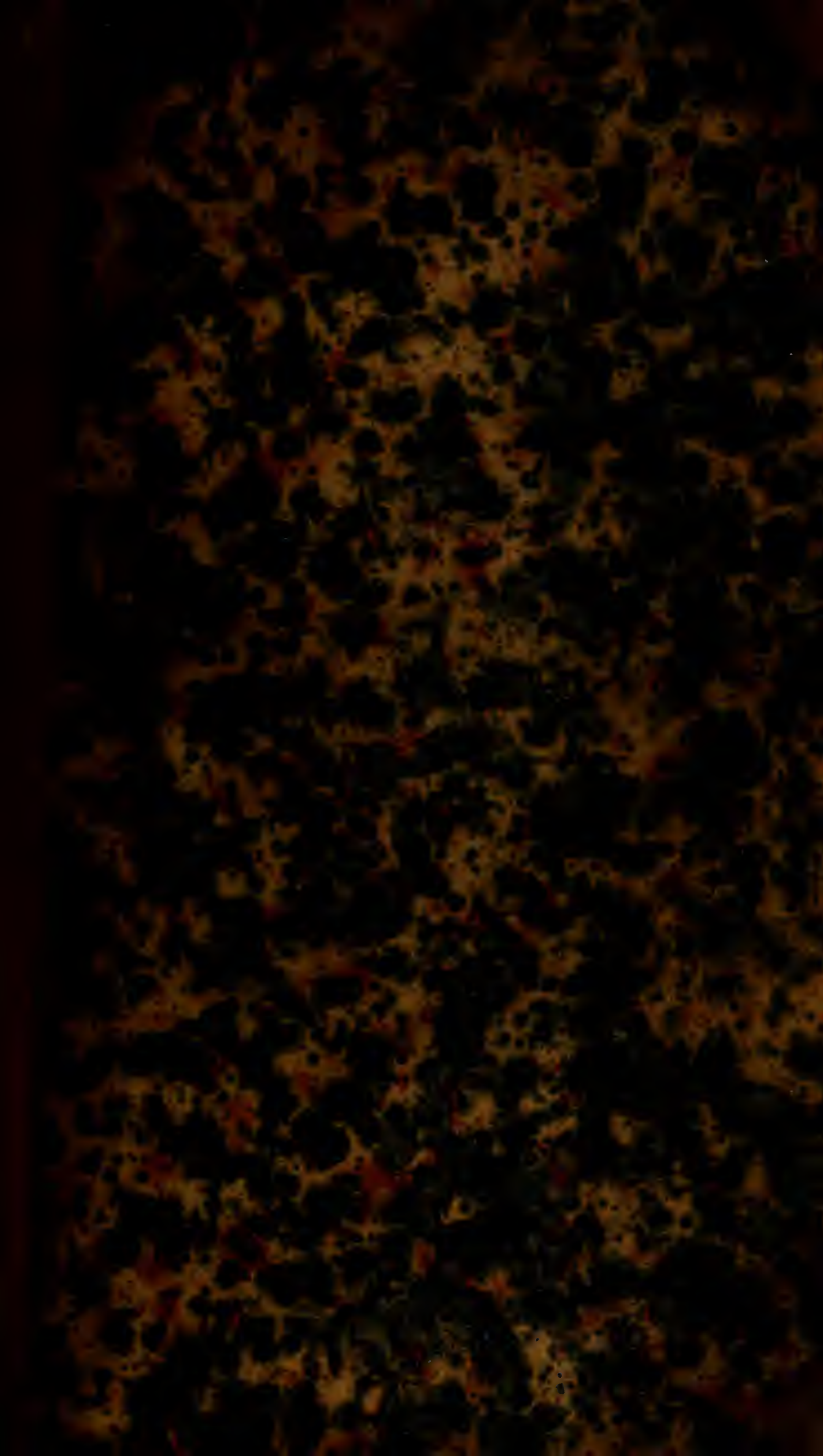
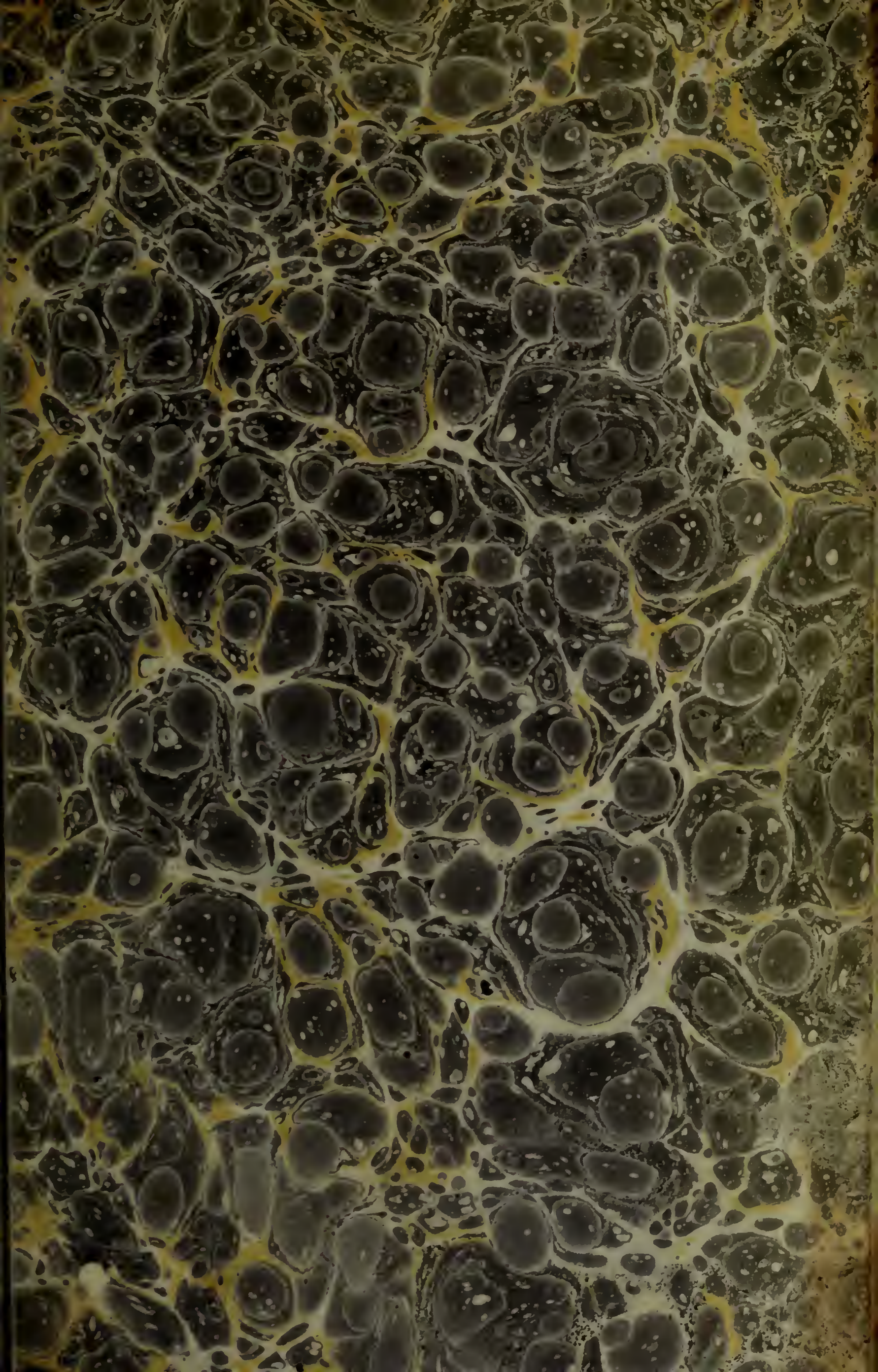



FIDE ET FORTITUDINE



A PARIS,

Chez BATILLIOT, rue du Cimetière S. André, la première porte cochère en entrant par la rue Haute-Feuille, n°. 15.

1793.

LE DERNIER COUP
PORTÉ
AUX PRÉJUGÉS
ET A LA SUPERSTITION.



Omnesne tibi illi delirare visi sunt.....?
Cic. de nat. Deor. Li. I.



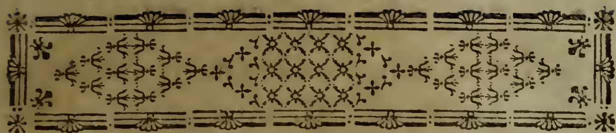
par Billaud-Varenne 1 vol 8° broché 3#. et franc de port par la poste 4# 10



LONDRES. (Paris)



M. DCC. LXXXIX.



LE DERNIER COUP PORTÉ AUX PRÉJUGÉS ET A LA SUPERSTITION.



Introduction.

Ce n'eſt pas dans un ſiècle où le deſpotiſme cède enfin aux progrès des lumières, qu'il a ſi ſouvent étouffées; dans un ſiècle où le ſoldat lui-même, ſe refuſant à une obéiſſance aveugle, a conçu, pour la première fois, qu'il devoit être Citoyen plutôt que l'inſtrument de la tyrannie; non, ce n'eſt pas dans ce ſiècle, où il n'eſt plus permis, par conſéquent, d'en impoſer à l'homme du peuple; qu'on pouvoit oublier de comprendre le Clergé dans les grands changemens qui ſont à faire. Son opulence & ſa conſtitution ont été trop long-temps un objet de ſcandale: les plus belles propriétés d'un Empire doivent-elles appartenir à des individus qui ne rendent aucun ſervice à la Patrie; & y a-t-il un plus grand vice dans l'ordre ſocial,

qu'un Inſtitut qui livre une partie conſidérable de la Nation à l'inertie, & toutes ſes ſuites, au mépris, à l'inutilité & au malheur ?

Tel ſera toujours le ſort particulièrement des Religieux, ſi-tôt que les préjugés qu'ils auront établis, commenceront à s'affoiblir. Alors ils ne ſortiront plus de leurs cellules, que pour être expoſés aux dédains de l'homme du monde, à la ſatyre des jeunes-gens, à la pitié du Philoſophe, à la raillerie du peuple : trop heureux quand on ne daignera point les appercevoir !

Et que leur offre en compenſation le cloître ? un enfer ; c'eſt là le mot. Dans ce ſombre ſéjour ſifflent continuellement les ſerpens de l'envie ; & la haine invétérée y fait agir avec d'autant plus d'activité, qu'elle peut pourſuivre ſa proie juſque ſur les bords du tombeau. Auſſi que de partis contraires, que de diviſions, que d'intrigues, que de noirceurs enſevelies dans le ſilence & l'obſcurité ! Celui qu'aucun travail journalier ne fait diſtraire, doit infailliblement s'abandonner à ſes paſſions, qui, par une ſuite naturelle de ſon indolence, n'en deviennent que plus impétueuſes. Le miſérable ! il ſe conſume lui-même, en dévorant les autres : & une ſociété d'êtres de cette eſpéce eſt comme un peloton de ſerpens en fureur, qui s'entrelacent, qui ſe preſſent, qui ſe déchirent & qui s'étouffent.

Qu'ils ſont loin de nous ces ſiècles de ferveur, où la prière & la contemplation rempliſſoient véritablement toutes les heures du Religieux! L'enthouſiaſme tient à la nouveauté; & c'eſt dans ces premiers momens qu'un zèle outré a pu rendre capable de ſe revêtir du cilice, de ſe couvrir de ſacs & de cendre : mais les mœurs changent, les principes varient, la croyance ſe dénature; & les inſtitutions, qui, en dépit de la viciſſitude des temps, reſtent les mêmes, n'offrent plus à ceux que le beſoin, ou une fauſſe vocation y conduiſent, qu'une ſource d'ennuis, de regrets & de tourmens.

Ce ſont ces variations que l'œil du gouvernement devroit ſuivre avec une attention ſcrupuleuſe. On le demande : le genre d'éducation que l'on donne aujourd'hui à la jeuneſſe, eſt-il propre à former un ſeul bon Religieux? Autrefois l'homme avoit beſoin de vivre dans le monde pour ſe pervertir; mais de nos jours, le relâchement des principes ayant offert à tous les regards l'exemple de la diſſolution, elle s'eſt communiquée à tous les âges, & même à toutes les claſſes de Citoyens. Ainſi, pourquoi laiſſer ſubſiſter des inſtitutions qui exigent, de ceux qui s'y ſoumettent, une ingénuité complette, une dévotion ardente, une ſageſſe à toute épreuve?

A la vérité, depuis quelque temps, en France,

le Cloître devenoit désert de plus en plus ; cependant il fait toujours tenter l'inaptitude ou l'indigence : & est-il sage, est-il juste même d'abandonner à la gêne, au repentir, souvent au désespoir, des infortunés qui, placés ailleurs, ne manqueroient pas de renaître au bonheur, en devenant utiles ?

Dans combien de circonstances tout Religieux n'a-t-il pas soupiré, au fond du cœur, pour qu'il n'y eût plus de sermens, plus de chaînes, & même pour qu'une vie active succédant à une nonchalance absorbante, il cessât de vivre étranger au milieu de ses propres Concitoyens. Voilà le vœu de la nature ; mais celui qui fixe le sort des Moines a été prescrit par une loi qu'un vil intérêt a dictée, par une loi qui contrarie la nature & le droit des gens, & qui, par cela seul, est radicalement nulle.

Si l'on saisit bien le systême actuel, il paroîtra reconnu que tout homme vaut son égal, & que le mérite seul doit mettre entre eux quelque différence : d'où il résulte que tous ceux qui composent la société, ont les mêmes droits à faire valoir. Ainsi, l'on ne connoît plus d'état d'abjection que celui du crime ; & aucune condition ne se trouvera désormais condamnée au silence, quand elle voudra, ou s'arracher à l'oubli, ou lutter contre l'oppression. Or, il est constant que les vœux que prononce le Cœnobite, blessent la

raiſon & la juſtice : ſuivant le droit naturel, on ne peut perdre le titre de Citoyen, qu'en ſe rendant coupable de quelques délits. Il n'y a donc point de loi qui ait pu valablement rejeter pour jamais les Religieux du ſein de la ſociété.

Mais révoquer la loi qui prononce cette excluſion, n'eſt-ce pas achever de renverſer l'autel? Eh ! qu'a de commun le culte de Dieu avec l'état de ſervitude où les Moines ſont réduits ? C'eſt avoir une trop fauſſe idée de la grandeur de l'Etre-Suprême, que de penſer qu'il ne puiſſe être bien ſervi que par des eſclaves. Quoi ! ce ſeroient des ſacrifices forcés qui pourroient lui complaire ? Le prix n'eſt jamais que dans la bonne volonté ; & les Religieux ſont-ils capables de lui rendre un ſincère hommage, quand leur cœur ſe ſoulève néceſſairement contre les devoirs qu'ils ont à remplir ? Tel eſt l'effet de la contrainte, qu'elle rend odieux ce qui ne cauſeroit pas la moindre répugnance dans un acte volontaire.

Cependant la Nation a-t-elle des pouvoirs ſuffiſans pour réformer une inſtitution, qui ne lui doit point ſon exiſtence ? Mais il n'étoit pas ſans exemple que l'Aſſemblée Nationale ſe fût déjà occupée du ſort des Religieux ; & ſi alors elle n'en avoit point allégé la rigueur, elle avoit du moins ſongé à prévenir des abus qui tendoient à l'aggraver. C'eſt par ce motif que les Etats-Gé-

néraux, tenus en 1560, à Orléans, firent prononcer la défenſe aux Parens & aux Tuteurs de permettre à leurs enfans ou Pupilles de faire profeſſion dans l'état Religieux, avant vingt ans pour les filles, & vingt-cinq ans pour les hommes. Ce réglement n'a éprouvé aucune réclamation de la part de l'Egliſe, dans un temps où elle étoit encore toute-puiſſante; & ſeroit-ce donc en ce jour qu'il pourroit paroître moins licite qu'alors, de ſouſcrire à des actes de prudence & de juſtice, que réclament puiſſamment l'humanité & la raiſon?

Nulle époque ne devenoit même plus favorable pour opérer cette révolution, que le moment critique où les beſoins de l'Etat exigent de la Nation les plus grands ſecours. Cette opération, en offrant au Fiſc un ſupplément, peut diminuer la nouvelle ſurcharge, & procurer ainſi un allégement à plus d'une claſſe de malheureux.

Mais la réforme conſiſte-t-elle à ſupprimer toutes les maiſons Religieuſes, & à s'emparer de tous les biens du Clergé? L'eſprit de ſageſſe fait qu'il faut réduire, & non pas ſupprimer; qu'il faut mettre à profit, & non pas tout prendre; qu'il faut rendre utile ce qui étoit nul & même onéreux à l'Etat. Il faut que de tels changemens embraſſent la politique & la morale; qu'ils portent enfin ſur la Religion; & que détruiſant les erreurs qui l'ont anéantie, ils donnent aux mor-

tels un nouveau culte, lorſque l'ancien eſt à peu près totalement abandonné.

Quoi donc! appartient-il aux hommes de détruire l'ouvrage de Dieu? Non ſans doute: auſſi jamais n'a-t-on pu ériger en vertu ce que le for intérieur a placé au rang des forfaits; & quoique les Tyrans ſoient parvenus à faire reſpecter leurs crimes, ils n'en ont pas moins paru des monſtres exécrables à ceux qui fléchiſſoient le genou devant eux. C'eſt donc cette intuition conſtante & inaltérable, qui tient infailliblement à l'ordre établi par le ciel: mais des opinions que réprouve la nature, des préjugés que déſavoue la conſcience, des ſuperſtitions qui ont moins de partiſans que de détracteurs, ont une ſource purement humaine; & cette vérité eſt d'une démonſtration trop facile, pour que le ſentiment contraire ne ſoit pas une erreur certaine.

Ainſi, c'eſt en retraçant les abus qui réſultent de l'ancien état des choſes, qu'on fera mieux ſentir l'importance de cette réforme, & tous les avantages qu'elle doit produire. Par elle, on obtiendra plus de régularité dans les mœurs, & moins de ſcandales; plus de vraie piété, & moins de mauvaiſe foi; plus d'activité dans les Couvens, & moins d'ennuis; plus de paix, plus de félicité dans la vie Religieuſe, & moins de contraintes dans les familles: pour tout dire, en proſcrivant

la cupidité & l'inertie des Prêtres, ils ne feront plus occupés qu'à conduire les autres hommes aux vrais principes; & le terme de l'hypocrifie va fixer immuablement le retour de la vertu.

CHAPITRE PREMIER.

Caufes des loix prohibitives contre les Gens de main-morte.

Ce n'eft ni la piété, ni le dévouement, mais la politique qui a voulu que la chaîne du Religieux fût indiffoluble, & qui a fait de l'irrévocabilité des vœux une loi civile.

Tant que dans la primitive Eglife les Chrétiens n'eurent que le defir de louer Dieu, nul autre nœud que leur ferveur ne les attacha aux pieds des autels: mais les paffions prennent toujours le deffus; & les Moines, réunis en curie, réveillèrent bientôt, par trop de riches oblations, un efprit de cupidité chez leurs fupérieurs.

Les vœux en religion ne dépouillant pas encore celui qui les prononçoit de la propriété de fes biens, le Novice apportoit au monaftère tous les héritages dont il fe trouvoit en poffeffion: ainfi s'entaffoit fur l'autel un or qui ne brille guères aux yeux des mortels fans les tenter & les corrompre. Sa poffeffion amena les jouiffances; &

des jouiſſances on paſſa aux plus grands déſordres.

Alors le Profès avoit auſſi la faculté de ſecouer le joug de la règle, & de rentrer dans le monde. Perverti par l'exemple d'une licence effrénée, il n'étoit pas long-temps ſans ſonger à devenir fugitif, pour recouvrer ſon patrimoine, dans l'intention de pouvoir ſatisfaire plus à ſon aiſe ſes goûts & ſes paſſions. De leur côté les Supérieurs de ſon couvent ne pouvoient voir qu'avec douleur ces riches domaines s'échapper de leurs mains; ils ſongèrent donc à s'en rendre les maîtres abſolus : en conſéquence leur avarice s'envelopa du manteau de la religion; & faiſant valoir la ceſſation du ſcandale & le maintien du bon ordre, ils obtinrent, en 532, de l'Empereur Juſtinien, une loi dont voici l'eſprit.

Cette loi défendit à tout Religieux de dépouiller l'habit monaſtique, pour courir après les dignités temporelles, ou embraſſer toute autre profeſſion.

La peine pour les coupables fut d'être condamnés à rentrer dans le même couvent où les vœux avoient été prononcés. Avoient-ils de la fortune? dans ce cas, ils étoient obligés *de fournir à toute la dépenſe du monaſtère*; & s'ils étoient pauvres, *on les chargeoit de toutes les groſſes peines*. Ainſi quand on puniſſoit des Confrères, en les rendant ou des payeurs ou des valets, il eſt certain que les Moines avoient dès-lors appris à calculer.

Mais quelque rigoureuſe que fut déjà cette diſpoſition de la loi, elle étoit loin de remplir les vues des Supérieurs, puiſqu'elle ne donnoit aucun droit réel ſur les biens du réfractaire : il ſembloit même que tant de dureté devoit néceſſairement pouſſer celui-ci à une nouvelle déſertion ; auſſi étoit-ce là où on l'attendoit. Car, ſuivant une autre diſpoſition de la même loi, ſi l'apoſtat, pour ſe ſouſtraire à la punition portée contre lui, prenoit une ſeconde fois la fuite, alors ſes Supérieurs étoient autoriſés, en le revendiquant, *à faire confiſquer tous ſes biens, dont une moitié tournoit au profit de leur couvent ;* & l'autre moitié revenoit au Préfet du Prétoire, dans la juriſdiction duquel le monaſtère étoit ſitué.

Cependant il paroît que le légiſlateur avoit entrevu une partie de la vérité à travers l'hypocriſie ; & qu'ainſi, ſous le prétexte d'engager le Magiſtrat à maintenir l'exécution de la loi, il lui avoit donné la miſſion d'inſpecter la conduite des Supérieurs, afin de prévenir les abus, & d'empêcher que, pour acquérir des propriétés, dont ils ſe montroient ſi envieux, ils ne ſacrifiaſſent les propriétaires. Ce fut auſſi ce qui leur convint le moins ; & ces Supérieurs ne s'accommodèrent pas mieux d'une ſurveillance importune, que du partage de dépouilles dont ils vouloient la tota-

lité. Ils s'empressèrent donc de faire de nouvelles tentatives auprès de l'Empereur, qui eurent un entier succès; & un Edit subséquent du même Justinien accorda aux monastères *l'ensemble des possessions appartenantes aux Religieux fugitifs.*

C'est de cette manière que des Ordres, qui ne devoient avoir pour bases qu'une humilité constante, une renonciation absolue aux vanités, un détachement intérieur & formel des biens de ce monde, une pauvreté bien réelle, s'ouvrirent dans peu le chemin de la fortune, & couvrirent, par leurs vastes domaines, une grande partie de cette terre, à la propriété de laquelle ils faisoient néanmoins vœu de renoncer. Pour même que les moyens de persuasion eussent plus de force, on abusa alors de la facilité de la jeunesse, & l'on admit à la discipline la plus sévère, un âge que la nature semble avoir voué à la dissipation.

Les sacrifices particuliers des Moines n'empêchoient pas que leurs couvens n'employassent d'autres voies encore pour entasser des richesses. L'ignorance des peuples venoit d'être portée à son comble; & prêtant davantage à la crédulité, elle donnoit plus de ressort à la superstition. Dans peu le Christianisme acheva d'être souillé de toutes sortes d'absurdités, dont tous les membres du Clergé devinrent les fauteurs, à cause du lucre qu'ils en surent retirer.

Ce fut à l'aide de ces préjugés que les Moines, d'intelligence avec tous les autres Eccléſiaſtiques, osèrent ſe montrer de vrais ſimoniaques, qui trafiquoient publiquement des choſes ſaintes. Captateurs des propriétés, pour une riche donation, ils ſurent tranquilliſer les conſciences les plus ſcélérates, & allarmer l'ame la plus innocente, pour mettre à profit ſes tranſes & ſes remords. Il étoit rare que l'homme oppulent, livré, dans les derniers inſtans de ſa vie, à leurs perfides exhortations, ne les nommât pas ſes principaux héritiers.

La politique du Clergé ne ſe borna point à tout prendre; elle voulut encore ne plus rien abandonner. C'eſt pourquoi les gens de main-morte firent porter la loi qui leur interdit les aliénations; loi qui, au premier coup-d'œil, paroît une entrave, quoiqu'elle aſſure la certitude de l'opulence, en ne permettant aucune diſſipation..

A tant de moyens pour s'enrichir, les Moines, en particulier, réuniſſoient les avantages de leur règle, qui, offrant toujours le même degré de dépenſe, permet des épargnes accumulées, & donne de nouvelles facilités pour s'étendre à l'infini. Il fallut donc oppoſer quelques digues à ce torrent, avant qu'il eut achevé de tout engloutir.

Mais, dans ces temps, l'autorité des Religieux étoit ſans borne; & la confiance, auſſi aveugle qu'illimitée, qu'ils avoient obtenue des peuples,

les rendoit redoutables. Inſpirant à leur gré la ſoumiſſion ou la révolte, il auroit été dangereux de contrarier ouvertement leurs vues ambitieuſes. Dans toutes les Religions, & dans tous les ſiècles, ceux qui ont offert ou les victimes ou l'encens, ont obtenu un tel aſcendant ſur les eſprits, que ſouvent ils ont commandé à la puiſſance ſouveraine, & croiſé plus d'une fois ſa volonté & ſes opérations. Le jour arrive, à la fin, où l'illuſion ceſſe ; mais, dans ce jour encore, il ſe rencontre des abuſés.

Lorſqu'on s'apperçut, en France, que le tranſport de tous les biens du Religieux à ſon Couvent devenoit la ruine des familles, tel fut le détour qu'on crut devoir prendre pour arrêter les progrès de cet abus, ſans que les Moines puſſent trouver les moyens de s'en plaindre. On partit de la définition de l'état Religieux, tirée de ſes propres ſtatuts ; & l'on dit : *S'enſevelir dans le cloître, c'eſt mourir civilement : celui qui ſe dévoue au ſervice de la Divinité, ne connoît plus d'autres ſoins ; il s'interdit tout commerce extérieur ; il n'a plus de rapports avec les autres hommes que par la prière ; il fait vœu de chaſteté, d'humilité, de pauvreté ; il renonce donc à tous les biens de la terre, pour ſe concentrer en ſoi-même, & en s'iſolant de cette manière, ſe rendre plus digne de l'Eternel. Ainſi, comme il faut que dans un Etat*

policé le code fixe immuablement la condition des Citoyens, pour qu'ils puiſſent avoir recours aux Tribunaux, en cas de trouble, il eſt inſtant de porter une loi qui rende les vœux en religion indiſſolubles, pour confirmer les réglemens des Ordres Religieux, d'après leſquels leurs membres doivent être privés de tous les effets civils. En conſéquence, les Moines furent dès ce moment créés incapables de recevoir & de donner aucuns biens de la ſociété ; ou pour mieux dire, ils furent entièrement exclus de cette ſociété. Plus d'héritages, plus de parens, plus d'amis : un ſac & une haire, voilà ce que l'on crut propre à leur en tenir lieu.

Dans cette circonſtance, la politique fut louable de lutter contre une ambition funeſte à l'Etat ; mais prit-elle le parti le plus ſage pour la réprimer ? On allégua le repos des familles & la tranquillité publique ; & pour établir une paix, qui n'étoit qu'un faux prétexte, on permit aux pères de famille injuſtes, d'être tyrans ; on rendit le frère l'ennemi ſecret de ſon frère ; on plongea dans la gêne & dans les larmes des Citoyens qu'on devoit en garantir. O paſſions des hommes, voilà pourtant votre ouvrage ! cruelle politique, affreux intérêts, que de miſérables n'avez-vous pas ſacrifiés !

CHAPITRE II.

Pourquoi tant de ſiècles ſans réclamations ?

En gémit-on moins pour ne pas faire entendre une voix plaintive ; & ſi le mal eſt réel, s'il eſt devenu inſupportable, n'eſt-ce pas le moment de le faire diſparoître ? *Cependant le ſilence des Religieux ſembleroit être un acquieſcement, du moins tacite, aux peines de leur état ; & ſi leur chaîne étoit inſupportable, ſeroient-ils arrivés juſqu'à ce moment, ſans chercher les moyens de s'en débarraſſer ?* Ces raiſons, qui paroiſſent d'abord ſpécieuſes, ſe réduiſent à bien peu de choſe, quand on les examine de plus près.

Une première preuve que le monachiſme n'eſt plus dans nos mœurs, c'eſt la néceſſité où les Ordres Religieux ſe ſont trouvés de relâcher les nœuds de leur Règle. Ainſi pluſieurs ont retranché quelques épreuves du Noviciat ; d'autres admettent des changemens dans leur coſtume, & renoncent aux macérations ; quelques-uns laiſſent leurs Moines ſe répandre dans la ſociété, courir même ſous un habit équivoque, après des diſtractions qui ont leur danger.

Une ſeconde preuve que la vie monaſtique ne ſe montre plus que ſous un aſpect rebutant, mal-

gré que la gêne n'eſt plus la même, c'eſt la diſette des ſujets & le cloître preſque déſert. Si ceux qui ſongent encore à s'y retirer, y vivent ſans en témoigner hautement du regret, c'eſt à dés circonſtances particulières, c'eſt à l'ordre établi qu'il faut attribuer leur patience.

Les Citoyens, qui vont chercher un aſile dans les Communautés, ſont la plupart des êtres ſans fortune & ſans aptitude, qui, déjà aſſaillis par la misère, ſe jettent entre les bras d'un Ordre opulent, pour y trouver une exiſtence aſſurée. Que gagneroient-ils ceux-là à demander l'anéantiſſement d'un Corps qui leur a donné du pain, & qui eſt leur ſeule reſſource? Ils préfèrent donc ſouffrir les rigueurs de la contrainte, plutôt que de courir les riſques d'éprouver les horreurs de l'indigence.

D'ailleurs, pour former une ſemblable réclamation, il faudroit le conſentement général. Mais l'homme qui a vieilli dans cet état, s'en eſt fait une habitude. Les paſſions changent avec l'âge: une privation, qui pouvoit faire ſon tourment à vingt-cinq ans, ne l'inquiette guères à cinquante; & ce qui ne le touchoit que foiblement dans ſa jeuneſſe, la bonne chère devient, pour un vieux Moine, la plus douce jouiſſance. Ainſi, ce plaiſir étant, à-peu-près, admis dans le plus grand nombre des Couvens, il offre aux jeunes

Profès

Profès une eſpèce de dédommagement ; & aux anciens une ſatisfaction à laquelle il leur feroit difficile de renoncer.

L'eſprit de Corps, qu'on adopte involontairement, vient encore s'oppoſer à ces réclamations. Sans doute il ſe trouve des individus qui ne ſe pénétrent point de cet eſprit de Corps dès le premier moment qu'ils entrent dans un Ordre Religieux : mais feroient-ce donc quelques jeunes-gens qui parviendroient à faire renoncer les autres Membres de leur Congrégation à ce deſir dominant de voir l'Ordre auquel on eſt attaché, s'élever au-deſſus des autres, ou, du moins, ſe maintenir avec autant d'honneur qu'eux?

La Juriſprudence ne permet pas davantage à aucun Corps Religieux d'oſer provoquer ſon licencîment. Comment haſarder de demander aux Tribunaux l'extinction de ces établiſſemens, dont la loi ſemble avoir voulu aſſurer la durée, en prononçant l'irrévocabilité des vœux ?

Néanmoins ſuppoſeroit-on qu'il eût été poſſible aux Religieux de n'être arrêtés par aucunes de ces puiſſantes conſidérations, & qu'ils euſſent pu même aſſez mépriſer le reſpect humain, pour afficher publiquement la verſion de leur état ; qu'ils n'en auroient pas moins été dans l'impuiſſance de réclamer, puiſque leur ſubordination eut mis un nouvel obſtacle à cette démarche.

Que peut le troupeau quand le berger eſt d'un avis contraire ? La volonté réſide entiérement dans la main des Supérieurs, & ceux qui commandent ont bien moins à ſouffrir que ceux qui obéiſſent. Il y a dans l'autorité un certain charme qui remplit l'ame de ſatisfaction ; l'amour-propre eſt flaté de la prééminence ; l'avarice ſe plait à diſpoſer des revenus ; la préſomption aime à n'avoir point de compte à rendre ; & la fragilité humaine ſourit de pouvoir ſuccomber à ſon aiſe. Comment, avec de telles prérogatives, auroit-il pu venir dans l'eſprit de ceux qui en jouiſſent, de faire ceſſer les douleurs de leurs ſubordonnés ? & comment auſſi les Religieux auroient - ils pu propoſer à leurs Supérieurs de former en commun une réclamation tendante à détruire cette autorité ſi délectable, & à laquelle, d'ailleurs, chacun d'eux avoit l'eſpoir d'arriver à ſon tour ?

Au ſurplus, combien ne s'eſt-il pas élevé, à différentes époques, de réclamations particulières dans tous les Ordres Religieux ; & quel tableau il y auroit à faire, s'il falloit décrire les circonſtances cruelles, les cauſes odieuſes, ou les traitemens indignes qui les ont motivées ! On n'en peut douter, il n'y a pas un Monaſtère qui ne recèle le repentir ; &, ſi une loi moins dure eût promis plus de ſuccès, les Tribunaux euſſent été

bien plus fatigués encore. Qu'importe que la réclamation générale n'ait pas éclaté hautement, s'il est constant qu'elle doive être daus le cœur du plus grand nombre : c'est la loi qui semble la rejeter, qui lui a imposé silence ; mais, quand la raison attaque cette loi, & démontre qu'elle est tout à-la-fois injuste & barbare, pourroit-on la laisser subsister plus long-temps ?

CHAPITRE III.

Rigueur de la vie monastique.

Tout ce qui rapproche la Créature de son Auteur, mérite les respects & l'amour des humains. Le plus grand des forfaits est, sans doute, l'oubli de l'Etre Suprême; & il n'y a qu'un homme qui ait la conscience chargée de crimes, qui puisse s'en rendre coupable. Mais malheur à celui que la corruption de son ame porte à s'étourdir sur la réalité d'une vengeance céleste : car il aura beau faire ; & dès cette vie, les transes de la mort lui rappelleront plus d'une fois une vérité qui doit être le premier supplice de ses crimes.

Mais quels hommages la divinité a-t-elle droit d'attendre des humains ? Jusqu'où leur dévouement à son service doit-il s'étendre, ou s'arrêter ? Un

être parfait ne peut exiger que des ſoins raiſonnables ; un zèle extravagant eſt contraire à ſon eſſence, & parconſéquent à ſa volonté.

Chercher, loin du tumulte & des agitations du monde, une perfection qui conduiſe à la félicité de la vie future ; renoncer à tout ce qui eſt capable de corrompre le cœur, & d'en altérer la paix ; promettre de conſerver un empire abſolu ſur toutes ſes paſſions ; ſe dégager de tout attachement pour les biens de la Terre ; s'aſſocier à des exemples de vertu, pour mieux en ſuivre le chemin ; faire pour jamais le ſacrifice de ſa volonté & de ſa liberté ; enfin, rapporter à l'Éternel toutes ſes penſées, ſes affections & ſes vœux : voilà de tous les projets le plus digne d'éloges, & en même-temps le plus inſenſé.

Des réſolutions priſes ne changent pas la nature de l'homme. Qu'il tende à être vertueux : le Ciel lui a donné le pouvoir de le devenir. Mais, ſi-tôt qu'il voudra s'élever au-deſſus de ſon être ; il donnera une preuve de ſa préſomption, & ſe convaincra bientôt de ſa foibleſſe.

Cependant combien de malheurs ne ſe ſera-t-il pas préparés, ſi, quoique la tâche ſoit au-deſſus de ſes forces, il ſe trouve contraint de la remplir! L'infortuné cherchera vainement, dans le calme de la nuit, une trève à ſes douleurs : à peine ſes membres, macérés par la pénitence, ſe feront-ils

triſtement étendus ſur la dure, que des ſons lugubres l'arracheront au ſommeil. Il faudra ſe lever, ſe traîner & ſe rendre où ſon imagination l'attend pour le tyranniſer. Comment pourroit-il écarter loin de ſon eſprit cette foule d'idées noires & affligeantes qui l'obsèdent éternellement? Un ſilence profond auquel ſuccède une triſte pſalmodie; la lueur pâle d'une lampe ſépulcrale; la vue chagrinante de viſages abattus & défaits: tout vient, dans cet affreux moment, rappeller au Religieux méditatif, que, reſpirant encore, il eſt comme livré aux horreurs du tombeau. Rongé de ſoucis, épuiſé de fatigues, ſaiſi de froid, que lui ſert-t-il de regagner ſa cellule? Un ſommeil, interrompu de la ſorte, n'offre plus de pavots paiſibles; &, ſi la paupière appeſantie ſe ferme encore; l'eſprit s'occupe, le corps s'agite, des rêves pénibles travaillent l'un & l'autre; & au ſecond réveil on ſe trouve plus fatigué cent fois, que ſi l'on eût paſſé dix nuits de ſuite.

C'eſt l'homme pourtant qui a reçu de la nature un tempérament fort & robuſte, un tempérament qui lui permet de vaincre la ſoif & la faim; de ſupporter les plus rudes travaux, de réſiſter aux plus longues fatigues; c'eſt l'homme, dont l'ame ferme & martiale lui fait affronter les dangers, & braver la mort même, qui, par la certitude de la continuité de ſes malheurs,

s'abandonne au déſeſpoir au fond du cloître. Que n'a donc point à y ſouffrir ce ſexe foible & délicat ; ce ſexe qui ſemble être né pour vivre au ſein de la molleſſe ; ce ſexe qui a beſoin de tant d'égards & de condeſcendance ; ce ſexe enfin, qui, devant être l'ame de toutes les jouiſſances, s'y trouve intimement attaché par ſa conſtitution ?

On s'eſt de tout temps récrié en Europe contre la rigueur avec laquelle les femmes ſont traitées en Aſie. Mais ces femmes, enfermées dans le ſerrail, goûtent toutes les douceurs, jouiſſent de toutes les commodités de la vie. Des eſclaves ſans nombre ſont occupés à les ſervir : le premier de leurs ſoins eſt la parure ; &, ſans doute, il ne peut pas y avoir pour elles de plus agréable paſſe-temps. Elles peuvent auſſi ſuivre le penchant de leur cœur, en cherchant à captiver leur maître. A la vérité cet objet de leurs deſirs n'eſt pas toujours rempli ; mais l'eſpoir ne les abandonne jamais, & les dédommage de quelques privations : au lieu que, dans un cloître, il n'y a que des ſacrifices & des motifs de regrets & d'ennuis.

La retraite, le jeûne, la diſcipline, le ſilence, l'office, la prière, les pénitences publiques, les plus vils emplois, un vêtement ſouvent groſſier & incommode, voilà le partage des miſérables Religieuſes. Où donc eſt la juſtice, où donc eſt la

ſageſſe de laiſſer une jeune fille s'immoler à tant de momeries ? Sa perte ſera conſtamment inévitable, tant que la loi ne viendra pas la prévenir. La conſtitution phyſique de ſon ſexe, ſon cœur ſi facile à s'enflammer, ſa foibleſſe pour le merveilleux, ſa timidité qu'on exerce par la crainte d'une vie future, les conſeils intéreſſés d'une famille, les inſinuations perfides des Nones, l'aſſiègent de toutes parts, & contribuent à l'envi à exalter ſon imagination. Novice ſans expérience, tu brûles d'amour pour cet Epoux divin qui t'eſt promis, & tu crois ne pouvoir trop preſſer le moment qui va reſſerrer ta chaîne : inſenſée ! ton délire ſe prolongera-t-il long-temps ? ah ! puiſſe-t-il ne jamais finir ! mais l'excès même de ton ardeur y ſaura mettre un terme. Toute remplie de l'objet de tes vœux, on te voit ſans ceſſe au pied des autels; dans tes prières ferventes, on apperçoit ton ame errer ſur tes lèvres, des ſoupirs brûlans s'échappent du fond de ton cœur, tu invoques ton Dieu, tu appelles ton Bien-Aimé, tu demandes ton Epoux; tes mains ſe lèvent vers le Ciel & s'avancent pour le recevoir; mais ne ſerrant jamais que l'air impalpable, tu conçois à la fin que ton imagination t'abuſe, & qu'on ne ſatiſfait pas les beſoins de la nature par de vaines illuſions. Cependant le jeûne & la continence, donnant plus d'activité au tempérament, amènent les

ſpaſmes & les vapeurs : un inſtinct phyſique croit découvrir un ſoulagement ; mais cette reſſource, loin d'éteindre le feu, ſert à l'allumer davantage. D'un autre côté, la conſcience eſt allarmée par ces chûtes involontaires ; & l'ingénuité court auſſitôt au Tribunal de la Pénitence, pour eſſayer d'y recouvrer la paix : mais un Directeur cagot & imbécille ne manquera pas, par ſes réprimandes & ſes menaces, d'accroître le remords, au lieu de chercher le vrai remède dans le calme des eſprits. C'en eſt donc fait : & l'infortunée victime eſt placée pour jamais entre les impulſions tyranniques de la nature, & les frayeurs déſeſpérantes de l'Enfer !

Si encore la douceur de quelques conſolations étrangères pouvoit un jour écarter ces ſoucis dévorans ! Mais non : l'habitant des cloîtres n'a plus droit d'en attendre ; toute liaiſon, toute intimité lui eſt interdite dans l'intérieur ; & au dehors, par qui ſes afflictions pourroient-elles être ſoulagées ? il a renoncé au monde entier ; il eſt mort dans l'opinion des hommes ; il ſe trouve iſolé au milieu du tourbillon ; il eſt étranger à toute la nature.

Quelle exiſtence ! n'avoir ni puiſſance ſur ſoi-même, ni égard à prétendre des autres ; être forcé de dévorer toutes ſortes d'outrages, ſans pouvoir en demander réparation ; ſe voir éternellement dans la dépendance, & ſoumis quelquefois aux

loix d'un oppreſſeur ; vivre avec des caractères inſociables ; être ſéqueſtré dans une retraite, dont la clôture fait un cachot ; être aſtreint à des devoirs ſans nombre ; ne ſe nourrir que de privations ; étouffer la force de ſon tempérament ; enchaîner ſon génie, comme ſa volonté ; pour tout dire ; devenir un être purement paſſif, qui ſe laiſſe mouvoir au gré d'autrui, & qui attend, pour remplir les fonctions de la vie, qu'un ordre ou un coup de cloche le lui preſcrivent. Comment envisager, ſans frémir d'horreur, une condition pareille ; & qui pourra reconnoître, dans le miſérable qui y eſt placé, l'individu voué au culte des autels ; lorſqu'il eſt conſtant que l'Eternel proſcrit l'eſclavage, & qu'il ne peut être honoré dignement par des automates ou par des brutes ?

CHAPITRE IV.

Briéveté du Noviciat.

QUE de précipitation ne met-on pas dans l'acte de la vie le plus important ? C'eſt bien peu que le cours d'une année pour ſe conſulter ſoi-même, quand il s'agit de fixer irrévocablement ſa deſtinée. L'Empereur Juſtinien & pluſieurs Conciles d'Orient avoient regardé trois ans conſécutifs

comme une eſpace de temps indiſpenſable pour ſe préparer à une ſemblable détermination : mais les hommes qui ſuivent, veulent toujours renchérir ſur leurs prédéceſſeurs ; de là tant d'incertitude & d'obſcurité dans les faits, tant de variété dans les opinions, & tant de révolutions dans l'univers. Ainſi, le temps d'épreuve fut réduit à une année, avec l'approbation du S. Siège, par la Règle de S. Benoît : ce qui a été depuis adopté par le Concile de Trente, & enfin converti en loi pour toute la France, par l'Ordonnance d'Orléans.

On peut le dire : cette loi eſt irréfléchie, injuſte & meurtrière ; elle tend à favoriſer l'illuſion du Novice ; & par conſéquent c'eſt elle qui le conduit à ſa perte. Il ſembleroit qu'on eut appréhendé de ne pas toujours trouver des victimes ; & que, par ce motif, on n'ait rien négligé pour faire des dupes.

Quelles mûres délibérations n'apporte-t-on pas dans les affaires particulières ! l'homme le plus conſommé, celui qui a le plus d'expérience, ne veut point ſouvent s'en rapporter à ſes propres lumières ; il court prendre l'avis des Juriſconſultes les plus ſavans ; il pèſe enſuite en lui-même les notions qu'il en a reçues ; il confronte leurs ſentimens ; il réfléchit ; il attend ; il s'inquiète ; enfin il ne s'engage qu'après avoir pris toutes les précautions

imaginables pour ne pas être trompé. Et de quoi s'agit-il ? d'une futile possession, à laquelle, il est vrai, une félicité imaginaire est attachée, mais dont ne dépend point le malheur de ses jours.

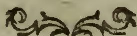
Qu'on jette maintenant les regards sur un pauvre Novice; on sentira mieux les dangers de sa position. Tel un vaisseau dont le Pilote vient d'expirer, va se trouver désormais le jouet des vents & des tempêtes: il vogue toujours; mais bientôt jeté sur des mers inconnues, il est environné d'écueils: cependant les passagers, malgré le trouble qui les agite, s'étourdissent sur les risques qu'ils courent, en voyant la surface des eaux plus calme & plus unie: enfin l'un d'eux, pour atteindre la côte, qui se laisse appercevoir d'assez près, se saisit du gouvernail; mais il ne peut faire qu'une fausse manœuvre; le vaisseau touche, se brise contre les rochers, & s'engloutit sous les flots. Tel est aussi le Novice livré à lui même au fond du cloître. Dans un âge où le sang bouillonne, le sentiment est une fureur, le desir une frénésie, & l'illusion n'a point de bornes. Jamais donc on n'eut plus besoin de guides & de moniteurs. A la vérité le Novice en trouve; mais ceux-là sont perfides: loin de lui montrer le fardeau des devoirs qu'il veut embrasser, on s'efforce, au contraire, de lui représenter la vie monastique, comme pouvant seule le conduire à une félicité certaine;

tandis qu'on lui fait envisager le monde comme la route sûre d'une damnation éternelle. On a grand soin de joindre aux peintures effrayantes de l'Enfer, le tableau des malheurs qu'on éprouve dans la société, la difficulté de parvenir, les revers de la fortune, les agitations continuelles, la défiance nécessaire, les trahisons les plus noires : voilà, sans doute, plus qu'il n'en faut pour faire l'impression la plus vive sur un esprit sans expérience ; d'autant mieux que c'est par l'organe de l'imposante austérité que passent ces terribles déclamations. Enfin, pour attiser de plus en plus la vocation de l'aspirant, on feint quelquefois d'en douter ; on le menace de reculer le jour fatal ; on l'excite de toutes les manières ; &, sous prétexte de l'éprouver, on l'empêtre comme le moucheron, qui, une fois tombé dans une toile d'araignée, se donne de nouveaux liens par ses efforts, & ne trouve plus le moyen d'en échapper.

Est-il donc si difficile d'endormir ainsi une ame innocente & crédule, pendant une année entière? Cet intervale passe comme une ombre, avant que d'autres passions aient pu se faire sentir. Aucun avertissement extérieur ne vient au secours de l'être isolé, pour arracher le bandeau qu'on lui a mis sur les yeux : il ne connoît rien encore ; il ignore même qu'il ait un cœur ; & il est loin de se douter qu'il aura rivé sa chaîne, quand mille

desirs brûlans viendront lui apprendre qu'il étoit né pour un état bien différent.

O moment cruel, que celui qui va mettre un terme à son erreur! elle ne peut durer long-temps : la nature s'y oppose. Souvent l'illusion cesse peu de jours après le sacrifice ; car alors les flatteries & les égards cessent aussi. Le charme enfin détruit, combien ne gémit-on pas de n'avoir point eu assez de délais pour délibérer ! il semble que cette idée aggrave les tourmens qu'on endure. On sent, mais trop tard, qu'on a été trompé, & par les autres, & par soi-même ; on conçoit qu'il falloit connoître les hommes, avant de régler dans quelle condition on vouloit vivre parmi eux; on apprend que, pour engager sa personne, il falloit savoir ce qu'on peut promettre sans indiscrétion, & tenir sans trop d'efforts ; on se plaint amèrement d'une précipitation qui a causé tout le mal ; & l'on accuse avec justice la loi inconsidérée qui a pu consacrer un abus, devenu la source de tant de malheurs.



CHAPITRE V.

De l'irrévocabilité des vœux.

Qu'est-ce que l'homme ? Un aſſemblage de deſirs, de foibleſſe, d'inconſéquence & de légéreté. C'eſt pourtant là cet être qu'on a pu aſtreindre à prendre des engagemens irrévocables, des engagemens qui le condamnent à ſupporter des maux qui ne doivent plus finir.

La ſimple uniformité enfante le dégoût, & ſauroit bientôt rendre la vie inſupportable. Jettez les regards ſur l'homme du monde, & obſervez ce qu'il éprouve, lorſqu'il a langui quelque temps dans un lien que forment conjointement le penchant de ſon cœur & la nature. L'hymen, qui ſemble être inſtitué pour faire le charme de la vie, eſt préparé par une inclination intérieure qui ſe développe avec l'âge, & qui entraîne invinciblement les deux ſexes vers le but où les attend l'ordre phyſique. Quoi de plus délicieux, quoi de plus enchanteur que le jour qui conduit au pied des autels deux Amans épris l'un de l'autre, pour ſe jurer un amour & une fidélité inviolables ! Leurs cœurs enivrés n'avoient connu juſqu'à ce moment que la pointe du deſir ; le

nœud, qu'ils ont formé, leur offre à jamais des jouiſſances réelles; & cet amour, qui les dévore, leur promet une ſource inépuiſable de délices.

Néanmoins la ſatiété voudroit-elle émouſſer leur tendreſſe? Auſſi-tôt la nature prévoyante communique à leur ame un nouveau ſentiment: cet amour invincible pour les fruits de l'amour-même, qui, confondant dans un même objet les affections mutuelles des deux époux, les rapproche en dépit d'eux, & plus que jamais reſſerre leur chaîne.

D'ailleurs, n'a-t-on pas encore, dans la ſociété, l'eſprit diſtrait par des occupations ou ſérieuſes ou futiles; ce qui, dans tous les cas, donne moins de temps aux époux pour ſonger à la perte de leur liberté, & ſentir la gêne de leurs liens? Cependant combien de fois ces liens ne ſont-ils pas devenus d'un poids accablant? Combien de fois l'inſipidité de l'habitude n'a-t-elle pas produit l'infidélité, le mécontentement & la déſunion? De-là ces éclats ſcandaleux, dont les tribunaux ont ſi ſouvent retenti; de-là ce ſyſtême du divorce, ſi dangereux pour les mœurs, ſur-tout dans des temps de diſſolution; ſi contraires à la fixité importante de l'état de chaque Citoyen, & qui a pu de nos jours trouver des voix pour le proclamer.

Qu'on mette maintenant en parallèle la con-

dition des Religieux avec les inconvéniens du Mariage. En parallèle ! eh comment ! Rien ne se ressemble dans ces deux états, ni par les causes, ni par les effets : & ce qui est penchant naturel chez l'un, se trouve une pure illusion chez l'autre ; car, on le sait, le mouvement qui porte le Cénobite à faire le sacrifice de soi-même, n'est pas inné dans le cœur de l'homme : des inspirations étrangères viennent l'exciter, & la persuasion entretient l'erreur pendant le temps d'épreuve. Mais le moment fatal arrivé, ou plutôt l'arrêt de mort une fois prononcé, tous les prestiges s'évanouissent ; les reproches amers prennent la place de ces douces réprimandes ; les mortifications changent en châtimens ; l'illusion n'est plus ; la vérité qui se réalise paroît effrayante ; on ne voit, de tous côtés, qu'amertumes & tourmens. Sort d'autant plus horrible, qu'il ne laisse aucun refuge ! Une cellule ! Son approche épouvante, son séjour est affreux. Celui que les chagrins assiègent, & qui s'y trouve enseveli, a plus à souffrir qu'un misérable livré aux horreurs du supplice, mais que la mort va bientôt soustraire à la fureur des Bourreaux.

Grand Dieu ! quel avenir ! Et quoi de plus révoltant que d'avoir à se dire à soi-même : *Je souffre & c'est pour toujours !* Cette certitude seule est un tourment insupportable. C'est alors que la patience abandonne, que le courage s'enfuit, que les

repentirs cuifans viennent déchirer l'ame ; que l'on maudit & le ferment qui lie, & la loi qui l'a cimenté. En vain la religion, ou la raifon effayeroient-elles de parler encore, quand c'eft la première qui a produit le mal, & que le défefpoir ne permet plus d'écouter l'autre.

Suppofera-t-on une fituation moins violente, en fuppofant des paffions moins vives & une imagination plus calme, que cette pofition feroit également tout auffi pénible ? Avec un caractère apathique, la ferveur qui aura dicté les vœux ne faura pas fe foutenir long-temps. Alors qui viendra remplir le vuide qu'elle va laiffer dans le cœur du Religieux ? L'ennui, uniquement l'ennui ; car par-tout où eft l'inaction, on le rencontre infailliblement ; & cet ennemi perfécuteur, qui entraîne après lui le dégoût, les langueurs, les foucis, fouvent une mort prématurée, ne demande-t-il pas qu'on le combatte, qu'on l'attère, qu'on l'étouffe, pour foulager l'humanité fouffrante, en faifant rentrer la nature dans fes droits ?



CHAPITRE VI.

L'inertie des Religieux eſt une des cauſes principales de leur malheur.

Il faut en convenir : ces prières, ces contemplations, ces lectures du bréviaire, ces heures de chœur, qui partagent tous les momens du cloître, ne ſont point propres à tendre aſſez l'eſprit pour le diſtraire. C'eſt vainement qu'on cherche à le fixer, ſans lui offrir un objet palpable, ou qui l'intéreſſe ; auſſi combien de fois n'arrive-t-il pas que le jeu des réflexions vient l'enlever à ces oraiſons mentales ? Mais qu'y gagne-t-il ? du chagrin de plus, lorſqu'il ne peut ſe repaître que d'idées affligeantes.

Sans doute il eſt bien, il eſt du devoir de l'homme de rendre des hommages à la Divinité ; mais l'abſurdité eſt évidente, lorſqu'on prétend que Dieu puiſſe exiger de ſa créature que ſans ceſſe celle-ci ſoit proſternée aux pieds de ſes autels. Il a, au contraire, manifeſté une intention toute différente, en nous donnant une imagination active, des talens à exercer, & des beſoins à ſatisfaire.

L'homme eſt né pour le travail : c'eſt une des premières loix de la nature ; puiſque, ſi-tôt

qu'il s'en dispense, il est puni de sa paresse, par l'ennui qui l'absorbe, s'il est oppulent; & par la misère, s'il est déjà sans fortune. C'est donc faire injure à l'Etre Suprême, & une injure qu'il venge dès cette vie, que de se livrer à la nonchalance. *Quiconque ne veut point travailler, ne doit point manger*, a dit l'Apôtre Saint Paul (1); &, suivant ce précepte, le premier des devoirs de l'homme sembleroit être l'obligation de s'occuper à des choses utiles. N'est-ce pas rendre hommage à la Divinité que de se livrer au travail, pour faire éclater de plus en plus sa gloire, en produisant ces chef-d'œuvres qu'elle a bien voulu laisser sortir de nos mains?

Qu'alors émerveillés de tels prodiges, on tombe aux pieds de l'Etre-Suprême qui les a inspirés, & qu'on lui adresse mille actions de graces pour son assistance & ses faveurs; mais qu'aussi l'émulation s'enflamme, & que, pour lui rendre de nouveaux hommages, on songe à se surpasser, s'il est possible. Voilà le vrai moyen de plaire constamment à l'Eternel; d'autant mieux qu'en suivant cette marche, on se garantit sûrement des dangers de l'inertie: & l'on sait qu'elle est la source de tous les désordres & de tous les crimes.

D'après ces considérations, comment a-t-on pu

---

(1) *II Epitre aux Thessaloniciens, chapitre 3.*

vouer à l'inaction les Habitans des Monaſtères? Eh quoi! ce ſont les Religieux qui particulierement ont fait vœu d'honorer le Tout-Puiſſant, & néanmoins on a permis, pendant tant de ſiècles, qu'ils fuſſent par état des déſœuvrés, qui ne ſavent que devenir, qui cherchent à ſe fuir eux-mêmes, & dont l'indolence, en bleſſant les vues du Créateur, eſt la portion la plus lourde de leurs chaînes! Auſſi de quels regrets cette oiſiveté n'eſt-elle pas journellement la ſource, & dans combien d'écarts, ſoit publics, ſoit clandeſtins, ne conduit-elle pas ceux qu'elle obsède ſans ceſſe?

C'eſt trop expoſer, c'eſt trop punir les Religieux d'une inertie, qui, tenant à leur état, eſt cenſée involontaire. Si les principes ont varié, leur condition doit changer auſſi. Pourquoi ne profiteroient-ils pas des lumières acquiſes? Pourquoi, lorſque l'éducation, les mœurs & les uſages ne rendent plus capable de cette contemplation ſoutenue, dont les premiers Anachorètes ont pu ſeuls donner l'exemple, ne diſtribueroit-on pas aux Religieux une autre tâche, une tâche plus conforme au caractère de l'homme, une tâche, qui, rempliſſant à-la-fois leur cœur, leur eſprit, & leurs momens, les rendroit des êtres utiles & dignes de la conſidération qu'ils ont perdue? Celui qui s'occupe, annonce l'envie de bien

faire, &, quiconque paroît se conduire avec sagesse, obtient toujours l'estime des autres.

CHAPITRE VII.

La vie du Cloître est contraire à l'ordre physique.

Les desseins de Dieu sur l'homme sont évidens, du moins relativement au passage de celui-ci sur la Terre. Dès qu'il est capable de raisonner, il ne peut réfléchir sur son être, lever les yeux vers le Ciel, contempler ce qui l'environne, sans sentir un pouvoir supérieur, une volonté invisible, dont tant de phénomènes sont l'ouvrage. Alors, si des dogmes absurdes n'étoient pas déjà venus flétrir son imagination, il se trouveroit saisi d'un respect profond, pour une intelligence si supérieure à la sienne, pour une puissance qu'il sentiroit sans la concevoir; & partagé entre la reconnoissance & la crainte de blesser la justice divine, sa piété seroit raisonnée, & sa vertu mieux entendue. Voilà, sans doute, ce que le Créateur a prétendu exiger de la part des hommes. En conséquence il les a placés entre la science & l'erreur, le mal & le bien, la peine & le plaisir; & c'est de cette manière qu'il leur a

aſſigné des devoirs, & offert des récompenſes. Pour motifs de détermination & de choix, il leur a inſpiré des principes, des penchans, des paſſions mêmes; & la mixtion de ces ſentimens oppoſés produit une fermentation qui eſt le principe de l'activité générale; de même leur choc, qui ſembleroit devoir tendre à tout confondre, à tout anéantir, eſt poſitivement ce qui maintient, dans la ſociété, un juſte équilibre.

Apprenez donc à connoître le véritable ordre des choſes, en voyant l'homme naître, ſe développer, & mourir? Il eſt enfanté dans la douleur, & ſes cris annoncent qu'il en éprouve lui-même: ainſi le premier & le dernier pas de la vie ſont un effort de la nature qui lui coûte des peines égales, pour nous apprendre qu'elle ſeule doit diſpoſer d'un bien, dont elle n'accorde qu'une jouiſſance paſſagère; & prévenir, par cette leçon, les meurtres & les ſuicides: leçon, qui, nous faiſant une loi de l'humanité & de la modération, n'auroit plus d'objet, ſi nous étions nés pour vivre dans les déſerts, comme les bêtes féroces.

De tous les êtres qui reſpirent, il n'y en a point qui exigent, auſſi long-temps que l'homme, les ſervices de ceux qui lui ont donné le jour. Quand ſaura-t-il porter les alimens à ſa bouche? Quand ſeulement pourra-t-il ſe traîner ſur ſes

jambes débiles ? A quel âge enfin ſera-t-il capable de ſe ſuffire à lui-mème ? Et juſqu'à ce moment, que deviendroit-il, ſi on lui refuſoit les ſoins que ſa foibleſſe & ſon incapacité demandent? Il faut donc que la ſociété le reçoivent dans ſon ſein, pour permettre à ſes parens de veiller ſur ſa conſervation ; il faut qu'elle l'adopte en naiſſant ; il faut néceſſairement qu'elle en faſſe dès-lors un Citoyen.

Dans un âge plus avancé, l'homme ſe montre plutôt méchant que bon. Ses deſirs ſont ſans bornes ; ſa volonté eſt abſolue ; ſa vengeance eſt implacable ; ſes accès de colère ſont auſſi multipliés que violens. Si, à cette époque de ſa vie, la ſociété alloit l'exclure ; ſi ſes ſemblables refuſoient de ſe rapprocher de lui, pour mitiger ſes paſſions, par leur exemple & leur préceptes, ce ſeroit infailliblement un barbare, plein de férocité avec une humeur violente, ou de perfidie avec une ame puſillanime. Ainſi la néceſſité de reſſerrer les nœuds qui attachent l'homme à la ſociété devient plus grande, à meſure qu'il avance en âge ; pour prouver que ce genre de vie eſt celui qu'il a dû choiſir.

Mais, quand ſon éducation lui en aura fait une douce habitude, quand ſon cœur aura éprouvé les précieux ſentimens de la piété filiale, de l'amitié, de la reconnoiſſance ; ſera-ce le moment

que l'homme pourra choiſir pour rompre de ſi charmans liens ? Non : les affections de ſon ame ne lui en laiſſeroient plus le pouvoir : il ſeroit arrêté par tout ce qu'il doit à ceux dont il a reçu l'exiſtence ; à ceux qui ont pris tant de ſoins pour lui conſerver la vie & la ſanté, pour le former, pour le perfectionner ; à ceux qui mettent leur bonheur à le chérir ; à ceux, enfin, qui lui ont fait ſentir les premiers mouvemens de tendreſſe, dont ſon cœur ait été ſuſceptible. Ne ſeroit-ce pas trahir les devoirs les plus ſacrés, que d'abandonner ſes parens, pour s'enſevelir dans la retraite, au moment où la vieilleſſe arrive pour eux, & lorſque l'âge des infirmités eſt le temps où l'on peut, où l'on doit leur rendre ce qu'ils ont fait pour nous, étant enfans, & bien ſouvent, depuis encore. C'eſt donc la nature elle-même qui a voulu unir intimement à la ſociété le cœur de l'homme, par des liens qu'il ne peut rompre légitimement.

D'ailleurs, de nouveaux ſentimens parlent bientôt à ſon ame ; une fermentation intérieure l'agite ; un feu dévorant le conſume ; il s'inquiète ; il ſoupire ; le ſommeil l'abandonne : & il n'y a point de milieu, ou il s'exténue, ou il faut qu'il aime.

Sans des convenances trop funeſtes, dès les premiers momens de cette efferveſcence, l'homme

recevroit une compagne des mains de la nature : il eſt poſſible de la contrarier, mais non pas d'anéantir ce qui a été réglé par elle, & jamais on n'enfreind ſes loix, ſans que la ſanté, l'eſprit & le cœur en ſouffrent.

Il eſt conſtant que l'intention de l'Auteur des choſes eſt que l'homme, né de l'homme, produiſe à ſon tour ſon ſemblable ; ce penchant invincible pour les charmes de la génération, en eſt une preuve inconteſtable. C'eſt le vœu le plus ardent de la nature : & s'écarter de ſes premiers ſentimens, c'eſt indubitablement s'éloigner du ſentier tracé par l'Etre des êtres.

Si l'homme n'a pu ſe paſſer d'illuſions, c'eſt dans les mouvemens de ſon propre cœur qu'il devoit en chercher la ſource. Alors ſes délires plus naturels l'auroient conduit au bonheur ; il n'auroit point été puni par le repentir, pour avoir dérangé l'ordre immuablement établi. La véritable vertu auroit été, non pas d'étouffer cet amour qui enflamme les deux ſexes, & qui les porte à s'unir, mais d'empêcher que ces deſirs violens ne dégénéraſſent en mœurs corrompues. Tout ce qui végète, tout ce qui croît, tout ce qui reſpire, connoiſſent une union qui les fait concourir à la reproduction & à la conſervation de l'eſpèce. C'eſt même de toutes les fins que la Providence s'eſt propoſée dans la création du Monde, la ſeule

offerte à notre intelligence. Maudits ſoient donc ces Moraliſtes & ces Légiſlateurs, dont l'ame froide & dure a pu méconnoître de tels principes, & convertir en forfaits les doux penchans d'un cœur ſenſible & vertueux. Ainſi, ils ont privé l'homme de la faveur d'être père ; ils ont ſouſtrait à la poſtérité les nouveaux rejetons qu'elle devoit attendre de lui. Leur dogme eſt un vice dans l'enſemble qui altère la conſtitution ; & il eſt abſurde d'avoir penſé, qu'il pourroit être agréable à l'Eternel de ſe refuſer à remplir ſon objet.

Que la ſimple volonté rende célibataire : il n'y a rien là qui ne puiſſe être toléré, parce que cette volonté étant continuellement vacillante, il reſte à l'homme libre le pouvoir de ſuivre ſes affections. Mais qu'il exiſte une loi qui lui faſſe un devoir de faire taire à jamais ſon tempérament & ſon cœur ; qui lui faſſe un devoir d'être tout autre que ce que la nature l'a créé : c'eſt une loi inſenſée, une loi pernicieuſe, qui eſt auſſi contraire aux décrets de l'Etre Suprême qu'à l'avantage de la ſociété.

La maſſe des misères humaines eſt, ſans doute, ſupérieure aux plaiſirs qu'on éprouve ; ce qui indique viſiblement que l'homme eſt plutôt né pour ſouffrir que pour être heureux. Mais s'enſuit-il qu'il doive entiérement renoncer au bonheur ? Non, ſans doute. Autrement il faudroit ne re-

garder les jouiſſances de la vie que comme de pures tentations, qui n'euſſent été montrées aux mortels que pour leur faire ſentir plus vivement leurs douleurs, par l'aſpect d'un bien qui leur ſeroit interdit ; ou, pour les rendre plus miſérables encore, en les expoſant à ſuccomber. Mais cette idée ne s'allie point avec celle d'une bonté ineffable, qui appartient indubitablement au Créateur.

Au ſurplus, il ſuffit de conſulter ſa propre conſcience, pour juger quels ſont les plaiſirs qu'il eſt permis de goûter. Quand la pudeur n'a point à rougir, quand les remords ne ſe font point entendre, on peut ſe dire avec ſécurité : *C'eſt un dédommagement que m'offre le Ciel, pour alléger mes autres peines.*

L'homme auroit-il donc des ſens, pour ne contempler que des objets hideux, n'entendre que des ſons funèbres, ne s'abreuver que d'amertume, ne reſpirer que des vapeurs infectes, & ne toucher que des épines ? En ce cas, pourquoi ce ſpectacle ſi raviſſant, lorſque l'œil s'ouvre à la lumière ; pourquoi ces effets délicieux de l'harmonie ; pourquoi ces fruits d'un goût exquis ; pourquoi ces fleurs & leur parfum ; oui, pourquoi ce charme ſi doux dans les embraſſemens d'un père, d'une épouſe, d'un ami ? Il falloit bien quelques ſoulagemens pour compenſer tant

de veilles, de chagrins & d'infirmités ; & ſans cela, qui pourroit ſoutenir les forces chancelantes de l'homme ; qui pourroit, dans l'adverſité, relever ſon courage abattu ?

Le Citoyen du premier rang, comme l'Ouvrier, le Labouteur, & le Philoſophe même, travaillent & s'agitent ſans ceſſe, pour accroître leur fortune, illuſtrer leur nom, ou ſe garantir de la misère. C'eſt ainſi que chaque individu coopère à l'avantage commun de la ſociété ; mais il y eſt porté par ſon intérêt perſonnel : ce but eſt le principe de ſon émulation, & les ſatiſfactions qu'il lui procure, ou qu'il lui promet, ſont toujours le prix de ſes fatigues. D'ailleurs, une famille qui croît ſous ſes yeux ſert à lui donner une nouvelle énergie ; &, ſi quelquefois ſon ſang s'échauffe, ſa ſanté s'altère ; alors les ſoins empreſſés d'une épouſe bien aimée font oublier toutes les ſouffrances, & la ſatisfaction d'être chéri environne juſqu'au lit de la mort.

Qu'on obtienne du Ciel une longue vieilleſſe : une famille qui proſpère en fait les délices ; &, lorſqu'enfin il faut ceſſer d'être, on expire ſans inquiétude, en laiſſant après ſoi des enfans vertueux & protégés du Ciel. Ainſi la conſolation ſe trouve preſque toujours à côté de la douleur : dans les plus grands revers il reſte encore l'eſpérance ; mais pour cela, il faut être fils, époux,

ami & citoyen ; ou, du moins, il faut n'avoir pas renoncé pour toujours à tous les droits que ce dernier titre promet d'acquérir.

CHAPITRE VIII.

De l'âge requis pour prononcer les Vœux.

C'EST encore l'intérêt qui infailliblement a fixé l'âge où les Religieux peuvent s'engager. Autrement, les loix qui doivent avoir pour objet la paix & le bonheur des Citoyens, les loix qui en conséquence ne doivent être inspirées que par la sagesse & l'amour du bien public, auroient-elles jamais permis qu'on pût se dévouer à un sacrifice de cette étendue, à l'âge de vingt-un ans, pour les hommes, & de dix-huit pour les filles ?

Eh! pourquoi avoir réformé cette autre loi, portée par l'Empereur Majorin sur les remontrances du Pape Léon? Hommes dangereux, qui n'écoutez que le cri de vos passions, comment avez-vous osé anéantir ce monument de piété & de prudence ? Que sert donc que le génie & la vertu fassent des efforts mutuels pour vous tracer la route que vous devez suivre, si constamment vous vous faites un jeu de vous en écarter ?

Cependant quelle profondeur d'érudition! quelle connoiſſance du cœur humain! quelle richeſſe dans le ſtyle! Tout eſt frappant dans cette loi, & ſembloit devoir la faire reſpecter à jamais. C'eſt par elle qu'il fut reconnu que les filles, qui n'auroient pas perſévéré juſqu'à l'âge de quarante ans, dans l'intention de conſerver leur virginité, ſeroient, non pas indignes, *mais incapables de recevoir le voile ſacré.* Il ne falloit pas moins qu'un effort de ce genre, pour atteſter au Légiſlateur une vocation déterminée.

Cet âge, en effet, n'eſt plus celui des paſſions. A quarante ans le cœur eſt plus calme; &, ſi l'imagination travaille toujours, c'eſt avec plus de réflexion : ce qui l'attache davantage à l'objet vers lequel elle ſe porte. Alors on peut donc prendre avec plus de ſécurité un parti définitif; parce qu'on peut compter ſur un goût plus ſolide, & qu'il eſt rare que la légéreté entre encore pour quelque choſe dans les actions d'importance.

Mais dix-huit ans! mais vingt-un ans! A cet âge tout n'eſt-il pas irréflexion, inconſéquence & folie? On touche encore de ſi près à l'enfance : on en a toutes les erreurs; & le réveil des paſſions achève d'y mettre le comble. Le feu de l'ame ſe communique à l'eſprit; c'eſt entre le moral & le phyſique une friction continuelle qui fait partir mille étincelles qui brillent &

s'éteignent comme l'éclair. Auſſi tout alors eſt-il enthouſiaſme & fureur. C'eſt comme un de ces torrens formés par une fonte de neiges, qui ſe groſſit à proportion des obſtacles qu'il rencontrent; mais dont les eaux, ainſi accumulées, lui prêtant plus de force, lui donne plus de facilité pour s'étendre dans les campagnes; ce qui, dans peu, le diſſipe & le réduit à rien.

Cependant, un précipice eſt entr'ouvert ſous les pas d'une jeuneſſe étourdie; toute eſpèce d'inſtigations l'entraîne ſur les bords : l'abyme va devenir ſon tombeau; & ſon inexpérience ne lui permet pas d'en appercevoir l'horreur. Enfin, les loix, qui ſembleroient devoir être faites pour venir à ſon ſecours, ſont celles qui le précipitent au fond du gouffre.

Dans cette cruelle circonſtance, elles oublient les règles qu'elles ont preſcrites elles-mêmes. On les admire lorſqu'impoſant à l'homme des entraves pendant les premières années de ſa vie, elles reconnoiſſent que la raiſon ne ſe développe chez lui que par degrés. En conſéquence, ces loix ont calculé le moment de la maturité, & elles ont regardé la minorité comme l'apprentiſſage de la ſageſſe. Ainſi, l'homme & la femme, juſqu'à 25 ans, ſont ſoumis à l'autorité de leurs père & mère, &, au défaut de ceux-ci, à la direction de tuteurs & de curateurs. Juſqu'à cette époque, les

mineurs ne peuvent courir les risques de compromettre leurs droits ; parce qu'il ne leur est pas permis de disposer valablement d'un pouce de terre. Les mêmes loix exigent, non pas seulement 25 ans accomplis pour les hommes, mais trente ans, avant que d'être libre de donner sa main & son cœur ; de former un lien vers lequel se portent avec force toutes les facultés physiques & morales ; un lien que la nature provoque & ratifie ; un lieu que mille agrémens embellissent : & cette règle est sage néanmoins, puisqu'elle a pour but d'empêcher un choix inconsidéré & malheureux. Cependant, lorsqu'il est question de disposer de sa personne d'une manière bien plus dangereuse ; d'engager sa liberté sans retour, ce bien le plus cher de la vie ; de prendre l'engagement le plus important & le plus redoutable, puisque le bonheur, ou le malheur éternel en dépendent ; un mineur de dix-huit & de vingt ans peut contracter valablement ; il peut renoncer à tous les avantages de la société, abandonner ses parens, abdiquer son titre de Citoyen, faire divorce avec la nature ; &, l'erreur reconnue, il rencontre des loix qui ont ratifié cet horrible contrat.

Trouveroit-on beaucoup de Religieux, si leur vocation n'arrivoit pas dans cet âge, où l'on ne se connoît point soi-même, & où la volonté n'a

ni force, ni fermeté acquises ? Il est si facile qu'un excès de piété s'empare d'un cœur qui n'a point encore éprouvé d'autres passions ! Sans expérience, comme sans réflexion, le Novice s'engage, parce qu'il s'imagine que la vie monastique est le bien suprême. Cette idée le remplit d'ardeur & de zèle, que la rigidité du Noviciat ne fait qu'enflammer davantage. Tous les exemples qui lui sont offerts, toutes les instructions qu'il reçoit, le portent vers l'objet de ses desirs présens ; son cœur brûle, sa tête s'exalte : l'insensé n'a pas assez de connoissance, pour concevoir que ces élans intérieurs, qu'il rapporte à l'état qu'il veut embrasser, partent d'un penchant bien opposé ! Il ne tardera pas à l'apprendre ; mais qu'est-ce que l'espace d'une année ? Elle passe comme une ombre, & l'heure fatale sonne avant que l'illusion ait pu être détruite.

La perspective & l'approche du terme du Noviciat, tout concourt à la perte de l'aspirant. Les exhortations redoublent, l'envie de finir le tourmente ; il ne vit, il ne respire que pour saisir ces chaînes de fleurs qu'on lui présente, sans lui montrer les épines : le charme gît dans le but qu'il se propose. Ah ! que ne peut-il jetter un coup-d'œil au-delà ! Mais non ; l'enthousiasme a fasciné ses yeux, & il faut que sa résolution, une fois ac-

complie, lui laiſſe un vuide affreux dans l'ame ; pour que la réalité reparoiſſe.

Quel réveil, grand Dieu ! quelle ſurpriſe ! Comment donc, s'écrie alors la Victime infortunée, on a pu abuſer du délire de mes ſens ! Comment ! il exiſte une loi qui peut cimenter un engagement auſſi téméraire ! Eſt-ce que l'avarice des hommes a pu licitement prévaloir ſur les droits de la nature ? Non, jamais. Cependant, voici des fers indiſſolubles, des fers que la perſuaſion a forgés pour en charger l'inexpérience. Quelle légiſlation que celle qui cherche à profiter de la foibleſſe des humains, pour les condamner au malheur !

CHAPITRE IX.

Vœux forcés.

CHEZ les Grecs & les Romains, il exiſtoit un uſage, dont les conſéquences & les effets étoient ſans doute terribles. Un père irrité diſoit à ſon fils : *Vas, miſérable, abandonne mes foyers ; cette maiſon n'eſt plus la tienne ; tu n'es plus mon enfant ; je te renie, & je ne veux jamais te voir.*

Il falloit néanmoins, pour que l'abdication eût

lieu, que le fils se fût rendu coupable d'un crime éclatant ; & son père, avant de prononcer l'anathême, devoit se faire autoriser par les Magistrats parfaitement instruits de ses motifs, & sur une assignation à cri public. Ainsi, cette punition, quelque sévère qu'elle fut, n'offroit rien de foncièrement injuste, parce qu'elle n'étoit jamais encourue sans avoir été méritée.

Mais les mœurs & les coutumes ont changé ; & doivent changer encore. Pourquoi donc en reculeroit-on le moment ? Chez nous l'abdication n'a point été admise, & l'exhérédation, moins rigoureuse en apparence, est venue tenir sa place.

Cependant, il faut pareillement des raisons puissantes pour motiver un exhérédation, & la rendre valable ; mais les parens n'ont pas toujours des preuves justificatives d'un ressentiment légitime, ou même leur dessein n'est pas toujours de punir des fautes graves, ou des procédés impardonnables. Une injuste préférence, & l'envie de doubler la fortune d'un aîné, ou de tout autre enfant chéri ; souvent la seule intention de procurer un état que l'on croit avantageux, parce qu'il assure du pain ; quelquefois aussi des sentimens coupables d'aversion interne, font avoir recours à un moyen bien plus dangereux, bien plus funeste que l'exhérédation, qu'enfin l'abdication des Grecs & des Romains, qui nous a paru révoltante.

La perſuaſion, les promeſſes, & tout ce que la ſéduction la plus rafinée peut inventer, ne triomphent-ils pas dans l'eſprit d'un enfant : auſſitôt la violence & ſes excès viennent ſeconder la tyrannie. Quelle défenſe pourra oppoſer un jeune adoleſcent, qui n'a encore connu d'autre règle qu'une ſoumiſſion entière aux volontés de ſa famille ? Ses parens ſont les maîtres de ſa perſonne ; ſans avoir beſoin de rendre compte de leurs motifs, ils peuvent lui rendre la vie inſupportable, en l'accablant d'injures, de reproches, de privations & de mauvais traitemens. Ils ne craignent pas que leur victime leur échappent, parce qu'ils peuvent à leur gré, la tenir dans les fers ; & leur dureté deviendra d'autant plus révoltante, qu'elle leur permettra de croire que l'eſpérance d'alléger ſes maux fera pencher, tôt ou tard, l'infortuné qu'ils oppriment, du côté où leur barbarie cherche à l'entraîner.

Enfin, tant de moyens odieux échoueroient-ils encore, qu'un père déterminé ne renonceroit point à avoir le deſſus. On ne peut concevoir comment les loix qui ſont l'ouvrage de la prudence humaine, ont pu être auſſi négligées en cette partie. Eh quoi! pas la moindre précaution pour arrêter, ſur les bords de l'abyme, le malheureux qui ſe débat contre la violence qui l'y précipite. Si, du moins, il eût été preſcrit, qu'avant d'entrer dans le monaſtère, on dut être préſenté, ſoit aux Magiſtats, ſoit

aux Pasteurs, ou aux Evêques, pour être interrogé en particulier : de cette manière on auroit pu prévenir les suites funestes de la contrainte, en s'assurant si le sacrifice de l'aspirant étoit bien l'effet de sa pure volonté. Mais, au contraire, les parens sont des arbitres souverains, qui, après avoir gêné l'inclination de leurs enfans, ont toutes les facilités pour les réduire à l'obéissance.

Ainsi, la force fut plus d'une fois employée, & ces lettres de cachet si perfides sont venues trop souvent rendre un tel pouvoir plus terrible : ou s'il arrivoit qu'on négligeât d'en faire usage, c'étoit pour laisser moins de traces de la violence, & moins d'ouvertures à la réclamation. D'ailleurs il est plus commode de s'aboucher avec les Chefs de l'Ordre, dans lequel on veut engager sa victime : une somme d'argent, assez forte pour tenter leur avarice, devient le sceau du complot inhumain : les domestiques de la maison, soutenus par la présence du père, exécutent l'enlèvement : les ombres de la nuit le favorisent ; &, puisqu'il faut le dire, la surveillance des Moines en assure le succès.

Se peut-il donc qu'il soit si aisé de perdre les hommes, & qu'ensuite on ait tant de peine à les sauver? En vain, lorsqu'on a exercé une tyrannie aussi cruelle, le remords vient-il se faire sentir dans le cœur d'un père, il ne peut que gémir sur ses excès ; car ces fers qu'il a su forger si facilement,

il n'eſt plus en ſon pouvoir de les rompre. Toutes les conditions requiſes ont été remplies ; on avoit trop d'intérêt, en formant ces nœuds déteſtables, de les rendre indiſſolubles, pour négliger la plus petite formalité.

Repentirs auſſi tardifs qu'inutiles, vous puniſſez quelquefois les parens de leur barbarie ; mais quel ſoulagement apportez-vous aux anxiétés de leurs victimes? Ces malheureux, dans leur déſeſpoir, ne préféreroient-ils pas de n'avoir pu encourir que les rigueurs de l'abdication? Sans doute, il eſt affreux de ſe voir ignominieuſement rejetté du ſein de ſa famille, de vivre entouré de ſes proches & d'être contraint de ne plus les regarder que comme des étrangers pour ſoi, de ſe trouver tout-à-coup ſans propriétés & ſans reſſource. Mais, quand il reſte encore le titre de Citoyen ; quand on n'a pas perdu ce bien ſi précieux, la liberté ; quand on peut tirer parti de ſes talens & de ſon ſavoir, on ſent encore, au fond de ſon ame, quelque lueur d'eſpérance : elle ſert à faire renaître le courage, & l'activité peut bientôt vaincre la mauvaiſe fortune, & ramener l'opulence. Mais le comble du malheur, eſt ſa certitude ; & le plus à plaindre de tous ceux qui ſouffrent, eſt l'homme qui n'a plus rien à attendre de l'avenir.

Hélas ! la fragilité humaine avoit déjà rendu

les vœux une ſource de tourmens aſſez cruels ; ſans qu'il fut beſoin que la contrainte vînt y ajouter de nouvelles cauſes de douleur. Se douteroit-on que les mortels courent ſans ceſſe après le bonheur, quand on les voit ſi ingénieux pour hériſſer de tant de maux la route qu'ils parcourent ? L'expérience vient vainement les éclairer: l'abus eſt ſenſible, & le remède n'arrive point; Car ſouvent l'intérêt du plus grand nombre s'y oppoſe ; & l'égoïſme, qui parle à tous les cœurs, ſe fait toujours un parti, pour opprimer le reſte.

CHAPITRE X.

Difficulté de la Réclamation.

TOUT concourt à la ruine des humains, & les moyens, pour en réchapper, ſont auſſi rares que difficiles à faire valoir. Funeſte erreur! voilà ton ouvrage: l'enthouſiaſme & l'ignorance ſervent d'abord à t'accréditer. Quand enfin l'aveuglement eſt général, tu deviens la baſe du ſyſtême moral & politique; & c'eſt alors que ton empire s'établit d'une manière fixe, quoique, pour l'ordinaire, les devoirs que tu impoſes, étouffent les penchans

les plus naturels. C'eſt ainſi que l'ordre moral lutte ſans ceſſe avec l'ordre phyſique, & que la vie eſt un tiſſu de contradictions.

Mais qui oſera élever la voix contre des règles que la Religion & le Gouvernement ont conſacrées. Gémis donc dans l'oppreſſion, malheureuſe victime d'antiques préjugés ; ou, ſi la peſanteur de ta chaîne ne t'empêche pas de t'agiter dans des accès de rage, n'eſpère rien de tes efforts. Il eſt établi que le recouvrement de ta liberté ſeroit un trouble dans la conſtitution ſociale : c'en eſt aſſez pour que ton eſclavage n'ait point de terme.

Auguſte vérité, juſqu'à quand le fanatiſme & l'intérêt empêcheront-ils que les hommes apprennent enfin à te connoître ? Comment l'impoſture a-t-elle pu l'emporter ſur toi pendant tant de ſiècles ? Il faut le croire : l'erreur eſt ſans doute plus analogue à la foibleſſe des mortels ; elle ſert mieux leurs paſſions ; elle convient mieux à leur aveuglement.

Cependant, le génie perce le nuage ; il étudie, il rapproche, il compare, il voit par-tout des victimes de la ſuperſtition ; il frémit d'horreur à l'aſpect de ſacrifices qui révoltent la raiſon & l'humanité ; il raſſemble ſon courage & ſes forces ; il parle, on crie au blaſphême ; il tonne, on le perſécute. Mais l'erreur n'en a pas moins été attaquée ; &, quoique la réflexion ramène len-

tement aux preuves établies ; dès que le préjugé a éprouvé quelqu'atteinte, il ne faut plus faire qu'un pas, pour qu'une révolution achève de l'anéantir.

Voilà comme, après tant de ſiècles, les puérilités du paganiſme ſont tombées dans le diſcrédit ; comme à Rome, le feu ſacré, entretenu par les Veſtales, n'a plus paru qu'une vaine ſuperſtition, & comme ces Prétreſſes infortunées ont été souſtraites à des devoirs rigoureux & au ſupplice barbare, dont on puniſſoit les plus légères fautes. Leçon importante pour tous les Peuples, & pour tous les Légiſlateurs. Ou n'écoutez que la raiſon & la juſtice, quand vous ferez des loix ; ou hâtez-vous de les proſcrire, quand un changement dans les mœurs les aura rendu aggravantes. La loi ne doit être meurtrière que pour le crime, parce qu'elle n'a été établie que pour l'arrêter, ou le punir.

En faiſant prendre des engagemens irrévocables à des êtres foibles & incertains, quelle ouverture leur a-t-on laiſſée, pour qu'après avoir ſacrifié le repos de leur vie à l'illuſion, à la condeſcendance, ou à la force, il leur fût permis d'en appeller, de s'arracher d'un ſéjour déſormais plus horrible à leurs yeux que le tombeau ? Hélas ! ils n'apperçoivent, pour ſortir du précipice, que quelques branches, quelques foibles racines, qui

ne peuvent guères manquer de se rompre, quand on voudra s'en saisir ; ou plutôt c'est un tison enflammé dont la main ne s'empare que pour être brûlée jusqu'à l'os, sans laisser l'espoir à l'infortuné qui se noye, de se sauver par cette douloureuse mutilation.

Il faut, à la verité, que l'émission des vœux ne procède que d'une volonté entièrement libre : il faut que la profession en religion, n'ait d'autre objet qu'un sacrifice offert à Dieu, de tout ce que l'homme a de plus précieux au monde, dans l'intention de faire plus sûrement son salut, pour que la chaîne du Cénobite devienne indissoluble.

Et de quel œil, en effet, la divinité pourroit-elle voir un dévoûment, dont l'unique but ne seroit pas de lui plaire ? Un tel contrat se trouveroit radicalement nul, puisquil ne porteroit que sur une supposition mensongère. Aspirer à tout avantage étranger, lorsqu'on prend l'habit religieux, c'est courir après ce qu'on paroît répudier ; c'est tromper à-la-fois l'Eternel & les hommes ; c'est mériter les chagrins, compagnons inséparables d'un engagement aussi criminel.

Mais il est rare que de son propre mouvement on embrasse un parti qui conduit à toutes les privations, à une gêne continuelle, & de-là au repentir & au malheur. Ce sont donc, pour l'ordinaire, la persuasion, des décisions de famille ;

& l'impreſſion de la crainte, qui agiſſent ſourdement pour déterminer un mineur facile & crédule à s'enſevelir dans le fond d'un cloître.

Cependant, la ſéduction ou la violence prendront ſi bien leurs meſures, qu'elles ne laiſſeront aucunes traces. Comment, en ce cas, pouvoir en trouver des preuves ? Comment pouvoir en argumenter dans les tribunaux ?

Il eſt ſi facile à une famille de couvrir d'un voile impénétrable tous les excès de la violence ! L'intérieur des maiſons n'eſt point éclairé de la lumière publique. D'ailleurs, ſi l'on maltraite un enfant, *ce n'eſt que pour les fautes qu'il a commiſes ; c'eſt un caractère déteſtable, un libertin, un mauvais ſujet, qui peut déshonorer ſes parens. On cherche à le faire rentrer en lui-même ; pour qu'il rompe avec des connoiſſances dangereuſes, on le tient étroitement reſſerré ;* & ſes accuſateurs ayant ſeuls le pouvoir de ſe faire entendre, ils parviennent ſans peine à prévenir de loin tous les eſprits contre le malheureux dont ils ont juré la perte.

Quand cette perſécution a produit ſon effet, on publie le repentir de l'innocence, on annonce qu'elle a reconnu ſes erreurs, *& que, pour mieux les expier, elle eſt déterminée à renoncer aux vanités du ſiècle.* Cette tournure eſt d'autant plus adroite, que, dès ce moment, toutes les rigueurs ceſſent ; la flaterie, les careſſes, l'empreſſement éclatent à

l'envi ; on ne néglige rien pour couvrir de fleurs la surface du précipice. Promesses, cadeaux, pensions, condescendance, tout est mis en œuvre pour tromper l'adolescent sans défiance & le Public, qui ne peut juger que sur ce qu'il voit.

Mais, lorsque le dégoût se fera sentir, lorsque l'ennui viendra l'accroître, lorsque les regrets seront infinis, que servira-t-il au Religieux de s'écrier dans l'amertume de son cœur : *Je me suis dépouillé de ma liberté naturelle & civile ; j'ai renoncé à toutes mes propriétés, mes espérances, mes prétentions ; j'ai confié à des tiers toutes les facultés de mon être, & ce sacrifice, au-dessus de mes forces, n'a été que l'effet d'une impulsion étrangère, & d'une contrainte sourde & cachée. Aucun espoir, par conséquent, de rentrer dans mes droits, nul témoignage à rapporter, & nul moyen à faire valoir?* Devroit-on indiquer des causes de réclamation qui deviennent si facilement illusoires ? Quelle est donc la sagesse & la justice d'une jurisprudence, qui ne montre qu'un leurre de plus au misérable déjà tombé dans le piège.

Cependant, si la passion a été trop marquée, si des excès trop violens ont rendu les faits trop notoires, il sembleroit que la réclamation ne dût pas manquer d'être accueillie ; mais il s'en faut de beaucoup. Le Concile de Trente & les loix du Royaume ont fixé un terme, après lequel il n'est

plus permis de former cette réclamation, & ce terme ne va pas au-delà de cinq années.

Qu'on écoute les raisons alléguées pour justifier cette décision. *La profession monastique est un acte d'obéissance, qui, quoique nul dans son principe, peut devenir obligatoire par une continuité de persévérance qui emporteroit ratification. Une volonté tardive doit avoir la force de rendre valable un engagement, qui d'abord avoit pu être défectueux. Le Religieux, qui a persisté pendant quelque temps, ne doit donc plus être écouté. D'ailleurs*, ajoute-t-on, *il est important que dans un état, la Religion tende au bien public. Si, à l'égard de la validité des vœux, il n'y avoit pas une règle fixe, il en résulteroit, sans doute, une foule d'inconvéniens; le régime des Monastères en souffriroit, & les familles, de leur côté, seroient continuellement dans l'incertitude. Un Religieux, en échappant du cloître, viendroit troubler l'effet des partages, renverser tous les projets, détruire même des établissemens faits sur la foi de son sacrifice.* Quel raisonnement! Oser faire servir la Religion aux vues ambitieuses des hommes, & encore ne pas rougir de l'avouer! Ainsi, ce n'est point pour l'intérêt commun que cette loi a été portée, mais pour l'avantage de plusieurs particuliers, & le malheur de quelques autres.

Cette loi seule anéantit toutes les ouvertures

qui ſembloient être offertes à la réclamation, puiſque cinq ans paſſés dans le ſilence ne laiſſent plus le pouvoir de la tenter. Quoi! cinq années ſont ſuffiſantes pour preſcrire à l'égard du Religieux; tandis qu'en toute autre matière la preſcription exige vingt & trente ans, entre abſens, âgés & non-privilégiés! Il en faut même quarante, vis-à-vis des gens de main-morte, & elle ne court point contre les mineurs, ni contre les interdits & tous ceux qui ſont hors d'état d'agir dans leurs affaires. Ainſi voilà bien des précautions priſes pour de futiles propriétés: & l'on a pu les négliger toutes, on a pu les rejeter, lorſqu'il s'agiſſoit de rendre au bonheur tant d'infortunés!

D'ailleurs, que ſont les aſpirans à l'état monaſtique? De jeunes-gens, ſortant, la plupart, du collège, ou de jeunes filles élevées dans des couvens, & ne connoiſſant, ni les uſages, ni le Concile de Trente, ni la légiſlation. Enſevelis dans le cloître, ce n'eſt pas là qu'ils recevront les lumières qui pourroient ſervir à les en arracher. Cinq ans s'écouleront donc & bien davantage, avant que le Religieux mécontent ſe ſoit décidé à prendre un parti, dont les tentatives ſont ſi incertaines, & les ſuites ſi funeſtes, quand on ne réuſſit pas. Cette idée l'obligera de balancer encore; parce qu'il ſera loin de s'imaginer qu'il y a un terme, lequel expiré, il ne lui ſera

plus loiſible de pouvoir agir. Ainſi ſon ignorance lui deviendra auſſi funeſte que ſa crédulité ou ſa ſoumiſſion ; & ſes regrets ſeront d'autant plus cuiſans, qu'il ſe trouvera avoir été lui-même l'inſtrument de ſon malheur.

A la vérité ces cinq ans ne commencent à courir que du jour où la crainte eſt préſumée avoir ceſſé. Mais on parle de crainte : eh ! ſeroit-il bien facile de déterminer à quel degré elle doit être pouſſée, pour offrir un moyen de réclamation ? jamais même a-t-on connu des règles fixes ſur cette matière ? Tout le monde ſait que la crainte agit plus ou moins puiſſamment ſur l'eſprit, ſuivant qu'il eſt plus ou moins ſuſceptible de fermeté ou de terreur. Son impulſion étant ainſi relative, la variété de ſes effets ſuivra celle des caractères : chaque circonſtance offrira donc ſa particularité & ſon exception ; & le ſeul moyen qu'on auroit en ſa faveur, iroit ſe noyer dans un diſcuſſion ſophiſtique.

Néanmoins ſe décidera-t-on à en faire l'eſſai ? l'inexpérience va encore ſe trouver arrêtée. Une Religieuſe, particulièrement, ſera-t-elle inſtruite de la marche qu'il faudra tenir pour faire ſa proteſtation ; & dans l'aſyle impénétrable où elle eſt priſonnière, qui viendra le lui apprendre ? comment enfin pourra-t-elle ſavoir que cette réclamation doit être faite par écrit, & devant l'Ordinaire ? Pour faire appeler un Juriſconſulte, il

faut en connoître ; il faut avoir des gens à ses ordres ; il faut pouvoir s'adresser à des personnes de confiance ; il faut avoir la liberté d'épancher son cœur, sans crainte d'être entendu. Tant d'entraves servent, non-seulement à tenir l'esprit en suspens, mais encore elles réduisent à l'impuissance d'agir : & cependant le temps s'écoule ; il fuit ; il amène à grands pas le moment terrible de la prescription.

Si, moins gênés, les Religieux sont plus à portée de se procurer les notions nécessaires, cette faculté ne leur devient pas très-avantageuse ; puisqu'immédiatement après qu'ils ont prononcé leurs vœux, on leur fait prendre les Ordres Sacrés ; ce qui achève de rendre leurs fers éternels : car tel est l'effet des passions des hommes, que ce qui n'est point un engagement irrévocable pour un Ecclésiastique Séculier, le devient pour un Religieux. On suppose *que celui-ci ratifie pleinement sa profession, en paroissant certifier au Prélat ordinant qu'elle a été volontaire :* comme si cette affirmation tacite d'une vocation libre n'étoit pas la même dans la bouche du Diacre, qui la renouvelle pour la seconde fois, & qui peut pourtant s'en faire relever. Mais des Collatéraux avides n'ont rien à attendre de l'engagement contracté par l'Ecclésiastique Séculier, tandis qu'ils partagent les dépouilles du malheureux Cénobite. Justice, humanité,

humanité, serez-vous donc constamment sacrifiées à la cupidité des mortels?

Cependant plus d'une fois le désespoir l'a emporté : il faut, ou étouffer de douleur, ou élever la voix, pour y mettre un terme; alors la réclamation est hasardée. Que de moyens victorieux n'auroit-on pas à proposer, si l'on pouvoit avoir la raison pour juge : mais la loi se trouve là pour l'écarter. Ainsi le réclamant succombe; on le condamne à rentrer dans le tombeau, dont il avoit osé soulever la pierre; on la laisse inhumainement retomber sur sa tête, pour ne plus se rouvrir jamais : & quoiqu'il ait fait une peinture déchirante des soucis qui le dévorent, on rend sa condition plus affreuse qu'elle ne l'étoit, en le livrant à la haine implacable de ses tyrans. Son sort est celui de Prométhée. Il aura autant de persécuteurs que de Confrères : chacun le regarde comme l'ennemi déclaré de l'Ordre dont il a prétendu se séparer : chacun voudra se venger des maux communs sur celui qui a essayé de s'y soustraire. En vain les Cours Souveraines, en ordonnant aux Supérieurs *de traiter charitablement & fraternellement* le Religieux condamné, exigent-elles qu'on leur en certifie de trois mois en trois mois, quand c'est à ceux-là mêmes qui sont les maîtres du traitement, qu'on remet le soin d'en rendre compte : s'ils sont des oppresseurs vindicatifs & cruels, doit-on espé-

rer qu'ils s'en accuseront ; & peuvent-ils être capables de ménagemens & de procédés, eux, qui porteront dans un cœur monachal le ressentiment profond, qu'ont dû y allumer les vérités & les reproches, qu'il a fallu établir contre eux dans la plaidoierie !

Une réclamation, suivie d'une condamnation judiciaire, est assurément le dernier période du malheur. Il ne reste plus alors que des souffrances continuelles, l'apostasie, ou un suicide ; extrémités également terribles. Cependant il y en a plusieurs exemples connus ; il y en a, & en plus grand nombre, qui ont été ensevelis dans l'ombre du silence, & qui, découverts, feroient frissonner d'horreur. O Ciel ! se peut-il bien que l'homme soit placé, par la loi même, entre la tyrannie, le désespoir & la mort !

CHAPITRE XI.

Nullité positive & radicale de l'irrévocabilité des vœux.

Les premières loix, les seules qui ne blessent ni la raison ni la justice, les seules qui soient propres à diriger le cœur de l'homme dans le sentier de

la vertu, ſont les loix de la nature. Elles ont été viſiblement dictées par l'Etre-Suprême, puiſque chaque individu en porte l'empreinte au fond de ſon ame. Le malheur a voulu qu'elles n'aient pas toujours été reſpectées; on peut dire même qu'elles ont rarement été ſuivies.

Les ſociétés ſe ſont formées; chaque peuplade a eu ſes ambitieux, ſes politiques, ſes intriguans: de là tant de préjugés déſaſtreux, tant de ſuperſtitions funeſtes, tant de ſyſtêmes dangereux, tant de loix injuſtes & barbares. Mais s'enſuit-il que l'homme ait eu le droit de changer ſa conſtitution primitive; qu'il ait pu valablement déranger l'ordre, ériger en crimes des penchans très-innocens par eux-mêmes; mettre ainſi le ſcrupule à la place du remords; ſubſtituer aux travaux utiles des prières ſans nombre; faire conſiſter la vertu dans l'obſervation de quelques cérémonies de culte, & s'eloigner totalement des principes de la morale? Non ſans doute: tout ce qui dérive de la contrainte eſt nul de droit; & ces éverſions ſont autant de violences faites au ſyſtême phyſique. Sous ce premier point de vue, le vœu irrévocable, qui impoſe à l'homme des devoirs ſi éloignés de la tâche qu'il avoit à remplir, eſt inconteſtablement nul de droit; mais il y a une infinité d'autres cauſes qui ſervent auſſi à établir cette nullité.

Il eſt conſtant que l'homme n'a point une vo-

lonté permanente. Les nuances de ſon caractère & de ſon eſprit, ſes paſſions, ſes infirmités, & les variations de ſon âge apportent autant de différence dans ſes goûts & dans ſes deſirs. De l'étourderie à dix-huit & vingt ans; de l'amour juſqu'à trente; de l'ambition à quarante; de l'avarice à ſoixante; & de l'inſouciance à quatre-vingt, ſi l'on arrive juſques là. Voilà l'homme & toutes les phaſes de ſa vie. Chaque âge offre un être qui ne reſſemble en rien, ni pour le moral, ni pour le phyſique, à celui qui a précédé & à celui qui va ſuivre; ce qui plaît, ce qui enchante à quinze ans, devient inſipide au bout de dix années, & à charge vingt ans après. Comment donc promettre, comment s'engager pour la vie dans un état que réprouvent à l'envi la nature & la raiſon?

Ayons recours aux principes. N'établiſſent-ils pas que toute convention, qui eſt au-deſſus du pouvoir ou des forces des contractans, eſt frauduleuſe, & par conſéquent nulle? Cette nullité eſt même de fait comme de droit; car l'impoſſibilité abſolue de remplir un engagement, en opère légalement la diſſolution. Si ſur-tout cette impoſſibilité a été connue à l'époque du contrat, l'acte, quoique ſynallagmatique, paroît alors n'avoir été fait que ſous condition, & l'impuiſſance arrivant, il n'y a plus de contrats; il n'y a plus d'engagemens:

d'où il résulte que quand on ne peut se lier que conditionellement, on commet une fraude de s'obliger sans restriction ; & cette convention ne peut jamais être obligatoire, autant parce qu'elle est notoirement impossible, que parce qu'elle est nulle. On riroit de l'insensé qui promettroit de livrer à jour fixe la lune & les étoiles ; & l'autre fou qui sommeroit de tenir un pareil marché, seroit bafoué par tout le monde.

Un autre principe, non moins certain, c'est qu'il est au pouvoir des parties qui ont contracté ensemble, de changer, de modifier, d'anéantir enfin leur acte, si c'est leur volonté mutuelle. Examinons maintenant la nature du vœu du Cénobite. N'est-ce pas dans toute la force du terme une promesse qu'il se fait à lui-même ? C'est une résolution personnelle, & qu'il jure de conserver. Mais on vient de démontrer que ce serment ne peut être que conditionnel. Or quand le motif, qui a fait prendre l'engagement, ne subsiste plus, on doit être le maître de l'annuller, dès que cette résiliation est dans la volonté de l'auteur du contrat, & que personne n'y ayant un intérêt légitime, n'est en droit de s'y refuser.

Dira-t-on que c'est avec Dieu que le Religieux contracte ? Vers rampans, votre orgueil ne cessera-t-il jamais de vouloir vous élever jusqu'à l'Eternel ? Eh ! qu'êtes-vous pour traiter avec l'Etre Suprême ?

Que pouvez-vous lui tranſmettre qui ne ſoit pas déjà en ſa puiſſance : de quelle utilité peuvent être pour lui vos ſervices & votre dévouement ? Telles ſont pourtant les baſes de tout contrat.

Vous vous cédez mutuellement les objets de votre opulence & de votre envie ; vous vendez, vous acquérez des châteaux, des fermes, des hôtels, des maiſons, des rentes foncières & hypothéquaires. La juriſprudence a établi l'uſage des actes pour fixer la ſûreté de vos conventions. Si une fois les formalités remplies, l'un des contractans cherche à ſe ſouſtraire aux conditions qu'il a ſouſcrites ; il eſt expoſé à des pourſuites, à des dommages & intérêts ; le vendeur reprend ſa choſe, ou l'acquéreur actionne pour obtenir ce qui lui a été vendu. C'eſt-là l'effet des contrats, qui ne reſſemble guères à l'engagement que prend le Cénobite avec la Divinité.

Un Religieux ſe conſacre à Dieu, il lui fait le ſacrifice de ſa perſonne, & de tout ce qu'il poſsède ; mais que reçoit-il en échange ? Aucun bien préſent, aucun bien effectif. Néanmoins quel a été ſon but ? Celui de parvenir par une voie plus certaine à la félicité de la vie future. Et, ſans doute, il eſt doublement dans l'erreur ; car il fait injuſtice à la bonté divine, en ſuppoſant qu'il n'a été placé dans la ſociété des hommes que

pour y trouver des occaſions de chûte & de damnation : cependant, qu'on le ſuive au fond du cloître pour voir ſi ſes ſuccès répondent à ſon attente.

Le libre arbitre, dont il n'a pu ſe dépouiller par ſes vœux, ne ſera pas long-temps ſans ſe trouver aux priſes avec les déſagrémens d'une gêne inſupportable, puiſque la ferveur ne peut pas être de toutes les ſaiſons. Un peu plutôt, un peu plus tard, le Religieux pourra-t-il ſe défendre d'ouvrir ſon cœur à l'impatience, aux imprécations, à la haine de ſes Supérieurs, enfin à tous les emportemens qui rendent l'homme vraiment répréhenſible? Ainſi, ce ne ſera plus le moment de s'abuſer, & de conſerver l'eſpérance qu'il avoit conçue en embraſſant la vie monaſtique, quand la juſtice céleſte ne lui devra que des châtimens. Ira-t-il alors demander à Dieu des dommages & intérêts, parce que l'objet de ſon engagement lui échappe? C'eſt, il eſt vrai, par ſon propre fait; mais la convention à ſon égard n'en ſubſiſte pas moins dans toute ſa force : &, outre la punition qui l'attend dans l'autre vie, (non pas pour avoir enfreint une obligation comminatoire, mais pour s'être livré à des paſſions criminelles); il eſt encore châtié dans ce monde, par la perte irréparable de ſon exiſtence civile, & de toutes les faveurs que la Providence avoit cru

devoir accorder aux habitans de la Terre, comme récompenſe & encouragement.

Il n'y a donc aucune ſimilitude entre les engagemens du Religieux, & les conventions que les hommes forment enſemble; ou, pour mieux dire, il n'y a point de contrat entre Dieu & le Cénobite, parce que l'équité proſcrit tous les actes, dont la léſion eſt évidente, & que cette léſion eſt manifeſte, dès que tout le poids de l'engagement porte ſur une ſeule des parties contractantes, ſans aucun dédommagement actuel ni réel. C'eſt alors, ſans doute, qu'il y a ouverture à la reſciſion, & que la nullité du contrat doit être toujours prononcée.

D'ailleurs, ſi c'eſt avec Dieu que l'on s'engage, il faut connoître quelles ſont les conditions qu'il peut impoſer. La bonté, qui forme ſon eſſence, parce que la perfection eſt ſon premier attribut, permet-elle de croire qu'il veuille jamais déterminer par la force le dévouement des mortels? Non, non; ſon culte doit être purement volontaire; ce ſont des fleurs, & non des chaînes, qui doivent parer ſes autels; ſa gloire n'eſt ſûrement pas celle des tyrans, & ſa généroſité exige que celui de ſes miniſtres, qui trouve ſon emploi trop pénible, ceſſe, dès ce moment, de lui convenir.

Au ſurplus, la nature de l'engagement, & la

forme de l'acte de la Profeſſion, annonceroient plutôt que c'eſt avec l'ordre, dont il eſt membre, que le Profès vient de contracter. C'eſt, en effet, à cet ordre qu'il s'aſſocie. En conſéquence, il exiſte entre eux des conventions réciproques. D'une part, le Religieux promet de ſe conformer à la règle, d'obéir & de faire tout ce qu'on exigera de lui; de ſon côté, le Corps, qui l'adopte, s'engage, à ſon tour, de pourvoir aux beſoins & à la ſubſiſtance de l'Aggrégé; en foi de quoi l'acte doit être ſigné du nouveau Profès, & du Supérieur qui a fait la Cérémonie. Mais, dans cette hypothèſe, il ſeroit encore facile de prouver qu'un pareil acte ne devroit pas être irrévocable.

Les Ordres Religieux ſont des ſociétés formées dans l'Etat, ſous les aîles de la Religion, & la protection du Gouvernement, pour attirer par leurs prières les bénédictions du Ciel ſur l'Empire, & particulièrement pour offrir au Peuple un modèle de toutes les vertus, & le rappeller à ſes devoirs par de pieuſes exhortations. Qu'on examine maintenant quels ſont les principes & les règles de toute ſociété, dont le but eſt moral & politique. Devant tendre au bien, il faut qu'elles ſe mettent en état de l'opérer; &, pour cela, il faut qu'elles puiſſent ſe dégager de toutes les parties foibles, défectueuſes & hétérogènes. Auſſi l'engagement pris avec elles ſe rompt-il par le

changement d'une des deux volontés. Un ſujet qui ſent ſon incapacité, ſe retire ; de même, ſi-tôt que le Corps s'apperçoit qu'un de ſes Membres eſt vicieux, il ſe hâte de le retrancher. Voilà la ſeule manière de parvenir à la perfection. On figure mal dans une compagnie, lorſqu'on n'en a ni l'eſprit, ni les mœurs ; on ne peut que lui préjudicier, en ſe perdant ſoi-même. C'eſt une vérité qui a été parfaitement ſentie par un des plus célèbres Docteurs de l'Egliſe, par Saint Auguſtin, lorſqu'il a établi dans ſa règle, chap. *6*, *Etiamſi ipſe non abceſſerit*, *de veſtrâ ſocietate projiciatur.*

Suppoſera-t-on encore que c'eſt avec ſa famille que contracte le Religieux qui fait Profeſſion, vu que l'acte doit auſſi être ſigné par deux des plus proches de ſes parens, qui auront aſſiſté à la Cérémonie ? Mais cette précaution n'a été priſe que pour prévenir les abus. La loi a cru un concours de témoins néceſſaires pour atteſter le fait de la Profeſſion, & elle devoit naturellement les choiſir parmi les parens du Récipiendaire.

Quelque ſoit l'effet de l'émiſſion des vœux ; & quoiqu'à l'inſtant où on les prononce, ils faſſent paſſer à l'héritier le plus proche la ſucceſſion du Profès, celui-ci ne traite point dans cette circonſtance avec ſa famille. Il n'a point & ne peut avoir pour objet l'avantage de ſes Collatéraux : ſon ſa-

crifice doit ſe rapporter uniquement à Dieu : tout autre motif ſeroit un vice & une nullité de plus. Ainſi, cette tranſmiſſion de ſucceſſion n'eſt qu'une ſuite de la mort civile, opérée par la Profeſſion ; l'héritier paroît au moment que le titre de propriétaire s'évanouit. Mais, ſi l'ancien poſſeſſeur trouve jour à recouvrer ſes droits, ce n'eſt point à cet héritier à le repouſſer ; il n'eſt plus rien, ſi-tôt que l'autre eſt dans le cas de former des prétentions ; il n'a aucun acte à faire valoir contre lui, ou ſi l'on pouvoit regarder le contrat du Religieux commun avec ſa famille, tant de ſacrifices d'un côté, & aucun avantage offert de l'autre part, ne montreroient, dans ce titre, que le fruit de la ſurpriſe ou de la ſuggeſtion, digne de toute la réprobation de la juſtice.

Quand une inſtitution eſt vicieuſe dans ſon principe, tout ce qu'elle produit eſt vicieux comme elle. Ainſi, l'acte de Profeſſion d'un Religieux eſt auſſi nul que la Profeſſion elle-même. Il faut laiſſer l'homme parcourir le cercle au centre duquel il a été placé. C'eſt vainement que l'enthouſiaſme & le délire lui feront tenter de ſortir de ſa ſphère ; les loix de la nature ſauront toujours l'y faire rentrer. Peut-être, dans les premiers momens, ſera-t-il capable de quelques efforts ſurnaturels ; mais où tendront-ils ? A lui

faire éprouver le ſort d'Icare, qui s'élève en effet, & plane avec ſes aîles de cire, & qui bientôt après tombe dans un goufre, pour être puni de ſa témérité.

CHAPITRE XII.

Effets inſéparables de la Conſtitution Monaſtique.

Ce qui eſt dans un état de tenſion violente ne peut ſe ſoutenir long-temps : le cable le plus robuſte ſe rompt, quand les aquilons ſoulèvent les tempêtes ; & le cœur de l'homme, ſi foible & ſi fragile, réſiſteroit à l'orage des paſſions, au moment où l'on a l'inconſéquence de chercher encore à en aiguillonner la fureur! La prudence demandoit qu'on les endormît, au lieu de les irriter. Pour être vertueux, il ſuffit qu'éclairé ſur ſes devoirs, & libre dans ſa volonté, l'homme ſache diriger par des principes d'honneur tous les mouvemens de ſon ame. Alors il ne ſe doute pas ſeulement que les plus doux pourroient devenir les plus criminels ; parce que jamais une contrainte mal entendue n'eſt venue les faire dégénérer en excès.

La prohibition enfante le deſir, & le deſir eſt un feu dévorant, qui ne s'éteint que par la ſatisfac-

tion. Ajoutez à ce premier irritant, les jeûnes, les macérations, la continence soutenue, qui échauffent le sang, qui enflamment l'imagination, qui prêtent encore à l'activité du tempérament, & vous découvrirez bientôt la cause de tous ces désordres, qui firent rougir le Christianisme, en plaçant le plus licencieux libertinage dans des asyles consacrés à la pénitence & au recueillement. Les Instituteurs des Ordres Religieux ne s'étoient proposés, sans doute, que de faire des Saints; mais leurs constitutions ne pouvoient tendre qu'à former tôt ou tard des hypocrites & des débauchés.

Les désordres portés à l'excès ont enfin amené une certaine réforme; mais, en produisant plus de décence extérieure, a-t-elle entièrement extirpé la dissolution? Qui oseroit l'assurer, & qui pourroit y ajouter foi? Ne faut-il pas toujours que l'homme se retrouve sous le froc comme par-tout ailleurs?

Si le cloître a cessé d'être le centre d'un scandale public, c'est que le discrédit des Moines n'en imposant plus à un Peuple trop éclairé, il leur a fallu mettre plus de réserve dans leur conduite. Mais, en Italie & en Espagne, où leur règne se soutient encore, c'est la même licence, c'est le même ton de fausseté & d'effronterie. En France il règne du moins une décence apparente,

ſur-tout dans les Communautés de Femmes. Quand quelque intrigue amoureuſe parvient à s'y introduire, c'eſt toujours ſous le plus grand ſecret. Il n'y a guères qu'un Directeur qui puiſſe tenter l'avanture, & encore, il y a tant d'yeux ouverts de tous côtés, & il eſt ſi difficile de ſe joindre, que la nature eſt forcée de ſe retourner d'une autre manière. On aſſure qu'elle a recours à des expédiens qui jouent la réalité. Quoi qu'il en ſoit, les Nones ſont femmes ; & toute femme eſt coquette par inclination, ou par tempérament. Il doit donc régner dans leurs cellules un genre quelconque de déréglement, toujours criminel, puiſqu'il intervertit l'ordre.

A l'égard des Moines, leur diſſolution a des ſuites plus funeſtes. Portant leurs déſordres dans la ſociété, ils viennent y introduire, ou du moins, y accroître la corruption. Dans la Capitale on s'en apperçoit peu, parce que, n'étant admis nulle part, le Cénobite change de coſtume, & va porter ſon hommage où la vertu ne réſide plus. Mais en Province, où les Particuliers l'admettent dans leurs maiſons & au ſein de leur famille, la dépravation de ſes mœurs peut devenir contagieuſe ; & c'eſt ainſi que le libertinage a gagné juſqu'au fond des Campagnes.

D'ailleurs, parmi les dogmes de la Religion, il en eſt un qui eſt propre à ſervir parfaitement,

ou même à réveiller le foible du Religieux. Le tribunal de la Pénitence a des dangers imminens, & pour le Miniſtre, & pour le Pécheur. Comment écouter de ſang-froid les récits qui font le plus ſouvent la baſe d'une confeſſion ? Le détail de ces penſées voluptueuſes, de ces attouchemens laſcifs, de ces jouiſſances criminelles ; ce rapport des moindres circonſtances fait à un homme échauffé lui-même par ſon régime de vie, peuvent-ils manquer de jetter ſon cœur, s'il en a un, dans l'état le plus convulſif ? C'eſt par la bouche du coupable qu'il eſt inſtruit de toutes ces particularités ignées ; l'aveu de ſes foibleſſes peut donc ſeul l'enhardir ; & d'ailleurs tout l'encourage & l'autoriſe : le myſtère, la confuſion de celle qui s'accuſe, ſon ingénuité, la connoiſſance de ſes penchans, la certitude de ſa confiance, réunis à des feux que chaque mot allume davantage, que de motifs pour s'oublier dans ces tête-à-têtes, pour tenter de ſéduire ce qui eſt déjà à moitié vaincu ! Au ſurplus, ſi le reſpect humain, la crainte des ſupérieurs, la difficulté de maſquer une intrigue, arrêtent encore le Religieux, que deviendra-t-il en rentrant dans ſa loge, & la lubricité de ſon imagination tardera-t-elle à parvenir juſqu'à ſes mains ?

Peut-être même, car il faut tout dire, de ce premier mouvement de libertinage, il réſultera

la plus criminelle diſſolution. Les paſſions, comme les beſoins; rapprochent les hommes; & le cloître peut ſouvent ne renfermer que d'indignes Sodomiſtes, d'autant plus livrés à leurs déteſtables penchans, que le voile impénétrable des ténèbres cache jour & nuit leur manège & leurs crimes.

Enfin, arrive un âge où la fermentation du ſang n'eſt plus la même, & où par conſéquent les goûts de l'homme changent avec ſes paſſions. Si, à ce période de la vie, le Religieux trouvoit une tâche à remplir, le travail & l'envie de faire briller ſes talens pourroient le ramener à la vertu; mais le génie s'éteint dans l'eſclavage: ſans émulation, il perd toute énergie; & où il n'y a ni liberté, ni propriété, il n'y a aucun encouragement. Ainſi, toujours livré à ſon inertie, le Religieux tombe infailliblement de la dépravation des mœurs dans un autre déſordre; & l'intempérance prend la place d'un libertinage concentré. Quelquefois auſſi ces deux vices ſe réuniſſent enſemble; &, grace à des conſtitutions défectueuſes & des réglemens inſenſés, cette portion d'hommes, inſtitués pour ſervir d'exemple aux autres, ne paroît plus qu'une ſociété dangereuſe, à qui chacun ferme ſa porte, & que tout le monde regarde avec mépris.

Comment compter ſur la pureté des mœurs publiques, lorſque, dans le ſein d'un Empire, il

il y a une ſource connue de corruption ? Que l'homme ſoit impur avec lui-même, ou qu'il aſſocie un ſecond à ſa turpitude, de toute manière l'ame ſe déprave, tandis que ſouvent le phyſique s'atténue, & que les infirmités ſe préparent. On ſe familiariſe d'abord avec ce premier genre de déréglement, & l'on paſſe bientôt à l'oubli de tous les principes; dans cette conjonĉture, il eſt trop difficile que la contagion ne ſe communique pas au dehors. Quels effets y va-t-elle produire? Quels maux va-t-elle enfanter? C'eſt l'adultère, & à ſa ſuite le bouleverſement de l'ordre des ſucceſſions, & la diſſention parmi les époux; c'eſt la ſéduĉtion de l'innocence & ſon déshonneur; c'eſt l'infanticide, ſi la honte l'emporte ſur le remords; c'eſt, enfin, l'ignominie, par laquelle les fruits d'une tendreſſe illégitime deviennent les vils rebuts de la ſociété. Candeur, Juſtice, Humanité, Religion, comme l'erreur & le fanatiſme vous ont porté de cruelles atteintes! C'eſt ainſi que la main ſacerdotale, qui avoit été choiſi pour vous perpétuer, fut dirigée de manière à vous abattre.



CHAPITRE XIII.

Premières cauſes du mal.

Si l'empire de la Religion ſouffre déjà beaucoup de l'inconduite de ſes Miniſtres, leur antique hypocriſie, leur apre avarice, leurs abſurdes menſonges n'ont pas moins contribué à l'écroulement de l'édifice.

L'harmonie conſtante de l'univers eſt la preuve la plus ſûre d'une intelligence céleſte. Malheur à celui qui cherche à jetter quelques doutes ſur cette certitude. Si jamais il en appelle à ſa conſcience, quels remords ne ſe prépare-t-il pas? Cette incroyance eſt la plus inſigne ingratitude envers le Créateur. En vain cherche-t-on à la juſtifier par le ſyſtême abſurde d'une matière éternelle? C'eſt ſe ravaler trop bas, quand l'homme eſt doué de tant de conception & de capacité. Il eſt encore plus ridicule d'attribuer au haſard les phénomènes de la nature. Le haſard eſt le père de l'inégalité & de la confuſion; mais ce n'eſt pas là le ſpectacle qu'offre à tous les yeux l'ordre immuable des ſaiſons, des jours & des nuits, l'ordre auquel ſe trouve particulièrement aſſujetti tout ce qui exiſte dans l'univers. Enfin, ſi l'athéiſme

a pour principe les terreurs d'une vengeance future & méritée, il eſt digne de l'ame empeſtée qui le profeſſe.

Mais l'homme juſte, l'homme éclairé, l'homme qui penſe, voit dans tout ce qui l'environne les traces ſenſibles de l'Etre Suprême : l'éclat rayonnant du jour lui atteſte ſa majeſté ; la fécondité de la terre, ſa bienfaiſance ; la paix d'un cœur innocent, ſa perfection ; & la proſpérité des méchans, ſa juſtice ultérieure.

La ſupériorité commande les hommages, & l'Eternel eut des autels. Si ce premier culte n'eût pas été l'effet d'un mouvement volontaire & inſpiré par la piété, l'admiration & la reconnoiſſance ; cette multitude de beſoins, de miſères, d'infirmités, auroit bientôt fait connoître aux mortels qu'ils avoient des devoirs à rendre, & des prières à faire. Lorſque des pluies continuelles ravagent les guérets, ou qu'une ſéchereſſe brûlante fait perdre au Laboureur l'eſpoir de ſes travaux ; lorſqu'une famine menace un peuple nombreux, & que la peſte dévaſte un Empire ; lorſqu'un époux, un père, un enfant voyent au lit de la mort l'objet de leur tendreſſe ; lorſque la foible innocence eſt opprimée par l'homme puiſſant ; lorſque les vents déchainés ſur les mers orageuſes n'offrent plus aux nautoniers éperdus que l'horreur du trépas, à qui ces malheureux adreſſeroient-ils leurs ſup-

plications & leurs cris de douleur ; ſi le Ciel n'étoit pas là pour les entendre ? Et toute autre qu'une puiſſance infinie pourroit-elle, dans ces extrémités, leur promettre quelques ſecours ? Tel fut donc, ſans doute, le principe de toutes les Religions.

Si l'on conſulte l'hiſtoire, on apprend qu'à différentes époques, l'Univers a éprouvé de grandes révolutions, dont la ſuite a toujours été la barbarie & l'ignorance. Il ſembleroit que la machine, après avoir atteint un certain degré de ſupériorité, s'affaiſſe tout-à-coup pour ſe remonter enſuite par gradation, & retomber encore. La chûte de Carthage, d'Athènes & de Rome en fournit des exemples mémorables. Il paroît auſſi que le globe de la terre a plus d'une fois ſouffert de terribles accidens, produits par l'activité des mers, & l'effort des volcans. De-là ces différens déluges qu'on ne peut plus confondre en un ſeul, depuis qu'il a été permis de s'inſtruire. Ainſi, dans tous les âges du Monde, que de Peuples engloutis, & avec eux, les arts & les ſciences qu'ils avoient perfectionnés ; que de Régions, qui, transformées en d'immenſes déſerts, ou en marais fangeux, auront été bien des ſiècles, ſans pouvoir redevenir habitables, & bien des ſiècles à ſe repeupler !

A la ſuite de tels événemens, l'homme retombe comme en enfance : il en a la crainte, la

foibleſſe, l'inexpérience, la crédulité & la ſuperſtition : de cet enſemble naît une foule de préjugés, qui s'enracinent dans ſon ame par la tradition & l'éducation, & qui luttent long-temps contre les réflexions & la raiſon-même ; ce qui empêche de nouveaux progrès vers la perfection.

Quand le flambeau de la ſcience eſt encore à peine étincelant, les premiers qui le ſaiſiſſent d'une main mal aſſurée, ne manquent pas de faire ſervir au ſuccès de leurs propres paſſions un avantage, dont ils ne devroient tirer parti que pour procurer le bien général. S'ils cherchent à accroître leurs lumieres, c'eſt pour mieux conſerver l'empire que la ſupériorité de leurs connoiſſances leur a fait obtenir. Ils feroient un crime à tout autre d'oſer courir après l'érudition : la crédulité & la ſuperſtition ſeroient trop tôt bannies, & leurs menſonges ſacrés n'auroient plus aucun poids. Tels ſont les reproches qu'on a à faire aux Prêtres de tous les Dieux & de toutes les Religions ; tel fut auſſi la ſource de tant de cultes différens. Chacun, pour jouir d'une conſidération plus grande, voulut varier la croyance, ou y ajouter quelque opinion nouvelle. Ainſi les divinités & les dogmes ſe multiplièrent ; & chaque ſecte, ſemant la diviſion parmi les hommes, en fit des ennemis toujours en guerre, & verſant avec fureur le ſang des Martyrs.

Le Judaïſme avoit eu ſes Prêtres, ſes préjugés, & ſon intolérance. Moïſe, ce grand Légiſlateur, ce profond politique ; Moïſe, qui ſut réduire en douze articles toute ſa morale & ſon code civil ; Moïſe, qui ne s'annonça que comme l'oracle d'un Dieu de paix, fit égorger vingt-trois mille de ſes Concitoyens, & ne parut reſpirer juſqu'à ſon dernier ſoupir que meurtre & vengeance. Toutes les fois que le Pontificat ſe réunira à la Puiſſance légiſlative ; ſous le nom impoſant de Théocratie, le deſpotiſme le plus abſolu élevera ſon empire, & la Religion ſera bientôt ſanguinaire. Celui qui peut tout faire avec impunité, eſt, tôt ou tard, un être dangereux : il va devenir un monſtre, s'il ſait joindre à une autorité ſans bornes, la faculté d'annoncer aux Peuples l'ouvrage de ſes paſſions, ſous le titre ſacré : *De décret du Ciel ;* car les prodiges ne coûtent rien pour en convaincre la crédulité du vulgaire ; & le glaive eſt toujours levé pour frapper ceux qu'on appelle impies, quand ils paroiſſent vouloir examiner les faits, & approfondir la vérité.

La Religion de Jéſus ſuccéda au Judaïſme. *Le pardon des offenſes, la patience dans l'adverſité, une récompenſe certaine pour la vertu dans l'autre vie, la grace des plus grands crimes accordée à un repentir ſincère :* voilà ce que cette Religion prêchoit ; ce qu'elle promettoit ; ce qui devoit faire eſpérer

qu'une doctrine aussi pure cimenteroit le bonheur des hommes, en leur faisant aimer leurs devoirs.

L'Empire de Rome touchoit alors à son déclin : les excès des Tyrans odieux qui en avoient tenu les rênes, venoient d'en sapper les solides fondemens : leurs attentats avoient excité le mécontentement dans tous les esprits : leurs infâmes débauches & les effets destructifs d'un luxe outré, avoient achevé de corrompre tous les cœurs, & d'énerver toutes les forces : déjà l'Etat étoit démembré, autant par la révolte de plusieurs Provinces, que par les invasions successives des Barbares : le cahos commençoit à reparoître, & le néant des connoissances approchoit : il ne restoit plus à chaque contrée d'autre ressource que celle de se soumettre à l'esclavage, ou de prendre les armes pour se défendre. La guerre est le tombeau des arts : elle porte l'homme à faire consister tout son mérite dans sa bravoure. Il méprise tout ce qui n'appartient point au militaire & aux combats; & le barbare ne sait plus rien, que donner la mort avec adresse, ou la recevoir avec intrépidité.

Ce fut lors de ce premier ébranlement, où l'univers n'étoit peuplé que de malheureux écrasés sous le poids de la servitude, des impôts & des calamités de la guerre, que les Apôtres commencèrent à prêcher l'Evangile. Quel soulagement pour des infortunés, que de recevoir une morale qui leur

apprenoit à ſouffrir avec patience ; & une Religion qui aſſure aux cœurs vertueux une récompenſe éternelle, pour prix de leurs tourmens ! Auſſi ne manqua-t-elle pas de Sectateurs ; & un culte, qui ne faiſoit que perfectionner celui de Moïſe, & qui ſe trouvoit ſi ſupérieur à toutes ces fables du Paganiſme, dont le Panthéon admettoit une Déité pour chaque vice, devoit ſans doute obtenir des ſuffrages & des reſpects.

D'ailleurs, tout ce qui peut dégénérer en paſſion eſt sûr de trouver accès dans le cœur humain; quand, ſur-tout, la nouveauté lui en ouvrira l'entrée. L'eſprit, jaloux de ſon indépendance naturelle, ſe laiſſe ſouvent aſſervir par de nouveaux ſyſtêmes, en voulant prouver qu'il eſt capable de faire un choix. Eſt-il fixé ; ſon zèle eſt exceſſif, ſon enthouſiaſme tient du délire : & s'il s'agit de Religion ; c'eſt un fanatiſme aveugle, qui égorge ou ſe fait égorger avec le même acharnement.

La morale chrétienne, infiniment auſtère, n'en convint que mieux à de nouveaux Proſélytes. L'homme, pénétré intérieurement de ſa foibleſſe, eſt ardent pour tout ce qui paroît l'élever au-deſſus de lui-même ; & c'eſt pourquoi on l'a vu ſi ſouvent préférer les mortifications, les flagellations & la retraite, à des vertus moins éclatantes peut-être, mais plus utiles.

Sur ces entrefaites, les Empereurs Romains ſe

réveillèrent ; & la perſécution, en expoſant dans un plus grand jour la Foi, la conſtance & l'héroïſme des Chrétiens, leur procura de nouveaux admirateurs, & groſſit encore le nombre des Néophytes.

Juſques-là, la vérité, la ſimplicité, la bonne-foi, avoient été les principaux caractères de la croyance. Mais les Apôtres furent remplacés par des Evêques : ceux-ci, ſéduits par les charmes d'une ſupériorité qui leur promettoit un pouvoir plus étendu, à meſure que croiſſoit le nombre des convertis, oublièrent ſans peine qu'ils ſuccédoient à des hommes modeſtes, dégagés de toute ambition, & courant de bourgade en bourgade, pour faire des Proſélytes, & non pas des Sujets.

Dès ce moment, la ſcène changea : chaque Evêque prit la qualité de Paſteur, pour s'arroger le droit d'avoir un troupeau ; & l'eſcabelle d'un Pêcheur fut transformée en un trône, qui devoit devenir quelque jour auſſi éminent que celui des Céſars, & tomber enſuite par l'effet de ſa trop grande élévation. O paſſions humaines ! quoi toujours, toujours donc, votre ſouffle empoiſonné viendra corrompre ce que l'eſprit divin peut inſpirer de mieux pour ſa gloire & la félicité des mortels ?

Ainſi, des dogmes & des rites trop ſimples n'auroient pas permis à la cupidité d'agir avec

autant de ſuccès qu'elle s'en promettoit. Ce n'eſt pas aſſez d'étonner l'homme par des prodiges, de fixer ſon eſprit par des énigmes, & d'amuſer ſes regards par des ſpectacles, lorſque ces pratiques ſont communes avec tous les autres cultes ; car tous ont eu leur pompe, leurs myſtères & leurs miracles. Il fallut donc enflammer l'imagination des peuples par des terreurs & des promeſſes.

Les Conciles, travaillant à la lueur de la révélation, firent, ſans contredit, des découvertes qui prouvoient bien l'influence des lumières ſurnaturelles. C'eſt là que du Paradis on vit ſortir les Limbes, & qu'à côté de l'Enfer on commença à diſtinguer le Purgatoire. Ainſi le bon Paſteur de l'Evangile prit un front ſourcilleux & ſévère : pouvoit-on ſe diſpenſer de le rendre terrible, quand, s'érigeant en médiateur, on ſongeoit à mettre à profit les réconciliations ?

Ces nouveaux dogmes aſſuroient au Clergé un empire abſolu ſur l'eſprit des Néophytes ; mais cela n'étoit pas ſuffiſant. Quelque grand qu'en fut le nombre, on ne comptoit encore parmi eux aucun Prince, aucun Souverain, qui puſſent enfin donner une aſſiette fixe à la nouvelle Religion. L'établir excluſive, c'étoit infailliblement atteindre au but. Il fut donc décidé que, hors de l'Egliſe, il n'y avoit point de ſalut à prétendre. De même Mahomet ordonna à ſes croyans, *de rendre à leur*

ennemi le mois de la calamité pour le mois de la calamité ; & par ce trait de politique, il mit aux fers toute l'Aſie, & la remplit de ſes erreurs.

Cependant la terre fumoit toujours du ſang des Martyrs, lorſque la converſion de Conſtantin vint mettre un terme à l'oppreſſion, & renverſer les échafauds. Cette époque, qui ſembloit être la plus heureuſe pour le Chriſtianiſme, lui porta le coup le plus funeſte. Harcelé par les remords, ce Prince ne vit dans ſon abjuration que le ſeul moyen qui lui reſtoit pour expier ſes forfaits. Il porta donc au pied des autels toute la foibleſſe qu'inſpire la crainte, & la baſſeſſe qui ſuit le crime. Le Clergé, qui conſentit à l'abſoudre, ne manqua pas de profiter de la circonſtance. Déjà maîtriſé par l'avarice & l'ambition, on a vu qu'il s'étoit ouvert le chemin de la fortune : appercevant à ſes pieds le premier des Souverains, il conçut l'eſpoir de s'emparer de l'autorité ſuprême ; & les ténèbres de l'ignorance, qui commençoient à ſe répandre ſur la terre, ſecondèrent ſi bien ſon projet, qu'il finit par établir un deſpotiſme dont il n'y a point d'exemple. O Saint Pierre ! quand tu comparus en criminel devant le Sanhédrin aſſemblé, aurois-tu pu reconnoître dans tes Succeſſeurs des hommes environnés de tout le faſte de la grandeur ſouveraine ; & qui, le front ceint d'une triple couronne, ont dépoſé les Rois à leur

gré, & diſpoſé de leur Empire ſuivant leurs caprises ou leur avantage; qui, enfin, par leurs anathêmes fulminans, faiſoient trembler tous les Potentats de l'Europe, & pouvoient plonger leurs Sujets dans la conſternation & le déſeſpoir!

CHAPITRE XIV.

L'impoſture des Prêtres a ſuivi la progreſſion de l'ignorance & de leur cupidité.

APRÈS que tour-à-tour la tolérance & la proſcription eurent à l'envi contribué au progrès du Chriſtianiſme, la liberté de conſcience & de culte acheva de lui donner une conſiſtence réelle. Ce fut comme l'éclat d'une brillante aurore, qui, dans un inſtant, embraſſe l'univers, & qui, chaſſant toutes les ténèbres, fixe définitivement la lumière du jour. Ainſi le Chriſtianiſme éclipſa toutes les autres Religions, & devint la ſeule dominante.

Mais à peine fut-on maître de penſer & d'agir, qu'on fit uſage de cette faculté, avec l'ardeur qu'inſpire toujours une inſtitution naiſſante: c'eſt dire que la ferveur dégénéra bientôt en délire, & le délire en aveuglement & en déraiſon. Ce

qui n'y contribua pas peu, c'eſt que les convertis apportèrent dans la nouvelle croyance l'eſprit de ſuperſtition, qui formoit l'eſſence du Paganiſme. Ainſi ils reçurent avec tranſport toutes les abſurdités qu'on leur débita. De leur côté, les Pères de l'Egliſe ne reſtèrent point en demeure; & ſous le prétexte de s'éclairer de plus en plus à l'aide de la révélation, ils aſſemblèrent des Conciles, dont l'eſprit de Dieu dut s'écarter à meſure que l'eſprit humain prit le deſſus. C'eſt ce qui paroît frappant, quand on examine avec impartialité ce tiſſu de rêveries annoncées comme des inſpirations du Ciel; quoiqu'elles bleſſent inconteſtablement la majeſté, la juſtice, la volonté du Créateur, & qu'elles laiſſent appercevoir en même temps les motifs humains qui les ont fait mettre au jour. Auſſi quel a été leur ſort? celui de toutes les ſuperſtitions; & après avoir eu un grand aſcendant pendant pluſieurs ſiècles, elles ont enfin conduit aux controverſes, aux ſubtilités de l'école, au doute & à l'incrédulité.

De cet amas de dogmes auſſi abſtraits qu'abſurdes, veut-on paſſer à la morale ſimple de l'Evangile? on ne s'y reconnoît plus. *Aimez Dieu & chériſſez votre prochain comme vous-même; voilà*, diſoit Jéſus, *tout ce que l'Auteur des choſes exige des mortels.* Mais les Pères des Conciles ne s'en tinrent pas là. Dans le plan du Clergé,

il falloit des vertus factices, qui, mettant les penchans naturels de l'homme en opposition avec ses devoirs, pussent encore grossir le nombre de ses fautes, & rendre ainsi sa conscience éternellement allarmée, & son esprit toujours foible & docile. Il fut donc commandé aux Fidèles de croire *un seul Dieu en trois personnes; un Dieu incarné; un Dieu crucifié; un Dieu ressuscité:* de croire *l'immaculée Conception & la Virginité de Marie:* de croire *la transubstantiation, & la pluralité, quoique distincte, formant unité:* de croire *en l'assistance des Anges & des Saints:* de croire *la nécessité du Baptême, l'obligation de la Confession, le pouvoir de l'absolution:* de croire *qu'on ne peut transgresser sans péché tout ce qui est prescrit par l'Eglise, & que ses prières sont toutes-puissantes pour racheter les ames du Purgatoire:* de croire *qu'on doit préférer le célibat au mariage, & la prière, le jeûne & la retraite aux occupations utiles de la société:* de croire *l'efficacité de la Confirmation, du saint crême, de l'eau bénite & de l'exorcisme:* de croire *l'infaillibilité du Saint Père*, voué alternativement à la débauche ou à la bêtise, suivant qu'il fut ou jeune ou vieux, & plus d'une fois le plus pervers des humains: de croire, enfin, *l'infaillibité des Conciles*, auteurs de pareilles décisions, & composés de Prélats sans mœurs, ou sans savoir; de Prélats remplis de

petiteſſes, d'intrigues, d'artifices & d'ambition.

Pour chacun de ces articles, l'Egliſe exigea une foi aveugle, & une foi robuſte; car, ſi-tôt qu'elle devenoit chancelante, ou ſeulement dès qu'on montroit l'envie de s'inſtruire, c'étoit ſe noircir du plus grand crime : & dans la crainte qu'on approfondît le myſtère, les Prêtres aſſuroient au nom de Dieu que celui qui s'en rendroit coupable, ne devoit plus attendre du Ciel qu'une damnation éternelle, quels que fuſſent ſes vertus, ſes bonnes œuvres, & ſon reſpect pour un Etre-Suprême.

Dieu de miſéricorde & de paix, on eſt forcé d'en convenir, c'eſt vainement qu'on cherche dans cette doctrine ces traits de juſtice & de ſageſſe qui doivent former ton eſſence! comment pourrois-tu exiger de ta créature des diſpoſitions qui ſont contraires à ſa propre organiſation? & d'ailleurs eſt-ce par une croyance aveugle & inſenſée que tu voudrois être honoré? Quoi donc, une foi ſtérile l'emporteroit ſur la droiture & la charité! ah! ſi la morale de l'Evangile tendoit à perfectionner le cœur humain, la tradition de l'Egliſe & les maximes théologiques ne ſemblent propres qu'à faire des coupables ou des imbécilles.

On conçoit que des opinions qui, révoltoient les lumières intérieures, & jettoient l'ame dans le plus grand effroi, ne purent prévaloir qu'à l'époque d'une ignorance profonde. Rome, dont la chûte

venoit d'opérer cet anéantiſſement ; Rome, qui néanmoins, malgré ſa décadence, diĉtoit encore des loix à l'univers par ſon autorité ſur les eſprits ; Rome, la ſeule ville du monde qui ait ſu le mieux dans les circonſtances prendre le bon parti pour conſerver les reſtes de ſa grandeur, établit ſon nouvel empire ſur les ruines de la ſcience. Voilà comme l'érudition fut miſe au rang des forfaits contre leſquels les loix doivent ſévir ; & le Paganiſme ayant été proſcrit par Conſtantin, cette circonſtance fournit un prétexte pour étouffer totalement le génie. Il demeura donc enſeveli, pendant des ſiècles, dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Ces chefs-d'œuvre étoient l'ouvrage d'auteurs payens, qu'on ne put plus conſulter ſans ſe rendre coupable d'un ſacrilège. Malheur à celui qui, dans ces temps d'impéritie, eſſaya de diſſiper cette funeſte obſcurité ; un infâme ſupplice fut le prix de ſes efforts, & ſouvent même des plus précieuſes découvertes. Célèbre Gallilée, tu vis de près l'échafaud, pour avoir obſervé le premier la rotation du globe, parce que ce phenomène démentoit la tradition de l'Ecriture ; &, pour te ſouſtraire au trépas, la tyrannie ſacerdotale te contraignit de ſacrifier, par un déſaveu public, le témoignage de ta conſcience & le fruit de ton ſavoir, à la prolongation de l'ignorance. Mais ces mêmes Ecritures qu'on faiſoit reſpeĉter par la crainte des tortures

tures

tures & des bûchers, ne mettent-elles pas dans la bouche de l'Eternel : *à moi ſeul appartient la vengeance* (1)? Cependant, Miniſtres du Seigneur, vous avez oſé lui dérober ce ſoin ; on vous a vu figurer dans ces auto-da-fés pompeux, où votre main alloit pieuſement mettre le feu aux bûchers qui devoient conſumer les victimes de votre avarice ou de votre haine ! Qu'on juge maintenant quels devoient être l'aveuglement & la ſtupidité des peuples, qui, dès ce moment, n'ont pas reconnu pour des fourbes les déteſtables ſuppôts de l'infernale Inquiſition, lorſque ceux-ci, par leurs ſanglantes ſcènes, inſultoient hautement à l'eſprit de l'Evangile.

CHAPITRE XV.

La ſuperſtition conduit au fanatiſme, & le fanatiſme à la barbarie.

Le preſtige ne pouvoit ſe perpétuer éternellement ; & même ſon règne auroit été ſans doute beaucoup moins long, ſans les guerres ſanglantes qui ravagèrent l'univers, lorſque les peuples, ſe

---

(1) *Deutéronome.*

difputant les dépouilles de l'Empire du monde, fongèrent à rompre leurs fers, pour former de nouveaux Etats. Chacun d'eux avoit déjà fes limites & fes loix; & la paix bienfaifante auroit dû reparoître & s'affermir: mais l'Eglife alors toute-puiffante; l'Eglife qui devoit mettre tous fes foins pour hâter le retour de la concorde; l'Eglife au contraire perpétua autant qu'elle put cet amour des combats & cet efprit de dévaftation, fachant bien que du fein de la paix naiffent le commerce & l'aifance, qui enfantent à leur tour les fciences & les arts. Ainfi fut répandue en Europe la manie fi défaftreufe des Croifades. Ce délire fanatique épuifa cette partie du monde d'hommes & d'argent, &, malgré les affurances du faint Siège & les encouragemens de Saint Bernard, on n'arriva jamais qu'à des défaites fanglantes & des captivités honteufes. Mais de telles leçons apprennent enfin à devenir plus fage, ou réduifent à l'impoffibilité de renouveller de pareilles folies. C'eft alors que rendu à foi-même on commence à s'occuper de chofes vraiment utiles; c'eft alors auffi que les peuples, après avoir été abrutis jufqu'à ne plus favoir lire, recouvrent cette première clef de la fcience, par le befoin dont elle eft dans la geftion des affaires. Mais fi-tôt qu'elle fe retrouve entre les mains de tout le monde, il feroit bien difficile que l'activité de l'imagination n'en fît ufage que

poür des opérations de commerce. On étudie donc, on ſe perfectionne, on s'éclaire, on commence à ſoupçonner ſes préjugés; & ſi jusques là on a pu croire les macérations & l'auſtérité comme les ſeuls moyens de plaire à un Dieu terrible, l'eſprit ſans ceſſe épouvanté par mille chûtes involontaires, ne cherchera qu'avec plus de ſoin le trait de lumière qui ſeroit propre à le délivrer de tant de terreur: ainſi plus on l'aura abuſé, & plus il ſera enclin à ſe faire illuſion, pour mieux endormir ſa conſcience.

D'ailleurs l'envie de jouir arrive avec la fortune: le commerce & la paix qui en ſont la ſource, formeront donc tôt ou tard des hommes paſſionnés pour le plaiſir. Que dans ces momens l'eſprit d'intrigue ou le génie leur faſſent entendre une voix forte qui les encourage à ſecouer un joug inſupportable; & la révolution eſt infaillible. Luther & Calvin, dont la doctrine plus relâchée & plus ſimple trouva un nombre ſi prodigieux de Sectateurs, ſont venus l'un après l'autre établir la preuve de cette vérité.

Cet évènement fut encore moins funeſte au Chriſtianiſme par la quantité des Fidèles qu'il lui enleva, que par la conduite que le Clergé tint à cette époque, & qui acheva de le démaſquer. Parlant au nom d'un Dieu de paix, il ne voulut plus ſe montrer qu'armé de la foudre; les inter-

dictions, les intrigues, les disputes, les sophismes, les vengeances, les persécutions, les supplices furent ses moyens de pacification & de conviction; lorsqu'une réforme de sa conduite, un aveu de ses abus, une abjuration de ses préjugés, une abolition de son despotisme, auroient épargné bien du sang, & porté pour toujours un baume de consolation dans des ames trop timorées.

Mais l'amas des richesses accroît la soif de l'or; le Clergé nageant déjà dans l'opulence, ou n'osa pas convenir qu'en effet la crédulité des peuples avoit été la source de sa fortune, ou n'eut pas assez de générosité pour renoncer à un ascendant qui, lui faisant placer le pécheur entre la crainte de perdre son ame & l'espoir de la racheter par d'immenses donations, offroit constamment au conciliateur de quoi satisfaire son insatiable avarice. C'est ainsi qu'on vit particulièrement les Jésuites disposer du Paradis, & en vendre l'espace à tant la toise.

La circonstance parut même favorable pour tirer un plus grand parti de la foiblesse des peuples. Il faut que par fois des crises viennent réveiller la ferveur, que l'habitude commence à faire languir; & rien n'est plus propre qu'une Secte nouvelle pour ranimer l'ardeur du parti opposé. C'est le genre de rivalité le plus actif & le plus perfide: il n'inspire que fureur & que haine; & dans les

tranſports qu'il fait naître, les bourreaux ſervant avec trop de lenteur les reſſentimens, le fanatiſme met un poignard à la main des pères & des enfans, des frères & des amis, pour s'égorger les uns les autres, en croyant ſervir un Dieu de juſtice par des parricides & des aſſaſſinats.

Quelle époque de notre hiſtoire l'idée de ces ſaints & odieux maſſacres ne rappelle-t-elle pas à l'imagination ? Dans le même jour, à la même heure, la France entière eſt inondée de ſang ; le reſſentiment jette au loin le manteau de l'amitié, dont il s'étoit couvert pour porter des coups plus sûrs ; la perfidie la plus noire choiſit les ombres de la nuit ; la ſécurité publique eſt violée ; les droits de l'hoſpitalité ſont trahis ; la fureur s'agite ; le glaive étincelle ; les portes ſautent en éclats ; on n'entend plus que le bruit des arquebuſes & les cris douloureux des mourans ; on ne marche plus que ſur des cadavres ; c'eſt le ſpectacle plein d'horreur d'une ville priſe d'aſſaut & miſe au pillage. Cependant l'ennemi n'en a point eſcaladé les murs ; mais le citoyen fanatique arrache la vie au citoyen ſans défenſe ; mais le Monarque lui-même, mais le père de la Patrie, excite, des croiſées du Louvre, les aſſaſſins au carnage, en fuſillant ſes propres ſujets. Vous croyez, triſtes victimes, pouvoir échapper au trépas en courant implorer la protection & la pitié de votre Roi ;

vous croyez que ſon palais deviendra pour vous une ſauve-garde ; non : une femme implacable, une Médicis, lui crie : *Tuez, tuez, c'eſt Dieu qui l'ordonne :* & le coup mortel vous atteindra ſi-tôt que vous paroîtrez à ſes yeux ! Comment imaginer que ce ſoit la Religion qui ait pu commander d'auſſi noirs attentats ? Quel aveuglement, quel délire, quelle barbarie ! Quoi, le peuple le plus doux, le plus humain, oublie ſon caractère ! il devient perfide & féroce ; il s'abreuve de ſon propre ſang : & voilà, Grand Dieu ! par quels ſacrifices on a prétendu t'honorer ; ou plutôt, voilà comme, en paroiſſant vouloir défendre ta cauſe, une abominable politique a ſu anéantir un parti qui lui faiſoit ombrage : voilà comme les erreurs qu'on débite en ton nom ont été protégés par les Gouvernemens, qui ſavent toujours trouver le moment d'en profiter. Mais l'inſtant arrive auſſi où tu punis publiquement les impoſteurs & les monſtres ſanguinaires ; ſouvent même tu en fais de terribles exemples : & le genre de mort auſſi affreux qu'extraordinaire de Charles IX, & les tribulations dont tu ſus affliger ſon peuple, apprirent à toute la terre qu'on ne peut que t'outrager par les excès de la cruauté & du fanatiſme.

Mais cette paſſion qui s'introduit ſi aiſément dans le cœur de l'homme, ne s'en exclut pas avec la même facilité ; c'eſt un genre particulier

de haine, qui a plus de profondeur, de ténacité, de noirceur, de constance dans le desir de nuire. Elle domina en France jusqu'au règne de Louis XIV : & c'est à l'époque où la progression des lumières fut portée à son dernier période, que le fanatisme put suggérer la proscription la plus désastreuse pour l'Etat. Graces au Ciel ce fut son dernier effort ; mais l'Empire s'en ressent encore, & le Christianisme lui-même en a beaucoup souffert.

CHAPITRE XVI.

La chûte de la Religion entraîne après elle l'oubli de tous les principes.

Si-tôt qu'il n'y eut plus, en France, qu'un seul culte, ses Ministres débarrassés de rivaux surveillans, & devant qui ils avoient eu intérêt de s'observer, ne pouvoient guère manquer de devenir moins retenus & moins austères ; d'autant mieux que leur opulence les invitoit à jouir. Les Evêques, comme étant les plus riches, furent les premiers pervertis. Le Cardinal Dubois, le plus corrompu des hommes, fut conduit aux premières dignités de l'Eglise par le vice, la bassesse

& l'infamie : dès-lors on ne vit dans la possession des Bénéfices qu'une roue de plus au char de la fortune, & qu'un moyen facile de savourer toutes les jouissances. Avec des principes pareils, on ne songea plus à mériter ces faveurs ecclésiastiques; & l'unique objet fut de les obtenir.

Le Monarque, dispensateur des Evêchés & des Abbayes, livré à ses Courtisans, à ses Maîtresses & leurs favoris, ne sut couronner que l'intrigue, la cupidité & le libertinage. Ainsi des Prélats sans mœurs & sans capacité, apportèrent de la Capitale, dans leurs Diocèses, pendant le séjour momentané que l'obligation de la résidence leur rendit indispensable, l'exemple du faste, de la molesse & de la dépravation. Le choix des Sujets qu'ils nommèrent aux Bénéfices de leur collation, attesta leur relâchement & leur insouciance, & acheva de tout gâter. Le crime de simonie & la pluralité des Bénéfices, interdite par les Canons, devinrent un jeu pour les simples Clercs à Tonsure. On se disputa les dépouilles de l'autel avec une avidité sans égale : les tribunaux retentirent des demandes les plus indécentes; &, pour tout dire, le Sacerdoce fut dégradé, au point de ne plus être qu'un métier ordinaire & un effet de commerce.

De leur côté des Abbés Commendataires, la plupart Evêques, tous Courtisans, & par conséquent dissipateurs & pervers, surent apprendre

aux Religieux que les deniers de la Menſe pouvoient avoir une toute autre deſtination, que l'entretien de l'Abbaye & le ſoulagement des pauvres. Cette leçon profita très-bien : les Supérieurs ouvrirent l'entrée de leur retraite à la ſociété ; on s'y rendit de toutes parts, pour y faire bonne chère, pour y jouer, pour s'y divertir ; & dans peu l'enſemble du Clergé porta, encore une fois, le ſcandale à ſon comble.

Il parut donc conſtant que des Eccléſiaſtiques, ſi relâchés dans leur conduite, n'étoient plus également pénétrés des vérités de la Religion. Il en réſultoit la conſéquence que ces vérités n'étoient pas auſſi certaines, auſſi tranchantes qu'on avoit voulu le faire croire. Les diſputes antérieures, entre les Théologiens Catholiques & les Ecrivains de la Religion Réformée, avoient déjà ſoulevé un coin du voile ; lorſque la Philoſophie, fille des lumières & de la méditation, vint ſe montrer avec ſon flambeau ; & la crédulité & la ſuperſtition diſparurent à ſon approche.

Sans doute il auroit été prudent de prendre un parti dans ces circonſtances, & d'élaguer de la morale ce qui, choquant la raiſon, ne pouvoit plus être admis dans un ſiècle de lumières. Mais l'Egliſe, qui devoit faire le premier pas, craignit apparemment qu'en écartant elle-même les préjugés, on ne la punît de ſes abus de confiance,

par la perte de ſes privilèges & de ſa fortune. Les loix du Royaume la reconnoiſſoient excluſive; & pour réformer ces loix, il auroit fallu qu'une conduite ſage & meſurée du Gouvernement, eût permis aux Adminiſtrateurs de porter leurs regards de ce côté là.

Mais depuis long-temps, les profuſions de la Cour & les déprédations inouies des Miniſtres avoient plongé les Finances dans un déſordre, qui reſtreignoit la légiſlation à ne ſanctionner que des opérations fiſcales. Le Clergé n'avoit donc pas de révolution à craindre de long-temps: & ſon indifférence pour le bien public, & ſon apathie pour la Religion même, lui permettant de ne plus s'occuper que de ſes plaiſirs, il ne s'embarraſſa point de la cròyance des peuples; ſachant bien que le moment de la ſuperſtition s'étoit évanoui avec l'ignorance, & étant d'ailleurs aſſez riche pour s'en paſſer. Qu'arriva-t-il de là? on écouta les eſprits forts, ſans approfondir leurs opinions: on jugea que, parce qu'ils élevoient des doutes, ils ne croyoient plus rien.

Ce dernier ſyſtême devoit paroître, en effet, le plus convenable à des eſprits pervers & à des cœurs corrompus. C'eſt dans le moment où la diſſolution des mœurs eſt générale, que l'on ſe plait à endormir ſa conſcience. Les vices & le crime, qui ne ſe repoſent que ſur l'impunité,

n'aiment point l'idée d'un Dieu, parce qu'elle promet une juſtice, & que cette juſtice inſpire toujours de la crainte, & fait naître des remords. Ainſi la crédulité des peuples, d'abord abuſée, & puis anéantie, a fait des méchans ; & les méchans ont inventé l'Athéiſme, qui eſt le ſceau de leur ſcélérateſſe.

CHAPITRE XVII.

Le relâchement des Miniſtres de Dieu ne laiſſe plus aucun eſpoir de réforme.

QUAND ceux qui doivent donner l'exemple des bonnes mœurs & de la vertu, n'offrent plus qu'une conduite ſcandaleuſe, tous les principes ſont bientôt corrompus. Il faut un frein aux paſſions des hommes, & ce frein ne conſiſte pas ſeulement dans les loix d'une Police éclairée, qui, arrêtant ou puniſſant le crime, maintiennent l'ordre dans la ſociété ; mais encore dans les ſages maximes de la Religion ; car on peut devenir un être bien pervers, ſans ſe ſouiller d'aucuns de ces forfaits qui conduiſent à l'échafaud.

Cependant, cet eſprit de légèreté & d'inconſéquence, qui règne aſſez généralement, ne

chercheroit guères à ſe pénétrer d'une doctrine qui proſcriroit ſes goûts déſordonnés & ſes penchans vicieux, ſi la voix de la ſageſſe ne venoit l'avertir d'y prendre garde. Mais, pour s'ériger en réformateur, & devenir l'organe de la vertu, il faut auſſi la pratiquer ſoi-même. On enſeigne mal des vérités, dont on n'eſt pas vivement touché au fond du cœur : il eſt poſſible qu'alors l'éloquence produiſe quelques ſenſations paſſagères ; mais jamais elle ne parviendra juſqu'à la conviction : il y a toujours un certain ton leſte, qui trahit l'orateur, & l'on s'apperçoit aiſément qu'il a plutôt le but de plaire, que celui de perſuader.

Si même ſes principes ſont entièrement connus, on ne daignera pas ſeulement aller l'entendre ; ou ſi la curioſité conduit encore à ſon auditoire, ce ſera pour juger ſes talens, & nullement pour recevoir des leçons de morale. Si-tôt donc qu'on ſaura à quoi s'en tenir, on n'y retournera plus, & vous entendrez dire : *C'eſt dommage que la conduite du Moniteur ne réponde pas à ſon éloquence.* Ainſi, partant de-là, pour mépriſer ſes inſtructions, dans peu, les temples ſeront déſerts ; & c'eſt un grand acheminement au déſordre, car l'éloignement des autels eſt ſuivi de près par l'oubli de l'Être Suprême, qui entraîne bientôt celui de tous les devoirs.

Il s'en faut bien que l'on ſonge ici à vouloir

donner des louanges à la Société de Jésus, qui, sous les dehors les plus imposans, étoit devenue le Tyran des autres Ordres Religieux, qui, des enfans de Saint François, avoit fait ses valets; qui, enfin, ne tendoit à rien moins qu'à rendre les Rois ses esclaves, & leurs Peuples ses vassaux. Cependant, on n'aura pas oublié que l'esprit de Corps, si parfaitement soutenu chez les Jésuites, parce qu'il avoit un objet, leur prêta constamment l'extérieur le plus austère. Affectant donc un zèle outré pour la Religion, afin de mieux masquer leurs perfides desseins, ils se montroient aux yeux du vulgaire, des hommes irréprochables, & leur exemple influoit beaucoup sur les mœurs publiques. On ne peut disconvenir que, pendant leur règne, ce brigandage, aujourd'hui si général, n'étoit commun qu'à une très-petite portion d'hommes, qui encore avoit grand soin de cacher leurs écarts. Pourquoi faut-il que tant de vertus apparentes, aient servi chez les Jésuites de manteau à tant de vices cachés & de projets pernicieux? Chargés de l'éducation publique, l'oisiveté si dangereuse ne seroit point venue corrompre les membres de cette Société: ils auroient continué de former des élèves aussi remplis d'érudition, que partisans de la vertu. Comptant parmi eux des hommes du plus grand génie, ils auroient, les premiers, distingué d'antiques erreurs, qui ne pouvoient soutenir,

ni la recherche du ſavoir, ni l'examen de la raiſon : diſpoſant à leur gré de l'opinion, ils auroient pu faire ſervir ces pratiques de dévotion, & ces conférences qu'ils n'avoient établies que pour mieux dominer l'eſprit des Peuples, à leur donner une idée juſte de la Divinité. C'eſt en combattant la ſuperſtition, en détruiſant les préjugés, qu'ils auroient affermi dans le cœur de l'homme le reſpect dû à l'Eternel, qu'ils l'auroient inviolablement attaché à l'obſervation de ſes devoirs : ainſi, la pureté des mœurs ſe feroit conſervée, la bonne foi maintenue, le véritable honneur perpétué.

Mais cet eſprit de ſoumiſſion, ſi fort recommandé par le Chriſtianiſme, & qui, dans tous les temps, a ſi bien ſervi l'ambition, & même le deſpotiſme des Souverains, étoit trop favorable aux projets des Jéſuites, pour qu'ils puſſent ſonger à réformer l'ancien ſyſtême. Tout le bien qu'ils ont pu faire s'eſt donc éclipſé avec eux ; & l'époque de leur proſcription a été, en France, celle de la dépravation & de l'impiété. En conſidérant les progrès de l'une & de l'autre, il ſembleroit que le Public, outré d'avoir été ſi long-temps dupe de la fauſſeté & de l'ambition de cette Compagnie, ait voulu s'en dédommager, en renchériſſant ſur ſa méchanceté intrinſèque. On pourroit croire encore que chaque claſſe de

Citoyen, foustraite au joug que l'instruction de l'enfance lui avoit imposé, & que l'ascendant du tribunal de la Pénitence & de la Chaire conservoit ensuite, ne sut point faire un bon usage d'une liberté jusqu'alors inconnue, & en profita pour se livrer à toutes sortes d'excès. Tel on voit un Coursier sauvage & indompté, après être parvenu à se débarrasser de ses entraves, s'échapper, courir, voler sur les montagnes escarpées, & se précipiter dans le premier abyme qui se présente sous ses pas.

Le Clergé séculier crut d'abord pouvoir masquer ses écarts, en prenant un ton de pédanterie. Mais l'expédient lui réussit mal : on le veilloit de trop près ; toutes ses démarches étoient découvertes ; l'anecdote du soir devenoit publique le lendemain ; & l'air imposant ne convenoit plus à celui qui se trouvoit l'objet de la satyre du jour. En conséquence, il prit le parti d'abandonner cette encolure pédantesque aux Régens de Collège, pour se transformer en vraie poupée de toilette.

A l'égard des autres Ordres Religieux, qui sembloient devoir s'élever sur les ruines de la Société de Jésus, ils éprouvèrent, au contraire, une atteinte dont ils ne se releveront jamais. Soit que les Jésuites eussent engagé sous leur bannière tous les Sujets de mérite, soit que leur sceptre de fer eût jetté dans l'abattement les autres Corps monastiques,

il ne s'en trouva pas un ſeul capable de les remplacer ; & ayant perdu, dans cette Compagnie, ou des ſurveillans redoutés, ou des inſtigateurs intelligens, toute eſpèce d'énergie & d'activité fut dès lors exilé des Monaſtères ; &, d'un abandon total, il n'y a pas loin à l'inconduite la plus marquée.

L'homme du monde apperçut, avec plaiſir, cette teinte d'irrégularité qui le mettoit encore plus à ſon aiſe ; peut-être fit-il quelquefois des jugemens téméraires, en penſant juſtifier ſa propre conduite, lorſqu'il ſe croyoit permis de noircir celles des Eccléſiaſtiques ſéculiers & des Moines. Au ſurplus, ceux-là lui devoient l'exemple, &, en perdant ſon eſtime & ſa confiance, ils ont auſſi perdu le droit de le rappeller à lui-même. L'homme ſe trouvant donc entièrement livré au tumulte de ſes paſſions, la bonne foi & la délicateſſe ſont diſparues ; ſon cœur s'eſt ouvert à l'impiété, à la fourberie, à la ſéduction, & l'air a été empeſté par tous les vices.

Ainſi, la corruption eſt devenue générale : la perverſité des uns a provoqué le relâchement des autres ; de-là, plus de principes nulle part ; plus de règle ſuivie ; plus de vertu ſans tache : tout eſt crime : tout eſt chaos : & au milieu d'une telle combuſtion, pas une bouche aſſez pure

pour

pour implorer la clémence de la Divinité, si justement indignée de tant de forfaits.

CHAPITRE XVIII.

Importance de la Religion dans un Empire.

Ce n'est pas seulement pour appaiser la colère de l'Etre Suprême, ou pour invoquer son assistance qu'il a été important de lui élever des autels. Si l'homme a des graces à demander à l'Auteur des choses, son cœur a pareillement besoin qu'une crainte intérieure vienne arrêter le mouvement impétueux de ses passions; & il n'y a que Dieu seul qui puisse lui inspirer cette crainte. Il faut qu'il soit intimement persuadé d'une vengeance céleste, autrement ses foiblesses triompheront le plus souvent : les loix & tout l'appareil des supplices n'y pourront rien. La Justice ne sait punir que les crimes apparens; son glaive ne peut pénétrer jusques dans les replis si profonds de la conscience. D'ailleurs, on ne peut trop le répéter, que d'erreurs, que d'écarts, que de fautes, que de vices mêmes qui ne sont point soumis à l'inspection des loix, & qui pourtant produisent bien des maux dans l'ordre social.

La découverte du nouveau monde a fait rencontrer quelques hordes de Sauvages, qui n'avoient l'idée d'aucun culte, & qui néanmoins paroiſſoient exempts du plus grand nombre des paſſions, & des vices qui agitent & dominent les autres hommes. Mais auſſi quelle différence dans les mœurs, dans les uſages, dans les connoiſſances, dans les goûts, & dans les beſoins. Un Peuple Nomade ne connoît ni l'ambition, ni l'avarice, ni l'envie, ni la duplicité, ni l'orgueil, ni la molleſſe. L'exercice de la chaſſe, ou la culture de ſa rizière, en l'entretenant dans une activité continuelle, occupent tous ſes momens, & rempliſſent tous ſes vœux. Ses deſirs ſe bornent au dernier néceſſaire; mais il faut qu'il ſe le procure lui-même; parce qu'un vil métal ne ſupplée pas, dans ſa caſte, le travail & ſes produits. C'eſt, proprement dit, l'homme ſortant des mains de la nature, avec toute ſa ſtupidité, ſon ignorance, ſa ſimplicité, & ne connoiſſant d'autres ſoins que ceux qui tendent à la conſervation de ſon individu.

Mais les Régions policées offrent & doivent offrir un tout autre ordre de choſes. L'homme placé dans la ſociété, eſt ſoumis à une foule de devoirs, de conventions, de préjugés, de deſirs, & de tentations, qui luttent ſans ceſſe dans ſon ame; & c'eſt ce choc qui y féconde le germe

de ſes paſſions. Son ambition naît de la néceſſité d'être riche ; & ce premier des beſoins ouvre ſon cœur à l'envie, à la baſſeſſe, à l'intrigue, à la mauvaiſe foi. Ainſi, l'homme eſt-il dans l'indigence ? Si ſa misère eſt ſupportable, elle n'en va faire qu'un fripon ; ſi, au contraire, elle eſt exceſſive, affreuſe, malheur ! malheur ! il ira attendre le voyageur ſur les grands chemins, & ce ſera un miſérable à rompre.

A l'égard de l'opulent : la fortune le rend lâche, inſenſible, vain, ſéducteur, débauché, avaricieux. Il opprimera donc le foible ; il ruinera l'orphelin ; il profitera d'un moment de détreſſe pour mettre à contribution celui qui aura recours à ſa bourſe ; il retranchera à l'ouvrier une partie de ſon ſalaire ; il mettra ſa gloire à corrompre l'innocence, & à la couvrir de déshonneur. Enfin, il fera autant de malheureux qu'il aura de relation avec ſes ſemblables : & les loix ne ſavent pas mieux punir de pareils excès, qu'elles n'ont ſouvent le pouvoir d'arrêter un aſſaſſin, dès qu'une fois il a pris ſon parti.

C'eſt au fond de ſon ame orageuſe, qu'il faut que le méchant trouve une puiſſance ſupérieure qui le ramène à la réflexion, & de-là, à l'horreur du crime qu'il médite, & à la crainte de s'en ſouiller. S'il n'y a plus pour lui de vengeance céleſte, l'eſpoir de cacher ſon forfait, ou l'impunité

acquiſe aux richeſſes & au rang élevé, lui ſerviront d'encouragement : &, ſi le remords ſe fait ſentir, la certitude du ſuccès & du fruit qu'on en doit attendre, ne manquera pas de faire taire le cri de la conſcience. Il eſt trop difficile de réſiſter à une tentation où il y a tout à gagner, en y ſuccombant !

La Société eſt compoſée de deux claſſes de Citoyens : les uns, qu'on place au-deſſus du commun, reçoivent une éducation ſoignée, ou, pour mieux dire, une éducation qui leur permet, dans la ſuite, de cultiver leur eſprit, & de développer leurs ſentimens. De tels hommes doivent avoir un caractère plus pliant & des mœurs plus douces ; parce que leur ame, devenue délicate & ſenſible, en s'ouvrant aux impreſſions de la nature, ſait mieux apprécier ſes délicieuſes ſenſations.

C'eſt peu qu'aimer, on cherche à plaire ; &, en languiſſant ſous les loix d'un ſexe qui ne doit ſa puiſſance qu'à un regard ou un ſourire, on ſe rapproche de ſa foibleſſe. Voilà comme les Sociétés ſe civiliſent ; & bientôt cette ſoupleſſe dégénère en pur manège, connu ſous le nom de Cérémonie. Auſſi, fut-il un temps où l'on vit les Grecs & les Romains être les eſclaves de ces égards & de ces manières, qui, rendant les hommes plus lians, répandent, dans la ſociabilité, une aménité enchantereſſe.

Mais, ſous cette écorce ſi polie, quelle vertu réelle trouve-t-on? Sert-elle d'enveloppe à la franchiſe, au déſintéreſſement, à la généroſité? Non: le nombre des connoiſſances, en donnant plus de reſſort à l'imagination, ſemble prêter aux paſſions plus de vivacité & plus d'étendue. Les lumières rafinent le goût, & enfantent les arts: les arts multiplient les beſoins, & aiguiſent les deſirs. De-là naît le luxe, qui eſt la ſource de tous les maux.

Le luxe inſpire la ſoif des richeſſes, & ne permet pas d'être délicat ſur les moyens de les acquérir: le luxe crée donc des ambitieux, des hypocrites, des parjures, des fauſſaires, des uſuriers, des oppreſſeurs de toute eſpèce. Le luxe énerve l'ame: il produit donc la haine du travail, la négligence des devoirs, le libertinage, l'intempérance & la dépravation des mœurs. Le luxe fait oublier à l'opulent que ceux qui ſouffrent ſont ſes ſemblables: le luxe éteint donc tout ſentiment de commiſération & de bienfaiſance. Le luxe n'attache de prix qu'aux choſes frivoles, il paye donc fort cher des talens foiblement utiles, pour laiſſer, dans la misère, l'Artiſan & le Cultivateur. Le luxe eſt le père de la prodigalité: il amène donc ſans ceſſe l'épuiſement, & ſans ceſſe il force d'avoir recours aux plus lâches, & ſouvent aux plus perfides expédiens, pour reculer une chûte inévitable.

Ainſi, voilà l'homme civiliſé dans une ſituation, qui, le mettant chaque jour aux priſes avec ſes paſſions, l'entraîne continuellement vers le crime. Eh ! qui ſera capable de le retenir, ſi le cri de ſa conſcience ne vient pas le rappeller à lui-même? *l'idée de la mort.* Que lui importe la mort, lorſqu'il ne voit, dans le cercueil, que l'anéantiſſement abſolu de ſon être ? Et même cette affreuſe ſécurité ne ſervira que mieux à le rendre coupable. N'appercevant devant lui que le cours d'une vie limitée, il ne s'occupera qu'à profiter des momens; & voulant être heureux au gré de ſon imagination, les ſcélérateſſes ne lui coûteront rien pour arriver à ſon but. Cet homme ſera d'autant plus dangereux qu'il n'a pas de temps à perdre, l'inſtant du trépas pouvant arriver ſoudain. C'eſt même là ſa ſeule inquiétude ; mais, loin d'exciter ſes remords, elle l'invite, elle le preſſe, au contraire, d'aller s'étourdir au ſein du plaiſir & des jouiſſances. Hélas ! de combien de méchans la terre n'eſt-elle pas couverte ? Et cependant, quoique l'impreſſion de la Divinité ſoit étrangement affoiblie, il y a toujours de certains momens où les inſtructions de l'enfance viennent troubler l'ame criminelle, en lui rappellant un Dieu vengeur. Que ſera-ce donc, ſi bientôt une nouvelle éducation ne laiſſe dans le cœur aucune trace de l'Etre Suprême ?

La feconde claffe, qu'on nomme celle du Peuple, étant élevée fans foins & fans principes, n'acquiert point cette délicateffe de fentimens qui conftitue l'honneur, & qui fait qu'on cherche du moins à paroître le partifan de la vertu. Le Peuple naît & vit dans un état de corruption & de baffeffe qui le rend naturellement enclin aux vices les plus groffiers. Il eft brufque, emporté, violent. Pour un rien il fe maffacre; & le cabaret, fon afyle ordinaire, eft témoin de fcènes qui font friffonner. C'eft là que l'ivreffe vient l'endormir fur fa misère; mais ce genre de débauche achève d'abrutir fon ame. Il l'accoutume au déréglement; il lui fait aimer l'indolence; il ruine fon tempérament & fa fanté; il épuife tous fes moyens par la dépenfe journalière qu'il lui occafionne; fouvent il abforbe d'avance le prix de fes falaires, & le réduit toujours aux expédiens. Si l'époufe, qui voit avec douleur fes enfans nuds, & manquant de pain, ofe fe plaindre, l'explication lui devient funefte; elle eft maltraitée grièvement; &, fi fes voifins n'accouroient pas à fon fecours, fa vie feroit en grand danger. Au furplus, qu'elle partage l'infouciance & les débauches de fon mari; & ce fera pis encore. Cette vie licencieufe leur enlèvant à l'un à l'autre toutes les reffources du travail, il faudra néceffairement employer d'autres moyens. Les premiers effais feront de légères fri-

ponneries; mais celles-ci conduisent insensiblement à de plus grandes; & de chûte en chûte, on s'enhardit, on se familiarise tellement avec le crime, que, si un vol considérable se présente à faire, le meurtre qui doit l'accompagner n'épouvantera pas.

Sans doute la sévérité des loix en impose au peuple; mais assurément la crainte de l'Enfer l'intimide plus que les loix les plus rigoureuses. S'il en étoit autrement, le supplice ne lui sembleroit que le terme de l'infortune. L'homme, constamment poursuivi par le malheur, est trop près du désespoir, pour redouter une punition qu'il n'est pas impossible d'éviter, ou qui lui paroîtra momentanée. Dans cette hypothèse, le crime n'offriroit donc qu'un avantage réel au misérable; car, s'il parvenoit à prendre des mesures assez justes pour ne pas être découvert, il pourroit jouir en paix du prix de ses délits: si au contraire il étoit reconnu; hé bien, après avoir souffert toute sa vie, qu'auroit-il à regretter en la perdant? Ah! que le peuple ne cesse jamais d'être pénétré de l'existence d'un Etre-Suprême, qui lit jusque dans les replis les plus cachés du cœur, qui protège l'homme actif & laborieux, qui proscrit le débauché, qui punit la colère, qui indique tôt ou tard le malfaiteur. C'est alors que ce même peuple, en se livrant au travail avec plus de cou-

rage, rendra ſa ſituation moins pénible, & les occaſions qui le portent à s'enivrer, à ſe battre, à commettre des crimes, moins fréquentes.

Plus on y réfléchit, & mieux on conçoit que la Religion fait produire les plus grands avantages. Quelle ſeroit, ſans elle, la conſolation de l'homme vertueux, & qui gémit ſous le poids de l'oppreſſion & des revers? Le témoignage de ſa conſcience ne peut former une parfaite compenſation avec les chagrins qu'il éprouve. A la vérité il eſt bien ſatisfaiſant de pouvoir ſe dire à ſoi-même: *Mon ame eſt pure comme la clarté du jour; aucune voix ne s'élevera contre moi, pour me reprocher quelqu'injuſtice; & jamais les remords ne pourront me pourſuivre & m'agiter.* Néanmoins par combien de peines & de ſollicitudes cette paix du cœur ne peut-elle pas être troublée? Tant de candeur ne ſera que plus propre à devenir la proie des méchans. Ainſi, que de vexations, que de calomnies, que de trahiſons, que de noirceurs à eſſuyer! & c'eſt bien le moins qu'il reſte à l'honnête homme, en voyant ſes eſpérances trompées, ſa probité mal récompenſée, ſa fortune envahie, la certitude qu'une vie future le dédommagera de tant de maux. Mais ce n'eſt pas dans l'abſorption entière de ſon être qu'il doit enviſager ſa récompenſe; car cette extinction étant la même pour le méchant, elle ne paroîtroit plus

une faveur à sa victime : ce qui détruiroit tous les principes de l'équité naturelle.

L'homme pervers lui-même, dont le triomphe n'est pas toujours ou certain ou constant, de quoi sera-t-il capable dans ces momens où les coups du sort viendront l'accabler ; si l'Athéisme se mêle dans son cœur avec ses autres vices ? Lorsqu'il auroit perdu tout ce qu'il avoit de plus cher au monde ; lorsque la plus affreuse détresse le poursuivroit constamment ; lorsqu'il seroit dans le cas de redouter de plus grands malheurs encore, s'il a des passions fortes & une imagination ardente, sa main, sa propre main ne manqueroit pas de se tourner contre lui-même, dès qu'il n'appercevroit, dans la mort, qu'un passage d'un état sensitif à la matérialité, inaccessible à la douleur comme au plaisir. Aussi, plus les progrès de l'impiété ont-ils été grands, & plus le nombre des suicides s'est-il multiplié.

Comment, d'ailleurs, espérer jamais, sans la morale de la Religion, gouverner un peuple immense? Les mœurs, auxquelles une administration qui se relâche chaque jour ne fait jamais assez d'attention ; les mœurs, qui, bonnes ou mauvaises, forment le bon ou le mauvais Citoyen, ne peuvent devoir leur pureté qu'à une idée profonde de l'Etre-Suprême. Sans cela, toutes les loix seroient impuissantes : elles ne commandent

qu'aux actions, & ne font impreſſion que ſur l'eſprit ; mais c'eſt du cœur que partent ces mouvemens qui conduiſent ſur la route d'une vie régulière ou d'une vie licencieuſe ; c'eſt donc le cœur qu'il faut tourner vers la perfection : & qui peut mieux lui faire atteindre ce but qu'un reſpect profond pour un Dieu rémunérateur des vertus & vengeur des attentats. Qu'on s'en faſſe une idée juſte & raiſonnable : qu'on agiſſe tant que la conſcience reſte muette ; mais qu'on s'arrête ſi-tôt que ſa voix ſe fait entendre, parce que c'eſt là le véritable avertiſſement du Ciel ; ou ſi l'on paſſe outre, qu'on frémiſſe ! Ni la fortune, ni le crédit, ni la grandeur, ne pourront ſouſtraire à ſa juſtice ; ni les précautions, ni le ſilence, ni l'obſcurité ne peuvent dérober à ſes regards les actions criminelles : l'Eternel connoît juſqu'aux moindres penſées. On ne ſaura donc jamais, ni le tromper, ni lui échapper. C'eſt cette grande vérité qu'il faut méditer profondément ; & qui, intimément gravée dans l'ame, lui conſervera ſon innocence, ou la portera, après la chûte, à expier ſa faute, en s'amendant.

Si, au contraire, tout ſouvenir de la Divinité s'efface, on eſt sûr de trouver dans la ſociété plus de ſéducteurs que d'époux ; plus d'amantes coquettes que de filles innocentes & réſervées ; plus de maris libertins que de bons pères de fa-

mille ; plus de femmes infidelles que de mères tendres & ſages ; plus d'enfans abandonnés & déjà pervertis, que de jeunes-gens modeſtes & retenus. Sont-ce là des êtres qui formeront d'excellens Citoyens ? Ils ont trahi les premières obligations que leur impoſoit la nature ; reſpecteront-ils davantage ce qu'ils doivent à leur Patrie, à leur Prince ? le mépris des devoirs les plus ſacrés & en même temps les plus chers, s'étend ordinairement ſur tous les autres. Que la crainte d'une diſette ou de quelque calamité publique commence à ſe répandre ; qu'un eſprit entreprenant & hardi sème le trouble & la ſédition ; & que le Monarque tremble, dès qu'un peuple qui ſe fait un jeu de la perfidie, n'aura plus aucun principe de Religion !

CHAPITRE XIX.

De l'ame & de ſon immortalité.

L'HOMME, qui pourſuit ſans relâche la chimère d'un bonheur parfait, s'eſt toujours beaucoup occupé des cauſes qu'il a cru capables de l'affoiblir ou de l'étendre, de le détruire ou de le perpétuer ; & vraiſemblablement les premières notions

ſur l'immortalité de l'ame ont dû leur origine à cette recherche. On a vu le vice proſpérer, & l'innocence perſécutée : d'où l'on a dû conclure que le crime ne pouvant mériter que des châtimens, comme la vertu des récompenſes, l'un & l'autre recevoient, après la mort, le prix qui leur étoit dû, ne l'ayant point obtenu ſur la terre.

Mais on ne pouvoit pas appliquer ces punitions & ces dédommagemens à des cadavres inſenſibles, qui, d'abord réduits en pouſſière, arrivent enfin à un état d'annihilation. D'ailleurs, la raiſon indique encore que la partie matérielle, qui conſtitue chaque individu, ne peut être que l'inſtrument d'une force motive, dans laquelle réſide le principe de la vie, & qu'on a déſignée ſous les dénominations d'*ame* & d'*eſprit*.

Cette ſubſtance incorporelle une fois connue, il alloit de ſuite de concevoir que la mort n'étoit qu'une diſſolution de la ſpiritualité & de la matière, identifiées l'une avec l'autre pendant la vie; & après laquelle elles rentroient toutes les deux dans leur état naturel. Ainſi, comme la matière eſt périſſable, l'eſprit étant l'oppoſé de la matière, & les contraires ayant toujours des effets differens, il devenoit ſenſible que l'eſprit devoit être immortel.

A la vérité, la claſſe des animaux offroit également l'idée de l'union des deux ſubſtances : mais

on remarquoit, chez les animaux, qu'ils n'avoient reçu de la nature qu'une intelligence proportionnée à leurs besoins & à l'utilité dont ils pouvoient être à l'homme. En dépit de ceux qui ont écrit sur l'ame des bêtes, les animaux ne sont dirigés que par *l'instinct* ; & c'est cette expression mal entendue, ou mal expliquée, qui a donné lieu à tant de beaux raisonnemens, à l'appui de ce ridicule systême. *Instinct* ne veut pas dire un mouvement intérieur, habituel & machinal, qui détermine l'être qui l'éprouve à faire régulièrement telle ou telle chose, & rien au-delà : car, dans ce sens, un cheval, un chien, un chat ne pourroient être, ni apprivoisés, ni dressés. Il faut donc entendre par le mot *instinct*, un sentiment borné, plus ou moins grand chez les différentes espèces, & qui les rend susceptibles de plus ou móins de conception & de connoissance. Ainsi un cheval paroît bien plus intelligent qu'un bœuf, & un chien surprend tous les jours par sa faculté intellective. Cet animal domestique connoît son maître ; il s'y attache, & veut le suivre par-tout. Si la porte est fermée, il saura se faire entendre, & quelquefois même l'ouvrir pour se rendre auprès de lui. Dans son absence, il se désole ; il l'aime assez pour le défendre, aux dépens même de sa vie ; il est docile à sa voix ; il redoute sa colère ; il lui marque de la soumission ; il part

quand il l'envoie ; il vole quand il l'appelle ; il eſt aux abois quand il l'a perdu. Voilà, ſans doute, de grandes qualités, & qui indiquent un genre d'entendement aſſez étendu : mais tout ſe réduit là. Si un chien a de l'intelligence, il n'a point de jugement ; il ne ſait diſtinguer ni le juſte ni l'injuſte ; il ne ſait qu'obéïr à la voix de ſon maître. Que celui ci lui diſe de courir ſur un paſſant paiſible & ſans défenſe, il eſt déjà ſur ſes talons, ou pendu à ſa gorge : ſi ce maître étoit capable d'aſſaſſiner ſon ami ou ſon enfant, l'animal ne refuſeroit pas de dévorer leurs membres palpitans.

Monteſquieu a même établi que les bêtes n'avoient aucune idée de la mort, & qu'elles vivoient ſans la prévoir ni la craindre. Cela doit être ainſi ; car, n'étant point douées de ce jugement qui fait connoître le bien & le mal, & qui ne laiſſe d'autre alternative que d'être bon ou méchant à volonté, elles n'ont rien à attendre ni à redouter d'une vie future. Il ne peut donc pas y en avoir pour elles ; & c'eſt pourquoi elles paroiſſent ne pas ſeulement s'en douter.

Mais l'homme le poſsède ce jugement ; il y joint la réflexion & le génie. Il ne ſe rend jamais coupable, ſans connoître toute l'étendue du crime qu'il va commettre. S'il veut deſcendre au fond de ſa conſcience, il peut y trouver la force de

ſurmonter ſes mauvais penchans : il ſait apprécier la vertu ; il n'ignore pas que la Loi Naturelle lui a impoſé l'obligation de la préférer au vice, & que ce choix eſt en ſon pouvoir. Or, cette puiſſance intellectuelle qui agit en lui, eſt conſéquemment une ſubſtance particulière à ſon eſpèce, qui, fautive avec connoiſſance, & vertueuſe par raiſonnement, doit être, ſuivant le cours de la juſtice, punie ou récompenſée tôt ou tard : néceſſité qui juſtifie l'immortalité de l'ame.

On n'a rien négligé pour parvenir à donner la définition de la ſubſtance de l'ame ; ſans doute parce que les matières abſtraites ont un charme pour ceux qui les traitent, en leur faiſant eſpérer que leur érudition étonnera davantage. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'un pareil eſſai étoit inſenſé : il devoit paroître ſuffiſant de s'être retiré de la claſſe des autres créatures, & d'avoir diſtingué ce qui donnoit à l'homme tant de ſupériorité ſur elles. Mais, s'il a été établi le maître de la terre, ce n'étoit pas pour qu'il oſât porter un regard curieux dans les ſecrets de la Providence. En vain il chercha à les approfondir : ils ſont impénétrables pour lui ; & tout ce qui eſt inviſible, impalpable, eſt autant au-deſſus de ſa conception, que la connoiſſance du bien & du mal eſt éloignée de l'entendement des animaux. C'eſt ce défaut de connoiſſance qui détermine la diſtance

diſtance qu'il y a entre l'homme & la brute : de même c'eſt l'impoſſibilité de définir tant de vérités ſenſibles, mais incompréhenſibles, qui fixe l'abaiſſement de l'homme vis-à-vis du Créateur.

Un Auteur moderne, grand Poëte, grand Littérateur, agréable Ecrivain, mais mauvais Hiſtorien, plus mauvais Philoſophe encore, & qui a trouvé plus commode de tourner en plaiſanterie ce qu'il n'a pas cru pouvoir démontrer ou combattre avec ſuccès, a prétendu que *l'ame n'étoit autre choſe que la chaleur du ſang*. Voici comme il a cru arriver à cette démonſtration. Il prend ſon chien de chaſſe, lui fait ouvrir les veines, & le voit tomber ſans vie, ſi tôt qu'il a perdu tout ſon ſang : enſuite, afin de corroborer cette preuve, il répète la même expérience ſur un homme ; elle produit le même effet : & pourquoi ? parce que la perte du ſang occaſionne la mort, comme le défaut d'air & la privation abſolue de nourriture, qui concourent au maintien de la vie, ſans en être le principe. Si l'on vouloit admettre la conſéquence qui a été tirée de l'exemple cité, il faudroit établir, en même temps, qu'il n'y a aucune différence entre la mort ſublime de Socrate, & celle du premier mâtin qu'on aſſomme. Mais peut-on bien, avec du génie, enfanter de pareilles erreurs ? Les grands hommes qui les répandent, ne ſe doutent point de tout

le mal qu'elles peuvent produire. Cependant combien de coupables n'encouragent-elles pas, en les tranquillisant sur les suites de leurs écarts?

D'ailleurs, la chaleur du sang peut d'autant moins être ce qui constitue l'ame, que cette chaleur a nécessairement une cause primitive. Viendra-t-on dire qu'elle est produite par la circulation, lorsque, suivant toutes les règles du mouvement, il faut toujours une force motrice; &, sans doute, cette force, pour la circulation du sang, est sa chaleur. Qui ne sait pas qu'un vase doit être présenté au feu, pour que la liqueur qu'il contient soit mise en action. Ainsi, par une suite du même raisonnement, dès que la chaleur n'est qu'une émanation du feu, il faut pareillement supposer un foyer pour la caléfaction du sang; & alors ce foyer paroîtra naturellement être cette substance immatérielle, active & vivifiante, qui est l'ame, principe de tout sentiment & de toute intelligence.

L'inquiétude de l'esprit humain, qui le porte à vouloir tout approfondir, a long-temps cherché où pouvoit être le siége de l'ame. Les avis ont été partagés; les uns pour le cœur, les autres pour la tête. Mais il est peut-être permis de prétendre, à son tour, que ces deux systêmes sont également faux. L'ame n'est point de nature à être circonscrite: amalgamée avec la matière,

elle eſt par-tout où l'identité exiſte. C'eſt comme le fluide électrique qui circule juſqu'aux extrémités de l'univers, ſans rien perdre nulle part de ſa force & de ſon activité. L'ame réſide donc dans toutes les parties du corps qui la contiennent: en conſéquence, le geſte & le mouvement ſont auſſi prompts que la penſée; & la bleſſure d'un membre endolori produit une ſenſation qui affecte toute la machine.

Mais après la décompoſition de l'être, & quand la matière rentre dans le néant, d'où elle étoit ſortie, l'ame, que devient-elle? *Si ſa ſubſtance eſt inextinguible, ne peut-elle pas ſe volatiliſer?* L'impie va s'écrier: n'en doutez point; mais l'homme juſte, qui doit plutôt deſirer que craindre de ſurvivre à ſoi-même, s'inſtruit, de ſon côté, du réſultat de la volatiliſation, & il apprend que c'eſt une diſſipation en vapeurs. Alors il croit plus que jamais à l'immortalité de l'ame, puiſqu'on n'a pu ſe former d'autre idée de ſa ſubſtance, que celle d'une vapeur ſemblable à l'air, inacceſſible aux regards & au toucher.

D'ailleurs, c'eſt aux lumières de la raiſon qu'il faut avoir recours pour porter une déciſion ſur ce point. Tout ce qui exiſte dans la nature a un objet qui paroît ſenſiblement ſe référer à l'homme: la lumière l'éclaire, la terre le porte, l'eau le déſaltère, les animaux le ſervent, les arbres & les

végétaux le nouriſſent. Mais quelle a été la vraie deſtination de l'homme ? Eſt-ce uniquement pour jouir de ces préſens du Ciel qu'on le voit paroître pendant quelques années ſur la ſcène du monde ? Naître pour boire, manger & dormir ! ſeroit-ce donc-là un but qui fût digne de l'Auteur de tant de merveilles ?

L'objet de la création de l'homme doit ſe rapporter à Dieu, comme tout ce qui reſpire, paroît ſe rapporter à l'homme. Ce qui achève de le confirmer, c'eſt cette ſupériorité d'organiſation qui ſemble le rapprocher encore davantage de ſon Créateur. Mais ce n'eſt pas pendant le cours d'une vie paſſagère, & qui eſt marquée au coin de la fragilité, que l'intention de l'Etre Suprême peut être complétement remplie. Ses vaſtes deſſeins & ſa juſtice même exigent quelque choſe de plus ; & ce plus eſt ſon ſecret. Il n'y a que l'ame dégagée de la matière, qui puiſſe l'approfondir ; & cette vérité eſt au nombre de celles du même genre, qui, quoique connues & certaines, ne peuvent être expliquées. Ainſi, long-temps on a cru que la Terre étoit immobile, & qu'il étoit impoſſible que les Antipodes fuſſent habitées. Une profonde ignorance ne pouvoit concevoir la rotation du globe ſur ſon axe, en vingt-quatre heures, qui, inſenſible, néceſſite pourtant une rapidité exceſſive : on ne com-

prenoit pas mieux la poſſibilité de demeurer attaché à la Terre, lorſqu'on s'y trouvoit placé en tout ſens.

Mais à la fin, l'Aſtronomie, répandant un jour qui a fait rentrer dans l'ombre bien des préjugés, eſt parvenue à découvrir le véritable mouvement des aſtres. Non-ſeulement elle a appris à connoître leur cours, mais encore, en annonçant leur révolution, elle a indiqué la minute à laquelle cette révolution devoit s'opérer; ce qui certifioit la juſteſſe de ſes obſervations. Par elle, les degrès de latitude & de longitude ont été calculés. Alors il a été permis de meſurer la Terre, de reconnoître la poſition de chaque pays, & bientôt il a paru évident que les différentes extrémités du Globe étoit couvertes d'habitans. Colomb fut le premier qui s'en douta : l'on en dut même la certitude à ſon génie & à ſon courage, qui, malgré les rebuts de l'ignorance & les dangers à courir ſur des mers inconnues, le firent perſiſter dans la réſolution de découvrir un nouvel hémiſphère. Mais on n'expliquera jamais comment le Globe, enveloppé dans un tourbillon, n'offre ni partie ſupérieure, ni partie latérale, ni partie inférieure : comment on s'y trouve par-tout, & à toute heure, dans une poſition égale, lorſqu'il ſembleroit qu'on dût être ou penché, ou renverſé. Voilà de ces vérités, dont le nœud n'ap-

partient qu'à l'Etre Suprême ; & , lorſqu'il a permis d'en appercevoir les effets , ſans pouvoir en comprendre les cauſes , n'eſt-ce pas pour que l'homme ſentît mieux que , ſi ſon génie lui fait entrevoir d'autres découvertes à faire au-delà de ſa vie , c'eſt que ſa miſſion n'eſt qu'à moitié remplie ſur la Terre ?

CHAPITRE XX.

La Religion eſt-elle d'inſtitution divine ?

Ils ſont en très-petit nombre les Peuples qu'on a trouvés ſans autels & ſans religion. Ceux-là mêmes n'étoient pas exempts de ſuperſtition ; & , ſi leurs connoiſſances bornées ne leur avoient point inſpiré d'élever des tertres au Créateur , on trouvoit parmi eux des médecins ou des ſorciers, des animaux ou des plantes , qu'ils alloient implorer dans leurs beſoins , & qui recevoient leurs offrandes & leurs hommages. Ainſi , quelqu'abſurde que ſoit un pareil culte , il en a toute la réalité : c'eſt toujours l'homme qui reconnoît ſa foibleſſe & ſon impuiſſance ; & qui , au milieu de ſes calamités, ſent la néceſſité d'un ſecours ſupérieur , qu'il ne peut pas attendre de lui-même.

Le ſentiment de la piété eſt donc inné dans le cœur de l'homme. L'impie a beau vouloir s'y refuſer : le remords qui s'attache à ſa conſcience, vient l'avertir qu'il trahit le plus ſaint des devoirs. Le Très-haut, en donnant à ſa créature une exiſtence ſi fragile, ne l'avoit pas formée de manière à ce qu'elle pût ſoutenir l'éclat de ſa majeſté. Auſſi, quand il mit l'homme hors de ſes mains, plaça-t-il au fond de ſon ame des notions & des ſentimens, qui puſſent le pénétrer de l'exiſtence de ſon Auteur, ſans que celui-ci eût beſoin de l'en convaincre par ſa préſence.

L'inſtruction fait tout, a dit Voltaire; & c'eſt à cette première période de la penſée de l'Auteur, qu'on s'arrête, lorſque l'ame coupable ne permet pas d'aller plus loin. Sans doute, l'inſtruction fixe dans le cœur une croyance qui l'emporte dans la ſuite ſur toute autre. Ainſi, le Juif déteſte la Religion de Jéſus; le Chrétien trouve pitoyables les abſurdités de l'Alcoran; & le Turc, à ſon tour, a le plus ſouverain mépris pour le Chriſtianiſme & ſes myſtères. Mais cette préférence que chacun donne à ſa Secte particulière, lors même qu'il n'y tient pas beaucoup, prouve toujours un penchant naturel pour la Religion. D'ailleurs, malgré le relâchement général, il ſuffiroit que la violence & la force vouluſſent culbuter les autels, pour faire encore bien des Martyrs. Et quoi de plus

propre à démontrer que les ſentimens de Religion ſont une partie inſéparable des autres mouvemens de l'ame, que cette facilité avec laquelle le fanatiſme eſt toujours prêt à ſe réveiller?

Il eſt conſtant que l'idée d'un Dieu vengeur étoit indiſpenſable, pour porter plus puiſſamment au bien le cœur de l'homme. Il paroît ſi attrayant de céder à ſes foibleſſes, que, ſi la crainte d'irriter un Etre Suprême, qui ne peut aimer que ce qui eſt parfait, n'étoit pas une digue de plus pour les paſſions, le nombre des méchans infecteroit bientôt toute la ſociété. Mais une mauvaiſe action eſt-elle commiſe, que le trouble de la conſcience vient gâter le fruit qu'on s'en étoit promis. Les calamités ſervent auſſi de punition. On perd un ami précieux, une épouſe chérie, un fils, l'objet de toutes les eſpérances, & pour la proſpérité duquel on venoit ſouvent de ſe rendre coupable: enfin, on eſt ſoi-même affligé par les revers de la fortune, ou par les maladies : le doigt d'un Dieu irrité eſt marqué dans tous ces châtimens : & n'eſt-il pas naturel alors de ſe proſterner la face contre terre, pour appaiſer une colère ſi juſte & pour éviter de plus grands malheurs? C'eſt ainſi que l'ancien Teſtament nous repréſente l'impie Balthaſar, comblant d'honneurs le Prophête Daniel, afin, ſans doute, de pouvoir détourner de deſſus ſa tête proſcrite les effrayantes prédictions qu'il venoit d'entendre.

De ſon côté, l'homme vertueux, qui eſt expoſé néanmoins aux viciſſitudes du ſort, & qui a tant de motifs pour mettre toute ſa confiance en l'Auteur des choſes, peut-il manquer d'implorer le Ciel dans ſes afflictions, ou de le remercier de la proſpérité dont il peut le faire jouir ? Toutes les poſitions de la vie portent donc les mortels à s'humilier en préſence de l'Eternel, pour lui adreſſer, ou des prières, ou des remercîmens.

On a prétendu que l'éléphant lui-même ſe proſternoit devant le ſoleil : que devoient faire des hommes, pleins d'intelligence & de génie, quand la réflexion leur a appris à connoître une puiſſance céleſte, qui, après avoir formé l'Univers, tient dans ſes mains le fil qui en perpétue l'harmonie ? Leur cœur a-t-il pu manquer de s'ouvrir à la plus vive reconnoiſſance envers ce Dieu bienfaiſant, qui a daigné répandre ſur eux une multitude de qualités particulières ? Ils ſont vraiment l'ouvrage de ſa prédilection. L'Etre Suprême s'eſt tellement plu à les former, que les Théologiens n'ont pas craint de dire que l'homme étoit créé à ſon image. Du moins eſt-il vrai qu'il doit à ſon Auteur l'extenſion des propriétés de ſon exiſtence, à un tel degré, qu'il lui eſt permis de jouir continuellement, quand le reſte de la nature doit attendre le moment du beſoin, pour goûter quelques plaiſirs. Ce ſeul bienfait exi-

geoit des autels pour l'Etre qui en fut le dispensateur. Si-tôt donc qu'on aura su en apprécier toute l'étendue, on se sera occupé du soin de découvrir ce Dieu inconnu. Alors, les uns ont cru le reconnoître dans tout ce qui s'est montré supérieur, tandis que d'autres ont imaginé de le réaliser par des idoles. Ainsi, des temples se sont élevés de toutes parts : les mortels les ont remplis de vœux ; ils y ont conduit des holocaustes sans nombre : & voilà quels seront toujours les premiers effets que produira la découverte d'un Dieu caché ; car ces effets sont même une suite naturelle de la foiblesse humaine, qui s'abaisse & qui rampe, dès qu'on lui en impose par l'éclat de la grandeur & du pouvoir.

Mais ce n'étoit pas pour que les mortels devinssent les esclaves de leurs semblables, que Dieu leur apprît à plier un genou : ils furent tous jettés égaux sur la terre, lorsque l'ambition, d'une part, & la stupidité, de l'autre, marquèrent les distinctions & les rangs. Encore, si la vertu se fût vue placée dans les premiers ; mais la victoire & la force ont permis la perversité & à la tyrannie de s'adjuger la prééminence : & de méprisables Potentats, enivrés de leur vaine gloire, ont attribué à leur personne des hommages & des respects qu'ils n'auroient point obtenus, si l'Etre Suprême n'eût pas disposé le cœur des humains à s'humilier en sa présence.

CHAPITRE XXI.

De l'Idolâtrie.

DANS ces temps d'abſurdité, où l'homme n'avoit encore qu'une conception reſtreinte, & où pourtant il reconnoiſſoit la vérité d'une intelligence ſupérieure, ne ſachant point débrouiller ſes idées, il dut commettre bien des erreurs. Le Juſte, regardant chaque vertu comme une émanation de la Divinité, ſe les repréſenta des Dieux ſecondaires, & leur rendit un hommage particulier. Le méchant voulut auſſi ſanctifier ſes crimes, & il les érigea en Déités. Ainſi s'établit le Politheiſme, qui reçut, dans ſa légende, autant de Divinités, que l'homme connut de paſſions & de ſentimens vertueux.

Auroit-on multiplié les Puiſſances céleſtes, ſi on eût pu faire réflexion que des intelligences bonnes, continuellement oppoſées à des intelligences malfaiſantes, au lieu d'être propres à conſerver l'ordre établi, ne pouvoient, au contraire, que le détruire, & ramener le chaos; mais l'ignorance ne médite point; & c'eſt quand elle règne, qu'on ne peut guères ſe contenter d'un culte qui n'auroit de ſiège que dans l'imagination. L'homme

ſans connoiſſances a beſoin de quelque choſe qui frappe ſes ſens. Supprimez le Crucifix ; & vous ne ferez pas un Néophyte chez un Peuple Sauvage & groſſier.

Les Prêtres, toujours plus inſtruits que les autres, quand l'ignorance eſt à ſon comble, ſont auſſi toujours habiles à profiter de leurs lumières, pour accroître l'aſcendant qu'ils ſavent alors obtenir ſur les eſprits. On peut donc croire qu'ils furent les premiers à concevoir, que l'aſpect de l'autel qu'ils avoient pris ſoin d'ériger, feroit plus d'impreſſion, ſi un Dieu, réaliſé par une main habile, venoit y montrer un front impoſant & rébarbatif. Auſſi-tôt les mortels ſuperſtitieux & imbécilles virent, en tremblant, au fond des temples, des idoles giganteſques & terribles, ou les figures de quelques monſtres épouvantables. La terreur eſt le plus ſûr moyen de maîtriſer l'homme ; elle confond ſon être ; elle anéantit ſon ame ; & telle eſt néanmoins le contraſte de ſon caractère, que rien ne lui inſpire plus d'intérêt que les ſpectacles les plus effrayans. Moins il eſt éclairé, plus il en eſt avide : ſon imagination ne ſachant rien ſuppléer, il ſe plaît à fixer tout ce qui offre une image frappante, parce qu'il croit y découvrir ce merveilleux, qui fait le charme de la ſuperſtition.

L'idolatrie eut donc un ſuccès complet. Non-

feulement elle permît d'imaginer autant de Dieux que les paſſions de l'homme en purent deſirer, mais encore elle rendit poſſible de les façonner d'une manière qui les fît valoir davantage, en leur donnant des attributs conformes à leur caractère. Ainſi, Jupiter parut élevé ſur un trône d'ivoire, tenant un foudre de la main droite, & un ſceptre de la gauche, foulant aux pieds les géants qu'il avoit vaincus, & ayant, à ſes côtés, un aigle & Ganimède. Mars ſe montroit avec tout l'attirail d'un guerrier monté ſur un char, une pique à la main, & ayant un air menaçant & irrité. Plutus étoit repréſenté boiteux, aîlé & aveugle. Vénus, dans un char traîné par des colombes, étoit ſuivie des Graces, & accompagnée de Cupidon, ſous les traits d'un enfant nud, ayant des aîles, un bandeau ſur les yeux, un carquois rempli de flèches, & un arc à la main. Enfin, Pluton ne ſe laiſſoit voir qu'avec un viſage ſombre & impoſant, aſſis ſur un trône d'ébène, portant ſur ſa tête une couronne du même bois, & tenant une clef d'une main, & de l'autre un ſceptre.

C'eſt avec de pareils emblêmes qu'on a pu, pendant des ſiècles, abuſer les Peuples de l'antiquité, & ceux mêmes qui avoient acquis le plus de lumières. Ils alloient invoquer des Dieux qui étoient ſourds & muets; mais la preſence maté-

rielle de ces Divinités en imposoit aux sens des adorateurs ; & ils se pénétroient de la réalité d'un Dieu qui s'offroit à leurs regards, tel en effet qu'il devoit être.

Que ne peut sur les esprits la force des préjugés, quand sur-tout les passions viennent leur servir d'appui ? Le guerrier, qui ne respire que les combats & le carnage, aimoit, chez les Romains, à honorer, dans le temple de Janus, une Divinité qui sourioit à de telles horreurs. L'ambitieux & l'avare se félicitoient de trouver une Idole qui, applaudissant à la soif de l'or, promettoit de la satisfaire. Les courtisanes & les voluptueux alloient à Cythère se livrer à une débauche, dont les excès étoient autant d'hommages pour la Déesse.

Voilà, comme un tronc d'arbre, un bloc de marbre, un métal jetté en fonte, ou travaillé au ciseau, ont pu obtenir l'encens des mortels, & prendre un si grand empire sur leur esprit, qu'il n'a pas fallu moins qu'une proscription rigoureuse, & toute l'autorité qu'a le Gouvernement sur le Peuple, pour achever de détruire une illusion aussi grossière.

Il est certain qu'un culte purement anagogique ne s'accommoderoit point à l'organisation de l'homme, sur qui les corps solides font bien plus d'impression qu'une perception idéale. *Faites-*

nous des Dieux, disoient à Aaron les Israélites, *qui puissent marcher devant nous?* & alors, ajoute l'Ecriture, *on leur fabriqua un Veau d'or*; *& ils sacrifièrent à l'Idole, en se réjouissant dans l'ouvrage de leurs mains.* Aussi Moïse, voyant, chez le Peuple, cette propension invincible pour des Dieux réalisés, s'en tira-t-il en homme adroit, en imaginant aussi-tôt l'Arche d'alliance. Cette Arche, rendant des oracles, attestoit sans cesse la présence de l'Eternel; & puisqu'elle offroit aux Israélites un objet matériel à leurs adorations, elle devoit les fixer à jamais. Cette invention eut aussi tout le succès possible; car l'Ecriture l'appelle, *la gloire d'Israël & la force du Peuple Juif.*

Le spéculateur qui fait une découverte, comme celui qui forme des projets hardis, peuvent bien en avoir la tête exaltée; mais ils ne parviendront à faire partager leur enthousiasme, qu'autant qu'ils sauront convaincre par des faits constans ou des preuves palpables. S'ils s'en tenoient au raisonnement, ils ne laisseroient que des traces légères dans l'imagination, dont l'empreinte s'effaceroit bientôt. C'est pourquoi les imposteurs, qui ont débité quelques rêveries religieuses, ont toujours eu grand soin de s'appuyer des miracles, dans l'intention de parler plutôt aux yeux qu'à l'esprit. Les actions extraor-

dinaires attachent plus sûrement les regards, & font, en outre, des impreſſions plus profondes: par elles, on eſt convaincu juſqu'à ce qu'on cherche à ſe détromper. D'ailleurs, les peintures qu'on en trace, reſtent, & ſervent à rappeler les mêmes idées, à les affermir, à les perpétuer.

Les plus adroits de ces impoſteurs, qui ont voulu éterniſer leur doctrine, n'ont donc pas manqué d'expoſer, à la vue de leurs proſélytes, des ſouvenirs permanens, pour entretenir leur piété. Ainſi, Mahomet fit dépoſer, à la Mecque, ſes cendres dans un cercueil de fer, qui devint ſuſpendu à une voûte aimentée, afin que ce prodige viſible fût à jamais l'objet du culte de ſes Croyans. Auſſi, leur impoſa-t-il l'obligation de viſiter ce Sépulcre, une fois dans leur vie; ſachant bien que l'aſpect de ce tombeau myſtérieux leur imprimeroit un reſpect profond, que rien ne ſeroit capable d'effacer.

Ce genre de politique n'a même pas échappé aux Conciles: ils ont ſenti que, pour fomenter le zèle des Fidèles, il falloit expoſer à leur vénération quelques repréſentations viſuelles. Ainſi, dans une Religion toute céleſte, on ne s'en eſt pas moins rapproché ſervilement, comme dans toutes les autres, des foibleſſes de l'humanité; &, en renverſant les Temples des Idoles, on a conſacré leur culte plus que jamais.

La

La vénération établie en l'honneur du Sacrement de l'Euchariſtie ne peut pas avoir eu d'autre objet; lorſqu'il eſt à remarquer qu'on n'en trouve aucune trace, ni dans l'Evangile, ni même dans les actes des Apôtres. C'eſt donc une inſtitution qu'on ne doit point aux fondateurs du Catholiciſme; c'eſt donc le fruit, ou de la politique, ou de la ſuperſtition, & peut-être de l'une & de l'autre enſemble.

Au ſurplus, les Pères des Conciles ne s'en ſont pas tenus là: ils ont encore décidé que les Reliques & les ſaintes Images devoient obtenir les reſpects & les hommages des Chrétiens. On ſe rappellera long-temps le parti que les Moines ont ſu tirer de cette opinion. Cependant, les Conciles, prévoyant bien le reproche qu'on ſeroit dans le cas de leur faire, ont imaginé, pour l'écarter, d'avoir recours à une de ces diſtinctions d'école, entre le rapport & la réalité. *Il ne faut pas*, dit le Concile de Trente, *croire qu'il y ait dans ces Images quelques Divinités, ou quelques vertus pour leſquelles on doive leur rendre hommage. Ce ſeroit faire comme les Payens, qui mettoient toutes leurs eſpérances dans les Idoles: qu'on ſe perſuade, au contraire, que l'honneur qu'on rend à ces repréſentations, ſe réfère aux originaux* (1). Mais, les perſonnes peu inſtruites

(1) *Seſſion 25.*

& toujours ſuperſtitieuſes seront-elles capables de bien ſentir cette diſtinction ? ne ſe confondra-t-elle pas dans leur idée, comme elle fut confondue chez les Payens, ſi éclairés d'ailleurs? On le demande : quel eſt le payſan, ou ſi l'on veut encore, quel ſera l'enfant qui ira ſe proſterner aux pieds d'un Chriſt, ou d'une ſtatue de la Vierge, & qui ne ſera pas, au fond du cœur, un véritable Idolâtre ?

CHAPITRE XXII.

Problême qu'il n'appartient point à l'homme de réſoudre.

LES lumières étonnantes qu'ont produit les ſciences ; tant de cauſes phyſiques découvertes ; tant de phénomènes expliqués, ont enhardi l'homme juſqu'à lui permettre d'examiner, d'un œil inquiet & curieux, quelle pouvoit être l'eſſence de la Divinité. Perſonifié par l'ignorance, Dieu le fut auſſi par le ſavoir. Quelle que ſoit l'élévation du génie, il eſt encore plus près de la terre que du Ciel. C'eſt par la marche toujours lente des ſciences qu'on peut juger combien eſt lente, auſſi, l'action de la penſée ; &, quand une fois l'homme

a pris l'habitude de réfléchir, combien d'erreurs, combien d'écarts son imagination ne commet-elle pas? Circonscrit dans la sphère que lui décrivent ses sens, les connoissances qu'il se procure portent toujours la teinte de leur source. L'esprit enfante, & le corps réalise. Telle on voit souvent une écume grossière, qui, malgré la volatilisation qui s'échappe, couvre constamment la surface: ainsi, le physique de l'homme, en dépit de l'activité de son esprit, est toujours ramené aux choses sensibles. Il faut que ses yeux voient, que ses mains touchent, ou du moins que son imagination puisse fixer l'objet dont il veut se former une idée; & cette opération exige indispensablement que son esprit prête à cet objet une figure quelconque. C'est ainsi qu'on a représenté, aux yeux des Chrétiens, le Père Eternel, sous la figure d'un vieillard; le Fils, sous l'emblême d'un agneau; & le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe: & c'est pourquoi tous les peuples de la terre ont été, ou idolâtres, ou antropomorphites.

Ce dernier systême prévalut, chaque fois que les lumières acquises ne permirent pas de regarder le Très-Haut comme un être purement matériel: alors on subdivisa la Divinité, en lui prêtant une substance, tantôt spirituelle, tantôt corporelle, quelquefois l'une & l'autre ensemble, suivant que le génie des Prêtres crut l'alternative plus

favorable, pour exciter l'enthousiasme des peuples; & ouvrir leur ame à la superstition.

Mais les Religions qui concentrèrent la Divinité dans des animaux redoutables, dans des plantes, dans des idoles, en laissant examiner de trop près la nature de ces Dieux, prêtèrent davantage à l'incrédulité. Un peu plutôt, un peu plus tard, le doute arrive; & l'homme de génie qui reconnoît le mensonge, & qui s'en indigne, se fait un devoir de détromper ses Concitoyens. Ce fut à une époque, où le Paganisme touchoit déjà au discrédit, que Cicéron, pour achever d'anéantir une croyance si indigne de l'homme à tous égards, déchira le voile de tant d'absurdités, en traçant les caractères odieux des vices qu'on avoit déifiés.

Dès-lors, à Rome, on étoit rendu au point auquel on arrivera infailliblement dans toutes les Religions, si-tôt que les absurdités & les superstitions auront infecté ce qu'elles peuvent avoir de plus sage & de plus édifiant. Il y avoit une classe d'hommes appelés Esprits forts, quoique tout se réduise, de leur part, à distinguer l'hypocrisie des Prêtres, à n'avoir que de la pitié pour leurs impostures, & à ne pas craindre de les démasquer. Venoit ensuite cette autre classe d'hommes, qui remplissent machinalement ce qu'ils appellent leurs devoirs, en se laissant conduire, ou par l'effet de l'habitude, ou par ce qu'on doit à des

charges qui commandent un certain extérieur. On voyoit auſſi cette troupe de Tartufes, qui cherchent, par leurs grimaces, à en impoſer aux autres, pour mieux tromper leur confiance ou leur bonne-foi. Enfin, il exiſtoit encore cette portion d'hommes, qui, par puſillanimité ou par ignorance, croient aveuglément tout ce qu'on leur préſente, comme étant venu du Ciel, & qui, plus ils y apperçoivent de myſtères, plus ils y découvrent de merveilleux. Ce fut donc pour faire mieux connoître les uns, pour obliger les autres de rougir, & arracher tout le monde à l'erreur, que l'Orateur Romain laiſſa échapper cette ſaillie lumineuſe : *Je ne conçois pas*, dit-il, *comment un Aruſpice peut rencontrer, dans la rue, un autre Aruſpice, ſans rire.*. Chacun ſait, aujourd'hui, qu'on en peut dire autant des Prélats & de tous ces gros Bénéficiers. Auſſi, un Evêque, il y a quelques années, s'eſt-il plaint avec amertume, dans un de ſes mandemens, *que ce ſiècle étoit malheureuſement trop éclairé.*

Le Paganiſme eſt entièrement diſparu, parce que ſes Dieux étoient trop matériels ; tandis que, malgré la perſécution la plus opiniâtre & la plus cruelle, le Judaïſme ſubſiſte encore, & ſurvivra, peut-être, à toutes les Religions de l'univers, étant la ſeule qui donne de Dieu une idée juſte & raiſonnable. Chez l'homme, l'aſcendant des

deux ſubſtances eſt égal, quoique leurs qualités ſoient bien différentes. Il ne faut donc pas ſacrifier plus à l'une qu'à l'autre; autrement on fera, ou des viſionnaires, ou des brutes, qui deviendront, tôt ou tard, ou des ſceptiques, ou des athées.

Les Peuples, qui ont cru être plus ſages, en admettant des qualités incompatibles par la réunion des contraires dans les Dieux qu'ils ont adorés, ont enfanté des ſyſtêmes, plus durables peut-être, mais dont l'inconſéquence n'eſt pas moins ſenſible. Quiconque ſort de la ſphère étroite du vulgaire, eſt fait pour l'étonner. Dans des ſiècles de ténèbres, ſur-tout, on ne peut concevoir qu'un homme qui annonce tant de ſupériorité, puiſſe être un homme ordinaire. Plus il excite l'admiration, plus il paroît prouver qu'il a des intelligences ſecrètes avec le Ciel; de-là on conclut qu'il en eſt émané: & quand il feroit aſſez ſage, aſſez peu ambitieux, aſſez grand, pour refuſer les honneurs divins pendant ſa vie, ſon tombeau n'en deviendroit pas moins un autel après ſa mort. Si la vénération qu'il a inſpirée n'y conduiſoit pas les peuples ſur le champ, ſes admirateurs & ſes Diſciples ſauroient bientôt les y attirer par quelques miracles. Tel fut Hercule; tel fut Confucius; tel fut Brama; tel fut Mahomet: & voilà, à peu près, quelle a été l'origine de toutes les Sectes.

La plupart des peuples, n'ayant apperçu la Divinité qu'à la diſtance du point d'optique, qui ne permet pas de juger des choſes telles qu'elles ſont, ont cru devoir admettre des Dieux du ſecond ordre, dont ils pouvoient, du moins, ſe former une idée plus claire, puiſque ces Dieux étoient des Conquérans, des Légiſlateurs, des Philoſophes, des êtres, enfin, d'une forme & d'une ſubſtance connue. Mais c'eſt en cela poſitivement que cette opinion étoit abſurde. Comment avoir pu confondre, dans la ſubſtance humaine, la ſubſtance divine ; lorſque c'étoit faire contenir le plus par le moins, & opérer une réelle antipériſtaſe ?

On lit, dans Saint Luc, que Jéſus, voulant convaincre ſes Diſciples de la réalité de ſa Réſurrection, leur fit remarquer, *qu'il n'étoit point un eſprit n'ayant ni chair ni os* ; *& qu'il mangea, en leur préſence, d'un morceau de poiſſon roti & d'un rayon de miel.* Il réſulteroit de ce paſſage, que la forme qu'il avoit eue comme homme, ſeroit celle qu'il devoit avoir comme Dieu : & ce ſyſtême n'eſt pas admiſſible. Cette preuve a pu paroître plus ſatisfaiſante à l'ignorance ; mais, avec des lumières, on demeure convaincu qu'une ſubſtance purement ſpirituelle eut été la ſeule propre à déſigner un Dieu dans cette occaſion. La raiſon répugnera toujours à reconnoître une

Divinité chez celui qui ne lui paroît qu'un mortel ordinaire. Quelques aient été la grandeur d'ame & les vertus de ces hommes célèbres, devenus l'objet des adorations; néanmoins, n'a-t-on pas apperçu chez eux tous les caractères de l'humanité? la naissance, des passions, des infirmités & la mort. A la vérité, la Foi parle, & dit, que *cette naissance mystérieuse est un effet de la bonté divine, qui a voulu ainsi se mêler parmi les hommes, pour les instruire & les former au bien; que, si ce Dieu terrestre a souffert, c'étoit pour donner l'exemple de la patience & de la soumission; qu'enfin, s'il est mort, c'est qu'il falloit bien qu'il reprît dans le Ciel la place qu'il n'avoit pu quitter que momentanément.* Que de telles erreurs soient adoptées; c'est ce qui n'étonne plus, quand on voit que la crédulité ne prend pas même la peine de vérifier les preuves qu'on rapporte.

En réfléchissant à cette négligence, on découvre qu'elle est l'effet d'un aveuglement difficile à détruire, parce que l'illusion employée est peut-être la plus propre à captiver. D'abord, elle flatte intérieurement la vanité de l'homme, en revêtissant un Dieu de sa même dépouille; & des Prêtres habiles, qui savoient bien que cette voie de séduction n'étoit pas la moins sûre, ont eu grand soin d'insister sur l'honneur que la Divinité a fait aux hommes, en prenant un corps humain. En

ſecond lieu, une pareille illuſion ſatisfait en même temps les ſens & l'eſprit : les ſens, par la Divinité réaliſée, en devenant homme; l'eſprit, par ce même homme qui n'eſt plus qu'un Dieu. C'eſt donc pourquoi ce ſyſtême a fait tant de proſélytes : & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ces mêmes opinions, à quelques différences près, avoient été reçues à la Chine, & dans le Nouveau-Monde, avant qu'on en eût fait la découverte. D'où il réſulte qu'il eſt des erreurs, comme des vérités, qui ont leur principe dans le cœur de l'homme, & que l'on retrouve même chez des peuples antichthones.

Cependant, du ſein de ces préjugés, le génie prend quelquefois l'eſſor; il s'élève; il plane; il touche aux nues : mais, ne pouvant percer la voûte éthérée, il s'écrie : c'eſt là pourtant, ce n'eſt que là, qu'on peut enviſager la majeſté de l'Etre-Suprême : ce n'eſt que là, par conſéquent, qu'on peut apprendre s'il eſt un, ou s'il eſt pluſieurs, formant identité par leur indiviſibilité : ce n'eſt que là, qu'on peut connoître ſa ſubſtance, approfondir ſes décrets, & définir tout le ſyſtême de la création. Que ſert donc de faire des efforts pour pénétrer dans ce redoutable ſanctuaire, avant que les liens argilleux, qui attachent l'homme à la terre, ſoient enfin rompus ?

A ſa voix, l'indignation s'allume, quand on

ſonge à cette multitude d'impoſtures répandues & reſpectées dans l'univers. Eh quoi ! la Divinité ne ſera donc jamais repréſentée aux humains que ſous des traits hideux, ou capables de la déprimer ! Audacieux impoſteurs, comment avez-vous oſé déterminer la nature de l'Auteur des choſes ? & vous, peuples imbéciles, comment avez-vous pu ajouter foi à des ſuperſtitions manifeſtes ? Ils vous ont dit *avoir vu Dieu, l'avoir approché, s'être entretenus avec lui.* Eh ! pourquoi cette prédilection en leur faveur ? ſont-ils d'une autre eſpèce que vous ? — *Mais ils font des miracles :* dites qu'ils n'en font plus. Ce ſont des hommes ; vous le ſavez bien. Vous les avez vu naître & mourir : ils ont eu vos foibleſſes : ils ont reçu vos préſens : ils ont voulu être vos maîtres. A quel titre auroient-ils donc eu, auprès de la Divinité, un accès que vous n'y avez pas trouvé vous-mêmes? Songez que ce n'eſt, ni la thiare, ni le droit de monter à l'autel, qui peuvent donner le privilège d'arriver juſqu'à Dieu. Ces dignités ſont l'ouvrage de l'orgueuil. Auſſi, voyez ce faſte dont l'objet eſt de vous éblouir. Mais Dieu ne commande-t-il pas l'humilité ? On ne lui en impoſe, ni avec la pourpre, ni avec la moire ; & les plus précieuſes recommandations qu'on puiſſe avoir auprès de lui, ſont la ſimplicité & l'innocence.

Au ſurplus, ſi les regards profanes de ces fourbes

ſe ſont jamais fixés ſur la face rayonnante de l'Eternel, s'ils ont obtenu la faveur incompréhenſible de le contempler en lui-même ; qu'ils vous diſent donc quelle eſt ſa ſubſtance, ſa forme véritable, ſon éclat & ſa grandeur ? Mais ils ne vous l'ont encore montré que ſous la figure, ou d'un animal monſtrueux, ou d'une idole matérielle, ou d'un homme foible & mortel. Dieu, être abaiſſé juſqu'à ce point ! Dieu, qui eſt tout-puiſſant, auroit été employer des moyens ſi bas, des métamorphoſes ſi abſurdes, pour obtenir des hommages de ſes Créatures !

D'ailleurs, c'eſt toujours ſur la Terre qu'on le fait venir, comme s'il étoit aux ordres de ces hypocrites, qui le déshonorent par leur antropopathie. Hommes aveugles, ne vous y laiſſez donc plus tromper. Si l'Eternel eût voulu ſe communiquer aux habitans de la Terre, c'eſt au Ciel, qui ſert de fondement inébranlable à ſon trône, qu'on eût vu éclater des prodiges, qui, dans le même inſtant phyſique, euſſent alléſé tout le genre humain. Mais il avoit établi un ordre immuable, & qu'il n'eſt pas dans ſon intention de déranger. Les éclipſes mêmes, ſi effrayantes autrefois, parce qu'elles paroiſſoient des événemens extraordinaires, ſont aujourd'hui prévues & calculées, comme étant un ſuite naturelle de l'harmonie de l'univers. C'eſt donc ſeulement par cet

ordre merveilleux que Dieu a voulu ſe manifeſter aux hommes ; &, dès qu'on lui prête des anthropologies & des tranſſubſtantiations myſtérieuſes, c'eſt une impoſture, qui, en ſervant à à retrécir votre imagination, & à profaner vos reſpects, devient pour lui le dernier des outrages.

Croyez, croyez qu'il eſt trop au-deſſus de tout ce qui exiſte, pour pouvoir jamais être défini. Il eſt plus grand que l'Univers, ſon ouvrage ; il eſt plus grand, mille fois plus grand que tout ce qu'on peut imaginer. Voilà, du moins, ce que la ſaine raiſon enſeigne à qui veut l'entendre. Son être doit être unique, parce que ſon action eſt une. Sa ſubſtance doit être infinie, parce qu'il embraſſe l'éternité. Sa volonté doit être indépendante, & ſa puiſſance abſolue. Sa bonté doit être ſans bornes ; car il a laiſſé reſpirer en paix les indignes qui vous ont filoutés & perſécutés en ſon nom. Sa juſtice doit être intacte, parce qu'il eſt Dieu. Jamais mortel n'a pu l'enviſager, puiſqu'on ne peut pas ſeulement ſoutenir l'éclat du ſoleil. Jamais perſonne n'a pu entendre ſa voix, du moment que les ſeuls éclats du tonnerre rendent l'ame éperdue, & la rempliſſent de terreur.

A la vérité, de tels effets peuvent faire préſumer ce que doit être le Créateur du ſoleil & le Maître de la foudre, mais non pas ce qu'il eſt.

Une connoiſſance auſſi étendue eſt trop au-deſſus des facultés humaines. Qui voudra ſe la procurer, tombera dans l'erreur déjà commiſe, en donnant une forme déterminée à ce qui n'en a aucune ſenſible.

N'arrive-t-il pas tous les jours que nos organes nous induiſent en erreur, pour les choſes mêmes qui ſont matérielles? Auſſi l'apomécométrie eſt-elle la ſcience la plus incertaine. L'œil qui découvre une tour de loin, juge qu'elle eſt ronde; mais, à meſure qu'il approche, il reconnoit qu'il a été trompé par la diſtance; & que cette tour, au lieu d'avoir la forme qu'elle montroit d'abord, eſt, au contraire, triangulaire ou quarrée.

Voudra-t-on ſe convaincre de la préſence inviſible de la Divinité? On n'a qu'à ſuivre l'ordre de la nature. Voudra-t-on entendre ſa parole? On n'a qu'à prêter l'oreille au cri de la conſcience. Voudra-t-on avoir une idée de ſa ſubſtance? On n'a qu'à ſonger que celle de l'ame ne peut être définie; parce que tout ce qui échappe aux ſens, n'offre plus aucune priſe; & que, ſi l'eſprit le pourſuit encore, il ſe trouble, il s'égare, il tombe dans le néant, avec l'idée qui fuit devant lui. Qu'on vienne, après cela, vous dire qu'à l'aide de quelques cauſes ſurnaturelles, il a été permis d'atteindre cette même idée; alors répondez avec aſſurance: C'eſt un menteur qu'on doit punir, ou c'eſt un fou qu'il faut renfermer.

CHAPITRE XXIII.

De l'impoſſibilité de définir l'Etre-Suprême, peut-on tirer la conſéquence qu'il n'exiſte pas ?

CE fut, ſans doute, l'inſuffiſance de l'eſprit humain, pour arriver juſqu'à une définition ſatiſfaiſante du Créateur, qui enhardit l'homme pervers à imaginer l'Athéiſme. Il regarda comme un ſimple jeu de l'imagination, ce que ſon entendement ne pouvoit concevoir, ſans ſonger que le voile myſtérieux, qui cache à ſes regards la vue de l'Eternel, reſſemble à ces tiſſus tranſparens, qui, par l'effet de la lumière, réfléchiſſant des ombres mouvantes, avertiſſent qu'il y a quelqu'un de l'autre côté.

Si l'exiſtence de Dieu ne paroiſſoit pas croyable, il ſeroit ſage de la ſuppoſer ; ſi cette exiſtence paroît poſſible, la raiſon veut qu'on ſoit pour l'affirmative ; ſi cette exiſtence ſe montre évidente, c'eſt un crime de la nier.

Il faut croire en Dieu : ont dit aux mortels les Théologiens de toutes les Religions ; mais le malheur eſt que, par leurs hiéroglyphes & leurs dilemmes, au lieu d'établir cette vérité, ils l'ont obſcurcie. Le ſyllogiſme, fruit ſauvage

d'une pédantesque érudition, & germiné dans la poussière de l'école, n'est qu'un étalage de mots vuides de sens, d'où jaillit une source de disputes. Dès qu'on ne s'entend pas, on s'échauffe & l'on se querelle : la mauvaise foi survient, secondée par la subtilité ; les sophismes s'entassent ; & les erreurs s'accumulant, elles interceptent la lumière, & finissent par l'éteindre tout-à-fait.

Cependant, la raison n'ajoute pas foi indistinctement à tout ce qu'on peut lui dire. Ce seroit vouloir lui faire pitié que de prétendre que, par une opération chymique, on a converti un morceau de marbre en pain ; & que, dans cette transformation, le marbre & le pain ont néanmoins conservé chacun leur nature particulière. La persuasion peut seule disposer à croire ; mais, pour être persuasif, il faut être apodictique, du moins vis-à-vis de quiconque a du bon sens & des lumières. On peut assurer qu'il a été possible de faire accroire à de bons Paysans qu'on voyoit aux Invalides des Soldats qui avoit des têtes de bois organisées. Qu'on s'amuse donc, si on le croit permis, aux dépens des imbécilles ; mais qu'on ne se glorifie jamais de les avoir induits en erreur.

Une vérité, pour être constante, n'est pas toujours d'une démonstration facile ; & il y en a qu'on sent bien mieux qu'on ne les conçoit. C'est pour

celles-là particulièrement qu'on ne doit point s'écarter d'une explication ſimple. Joindre de l'ambiguité à une idée déjà abſtraite, c'eſt vouloir qu'elle ne ſoit entendue de perſonne. Pour établir la connoiſſance de Dieu, il falloit donc la dégager de toute recherche extraordinaire, de toute mixtion hétérogène. On doit croire l'exiſtence de Dieu, non pas parce que chacun l'a défini à ſa manière, non pas parce que ſes images ſont dans le temple, mais à cauſe que ſa puiſſance eſt marquée ſur tout ce qui exiſte. Dieu n'étant pas viſible autrement, on n'a pu ſe convaincre de la réalité de ſon exiſtence, qu'en obſervant les cauſes, les rapports, les effets, les conſéquences.

Le premier homme, qui aura été capable de réfléchir, aura jetté les yeux autour de lui, & il ſe ſera apperçu qu'il étoit environné d'objets de toute eſpèce. Avançant la main ſur la première choſe qui aura frappé ſes regards, voilà qu'il obſerve que cette choſe a un caractère de ſolidité; d'où il doit conclure qu'elle eſt viſible, parce qu'elle a un corps. De cette première opération, il réſulte donc la connoiſſance que toute matière eſt palpable & viſible.

Mais cette même matière offre encore deux autres remarques au ſpectateur de la nature; c'eſt qu'elle ſe diviſe en matière agiſſante & en matière

matière inanimée. On se demande alors d'où peut naître cette différence, & l'on sent aussitôt qu'elle vient de ce que l'une est douée d'une force active, que l'autre n'a pas. Ainsi, l'homme tourne & renverse une pierre, qui, sans cela, resteroit immobile à sa place.

Cette force active fait bientôt découvrir une volonté dirigée par une intention, lesquelles produisent un mouvement simultané ; & par suite, cette intention indique un genre de conception qui lui est proportionné ; puisqu'on remarque que l'intelligence des animaux est bien inférieure à celle l'homme ; le cercle de leurs intentions se réduisant à ce qui peut tendre à la conservation de leur existence.

La réflexion conduisant ainsi à distinguer les propriétés de chaque chose, elle fait connoître que, si l'état naturel de la matière est le repos, celui de l'esprit est une action continuelle ; que par conséquent un corps qui réunissoit les deux substances, devoit être doué d'une activité soutenue, quoique souvent insensible. De-là on a contemplé l'ordre de la nature : on a vu les jours succéder aux nuits ; les saisons se suivre régulièrement ; & l'astronomie a découvert que cette vicissitude alternative des temps étoit l'effet du mouvement des planètes, tournant sur la tangente de leur orbite. Alors devoit-on consi-

dérer ces globes comme des corps organisés ou insensibles ?

Il ne falloit pas une grande profondeur de génie pour se déterminer. En se rappellant les deux qualités, matérielle & spirituelle, & leurs effets, on tenoit le mot de l'énigme. Il étoit constant que la terre appartenoit à la matière, parce qu'elle en avoit l'opacité, la solidité & la visibilité. Mais la terre ne pouvoit pas être du nombre de ces corps, qui réunissent la spiritualité avec la matière ; dès que tout être sensitif, & dont les mouvemens sont spontanés, se déterminant suivant les circonstances, n'a rien de fixe dans sa conduite & dans ses actions. Ainsi, un homme va tantôt à sa droite, tantôt à sa gauche, comme il lui plaît ; mais la terre tourne toujours dans le même sens, & dans la même gradation : ou, du moins, on n'a pas encore vu arriver le soleil par le côté où il se couche.

Les mouvemens réglés & uniformes des astres, indiquent donc des loix constantes auxquelles ils sont assujettis. C'est la marche d'une pendule, qui marque l'heure avec le soleil ; &, quoique cette pendule aille sans qu'on y touche, il n'en est pas moins vrai qu'il a fallu qu'un pouvoir supérieur lui communiquât le mouvement ; car toute matière inanimée ne peut se mouvoir sans l'action d'un autre corps sur elle. Or, la terre

eſt inconteſtablement matière inanimée ; la terre eſt une maſſe ſans palpitation ; la terre n'a point de ſens, qui ſont les qualités diſtinctives de la vie. Auſſi, la terre ne laiſſe-t-elle échapper aucun cri de douleur, quand le ſoc de la charrue lui déchire le ſein, ou quand l'avarice va fouiller dans ſes entrailles, pour en arracher l'or.

Ces globes qui ſe meuvent ſont évidemment ſemblables à toute autre portion de la matière non organiſée, laquelle, étant au pouvoir de l'homme, eſt tranſportée, tournée, arrangée ſuivant la volonté & le beſoin de celui qui la met en œuvre. Mais, ſi l'homme eſt le maître de ces portions de matière répandues ſur la terre, il y a donc pareillement un Etre Suprême, qui embraſſe dans ſon pouvoir l'enſemble de l'univers, & qui lui communique ce mouvement & cette activité, qu'il ne peut recevoir comme matière morte, que par l'effet d'une cauſe étrangère.

Qu'on ſuppoſe que le mouvement des aſtres leur vienne par impulſion, par tourbillon, par attraction, par réaction ; qu'importe : il faut toujours en venir à une cauſe première qui peut ſeule produire tous ces effets. Jamais rien n'enfanta un atôme ; &, quand les Théologiens ont dit *que Dieu avoit créé le monde de rien*, ils ont

fait un jeu de mots, ou n'ont présenté qu'une idée fausse. C'est comme si l'on comptoit pour rien l'imagination d'Homère, dans la composition de l'Iliade. Il falloit dire que la nature n'avoit été formée d'aucune matière distincte & digérée; mais que Dieu ayant la faculté de réaliser, le monde étoit sorti du néant.

Par conséquent, de même que tout être animé n'agit que parce qu'il a dans lui un principe de vie qui lui prête le mouvement, & que toute matière non organisée reste immobile jusqu'à ce qu'un autre corps lui transmette ce mouvement; de même aussi, quand la terre, matière insensible & inanimée, se trouve être en action, c'est qu'elle la reçoit d'une main invisible qui la lui communique par des moyens, qui ne peuvent être connus que de l'ouvrier.

Ouvrez une montre devant un enfant ou un sauvage; & voyez s'ils mettront jamais le doigt sur le grand ressort, en disant: *Voilà la pièce qui fait mouvoir toutes les autres.* On prend pour exemple une montre, parce qu'elle paroît avoir une parfaite analogie avec l'univers, par l'uniformité de son mouvement, la combinaison de ses pièces, & l'harmonie de l'ensemble. Les astres n'ont-ils pas une influence sensible les uns sur les autres? Leurs mouvemens ne paroissent-ils pas calculés pour tendre au même point? Et le cours de chacun

d'eux, en ſe correſpondant dans une proportion inégale, n'atteſte-t-il pas une ſymmétrie murement réfléchie, & parfaitement ordonnée ?

Mais après avoir admiré un chef-d'œuvre dans l'exiſtence de l'univers, on demeure convaincu que ce grand ouvrage ne peut être que l'effet d'une volonté produite par une conception bien profonde, & dirigée par une intention bien ſage. Tout ce qui a des règles fixes annonce de l'ordre ; & l'ordre eſt le principal attribut de la ſageſſe. De même tout ce qui, malgré la complication du travail, préſente un concert parfait, indique le génie. Ainſi l'on ſaiſit les deux premiers caractères de la Divinité : la ſageſſe & la ſupériorité du génie.

Quand un raiſonnement ſi ſimple ſuffit pour conduire à une démonſtration ſi convainquante, qu'a-t-on beſoin, après cela, d'aller chercher d'autres preuves, & de demander : *Mais, ſi Dieu exiſte, pourquoi ne s'eſt-il pas rendu ſenſible au toucher & à la vue ?* Pourquoi ? C'eſt lui ſeul qui peut en inſtruire. Cette énigme n'eſt pas l'unique de ſon eſpèce. L'univers en exiſte-t-il moins, parce qu'on ignore comment il exiſte ? On ne ſait pas mieux quelle fin il doit avoir. Mais, quand on voit l'ouvrage, il faut néceſſairement ſuppoſer l'ouvrier ; ſon empreinte eſt dans tout ce qu'on admire : l'azur du ciel qui éblouit, la verdure des

prés qui charme les yeux, ces digues imposées à la mer; cette association merveilleuse des élémens, qui, opposés l'un à l'autre, sembloient devoir anéantir le méchanisme, ce concours de chaque chose pour produire l'accord du tout : voilà le tableau qu'expose à tous les regards l'Artiste de la nature. N'est-ce pas assez qu'il ait frappé les sens de cette manière, pour attester sa réalité & sa puissance, quoiqu'il soit resté derrière la toile?

CHAPITRE XXIV.

Sur la Révélation & les Miracles.

SANS doute, le ciel a fait des miracles. Chaque retour de la lumière en est un; chaque production de la nature en offre sans nombre; le plus vil des insectes présente un phénomène à l'œil observateur : & tels sont les prodiges seuls dignes d'attester la majesté, la gloire, la puissance du Créateur de l'univers.

Tous les Peuples ont eu leurs Prophètes; toutes les Religions ont eu leurs miracles. Les mêmes moyens ont été employés par-tout; les mêmes faits ont paru avérés aux yeux de tout le monde, pour faire reconnoître l'Etre Suprême sous des formes & des points de vue qui ne se

reſſembloient guères. Quelle eſt la Divinité du Paganiſme qui n'a pas eu ſes oracles ? Quel eſt le Manitou des Sauvages, ou la Fétiche des Nègres qui n'ont pas fait leurs prédictions ? Enfin, quel eſt celui de leurs Proſélytes qui n'a pas l'intime perſuaſion que le ciel lui parle, ou lui a parlé ?

L'inquiétude de l'eſprit humain, ne pouvant approfondir l'énigme de ſon exiſtence, par le ſecours de ſa conception, a cru pouvoir ſe la faire expliquer par des voies extraordinaires. Cet avenir, ſi intéreſſant pour l'ambition, ſi alarmant pour le crime, ſi conſolant pour la vertu, a occupé tous les êtres penſans : & l'homme, ordinairement ſi foible dans tout ce qui paſſe ſes facultés, a facilement ajouté foi à ce qu'une imagination, exaltée par les inquiétudes de ce même avenir, a pu lui débiter; ou encore à ce que des impoſteurs, enhardis par le deſir de dominer & de s'enrichir, ont cherché à lui faire croire. Voilà la ſource de tous les miracles, voilà la cauſe de cette crédulité qui pénétra de vénération & de crainte les fiers Romains, chaque fois qu'ils virent leurs augures ſaiſis d'une ſainte horreur : crédulité qui ne permet pas au Turc de lever les yeux dans ſa Moſquée ; crédulité qui fait un devoir au Caraïte de croire littéralement tout ce qui eſt écrit dans la Bible.

Si Dieu, après avoir parlé aux yeux par le ſpectacle de la nature, à l'eſprit par le jugement

dont il l'a doué, à la conſcience par la voix perçante du remords, avoit cru devoir ſe manifeſter encore plus particulièrement aux hommes, c'eſt aux lumières de la raiſon qu'il faut en appeller, pour apprendre quels auroient dû être ſes moyens. L'Auteur de tant de grandes choſes ſera-t-il ſuppoſé avoir pu y déroger quelquefois? Seroit-il parfait, s'il tomboit dans l'aviliſſement? Seroit-il Dieu, s'il n'étoit pas parfait? Mais il n'y a rien de bas dans tout ce qui émane d'un tel principe. Sans doute, la Providence eſt ſublime, quand, après avoir créé la fourmie, elle veille à ſa conſervation, & pourvoit à ſa ſubſiſtance. Mais Dieu n'eſt plus Dieu, quand il ſemble n'être apparu aux hommes que pour multiplier leurs erreurs, les aſſervir à de nouveaux préjugés, livrer leur ame à des tranſes continuelles, & condamner, pour des ſcrupules vains, ou des crimes factices, des millions d'êtres à une éternité de tourmens.

Au ſurplus, quels ſont les hommes qui ont eu ces révélations? ont-elles été communes à des peuples entiers? Non: quelques individus ſeulement, fuyant avec ſoin les lieux qui les avoient vu naître, ſont venus dans des contrées où on ne les connoiſſoit point, & ont dit: *Ecoutez; car c'eſt la parole de Dieu que vous allez entendre: il s'eſt montré viſiblement, ou il a apparu en ſonge; & gardez-vous d'en douter: ce ſeroit de tous les for-*

faits celui que le Ciel vous pardonneroit le moins.

Qu'il eſt facile d'en impoſer, quand on commence par faire une loi de la crédulité à ceux que l'on veut convaincre ! Hommes prédeſtinés, vous avez vu l'Etre-Suprême : vous avez rêvé de lui : vous le ſentez en vous. Hé bien, que vous a-t-il dit : que vous inſpire-t-il ce Dieu de juſtice & de bienfaiſance ? Mais quoi ! Moïſe ne ſort ſouvent de converſer avec l'Eternel, que pour faire égorger ſes propres Concitoyens : Mahomet n'élève la voix, en ſon nom, que pour commander la vengeance : l'Egliſe Romaine ne le repréſente que comme un Dieu jaloux & colère, qui abhorre plus des trois quarts du genre humain, & qui n'en eſt pas moins terrible pour tout le reſte. Ah ! ce ne ſont pas là les caractères du Dieu que la raiſon fait réaliſer. Celui-ci ne peut connoître, ni la partialité, ni la haine : il eſt juſte, mais il n'eſt pas barbare. Sa bonté doit être infinie, comme ſa puiſſance : autrement il ſeroit le centre de toutes les horreurs du pouvoir arbitraire. De pareilles révélations ont donc été l'effet du délire & du menſonge, & ſes inſpirés ſont autant de blaſphémateurs.

Voyez auſſi quelle impreſſion durable ils ont ſu faire ? Chaque jour affoiblit le préjugé, &, tôt ou tard, l'illuſion eſt détruite. Ce n'eſt pas à ce caractère de dépériſſement que l'on recon-

noîtra jamais l'ouvrage du Créateur. Ce que sa main forme a une existence plus solide. Ce sont les opinions des mortels qui passent & s'oublient avec eux. Mais, ce que Dieu plaça lui-même dans le cœur de l'homme, la bonne-foi, la bienfaisance & la candeur ont triomphé du temps & de la perversité ; &, malgré les excès du désordre, la vertu a toujours son prix.

Cependant il y a des miracles. — Qui les a faits ? — *Des hommes.* — Qui les a vus ? — *Quelques personnes du peuple, simples & crédules.* — Qui en a donné les détails ? — *Ceux-mêmes qui les ont opérés.* — De quelle nature étoient-ils ? La plupart n'approchent pas de l'art magique de nos Physiciens. D'ailleurs, les enchanteurs de Pharaon n'imitèrent-ils pas les miracles de Moïse : un faux Prophête n'a-t-il pas su tromper le Prophête que Dieu avoit envoyé au Roi Jéroboam : enfin, les Disciples de Jésus n'ont-ils pas trouvé un homme qui n'étoit pas des leurs, & qui, néanmoins, chassoit les Démons (1) ? Dira-t-on qu'il doit être suffisant que ceux qui ont vu ces miracles y aient ajouté foi, pour qu'on ne puisse pas les révoquer en doute ? Quoi ! parce qu'il s'est trouvé des gens crédules, il s'en suivroit qu'on dût l'être comme eux ! Il n'y a point de rêveries que la superstition ne puisse réaliser aux yeux même

(1) *Saint Luc*, *chapitre* 9.

d'un homme d'esprit. Quel est celui qui ne regarde pas aujourd'hui, comme autant de fables, tous les Dieux de la Mythologie? cependant écoutez Horace :

Bacchum in remotis carmina rupibus
Vidi docentem (CREDITE POSTERI),
Nymphasque discentes, & aures
Capripedum Satyrorum acutas.
Evoe! recenti mens trepidat metu,
Plenòque Bacchi pectore turbidum
Lætatur..... (1)

Mais, si l'on rejette les révélations, les songes & les apparitions, du moins doit-on admettre les faits qui entrent dans le cours des évènemens éprouvés par les Nations; ou bien il faudroit jetter au feu tous les Historiens, pour ne plus croire à rien de ce qu'ils ont dit de l'antiquité. Or, il est écrit que la mer s'est retirée pour laisser passer Moïse & les Israélites; & qu'ils ont vu cette mer engloutir, sous ses flots, les Egyptiens qui les poursuivoient. Combien y a-t-il d'Ecrivains qui rendent compte de ce fait? Un seul: & l'axiome de Droit porte: *Testis unus, testis nullus.* Au surplus, cet évènement n'est que l'effet naturel du flux & du reflux des eaux de l'Océan.

Cependant, quand Dieu, sur le mont Sinaï, remit à Moïse les Tables de la Loi, l'air étoit

---

(1) *Livre II, Ode 19.*

tout en feu, & la foudre tomboit en éclats. — Mais est-ce la seule fois que le tonnerre se soit fait entendre? l'adresse a été d'avoir bien su choisir son moment. — *On sait que le Soleil s'est arrêté à la voix de Josué, pour permettre de compléter une vengeance.* — Le Soleil s'arrêter, pour servir les passions sanguinaires des hommes! Si la puissance du Seigneur se fût manifestée dans cette occasion, c'est plutôt la nuit qui se fût hâtée d'arriver, pour suspendre un horrible massacre. — *Quel homme que ce Samson avec sa force miraculeuse!* — Quel homme, aussi, que ce Milon de Crotone, qui, quoiqu'il ne fût pas inspiré de Dieu, portoit un bœuf, sur ses épaules, l'espace d'une lieue, l'assommoit d'un coup de poing, & le dévoroit en un jour.

Il y a beaucoup de Diables chassés dans l'Evangile; mais, quoique Satan s'introduise autant que jamais dans le cœur des hommes, on ne connoît plus de Démoniaques ni d'esprits immondes; & les exorcismes sont tombés dans l'oubli. Jésus n'a fait aucun prodige dans le Ciel; cependant les Pharisiens lui avoient annoncé que c'étoit la voie la plus sûre pour attester sa puissance. Pourquoi, d'ailleurs, n'a-t-il pu opérer aucun miracle dans son pays, ce qui fut cause qu'il n'y trouva que des incrédules? (1) *Cependant, à sa mort, le*

(1) *Saint Marc, chapitre 6.*

Soleil s'éclipſa ; la terre trembla ; le voile du Temple fut déchiré ; les pierres ſe fendirent ; les morts reſſuſcitèrent. — Et tous les Juifs, ſans en excepter un ſeul, ne ſe convertirent pas ſur le champ ! voilà ce qui rend le miracle incroyable.

Aſſurément, l'incrédulité eſt aujourd'hui à ſon comble. Néanmoins, que quelqu'un faſſe inſérer dans les papiers publics, qu'à jour indiqué il ſe rendra ſur la montagne de Montmartre, & que là, commandant à la Seine de quitter ſon lit, pour venir élever ſes eaux juſqu'à lui, elles prendront enſuite leur cours, ſoit à droite, ſoit à gauche, ſuivant l'ordre qu'il leur donnera. Chacun ne manquera pas de regarder cette annonce comme un trait de folie. Mais, ſi, avant le jour marqué, la Police ne met point à l'ombre l'homme à miracle, il ne ſe trouvera pas ſeul au rendez-vous ; & les déſœuvrés iront en foule, ne fût-ce que pour tuer un temps qui les aſſomme par une promenade de convention.

Cependant, ſuppoſera-t-on que le Prophête moderne pût remplir ſa promeſſe ; que, non content de cela, il eût le pouvoir de confondre l'univers, en ordonnant au Soleil & à la Lune de ſe combattre & de diſparoître alternativement ; en faiſant entendre les éclats de la foudre, ſans qu'on apperçût de nuages au ciel ; en commu-

niquant à la terre de violentes ſecouſſes, pour que, s'entr'ouvrant, elle vomît des flammes de toutes parts; en évoquant les ombres des morts, qui, ſortant de leurs tombeaux, ſe leveroient à côté des vivans, ſi toutefois on pouvoit donner ce nom à ceux qui jouiroient d'un ſpectacle auſſi terrible? Alors que deviendriez-vous, Riches de la terre, qui ne daignez pas jeter un regard de pitié ſur l'indigence, ou qui ne prodiguez quelques bienfaits que par oſtentation? que deviendriez-vous, Prélats ſenſuels, qui faites ſervir à vos paſſions des revenus qui n'étoient deſtinés, dans le principe, qu'au ſoulagement des malheureux? que deviendriez-vous, Voluptueux du ſiècle, qui conſumez vos jours en plaiſirs frivoles, ſans pouvoir vous glorifier d'une ſeule bonne action? que deviendriez-vous, Libertins ſans principes, dont la principale étude eſt de corrompre l'innocence? que deviendriez-vous, Hypocrites, quand votre maſque ne pourroit plus vous ſervir qu'à vous accuſer? que deviendriez-vous, Hommes de mauvaiſe foi, qui trahiſſez tous les ſermens, & qui ne ſavez faire que des dupes? quels cris de déſeſpoir! quels frémiſſemens de tous côtés! que de promeſſes à ce Dieu que vous oſez méconnoître! O Paris, Paris! toi, qui renferme, dans ton enceinte, toutes les injuſtices & tous les vices; Paris, qu'une longue habitude d'im-

piété & de corruption a ſi fort endurci dans le crime ; ſi, pourtant, l'Etre-Suprême te donnoit jamais de pareilles marques de ſa puiſſance & de ſon indignation, un inſtant, oui, un ſeul inſtant ſuffiroit pour te régénérer.

Mais, il faut des faits devant leſquels toute incrédulité doit diſparoître ; & ces faits-là doivent être conſtans pour tout l'univers. Ainſi, le globe entier a dû être ébranlé, ſi c'eſt par le renverſement de la nature que Dieu a voulu faire reconnoître ſon empire aux mortels : tous les peuples ont dû être témoins des mêmes prodiges : il a dû ſe faire entendre à tous également : il y auroit eu de l'injuſtice à ſe manifeſter aux uns, ſans ſe communiquer aux autres ; ils ſont tous l'ouvrage de ſes mains ; ils doivent tous lui être également précieux. Cependant, les Annales de toutes les Nations parlent-elles de ces tremblemens de terre, de ces éclipſes de Soleil, de ces ſépulcres ouverts, & de tant d'autres miracles ? Sans doute, elles en font mention ; mais avec cette différence, que chaque peuple attribue ces évènemens extraordinaires à des Divinités particulières ; ce qui atteſte que, dans toutes les contrées de la terre, l'homme a conſtamment été dupe de ſa ſimplicité & de ſa crédulité.

Moïſe a opéré des prodiges : mais qu'on ſe reporte au temps où vivoit ce Légiſlateur, & qu'on

ſonge qu'il n'y a rien de plus aiſé à faire que des miracles, dans des ſiècles d'ignorance. L'homme borné trouve aiſément du merveilleux par-tout; & le bon Iſraélite, au moment où il venoit de ſecouer le joug de la ſervitude, ne pouvoit avoir qu'une ame abattue & une imagination rétrécie, à l'exemple de tous les peuples eſclaves.

Après Moïſe, il eſt venu d'autres Prophêtes dont les prédictions ont été accomplies. On le dit; mais l'a-t-on prouvé? Les prophéties ſont, comme les oracles, des ſentences pleines d'obſcurité & de doubles ſens; ce qui les rendoit auſſi incertaines qu'inexplicables, & ce qui permettoit, en même temps, de les interpréter comme on vouloit & de les appliquer à tout évènement; de ſorte que l'amphibologie a formé tout l'art de la divination, dans les cultes les plus ſages, comme dans ceux les plus abſurdes. Auſſi, les Payens ont-ils vu également s'accomplir les oracles de leurs Augures; & l'on ſait quel a été le crédit de la Sibylle de Cumes.

Que d'ambiguité, que de contradictions même dans les prédictions qui ont paru avoir quelques rapports avec la naiſſance du Meſſie. Quoiqu'elles euſſent annoncé que le Chriſt ſeroit de la Race de David, néanmoins on a mis, au rang de ces mêmes prophéties, le paſſage des Pſaumes où ce Roi s'écrie : *Le Seigneur dit à mon Seigneur; aſſéyez-*

aſſéyez-vous à ma droite, juſqu'à ce que je réduiſe vos ennemis à vous ſervir de marche-pied. Mais, comme l'a fort bien obſervé Jéſus aux Phariſiens, *ſi David l'appelle ſon Seigneur, comment eſt-il ſon fils ?* A cela on peut ajouter : s'il n'eſt pas ſon Deſcendant, que deviennent toutes les autres prédictions? Ici, les Théologiens vont répondre avec Jéſus, *que c'eſt, en eſprit, que David a regardé le Chriſt comme ſon Seigneur, quoiqu'humainement parlant il fût ſon fils.* Quelque ſubtile que ſoit cette réponſe, elle ne s'accorde pas plus avec les prophéties qu'avec les faits poſés par les Evangéliſtes. Ceux-ci, pour ſe rapprocher des paroles du Prophète Roi, veulent que la Conception de Marie ſoit uniquement l'œuvre du Saint-Eſprit : & c'eſt ce qui réſulte de l'épiſode de la Salutation Angélique. Mais en partant de là, il s'enſuivroit que Jéſus ne ſeroit pas réellement né, ſelon la chair, du ſang de David, puiſque Joſeph, loin d'avoir eu part à ſa procréation, ne ſe trouveroit plus qu'un ſimple père putatif : & alors tout ſe réduiroit à de futiles jeux de mots. On le demande : eſt-ce de cette manière que s'annonce la vérité, toujours ſi ſimple & ſi claire dans ſes expreſſions ? & quel autre langage que celui-là Dieu auroit-il pu prendre, ſi jamais il eût voulu faire entendre ſa voix aux humains ? Il y a différens paſſages dans les Pſaumes, qu'on a

adaptés au Meſſie, & qui peuvent également s'appliquer à David lui-même, ou à tous pécheurs comme lui. On en peut juger par cet endroit: *Vous n'avez point voulu d'hoſtie ni d'oblation, parce que vous m'avez formé un corps: ainſi ayant rejeté tout ſacrifice pour l'expiation de mon péché, alors je vous ai dit me voici, je viens: car il eſt écrit au commencement de la Loi, que je dois faire votre volonté* (1). Il faut être bien envieux de trouver des prophéties, pour en diſtinguer une dans ces paroles, par leſquelles David exprime ſimplement que le ſang des victimes ne peut blanchir l'homme coupable aux yeux d'un Dieu irrité. Il eſt certain qu'on ne doit plus alors avoir l'eſpérance de l'appaiſer, que par la pénitence; & c'eſt pourquoi David ajoute: *Je me ſuis ſoumis à cette loi du fond de mon cœur.* Mais on vouloit, à toute force, pouvoir juſtifier par des prophéties la néceſſité d'un déicide.

En effet, le plus grand de tous les prodiges & le plus inconcevable, ſans doute, c'eſt la mort d'un Dieu pour les péchés des hommes. Preſque toutes les Nations ont admis des émanations de l'Etre-Suprême; mais aucun culte, quelque abſurde qu'il ait été, n'a établi que l'Auteur des choſes ſe ſoit livré aux inſultes & à la fureur de ſes propres créatures, pour les ſauver. Naturelle-

1) *Pſeaume 39.*

ment un tel déicide semblera toujours plutôt propre à charger l'espèce humaine d'un attentat impardonnable, que propitiatoire pour servir à la justifier de ses crimes.

Il étoit écrit, il est vrai, que le Christ devoit souffrir, à l'exemple vraisemblablement de tous les Prophètes, & même de tous les hommes qui ont osé élever la voix, pour éclairer leurs semblables, & les faire rougir de leurs excès. Mais ce sont positivement ces prédictions qui confirment, que ceux qui les ont faites n'ont jamais regardé le Messie comme devant être la Divinité personifiée. Comment, l'Eternel, qui n'auroit eu qu'un fils unique, l'auroit sacrifié; & pour qui? pour des êtres pervers, qui ne devoient attendre de sa justice que des effets de colère : comment, ce fils, Dieu lui-même, & aussi puissant que son Père, auroit pu consentir à venir essuyer des outrages, & souffrir une mort violente parmi les hommes : comment, un Dieu, dont l'autorité est sans bornes, se seroit trouvé contraint de prendre un corps pour se faire crucifier, afin de racheter les péchés du genre humain! Ce systême ne pourra jamais prendre, aux yeux de la raison, l'empreinte d'un véritable décret de la Providence : il est contraire à la puissance, à la majesté & à la justice de Dieu. On dit que la méchanceté des humains, du temps de Noé, avoit déterminé l'Eternel à

noyer toute cette race impure : &, quand ensuite la nouvelle génération renchérit sur les crimes de la précédente, c'est pour celle-là qu'il devient homme, dans l'intention de mourir pour elle ! En vérité, l'inconséquence saute aux yeux.

Cependant, n'y a-t-il pas quelque chose de sublime dans la conduite & la mort de Jésus-Christ ? quelle patience, quelle grandeur d'ame ! En souffrant les plus horribles tortures, il prie même pour ses Bourreaux ; cette générosité n'est pas d'un homme : mais aussi cette fin n'est pas d'un Dieu ; elle répugne à la raison. Un Dieu mourir, & mourir par les mains de sa créature : un Dieu, par conséquent, soumis à ce que lui-même a formé ! c'est ce que jamais tout homme sensé ne pourra admettre : & le grand Lama s'approcha bien plus de la vraisemblance, quand, pour se faire croire immortel, il commença par se rendre invisible.

Jésus n'est mort que pour ressusciter ; &, sortant glorieux du tombeau, il ne pouvoit pas mieux manifester sa puissance & attester sa mission. Mais, après sa Résurrection, s'est-il montré aux yeux de tout Israël ? non, sans doute. Ses Apôtres seuls disent l'avoir vu ; & les miracles qui ont accompagné cette Résurrection ne sont attestés que par eux. Cependant les faits étoient de nature à fournir d'autres lettres de créance. Par quel hasard,

aucun de ces Gardes qui en furent les témoins; *& chez lesquels ils produisirent un si grand effroi*, n'ont-ilsp as publié ce qu'ils avoient vu ? *C'est qu'on leur avoit donné de l'argent*, *pour dire que les Disciples de Jésus étoient venus*, *la nuit*, *& qu'ils avoient dérobé son corps*, *tandis que ces Gardes dormoient* (1). Voilà le plus important de tous les faits : car il faut un miracle, & non pas un enlevement. Cependant, que résulte-t-il de l'exposé de l'Evangéliste ? qu'on tenoit pour constant, en Judée, que les Apôtres avoient, pendant la nuit, enlevé le corps de Jésus : & ce sont les spectateurs de ce qui se passoit, qui les en ont accusé. Les Disciples ont-ils prouvé, à leur tour, que ce reproche étoit une calomnie ? On ne se blanchit pas d'une imputation, en accusant ses délateurs; & la récrimination est toujours mal vue. Les Apôtres prétendent que les Gardes ont été corrompus. Il falloit le prouver; & certainement ce qu'ils alléguent ne les conduit pas à cette démonstration. Il est trop impossible de retirer un cadavre d'un sépulchre fermé, sans réveiller ceux qui le gardent, pour que les Princes des Prêtres & les Sénateurs eussent pu se servir d'une tournure aussi gauche. La Fontaine, dans son conte de la Matrône d'Ephèse, a bien senti la nécessité d'écarter la sentinelle, quoiqu'il n'y eût qu'une corde à cou-

(1) *Saint Matthieu*, *chapitre 28*.

per. Il auroit donc été plus ſimple, & en même temps ſans replique, de faire débiter : que les Diſciples étant venus, à main armée, enlever le corps de Jéſus, ils avoient diſperſé les Gardes de ſon tombeau. Mais toute accuſation invraiſemblable eſt inadmiſſible. Ainſi, quelle eſt maintenant la conſéquence à tirer ? que, ſi les Juifs ne paroiſſent pas coupables de calomnie, les Apôtres deviennent fortement ſuſpects d'enlevement : & quand ce ſont leurs contemporains, contre leſquels ils n'ont rien prouvé, qui donnent une explication ſi naturelle du ſépulcre ouvert & trouvé vuide, le miracle de la Réſurrection en ſouffre beaucoup.

Il y a des traits, dans la conduite de Jéſus, qui le font ſortir de la claſſe commune ; mais auſſi, il y a loin d'un homme, quelque ſupérieur qu'il ſoit, à l'idée qu'on doit ſe former de l'Etre-Suprême : il y a loin de la vie & de la mort d'un juſte, à la hauteur inacceſſible, à la perfection indéfinie, & à l'immortalité inaltérable d'un Dieu.

Jéſus avoit prédit ſa Paſſion : elle étoit inévitable ; & le fils de Marie ſuivoit une route qui ne pouvoit manquer de le conduire au ſupplice. Il eſt mort, non pas en qualité de Prophête, mais comme un perturbateur du repos public, à cauſe des attroupemens qu'il occaſionnoit, & du titre qu'il s'étoit donné de *Roi des Juifs :* il n'y a pas à en douter, d'après même ce qui eſt écrit dans

l'Evangile. Comment parloit-on de lui dans le public ? *Les uns disoient ; c'est un homme de bien ; & les autres, nullement, puisqu'il séduit le peuple* (1). D'ailleurs, on n'ignoroit pas que ce peuple avoit voulu l'enlever, *pour le faire Roi* (2). Aussi, de quoi accuse-t-on Jésus devant Pilate ? *Nous l'avons trouvé*, dirent les Juifs, *qui pervertissoit notre Nation, & qui empêchoit de payer le tribut à César, se disant même le Christ, le Roi* (3). Enfin, ce fut pour annoncer à tout le monde qu'il étoit crucifié comme séditieux, qu'on écrivit, au-dessus de sa tête : *c'est Jésus, le Roi des Juifs.* Il n'y avoit donc, dans cette mort, qu'une cause très-ordinaire, & qui s'éloigne autant du mystère de la Rédemption, que de la nécessité de ce mystère. La peine de mort étoit prononcée contre tout Chef de Secte, comme elle l'est encore contre tous ceux qui causent quelques émeutes populaires. Jésus ne fut pas le premier, ni le dernier, parmi les Juifs, à qui ce titre coûta la vie. Quand le Conseil jugea S. Pierre & les autres Apôtres, un Docteur de la Loi, appelé Gamaliel, se leva, & dit : « Il n'y a pas bien long-temps » qu'il parut un certain Théodas, qui vouloit » passer pour un homme extraordinaire : il y eut » environ quatre cents personnes qui s'attachèrent

(1) *Saint Jean, chap.* 7. (2) Ibidem, *chap.* 6. (3) *Saint Luc, chap.* 23.

» à lui ; *mais il fut mis à mort*, & ceux qui » l'avoient suivi furent dispersés & réduits à » rien ».

» Après lui, s'éleva un Judas, le Galiléen, » du temps du dénombrement, & il se fit » suivre de beaucoup de gens ; *mais il périt* » *aussi*, & tous ceux qui l'avoient suivi, furent » dissipés ». (1) Ces exemples, que Jésus ne pouvoit ignorer, avoient dû l'avertir que le même sort l'attendoit au premier jour ; & il en étoit tellement certain, que Saint Jean dit que, dès les commencemens, Jésus se bornoit à parcourir la Galilée, ne voulant point aller à Jérusalem ; *parce que les Juifs cherchoient déjà à le faire mourir* (2). Au surplus, un seul endroit de l'Evangile, est suffisant peut-être, pour permettre d'apprécier à leur juste valeur tous les prodiges qui s'y trouvent. *En vérité, en vérité*, (c'est Jésus qui parle à ses Disciples), *je vous le dis : vous me cherchez, non pas à cause que vous m'avez vu faire des miracles, mais parce que vous avez eu du pain à manger, & que vous avez été rassasiés* (3). Aussi, l'Evangile nous apprend-il que les Apôtres, qui voyoient de si près tous ces miracles, qui même en opéroient au nom de leur Maître, ont douté jusqu'au dernier moment ?

(1) *Actes des Apôtres, chapitre 5.* (2) Ibidem, *chapitre 7.* (3) *Saint Jean, chap. 6.*

Il eſt vrai que l'Evangile a triomphé ; mais ce n'eſt pas chez les Juifs qui l'ont conſtamment rejetté. C'eſt du propre aveu de Saint Paul, chez *des Nations ſans intelligence ;* chez les Gentils, qui, dès-lors, revenus en partie des erreurs du Paganiſme, ne pouvoient manquer d'adopter un culte, qui l'emportoit infiniment ſur celui des Idoles. C'étoit, d'ailleurs, à une époque, où on ne l'avoit pas encore ſurchargé de ces dogmes abſtraits, qui en ont fait depuis un tiſſu d'abſurdités. Néanmoins, dans ces premiers inſtans, combien n'a-t-il pas fallu de ſoins, de ſollicitations, d'efforts & de temps, pour faire entièrement déſerter les autels des faux Dieux? Y a-t-il une ſeule épitre de Saint Paul, dans laquelle cet Apôtre ne ſe plaigne pas de l'endurciſſement & du peu de foi de ſes Néophites?

Au ſurplus, il eſt devenu aujourd'hui plus difficile que jamais d'expliquer comment a été réprouvé ce Peuple, que l'Eternel s'étoit choiſi, avec promeſſe de ne point l'abandonner. Vainement a-t-on eu recours aux Prophéties pour juſtifier cette émigration de la foi. Il ſuffit de connoître ces prédictions, pour s'appercevoir de l'erreur dans laquelle on eſt tombé ; puiſque, par la ſuite des événemens, elles ſont devenues d'une exécution impoſſible. Voici ce que Saint Paul a écrit aux Romains ſur ce ſujet. « L'aveuglement,

» tombé ſur une partie d'Iſraël, *ne doit durer que* » *juſqu'à ce que tous les Gentils ſoient entrés* » *dans l'Egliſe :* & après cela, *tout Iſraël ſera* » *ſauvé*, ſelon qu'il eſt écrit : *Il viendra de Sion un* » *Libérateur qui bannira l'impiété de Jacob* ». (1) Mais c'eſt poſitivement ce Libérateur de Sion qui en eſt devenu le deſtructeur, ſans eſpérance de pouvoir jamais la relever.

Quoi qu'il en ſoit, l'Evangile avec ſes miracles avoit auſſi ſes prédictions particulières. Ont-elles été accomplies ? A-t-on vu ſur-tout ſe réaliſer celles qui, devant l'être à la face de toute la terre, ne pouvoient plus laiſſer de doute ſur la miſſion de Jéſus-Chriſt ? Selon Saint Marc, pluſieurs miracles devoient accompagner ceux qui croiroient ; & Jéſus avoit promis : *qu'ils chaſſeroient les Démons en ſon nom ; qu'ils parleroient de nouvelles langues ; qu'ils feroient mourir les ſerpens, & que, s'ils buvoient quelque breuvage mortel, il ne leur feroit point de mal ; qu'enfin ils imposeroient les mains aux malades, & que ces malades ſeroient guéris* (2). Cependant, il y a encore des gens qui croient de bonne foi ; &, néanmoins, on ne voit plus perſonne faire des miracles.

Long-temps la fin du monde, quoique l'in-

---

(1) *Chapitre 11.* (2) *Chapitre 16.*

vention n'en fût pas due à l'Evangile, mais aux prédictions de la Sibylle, a jetté le plus grand effroi dans les esprits, parce que Jésus-Christ l'avoit annoncée prochaine. Les premières années de grace ont donc fait tourner bien des têtes; mais les délais ont peu à peu ramené la tranquillité; & aujourd'hui l'on y songe à peine. En effet, d'après l'Evangile, il est constant que le jour prédit est passé. Qu'on se rappelle comment Jésus s'est exprimé à cette occasion. Saint Matthieu le fait parler ainsi, lors de la première mission des Apôtres: *Je vous le dis en vérité, vous n'aurez pas achevé de parcourir toutes les villes d'Israël, que le Fils de l'Homme reviendra* (1). Et depuis encore: *Je vous dis, en vérité, que la génération présente ne passera point, sans que toutes ces choses n'arrivent* (2). Saint Marc va plus loin: *Je vous dis, en vérité, qu'il y en a quelques-uns de ceux qui sont ici, qui ne mourront point, qu'ils ne voyent arriver le règne de Dieu dans sa puissance* (3); *& que cette génération ne passera point, que toutes ces choses ne soient accomplies* (4). Saint Luc répète à-peu-près les mêmes paroles: *Je vous dis, en vérité, que cette génération-ci ne finira point, que toutes ces choses ne soient opérées* (5). Saint Paul

(1) *Chapitre 10.* (2) *Chapitre 24.* (3) *Chapitre 8.* (4) *Chapitre 13.* (5) *Chapitre 9.*

écrit aux Hébreux : *que Jésus-Christ, au lieu de venir plusieurs fois depuis la Création du Monde, n'a paru qu'une fois vers la fin des siècles* (1). Enfin, on lit, dans l'Apocalypse de Saint Jean : *Parce que vous avez gardé la pénitence ordonnée par ma parole, je vous garderai aussi de l'heure de la persécution qui doit arriver bientôt par tout le monde* (2) ; *car le temps est proche* (3), *& certainement je viens bientôt* (4). Voilà qui est positif : & quand l'accomplissement de ces prophéties est encore à s'effectuer, elles tombent bien bas dans l'esprit des personnes sensées.

Il ne manque pas de miracles dans les actes des Apôtres ; & il auroit été fort extraordinaire que ceux qui devoient avoir la puissance de faire mouvoir les montagnes, n'eussent pas essayé de faire des prodiges. Mais qu'on en suive le fil pour mieux les apprécier.

La descente du Saint-Esprit donne aux Apôtres le don des langues. Lors de son Ascension, Jésus leur avoit commandé *d'aller par tout le monde prêcher l'Evangile à tous les hommes.* On croiroit que c'est pour parcourir aussi-tôt toutes les régions de l'univers, qu'ils se trouvent savoir l'idiôme *des Parthes, des Mèdes, des Elamites, des Habitans*

---

(1) *Chapitre 11.* (2) *Chapitre 3.* (3) *Chapitre 23.*
(4) Ibidem.

de la Mésopotamie, de la Judée, de la Cappadoce, du Pont, de l'Asie, de la Phrygie, de la Pamphilie, de l'Egypte, de la partie de la Libye, circonvoisine de Cyrêne, des Latins, des Crétois & des Arabes (1). Point du tout ; ils restèrent à Jérusalem, jusqu'à ce qu'on en chassât le plus grand nombre, qui encore *ne sortit pas de la Judée & du Pays de Samarie* (2). D'ailleurs, on assure *qu'il y avoit alors à Jérusalem des Peuples de toutes les Contrées de l'univers* : il faudroit, au moins, que ce fait fût attesté par l'Histoire, qui n'en dit rien, & qui n'en peut rien dire ; car Rome, la Capitale du monde, ne réunissoit peut-être pas, dans son enceinte, autant d'exotiques, que les actes des Apôtres viennent d'en annoncer à Jérusalem. Au surplus, ce miracle, quelqu'étonnant qu'il paroisse, *& quoiqu'il fût accompagné d'un grand bruit qui se fit entendre du ciel*, ne produisit pas cependant un effet égal sur tous les esprits ; puisqu'il se trouva plusieurs personnes *qui s'en moquèrent, & qui disoient, en parlant des inspirés : Ces gens-là sont pleins de vin* (3). Il reste encore une observation qui est décisive, pour faire rejetter ce miracle. C'est que, dans la supposition que les Apôtres eussent eu le don des langues,

---

(1) *Actes des Apôtres, chapitre 2.* (2) *Chapitre 8.*
(3) *Chapitre 2.*

il alloit de ſuite qu'ils écriviſſent l'Evangile dans toutes ces langues, autant pour atteſter la vérité du miracle, que pour prévenir les dangers de la traduction. Cependant l'original a été écrit en Hébreu ſeulement, & l'on n'en connoît même qu'une verſion approuvée, qui eſt la Vulgate. Enfin, quel étoit véritablement ce don des langues? Un baragouinage, que ne comprenoit même pas ceux qui le proféroient. C'eſt ce que Saint Paul a atteſté, quand il a écrit aux Corinthiens : *que celui qui parle une langue inconnue, demande à Dieu la faculté d'entendre ce qu'il dit* (1).

Saint Pierre a guéri un boiteux (2). Mais, par l'interceſſion de Saint Paris, naguères on en a fait autant. On peut même ſe rappeller qu'un Chirurgien, qui ſuivoit ce cours d'expériences, ayant tenu un journal de la progreſſion de la jambe la plus courte du boiteux, avertit, au bout de quinze jours, que cette jambe devoit alors ſe trouver plus longue que l'autre de pluſieurs lignes: peu s'en fallut que l'obſervateur ne fût mis en pièces; tant il eſt vrai que les recherches trop exactes ne conviennent pas aux faiſeurs de prodiges.

Quand on pèſe avec impartialité les circonſtances du miracle d'Ananias & de Saphira ſon épouſe, on ne peut écarter les ſoupçons qui naiſſent en foule

---

(1) *Chapitre* 14. (2) *Chapitre* 3.

contre Saint Pierre. Il s'agiſſoit d'une affaire d'argent : & l'argent corrompt les hommes. Quoi ! le ciel punit de mort ces deux époux, lorſqu'après avoir vendu leurs biens, ils apportoient la moitié du prix aux pieds des Apôtres ! Depuis quand donc de tels ſacrifices feroient-ils devenus des attentats ? C'eſt qu'Ananias & Saphira *avoient menti au Saint-Eſprit*. Dites plutôt que les Apotres, ayant imaginé d'établir la communauté de biens parmi les nouveaux Proſélytes, de ſemblables reſtrictions auroient trop contrarié le ſuccès de cette Inſtitution, pour qu'ils n'en fiſſent pas dès le commencement, un exemple terrible. On eſt confirmé dans cette idée, quand on voit introduire, devant Saint Pierre, Ananias ſeul, pour mourir à ſes pieds, & être inhumé auſſi-tôt; & conduire enſuite Saphira, encore en préſence de Saint Pierre, où elle éprouve le même ſort que ſon époux (1). Tant que les loix ſeront en vigueur, elles ne permettront jamais qu'on enterre ſur-le-champ ceux qui ſont morts tout-à-coup, ſur-tout par l'effet d'un miracle. Le fourbe Mahomet, en faiſant tomber, ainſi, Seïde, ſans mouvement & ſans vie, a appris à ſe défier de ces morts ſoudaines.

Bientôt les Apôtres ſont mis en priſon par le

(1) *Chapitre* 5.

Grand-Prêtre & ceux de ſon parti ; *mais un Ange vint les délivrer pendant la nuit, en leur ouvrant la porte* (1). Il auroit bien mieux valu que l'Ange du Seigneur fût venu opérer cette délivrance en plein jour : cette porte s'eſt ſi ſouvent ouverte, pendant la nuit, pour des gens qui ne méritoient pas d'intéreſſer le ciel, que ce moyen ſurnaturel n'offre plus la même évidence.

La converſion de Saint Paul, qui reſſemble beaucoup à celle de Saint Auguſtin, & à l'élan d'une imagination chaleureuſe, *eſt accompagné d'un grand nombre de circonſtances merveilleuſes.* Mais combien s'élève-t-il de voix pour atteſter ces prodiges ? Une ſeule ; & encore eſt-elle récuſable du moment qu'elle ne ſe fait entendre que pour perſuader. On a les mêmes obſervations à faire touchant *la guériſon d'Enée, & la réſurrection de Tabitha*, opérée l'une & l'autre par Saint Pierre (2). Enfin, les miracles de Saint Paul ne ſont pas mieux conſtatés que ceux des autres Apôtres. Si le Peuple fut d'abord étonné par ces prodiges, il paroît que ſon erreur ne fut pas longue ; *puiſqu'à Icone il voulut ſe jetter ſur Paul & ſur Barnabé, pour les maltraiter ; puiſqu'il les obligea de prendre la fuite ;* & que les habitans de Lyſtre lapidèrent Paul (3).

(1) *Chapitre* 5. (2) *Chapitre* 9. (3) *Chapitre* 14.

D'ailleurs,

D'ailleurs ; ce n'eſt point dans un ſiècle de lumières qu'une ſimple narration pourra établir la vérité de fait ſurnaturels. Combien de prodiges qui ont eu la plus grande authenticité, qui ont même ſéduit juſqu'à des perſonnes éclairées, & qui pourtant, examinés de ſang-froid & avec diſcernement, n'ont plus paru que l'effet de l'illuſion & de ſimples tours d'adreſſe. A plus forte raiſon les yeux du Peuple pourront-ils être plus aiſément faſcinés : & ceux-là étant en plus grand nombre, la multiplicité des témoignages prouveroit encore moins, que la qualité de ceux qui les rapportent. Perſonne ne croit aux miracles des Convulſionnaires de Saint Paris : cependant ils ont été conſignés dans des procès-verbaux imprimés ; & il eſt poſſible qu'un jour quelque impoſteur eſſaye d'en faire uſage, en préſentant ces procès-verbaux, à la poſtérité, comme des pièces authentiques. Dira-t-on que la raiſon puiſſe alors ſe rendre coupable en les rejettant ? On ſait que, dans le nombre de ces Convulſionnaires, il y eut deux Béates qui jouèrent un rôle de diſtinction par leurs ſpaſmes, leurs extaſes, leurs raviſſemens, leurs diſcours inſpirés, & ſur-tout leurs faits miraculeux. Entre autres choſes, la Sœur *Perpétue*, la plus vieille des deux, s'enveloppoit ſeulement d'un ſac de groſſe toile, pour ſe laiſſer frapper par la pointe d'une épée nue. Tant que l'arme fut

dirigée par une main habile, elle ne fit aucun mal : mais un Seigneur de la Cour voulut auſſi faire l'eſſai du miracle, & la vieille Prophéteſſe fut percée de part en part. Ce dénouement tragique, qui coûta la vie à la première Actrice, ouvrit les yeux de tout le monde, & donna lieu à un ordre de la Police, qui mit fin à cette ſcandaleuſe Comédie.

L'inconſéquence des révélations, que les Apôtres diſent avoir eues, ſuffiroit ſeule pour en démontrer la fauſſeté. *L'Evangile devoit être annoncé à toute la terre* (1) ; & l'Egliſe décide qu'il n'y a point de ſalut à eſpérer pour quiconque ne l'a pas reçu. Cependant les Apôtres aſſurent : *que l'Eſprit-Saint leur défendit de prêcher en Aſie, ainſi qu'en Bithynie, où ils avoient deſſein d'aller* (2). Voilà, ſans doute, une prohibition qui ne s'accorde guères avec la juſtice & l'impartialité de Dieu. Une révélation de cette eſpèce a donc plutôt l'air d'un trait de politique humaine, que d'une véritable inſpiration du ciel.

Tous les ſiècles d'ignorance ont été & ſeront toujours des ſiècles de ſuperſtition & d'erreur. Dans l'Ecriture-Sainte, on ne trouve que des Prophètes & des Magiciens, qui, par leurs preſ-

---

(1) *Matthieu, chapitre* 28. (2) *Actes des Apôtres, chapitre 16.*

tiges & leurs enchantemens, enchaînoient à leur gré l'opinion du Peuple. Souvent même un peu d'éclat dans les habits, & un discours imposant suffisoient pour prêter le relief de la Divinité. Quand Hérode, irrité contre les Tyriens & contre les Sidoniens, *qu'il soupçonnoit d'avoir favorisé l'évasion de Saint Pierre*, parut à leurs regards, vêtu d'une robe royale, & assis sur son trône, pour leur témoigner son ressentiment, *ces Peuples s'écrièrent : C'est un Dieu qui parle, & non pas un homme* (1).

Il est encore écrit, dans les Actes des Apôtres, que deux d'entre eux furent regardés par les habitans de Lystre, comme des Dieux, sous une figure d'homme ; appellant Barnabé, *Jupiter* ; & Paul, *Mercure*, parce que celui ci portoit la parole. Déjà le Prêtre de Jupiter s'étoit rendu, à leur porte, avec le Peuple, pour leur offrir des sacrifices ; lorsque les Apôtres, en déchirant leurs habits, furent obligés de protester qu'ils n'étoient que de simples mortels. On doit concevoir qu'un Peuple, aussi superstitieux, devoit facilement se laisser abuser.

Passe-t-on à l'Apocalypse de Saint Jean : quel tissu de rêveries ! Il semble vraiment qu'on voyage dans le pays des Fées. On y trouve un mélange grotesque d'Anges, de Saints, de Monstres

---

(1) *Chapitre 12.*

de toute eſpèce ; & c'eſt bien une viſion dans toute la force du terme. Cette manière d'écrire permet de juger le génie du ſiècle. Il paroît qu'on ne voyoit que du merveilleux. Auſſi, le moyen de faire fortune étoit-il la profeſſion des arts magiques. On en peut juger par ce qu'en rapportent les Apôtres. Pluſieurs de ceux qui faiſoient métier de Sorcier, s'étant convertis, apportèrent leurs livres & leurs grimoires pour être brûlés. *On en calcula la valeur qui ſe trouva monter à cinquante mille pièces d'argent* (1).

Mais, ſans fouiller dans des ſiècles ſi reculés, liſez ſeulement nos vieux Ecrivains, &, à chaque page, vous ſerez arrêté par des phénomènes. Comparez Matthieu avec l'Abbé Velly, il ne vous paroîtra pas concevable que cela puiſſe être la même hiſtoire. Cependant, à meſure que les lumières ſe répandent, les prodiges diſparoiſſent. Long-temps, en France, le Purgatoire a fait croire aux Revenans. Il exiſte, dans ce genre, des faits, qui ont la plus grande publicité. Tout le monde connoît l'hiſtoire de la Mère-Luzine : tout le monde ſait l'impreſſion qu'elle a fait ſur les eſprits : & tout le monde, aujourd'hui, rit de cette fable ; quoique, ſi on alloit encore vers la mazûre, qui lui ſervit de Théâtre,

(1) *Actes des Apôtres*, *chapitre* 19.

on trouveroit un vieux Concierge, qui, en en rappellant les circonſtances, ne manqueroit pas d'en affirmer la vérité.

Et ces ſaintes Reliques, ces Vierges miraculeuſes, ces Fontaines reſtaurantes, & tant d'autres fourberies monacales, qui opéroient autrefois tant de prodiges, & guériſſoient tant d'infirmités, pourquoi ſont-elles devenues muettes & impuiſſantes? — *C'eſt qu'il eſt néceſſaire d'avoir la foi.* — Mais, pour avoir la foi, il faut avoir la grace; &, pour demander à Dieu cette grace, il faut déjà l'avoir obtenue. Quelle ſubtilité de raiſonnement! C'eſt faire une obligation de l'impoſſible. Autant vaudroit dire: qu'on doit ſoumettre la raiſon à ce qui la révolte, avant même que de pouvoir demander à Dieu la grace de devenir capable d'un tel effort.

Cependant, l'Etre-Suprême n'étant, ni palpable, ni viſible, il falloit bien une révélation. — En ce cas, elle devoit être de tous les temps, & la même chez toutes les Régions de la terre, pour qu'il n'y eût jamais qu'une ſeule Religion. Ainſi, pourquoi tant de Sectes différentes dans l'univers, & toutes établies à l'aide des miracles? Pourquoi cette révélation ne s'eſt-elle jamais communiquée qu'à quelques hommes? Pourquoi, enfin, s'écoule-t-il des ſiècles, ſans qu'elle ſe communique à perſonne? A la vérité, on l'a perpétuée, tant

qu'on a pu, dans la vie des Saints; mais cette compilation de prodiges est tombée dans le discrédit : & les Tireuses de cartes, maintenant, ont le pas sur tous les Saints du Paradis. Quand toute superstition sera abolie, ces devineresses auront leur tour : du moins est-ce là tout ce qui nous reste des Sorciers si fort à la mode, il y a soixante ans; &, quoique les Habitans du fond des Campagnes croyent encore aux Loups-Garoux, par-tout où l'on est éclairé, ils sont devenus aussi rares que les Prophètes.

O Ministres des Autels, que vous avez de reproches à vous faire! C'est vous-mêmes, c'est votre cupidité qui a dégradé le culte de Dieu. Vous avez abusé de l'ignorance des humains, & de leurs penchans à la superstition. Pour les conduire à votre gré, vous avez établi, sur leurs notions naturelles de Religion, la base d'une foule d'erreurs. L'homme, né pour avoir un culte, a adopté celui qu'une intelligence, encore engourdie, ne lui permettoit pas de bien juger. Les prestiges & l'enthousiasme firent les premiers Prosélytes : la naissance détermina la doctrine de leurs enfans; & les miracles, perpétuant l'illusion, permirent à ceux qui l'avoient produite, de tirer parti de leur adresse. Ici, l'on vit l'Image d'un Saint répandre des larmes; là, en creusant la terre, on trouva une statue de la Vierge, qui y

avoit été cachée quelques jours auparavant ; ailleurs, un Peuple émerveillé fut témoin des contorſions d'un Poſſédé, à l'approche d'un Chriſt, ou d'un Reliquaire. Les Pélerins vinrent en foule viſiter ces lieux privilégiés, où la puiſſance céleſte s'étaloit à tous les regards ; & Dieu ſait comme les offrandes pleuvoient de tous côtés. Ainſi, l'argent étoit le vrai & le ſeul mobile de tant de prodiges. Quelqu'un eſſayoit-il de détruire un charme ſi lucratif, en répandant la lumière ? C'étoit un réprouvé : il avoit des intelligences avec Belzébut ; il ne méritoit pas moins que d'être brûlé vif. Tel fut ton ſort, Urbain Grandier, pour avoir mis en queſtion la virginité de Marie. Mais on connoît la noirceur de ceux qui te conduiſirent au ſupplice. Les monſtres, pour te montrer en public, comme un véritable ennemi de Dieu, te préſentoient à baiſer un Crucifix de cuivre brûlant, & diſoient au Peuple : *Voyez comme il ſe retire, à meſure qu'on approche le divin Sauveur de ſa bouche !* Quelle invention infernale ! Grand Dieu ! eſt-ce donc par de pareilles atrocités qu'on a dû chercher à établir ta doctrine ? D'ailleurs, ce fut toujours des têtes exaltées qui vinrent nous entretenir des révélations qu'elles avoient eues ; tandis que l'unique foyer des inſpirations divines, de celles du moins qui ne

furent jamais ni illusoires, ni abusives; c'est la conscience.

CHAPITRE XXV.

Incertitude de la Tradition.

Sur quelles montagnes de la terre Dieu a-t-il pris soin de tracer, en caractères ineffaçables & intelligibles dans toutes les langues, les principes d'une Religion, qui, contrariant les lumières intérieures, devoit pourtant avoir la préférence sur toutes les autres? C'étoit, sans doute, la manière la plus sûre de donner une intuition de sa volonté. Chaque contrée auroit eu, chez elle, ces tables de la Loi divine, comme les Juifs eurent les leurs; & l'homme, entraîné par la raison, n'auroit pas pu dire: *Je lui dois la préférence*; dès qu'en levant les yeux, ils se seroient fixés sur une règle écrite de la propre main de l'Eternel. Mais on ne trouve en aucun lieu des traces si merveilleuses; l'arche même, qui contenoit ces deux Tables, portant l'empreinte du doigt de Dieu, est disparue comme un meuble ordinaire; & le Juif n'a plus d'autres oracles à entendre, que ceux de l'ancien Testament.

C'eſt donc dans des livres que ſont conſignés les élémens de la Religion. Mais ces livres ſont uniquement l'ouvrage des hommes ; & il eſt bien étonnant que le ciel ſe ſoit ſervi du miniſtère de ſa créature pour annoncer & pour atteſter ſa parole. C'eſt par des livres qu'il faut paſſer pour arriver juſqu'à la connoiſſance du Très-Haut! Pourquoi cet organe intermédiaire, dès qu'il eſt permis à la penſée de l'homme de s'élever juſqu'à ſon Auteur ? Rien n'eſt plus incertain que les lumières que l'on puiſe dans les livres. On peut dire qu'ils ſont la ſource de toutes les erreurs, comme le principe de toutes les connoiſſances. La Typographie s'eſt rendue utile, parce que, fixant les lumières acquiſes, elles les fait paſſer aux générations ſuivantes ; & que, leur offrant un premier travail digéré, elle leur permet d'y mettre la dernière main. Ainſi, la littérature des Grecs perfectionna les Romains ; & celle des Romains, après des ſiècles d'apédeutiſme, a ramené les ſciences ſur la terre.

Mais combien ne doit-on pas élaguer d'épines pour parvenir à cueillir les fleurs ? Quel fatras il faut mettre de côté ; & que d'études à faire pour connoître ce qui mérite ſeul d'être conſervé ! On ne ſe doute pas, quand on lit un livre d'hiſtoire, de toute la peine qu'a dû prendre l'Auteur, ſi, ami de la vérité, il a voulu être exact dans

ſes recherches. Il a entre les mains une foule de mémoires qui lui paroiſſent autant de pièces authentiques ; & cependant chacun rend d'une manière très - différente les circonſtances d'un même fait. Rapprocher, comparer, peſer, méditer, dévorer un tas de volumes, pour chercher de nouvelles preuves, & finir ſouvent par ne retirer d'autre fruit d'un ſemblable travail, qu'une incertitude encore plus grande : voilà le ſort de tous les Savans. Néanmoins il faut ſe déterminer ; & l'opinion que l'on embraſſe ſe trouve combattue par cent autres qui l'ont rejettée. Auſſi, la même hiſtoire n'eſt-elle jamais parfaitement reſſemblante, quand on va la conſulter chez deux Ecrivains ; c'eſt le même ſujet exécuté par deux Maîtres différens. On trouve bien dans leurs tableaux, les principaux perſonnages, jouant le même rôle ; mais leurs attitudes, leurs traits, leur expreſſion, les draperies, le coloris, le deſſin, rien ne ſe reſſemble.

Si le déluge eût été univerſel, cette époque auroit dû être la première ère de toutes les Nations de l'univers. Cependant, les annales de la Chine & de l'Indoſtan, qui remontent ſans interruption à l'âge le plus reculé, démentent formellement cet évènement extraordinaire. D'ailleurs, les autres faſtes qui en font mention, en rendent compte avec des circonſtances qui ne ſe reſſemblent au-

cunement. Dans la Genèſe, c'eſt Noé avec ſa famille qui échappe à la ſubmerſion générale ; &, dans la Mythologie, c'eſt Deucalion & Pyrrha ſa femme qui ſont ſauvés par les Dieux, dans une barque.

Ce fait hiſtorique a néceſſairement été copié, ou par Moïſe dans la fable, ou par les Poëtes dans la Genèſe. Mais comment découvrir le vrai plagiaire, enveloppé aujourd'hui dans la nuit impénétrable des temps. Le culte de Moïſe a-t-il précédé l'Idolâtrie ? Il ne peut plus y avoir ſur ce point aucune certitude ; ou, ſi l'on en juge par conjecture, & d'après la connoiſſance qu'on a de l'eſprit humain, le Paganiſme a dû être la première de toutes les Religions. Alors, l'idée du Déluge appartiendroit donc à la Fable, comme la parabole du mauvais riche dans l'Evangile, qui n'eſt autre choſe qu'une parodie de l'hiſtoire ingénieuſe de Tantale.

Au ſurplus, quoique la Fable s'accorde avec Moïſe pour établir que le Déluge a embraſſé tout le globe, cependant on trouve des Auteurs profanes, & des Auteurs eſtimés, tels que Plutarque, qui ont ſoutenu que cet évènement avoit été particulier à la Theſſalie ſeulement. Il n'y a pas de doute que, par l'effet du concours de différentes cauſes phyſiques, qui agiſſent continuellement dans les entrailles de la terre, il ne ſoit arrivé,

à des époques très-éloignées, que des peuples; placés ſur un amas de ſables mouvans, aient diſparus ſous les eaux, ainſi que le continent qu'ils habitoient. Le petit nombre qui aura ſu échapper par quelque haſard heureux, plongé dans la conſternation & l'effroi, n'a pu manquer de croire que toute la terre venoit d'éprouver le même déſaſtre. Les enfans, après l'avoir oui dire à leur père, l'auront raconté de même à leurs Deſcendans; & c'eſt infailliblement de cette manière, que, de génération en génération, la croyance d'un Déluge univerſel s'eſt établie.

D'ailleurs, on pourra toujours oppoſer au récit que Moïſe a fait du Déluge, l'invraiſemblance inadmiſſible, qui réſulte de la grandeur inſuffiſante de l'Arche. A l'en croire, elle devoit avoir trois cents coudées de long, cinquante de large, & trente de haut. Les Auteurs ne paroiſſent pas d'accord ſur la juſte grandeur de la coudée hébraïque; mais en prenant la plus haute, qui eſt la coudée ſacrée, de 23 pouces 3 lignes, ſuivant M. Delille (1), l'Arche, à cette meſure, auroit eu 581 pieds 3 pouces de long, 96 pieds 10 pouces 6 lignes de large, & 58 pieds 1 pouce

(1) *Table alphabétique des meſures itinéraires, tant anciennes que modernes, pour l'*HISTOIRE DES HOMMES.

6 lignes de hauteur. Outre cela ; elle avoit trois étages, ce qui triple, pour ainſi dire, ſa capacité : & cependant quelle étoit cette étendue pour contenir tous les animaux de l'univers, tant quadrupèdes, que volatiles & reptiles ? Moïſe ne s'en eſt même pas tenu à leur multitude innombrable ; il a prétendu que Noé avoit pris, dans la claſſe des animaux purs, ſept de chaque eſpèce, tant mâles que femelles, & deux auſſi de chaque eſpèce, dans la claſſe des animaux impurs ; ce qui eſt, pour le moins, le triple d'une quantité qui eût été reſtreinte à une paire, choiſie dans chaque eſpèce. Lorſque Moïſe ajoute à cela la nourriture néceſſaire pour alimenter, pendant un an entier qu'a duré le Déluge, une auſſi prodigieuſe peuplade, n'entaſſe-t-il pas invraiſemblance ſur invraiſemblance ? Il eſt vrai qu'il y a la reſſource ſi commode d'un miracle : mais la Genèſe n'en annonce point en cet endroit ; & Moïſe ſe ſeroit bien gardé de haſarder un fait qui dépaſſe preſque la poſſibilité d'un miracle, s'il eût été auſſi grand naturaliſte, que profond politique.

On trouve dans l'Ecriture Sainte deux autres évènemens, qui devroient encore être atteſtés par l'Hiſtoire de tous les Peuples. C'eſt le Soleil, arrêté par le commandement de Joſué ; & qui rétrograde de dix lignes à la voix d'Iſaïe. Un jour beaucoup plus long ſur un hémiſphère, tandis que

la nuit ſe prolongeoit également ſur un autre, devenoit un phénomène qui ne pouvoit pas manquer d'être obſervé par toutes les Nations ; ſurtout s'étant opéré deux fois , dans un intervalle de ſept cents ans. Cependant, ni en Afrique, ni en Aſie , ni en Amérique , ni même en Europe , il n'a été fait mention de deux prodiges ſi frappans ; & le Livre de Joſué , & celui des Rois , ſont les ſeuls qui en rendent compte , comme les ſeuls qui ſervent à les atteſter.

Mais c'étoit trop peu apparemment , au gré de la mauvaiſe foi , que cette inſuffiſance des livres, pour éclaircir les faits de l'Hiſtoire : on a voulu les couvrir d'une plus grande obſcurité , en ſouſtrayant la plupart des preuves exiſtantes ; & les Prêtres ont fait brûler tant de volumes , qu'il n'eſt plus poſſible maintenant de compter ſur la certitude des évènemens les plus intéreſſans de la Haute-Antiquité. Dans le ſeizème ſiècle , ils condamnèrent aux flammes tous les livres indiſtinctement , qui appartenoient aux Juifs : & l'on a qu'à parcourir les Conciles , pour apprendre qu'ils ne s'en ſont pas tenus là. Ainſi , quand il ne reſte plus aucune pièce de comparaiſon , comment pourra-t-on apprécier celles qu'on repréſente ?

Au ſurplus , il y a des abſurdités qui ſont telles , que toutes les précautions poſſibles n'empêcheroient jamais que , tôt ou tard , elles fuſſent

reconnues. C'eſt pourquoi, en comparant enſemble les pièces qui reſtent, l'erreur paroît encore évidente. Quelle contrariété dans le récit des quatre Evangéliſtes! On voit clairement qu'ils tendent tous à juſtifier l'accompliſſement des prophéties ; mais les preuves qu'ils en rapportent ſont autant de circonſtances différentes. Y a-t-il la moindre ſimilitude entre les deux Généalogies données par S. Matthieu & par S. Luc ? non. D'ailleurs, l'ambition nous a appris que ce moyen n'étoit pas infaillible, pour mettre en évidence le droit qu'on peut avoir de ſe hanter ſur telle ou telle maiſon. Paſſons aux faits.

Saint Matthieu rapporte que Marie ſe trouva enceinte par l'opération du Saint-Eſprit. Enſuite, il fait apparoître un Ange à Joſeph, pendant ſon ſommeil, pour lui apprendre cet évènement ſurnaturel. Saint Marc garde le plus profond ſilence ſur cette première merveille. Saint Luc fait le détail de l'Annonciation par l'Ange Gabriel, & d'un voyage de Marie chez Eliſabeth, ſans parler du mouvement de jalouſie de Joſeph, & du ſonge prophétique. Enfin, l'Evangile ſelon S. Jean ne dit abſolument rien de ces premiers faits.

On trouve, dans S. Matthieu, l'adoration des Mages, qui devinent, en voyant une étoile leur apparoître en Orient, que *le Roi des Juifs* (c'eſt ainſi qu'ils nommoient Jéſus) eſt né en Judée. Mais

cette étoile devoit briller le jour comme la nuit; autrement ces Mages n'auroient pu voyager à toute heure. D'ailleurs, cette étoile, dont jamais aucun Astronome n'a parlé, & qui s'arrête sur le lieu où étoit l'enfant, à quelle hauteur se trouvoit-elle donc placée? Si elle eût été de niveau avec les autres astres, sa station devenoit insuffisante pour indiquer l'asyle de l'accouchée. Une autre observation non moins importante, c'est que l'Evangéliste fait partir ces trois Mages du fond de l'Orient; mais il auroit dû, ou les transporter en Judée, par un miracle, ou ne plus représenter Marie comme sortant à peine de faire ses couches, lorsque les trois Mages arrivèrent à Bethléem, après s'être arrêtés de ville en ville, & sur-tout à Jérusalem, où ils eurent de longues conférences avec Hérode. Enfin, on pourroit demander aussi au même Evangéliste, par quel traité, ou de guerre, ou de politique, ces trois Princes d'Orient devoient hommage de leur Couronne à celui qu'ils ne reconnoissoient que pour être *le Roi des Juifs*? Saint Matthieu raconte après cela la fuite en Egypte, & le massacre des enfans de Bethléem. Ces faits si remarquables, qui devroient être rapportés par tous les Historiens du temps, ne se trouvent même pas dans les trois autres Evangélistes; & S. Luc, à la place des trois Mages, se contente d'envoyer un

un Ange avertir les Pâtres des environs, d'aller à Bethléem adorer le nouveau né.

Saint Matthieu parle ſeul, encore, de l'accompliſſement de la prophétie, touchant la ville de Nazareth. On ne trouve que dans S. Luc le Cantique de Siméon & celui de la Prophêteſſe Anne, ainſi que l'eſcapade de Jéſus, à l'âge de douze ans, & la réponſe qu'il fit à Marie, lorſqu'après l'avoir cherché pendant trois jours, elle le retrouva dans le Temple, au milieu des Docteurs, qu'il étonnoit par la ſageſſe de ſes préceptes. Il eſt à remarquer que les trois autres Evangéliſtes ne font monter Jéſus ſur la ſcène du monde, qu'à l'époque de ſon baptême; & S. Luc dit qu'il étoit alors âgé de trente ans. Mais quiconque ſaura apprécier les faits, ne trouvera-t-il pas extraordinaire que celui qui a été capable de dire à ſa mère, dès l'âge de douze ans, *qu'il ne devoit être occupé que des choſes qui regardent le ſervice de Dieu*, ſoit demeuré juſqu'à trente dans l'inaction la plus grande?

Saint Matthieu, S. Luc & S. Marc ont décrit les circonſtances miraculeuſes du baptême & de la tentation de Jéſus: S. Jean n'en dit pas le mot; &, à la place de ces détails, il met dans la bouche de S. Jean-Baptiſte une prophétie qui annonce Jéſus comme étant le fils de Dieu. Mais ce témoignage eſt démenti par S. Matthieu, qui, lorſ-

que S. Jean-Baptiſte étoit en priſon, lui fait députer deux de ſes Diſciples vers Jéſus, pour lui demander *s'il étoit réellement celui qui devoit venir, ou bien s'ils devoient en attendre un autre.*

Il n'y a que S. Jean qui ait fait le détail de ce qui s'eſt paſſé aux nôces de Cana. Il paroît qu'alors Jéſus n'avoit pas encore fait de miracles. Sa mère lui dit : *Ils n'ont plus de vin.* Ici l'on eſt frappé d'étonnement, pour ne rien dire de plus, quand on entend Jéſus lui répondre : *Femme, qu'y a-t-il entre vous & moi? mon heure n'eſt pas encore venue.* Il faut en convenir, ce langage décèle moins un Dieu, qu'un homme méditant un grand projet, & qui cherche à en préparer l'exécution. Voulez-vous réaliſer vos ſoupçons? ſuivez le même Evangéliſte. Il commence par avouer que les frères de Jéſus ne croyoient point en lui: mais, par une contradiction aſſez étrange, ils lui conſeillèrent, néanmoins, de quitter ſon pays, pour aller en Judée, ſe faire connoître par des miracles; car, lui dirent-ils, *on n'agit point en cachette, quand on veut être remarqué dans le public; &, puiſque vous faites ces choſes, manifeſtez-vous au monde.* Quelle eſt la réponſe de Jéſus? la même qu'il vient d'adreſſer à ſa mère: *mon temps n'eſt pas encore venu*; & il ajoute: *mais, pour le vôtre, il l'eſt toujours.* Il ſemble que ceci n'ait pas beſoin de commentaire.

A l'égard du miracle des cinq pains, les Evangéliſtes ne ſont pas d'accord ſur le nombre de ceux qui en avoient été raſſaſiés. Saint Matthieu établit qu'ils étoient *cinq mille, ſans compter les femmes & les petits enfans :* S. Marc dit ſeulement *cinq mille hommes :* & les deux autres Evangéliſtes ne calculent que par apperçu, & font monter le nombre *à environ cinq mille hommes.* Les circonſtances varient auſſi chez les quatre Evangéliſtes. Saint Matthieu dit que Jéſus *commanda lui-même à la multitude de s'aſſeoir ſur l'herbe :* S. Marc prétend, au contraire, *qu'il commanda à ſes Diſciples de faire aſſeoir le peuple, par petites troupes, & qu'il y eut des bandes de cent & d'autres de cinquante perſonnes.* Saint Luc rapporte que Jéſus dit à ſes Diſciples *de faire aſſeoir la multitude par bandes de cinquante perſonnes.* La verſion de S. Jean a également ſa particularité. Il ne fait point répondre à Jéſus par ſes Diſciples, comme les trois autres Evangéliſtes, *nous n'avons que cinq pains & deux poiſſons ;* mais il fait parler ſeul, André, frère de Simon-Pierre, pour dire : *Il y a ici un petit garçon qui a cinq pains & deux petits poiſſons.*

On ne trouve que dans S. Matthieu & S. Marc, le récit du miracle *des ſept pains ;* & S. Jean ne parle aucunement *de la Transfiguration*, quoiqu'il ſoit dit, dans les autres Evangéliſtes, qu'il

aït été un des trois, que Jéſus mena, avec lui, ſur la montagne. Sans relever ici les différences qui ſe trouvent dans leurs récits, il ſuffira d'obſerver que S. Luc fait dormir d'un profond ſommeil les trois Diſciples de Jéſus ; & ajoute, *qu'en s'éveillant S. Pierre ne ſavoit pas bien ce qu'il diſoit, lorſqu'il conſeilla à Jéſus de faire trois tentes, une pour lui, une pour Moïſe, & une pour Elie.* Ce propos a l'air, en effet, de la ſuite d'un beau rêve : S. Pierre nomme Moïſe, il nomme Elie ; mais où les avoit-il vu pour les reconnoître ?

Saint Jean eſt le ſeul qui rende compte *de la mort & de la réſurrection de Lazare :* on ne pourra pas diſconvenir qu'en liſant ſon récit avec attention, il ſemble qu'on entrevoie une préméditation & un concert, qui font évanouir tout le merveilleux.

Saint Matthieu raconte que S. Pierre voulut marcher ſur la mer, comme Jéſus ; mais qu'ayant eu peur, il commençoit à enfoncer, lorſque Jéſus, lui tendant la main, lui dit : *Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté ?* Saint Marc & S. Jean rapportent bien que Jéſus marcha ſur l'eau, mais ils ne font aucune mention de S. Pierre ; & S. Luc ne parle point de ce miracle.

Les circonſtances de l'entrée de Jéſus dans Jéruſalem préſentent pluſieurs diſparités. La plus remarquable eſt que S. Matthieu, S. Marc & S. Luc font dire, par le fils de Marie, à ſes Diſciples :

Allez au village qui est devant vous : vous trouverez un anon attaché : deliez-le & me l'amenez. Mais S. Jean raconte simplement *que Jésus, ayant trouvé un anon, s'assit dessus.* Ainsi, dans les trois premiers Evangélistes, Jésus prédit qu'il y a un anon dans un lieu qu'il indique, & même ce que doivent dire ceux qui verront amener cet animal : &, dans S. Jean, Jésus prend tout uniment un anon qu'il rencontre par hasard. Ces deux récits ne se ressemblent guère ; l'un annonce un miracle, & l'autre parle seulement d'une présence d'esprit fort adroite.

Les Evangélistes ne sont pas plus d'accord, relativement à la Cêne Pascale. Saint Matthieu a écrit que Jésus dit à ses Disciples : *Allez dans la Ville, chez un tel, & dites-lui : Le Maître vous fait prévenir qu'il vient faire la Pâque chez vous, avec ses Disciples.* Saint Marc raconte que Jésus leur dit : *Allez à la Ville, vous rencontrerez un homme portant une cruche d'eau ; suivez-le, &, en quelque lieu qu'il entre, dites au Maître de la maison : Le Maître demande où est le lieu où je dois manger l'agneau pascal avec mes Disciples ; alors il vous montrera une grande chambre haute, toute meublée & toute prête :* ses Disciples s'en allèrent donc, & vinrent à la Ville, *où ils trouvèrent tout ce qu'il leur avoit dit.* Saint Jean ne fait aucune mention de ces faits ; mais toujours

ſeul de ſon parti, il a placé à la tête de ſa narration les circonſtances des vendeurs chaſſés du Temple par Jéſus, lorſque les trois autres Evangéliſtes ſe réuniſſent pour ne rendre compte de ce fait que vers la fin de leur récit, & immédiatement après l'entrée triomphante de Jéſus dans Jéruſalem.

Saint Matthieu & S. Marc mettent les paroles ſuivantes dans la bouche de Jéſus, à l'occaſion de Judas : *C'eſt celui qui porte la main au plat avec moi, qui me trahira.* Saint Jean raconte que Jéſus répondit à la queſtion de ſes Diſciples ; *qu'il ſeroit trahi par celui à qui il alloit donner un morceau de pain trempé ; & qu'ayant auſſi-tôt trempé un morceau de pain, il le préſenta à Judas-Iſcariot :* mais il ſembleroit alors que Jéſus auroit choiſi le traître, ce qui ne peut pas ſe préſumer de la part d'un Dieu. Saint Luc ſe rapproche donc plus de la vraiſemblance, quand il aſſure que *Jéſus ne déſigna point celui qui devoit le livrer.*

On lit, dans S. Matthieu, que les voleurs crucifiés avec Jéſus, *lui faiſoient pluſieurs reproches.* Ce récit change dans S. Luc : il prétend *qu'un des voleurs outrageoit Jéſus-Chriſt, lorſque l'autre malfaiteur lui crioit : Seigneur, ſouvenez-vous de moi, quand vous ſerez dans votre Royaume.* Saint Marc & S. Jean parlent bien de deux voleurs crucifiés, mais non pas de leurs blaſphêmes & de leurs prières.

Saint Matthieu atteſte que, depuis la ſixième heure juſqu'à la neuvième, il régna la plus grande obſcurité : qu'auſſi-tôt après la mort de Jéſus, la terre trembla; & que les ſépulcres s'étant ouverts, des morts reſſuſcitèrent, & vinrent à la Ville-Sainte, où ils furent vus de pluſieurs. Saint Marc parle auſſi des ténèbres ; mais ſans rien dire du tremblement de terre, ni de la réſurrection des morts. Saint Luc n'a fait mention, pareillement, que des ténèbres : il ajoute que Jéſus s'écria d'une voix haute : *Mon Père, je remets mon ame entre vos mains ;* & qu'en prononçant ces paroles il expira. Saint Jean a encore ſa relation particulière. On ne trouve dans ſon récit, ni ténèbres, ni tremblemens de terre, ni ouverture des tombeaux : au lieu de ces miracles, il rapporte que Jéſus, après avoir été crucifié, ayant apperçu ſa mère aux pieds de la Croix, & le Diſciple qu'il aimoit à côté d'elle, dit à Marie : *Femme, voilà votre fils*; & à ſon Diſciple : *Voilà votre mère :* qu'enſuite ayant pris le vinaigre qu'on lui avoit préſenté, il ajouta : *Tout eſt conſommé* ; & que baiſſant la tête, il rendit l'eſprit.

Les circonſtances de la Réſurrection ſont également différentes dans chacun des Evangéliſtes. Saint Matthieu, après avoir conduit les deux Maries au Sépulcre, dit *qu'il ſe fit tout-à-coup un grand tremblement de terre, parce qu'un Ange*

descendu du Ciel vint renverser la pierre qui fermoit le Sépulcre, & s'assit dessus. Saint Marc rapporte que ces deux femmes trouvèrent *la pierre toute renversée*, sans parler du tremblement de terre ; il remarque seulement que *cette pierre étoit fort grosse :* cependant, comme S. Matthieu nous a appris que Joseph d'Arimathie *avoit seul roulé cette pierre jusqu'à la porte du Sépulcre*, il en résulte que, quelque fût sa grosseur, il ne falloit point une force surnaturelle pour la remuer. Saint Marc ne fait pas non plus asseoir l'Ange dessus cette pierre, mais *il le place, du côté droit, dans l'intérieur du Sépulcre.* Saint Luc *introduit les deux femmes dans le tombeau ;* &, pendant qu'elles étoient occupées à chercher le corps de Jésus, il fait *apparoître tout-à-coup deux hommes devant elles, avec des vêtemens d'un éclat éblouissant*, sans dire que ce fussent des Anges. Le narré de S. Jean diffère toujours de ce que racontent les autres Evangélistes. Suivant lui, ce fut *Marie-Magdeleine qui alla seule au Sépulcre*; mais, ayant vu que la pierre en étoit ôtée, elle courut à Simon-Pierre & à Jean, & leur dit *qu'on avoit enlevé Jésus du Sépulcre.* Ces deux Disciples y accoururent aussi-tôt, & *trouvèrent les linceuils & le suaire plié à part, en un coin*; après cet examen fait, ils s'en revinrent chez eux : Marie *resta au Sépulcre*; & s'étant baissée pour regarder dedans,

alors *elle vit deux Anges vêtus de blanc : elle apperçut aussi Jésus, qu'elle prit d'abord pour le Jardinier.* Saint Matthieu n'avoit fait apparoître Jésus aux deux Maries, *que dans le chemin*, & lorsqu'elles retournoient vers les Disciples. Saint Marc atteste que Jésus ne se montra premièrement *qu'à Marie-Magdeleine*, sans indiquer, ni le lieu, ni la circonstance. Enfin, S. Luc ne parle d'aucune apparition de Jésus aux deux Maries. Il ne faut pas oublier que c'est uniquement dans S. Matthieu qu'il est fait mention *des Gardes mis au Sépulcre; de leur effroi, lorsqu'ils virent le visage de l'Ange brillant comme un éclair; du rapport qu'ils firent aux Princes des Prêtres, de ce qui venoit de leur arriver; & de l'argent donné à ces soldats pour les corrompre.* Il doit paroître bien étonnant que des faits d'une aussi grande importance aient échappé à S. Marc, à S. Luc, à S. Jean, qui n'en disent absolument rien.

Si l'on en croit le même Evangéliste, c'est sur la *montagne* indiquée par Jésus-Christ, qu'il se montra aux onze Disciples : mais, dans S. Marc, c'est *pendant qu'ils étoient à table :* dans S. Luc, *c'est à Jérusalem*, & tandis que deux d'entre eux leur apprenoient qu'ils avoient vu Jésus, en allant au bourg d'Emmaüs : &, dans S. Jean, c'est *le jour même* que Jésus s'étoit fait voir à Magdeleine, au Sépulcre : ce jour étoit le premier de la se-

maine; *& ce fut ſur le ſoir*, ajoute l'Evangéliſte, *que Jeſus ſe montra aux onze Diſciples.*

Saint Matthieu & Saint Marc terminent leur narration par cette entrevue de Jéſus-Chriſt avec ſes Apôtres. Saint Marc dit de plus, qu'après leur avoir donné miſſion *d'aller prêcher l'Evangile par toute la terre, il fut enlevé au ciel, où il eſt aſſis à la droite de Dieu.* Saint Luc prétend que ce fut dans cette circonſtance que Jéſus *leur ouvrit l'eſprit, pour leur faire entendre les Ecritures*; qu'enſuite *il les mena hors de la ville juſqu'à Béthanie, & que, dans le temps qu'ils le béniſſoient, il ſe ſépara d'eux, & fut enlevé au ciel.* Saint Jean établit, à ſon tour, que Jéſus, dès cette première entrevue, *donna le Saint-Eſprit à ſes Apôtres, en ſouflant ſur eux*: puis il ajoute que Thomas Didyme, l'un des douze, n'étant point là, Jéſus-Chriſt, huit jours après, *parut, pour la ſeconde fois, à ſes Diſciples, ſur les bords de la mer Tibériade*; qu'il préſida à une pêche qui fut miraculeuſement abondante; qu'il dîna avec eux; qu'après ce repas, *il confia à Saint Pierre ſes brebis*, en diſant: *Paiſſez mes agneaux*; qu'il lui prédit ſon martyre, avec une ambiguité qui caractériſoit parfaitement un oracle; qu'il donna à entendre *que Saint Jean vivroit juſqu'à la fin du monde*; & qu'il commanda à Saint Pierre de le ſuivre, ſans dire où. Enfin, pour

mettre le comble aux contradictions, les Actes des Apôtres affirment qu'après sa Passion, Jésus-Christ se montra vivant à ses Disciples, *pendant quarante jours ;* que cependant il s'éleva au ciel, *sans leur avoir donné le Saint-Esprit*, leur ayant ordonné de ne point sortir de Jérusalem, mais d'y attendre la promesse du père, *parce que, dans peu de jours, ils seroient baptisés du Saint-Esprit.*

Voilà, sans doute, bien des variantes dans l'exposition des mêmes faits. Ajoutez à cela une foule d'omissions, qu'il n'a pas été possible de relever; comme aussi des transpositions dans l'ordre de ces faits, & des différences dans les applications; de sorte que ce qu'un Evangéliste rapporte avoir été dit dans telle circonstance, est souvent placé ailleurs par les trois autres. Ainsi, quoique les principaux faits se trouvent les mêmes chez tous les quatre, néanmoins ces lacunes & ces variations décèlent l'incertitude & une erreur manifeste. Sans doute, le style & la diction ont leurs nuances; mais la Chronologie ne peut varier. Un fait antidaté, ou altéré dans ses circonstances, n'est plus le même; & il n'y a point de tradition sûre, lorsqu'à chaque pas on se trouve arrêté par des contradictions & des renversemens, qui, au lieu de convaincre, ne peuvent inspirer que des doutes.

Quelle reſſource reſtera-t-il donc à l'eſprit pour débrouiller tout ce chaos ? On dira peut-être de conſulter les concordances. Les concordances ! Ce mot-là dépoſe contre lui-même ; il atteſte que l'auteur de ce travail, ne trouvant pas, dans les Ecritures-Saintes, la juſteſſe qu'il regardoit comme indiſpenſable, pour ſubjuguer la raiſon, s'eſt efforcé de les mettre d'accord avec le bon ſens. Mais, quand les baſes de la tradition ſont ſi vacillantes, quelle ſolidité peut avoir l'échafaudage qui repoſe ſur elles ?

Chacun, ayant ſon ſentiment à lui, a également ſa manière de voir particulière. Voulez-vous mal juger un Peuple ? Ne liſez qu'un ſeul de ſes Hiſtoriens. Quand on écrit, on prend toujours parti pour ou contre ; & l'on s'abuſe aſſez quelquefois, pour croire n'avoir ſuivi que la vérité, tandis que la partialité ſeule a fixé le jugement, & conduit la plume. Ainſi, tel homme eſt partiſan d'Alexandre, & tel autre penche en faveur de Darius. S'ils écrivent l'hiſtoire de ces deux Princes, en traçant les mêmes faits, ils ne peuvent offrir les mêmes images ; ils laiſſeront donc dans l'eſprit des impreſſions très-différentes. Quinte-Curce repréſente Alexandre comme le plus grand des Héros, & Darius, comme le Prince le plus efféminé & le plus inhabile. En liſant cet Auteur, on n'a que de l'admiration pour l'un,

& que du mépris pour l'autre. Mais les Hiſtoriens, qui ont peint Alexandre en uſurpateur, & qui en ont fait un barbare, affamé de ſang & de carnage, n'inſpirent que de l'horreur, pour le Conquérant de la Perſe, & que de la compaſſion, pour le Monarque dépouillé.

Mais, ſi la partialité introduit ſouvent de grandes erreurs dans l'Hiſtoire, de quoi ne ſera-t-elle pas capable en matière de Religion ? Celui qui, en écrivant des faits qui lui étoient étrangers, n'a pu ſe dégager de toute paſſion, ſaura-t-il s'en défendre, quand l'imagination exaltée par un ſyſtême qu'il s'eſt approprié, il prendra la plume pour faire d'autres Proſélytes ? Dira-t-on que l'Abbé Fleury ait écrit l'Hiſtoire eccléſiaſtique, comme elle pourroit l'être aujourd'hui, ſi l'ouvrage étoit entrepris de nouveau par tout Auteur déſintéreſſé ? Que de miracles ſeroient mis de côté, ou donnés pour ce qu'ils ſont ! Que de Papes ſe montreroient au grand jour, accompagnés des vices qu'ils ont fait aſſeoir, avec eux, ſur la chaire de Saint Pierre ! Que de Prélats viendroient rougir, aux yeux de la poſtérité, de leurs intrigues & de leurs débauches ! Que de Saints qui n'offriroient plus, à tous les regards, que des inſenſés, ou des hypocrites, des ambitieux, & des perturbateurs du repos public, bouleverſant leur Patrie, en y prêchant les croiſades, & toutes les conſciences,

par leurs rêveries ! Mais la piété, trop ſouvent aveugle, n'oſeroit pas ſe livrer à de ſemblables recherches : l'Egliſe crieroit, anathême ; &, pour faire taire un vain ſcrupule, on conſent à tout canoniſer.

Que des Hiſtoriens on paſſe aux Docteurs : alors on ne trouvera qu'obſcurité, ſophiſmes, inexactitudes, exagérations, & invraiſemblances. Liſez Saint Auguſtin, & voyez ſi ſon enthouſiaſme ne tient pas quelquefois du délire. Encore celui-ci paroît-il avoir été de bonne foi. Mais conſultez tous les Théologiens ; ils ſont, comme la plupart des Philoſophes ; triomphans, quand les points qu'ils traitent leur permettent d'être clairs & démonſtratifs ; ſubtiles, quand il y a du doute ; inintelligibles, mais affirmatifs, quand ils débitent des abſurdités. Ces nuances ſeules décèlent le cœur humain ; & le Docteur a beau crier : *C'eſt Dieu, c'eſt Dieu qui m'inſpire ;* on reconnoît à chaque ligne, que c'eſt un viſionnaire, ou un fourbe qui a tout fait.

Voilà comme, dans tous les temps, le zèle & la ſuperſtition, en voulant toujours renchérir, ont altéré les préceptes les plus ſages. C'eſt ce qui étoit arrivé chez les Juifs, où la tradition l'avoit auſſi emporté ſur la loi. De-là, s'étoit formé un ſchiſme, qui avoit donné naiſſance à la Secte des Phariſiens, contre leſquels

Jésus-Christ s'est si fort élevé. Il leur a même particulièrement reproché ce genre d'erreur, en leur disant, ainsi qu'aux Scribes, qui étoient les interprêtes de la loi : *Vous rendez inutile le commandement de Dieu, par la tradition que vous-même avez établie, & vous faites beaucoup d'autres choses semblables* (1).

Mais les Pharisiens & les Scribes s'étoient-ils plus éloignés de la loi, par leur tradition, que les Evangélistes eux-mêmes ? Combien de nouvelles contradictions le Nouveau Testament n'offre-t-il pas, dans la morale & dans le systême ? *Prenez mon joug sur vous*, dit Jésus, *& apprenez de moi, qui suis doux & humble de cœur, à être tels.... J'aime mieux la miséricorde que le sacrifice* (2). *Le Fils de l'Homme n'est pas venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver.* (3). *Honorez votre père & votre mère.... Vous avez appris qu'il a été dit : Vous aimerez votre prochain, & vous haïrez votre ennemi. Et moi je vous dis : Aimez vos ennemis ; faites du bien à ceux qui vous haïssent, & priez pour ceux qui vous persécutent & qui vous calomnient.... ; si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompense aurez-vous à prétendre.... & si vous ne saluez que vos frères, que*

---

(1) *Saint Marc, chapitre* 8. (2) *Saint Matthieu, chapitres 11 & 12.* (3) *Saint Luc, chapitre 9.*

faites-vous d'extraordinaire? Les Payens ne le font-ils pas aussi (1)? *Je vous donne un commandement nouveau, c'est de vous aimer les uns les autres* (2). *Le Fils de l'Homme est venu chercher & sauver ce qui étoit perdu.... Mon Père, pardonnez-leur*, en parlant de ses Bourreaux, *ils ne savent ce qu'ils font* (3). Tel est l'esprit dominant qui règne dans l'Evangile, & qui en a fait le traité de morale le plus simple, & en même-temps le plus sublime.

Cependant, comment accorder ce ton de douceur & de charité avec ces autres maximes? *Si celui qui vient à moi, ne haït pas père, mère, femme, enfans, frères, sœurs, & même sa propre vie, il ne peut être mon Disciple* (4). *Je suis venu mettre le feu sur la terre, & que veux-je autre chose sinon qu'il s'allume* (5)? *Non, ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre: non, je ne suis pas venu y apporter la paix, mais l'épée; car je suis venu séparer le fils d'avec son père, la fille d'avec sa mère, & ainsi les Domestiques de chacun seront ses ennemis* (6). Mais où trouver ici l'expression d'un Dieu plein de miséricorde, de douceur & de justice, qui sembloit se faire entendre il y a

(1) *Saint Matthieu, chapitres* 5 & 20. (2) *Saint Jean, chapitre* 13. (3) *Saint Luc, chapitres* 19 & 23. (4) Ibidem, *chapitre* 14. (5) Ibidem, *chapitre* 12. (6) *Saint Matthieu, chapitre* 1.

un

un inſtant ? Ce n'eſt plus que le pur langage des paſſions : & l'homme ſe montre encore à découvert.

Tels ſont pourtant les ſeuls monumens qui atteſtent que la Religion de ceux qui les ont fabriqués, doit être préférée à toute autre : ce ſont-là les preuves qu'on repréſente comme certaines, & la tradition à laquelle une loi impérieuſe exige qu'on ajoute foi. Cependant Saint Paul a dit lui-même : que la Religion ne conſiſtoit pas dans *la lettre, mais dans l'eſprit ; car la lettre tue, & l'eſprit vivifie* (1). Auſſi qu'eſt-il arrivé ? Que l'obligation de croire aveuglement des choſes incroyables, en déſeſpérant les conſciences, a contraint de chercher quelque ſoulagement dans des découvertes propres à anéantir cette loi tyrannique.

Mais celui qui cherche à s'inſtruire, ſe demande d'abord, pourquoi il n'eſt venu juſqu'à nous que le récit des quatre Evangéliſtes, & comment il ſe peut qu'un des événemens, les plus importans de l'Hiſtoire, n'ait trouvé que quatre Ecrivains qui ſe ſoient occupés du ſoin de le tranſmettre aux ſiècles futurs ? Jéſus-Chriſt avoit douze Diſciples qui l'ont ſuivi par-tout ; il avoit, outre cela, pluſieurs partiſans, comme auſſi un grand nombre

(1) *Epitre aux Corinthiens, chapitre 3.*

de contempteurs. Les uns & les autres ont donc dû écrire ce qu'ils avoient vu, qui prouvât, ou qui ne prouvât pas sa miſſion. En effet, les ouvrages de ce genre ne manquoient point; & l'on ſe trouve fort à ſon aiſe, quand on ſe rappelle que les Pères de l'Egliſe ont fait jetter tous ces livres au feu, de peur qu'ils ne devinſſent un ſujet de ſcandale ou d'héréſie pour les Chrétiens. Il réſulte même de ce fait que, parmi les Auteurs de leur parti, les Conciles n'ont trouvé que les quatre Evangéliſtes, qu'ils aient jugés dignes de paſſer à la poſtérité, ſans danger pour leur doctrine, & encore ſe ſont-ils trompés.

Cependant, puiſqu'il y avoit réellement des pièces de comparaiſon, il auroit donc été permis de vérifier, dans des ſentimens oppoſés, la vérité des faits; d'examiner ſi véritablement tel prodige avoit eu lieu; ſi les témoins oculaires étoient tous également des perſonnes dignes de foi; d'apprendre quelle objection on a pu faire relativement à telle circonſtance; ſi, dès le principe, il ne s'étoit pas élevé certains reproches qui, aujourd'hui, n'en paroîtroient que mieux fondés; pourquoi les Evangéliſtes ont ſi mal obſervé l'unité de lieu & de temps; à quels motifs, enfin, on doit attribuer ces contradictions, ces invraiſemblances, ces abſurdités mêmes, qui déparent la morale la plus ſainte? Voilà pourtant ce qu'il importoit de ſavoir; ce qui ſeul

pouvoit mettre à portée de prendre une détermination ſage & ſûre.

Mais, avec Dieu, on ne doit, ni examiner, ni conteſter. Sans doute, quand les opinions qu'on propoſe, conformes aux lumières de la raiſon, atteſtent que c'eſt Dieu lui-même qui les a inſpirées. Mais établir un ſyſtême abſurde, un ſyſtême qui s'éloigne même des baſes qu'on lui a données; & vouloir qu'il ſoit admis ſans examen, c'eſt ce qui ne pourra jamais réuſſir que dans des ſiècles d'ignorance, & non pas quand le bon ſens ſera le partage de tous les hommes.

Les livres qu'on a rendu la proie des flammes, permettent donc de rejetter ceux qu'on a cru devoir épargner. La vérité ne craint pas les preuves: des pièces de conviction, ſupprimées, atteſtent l'inſuffiſance & le peu de valeur de celles que l'on conſerve. Elles accuſent de mauvaiſe foi ceux qui les ont miſes de côté, & autoriſent la défiance des perſonnes qu'on cherche à convaincre, après un pareil larcin.

Il y a plus: ſi l'on a été capable de brûler ce qui évidemment ne pouvoit ſervir qu'à détruire, ou qu'à décrier une doctrine naiſſante, il eſt bien permis de penſer que ce qui reſte n'aura pas été reſpecté davantage. Quiconque a pu manquer une ſeule fois de délicateſſe, ne ſe montre plus guères ſcrupuleux. Ainſi, après avoir incendié

tant de recueils précieux, on doit croire que ceux qu'il a fallu laiſſer ſubſiſter, parce qu'il y auroit eu de la mal-adreſſe à les ſouſtraire tous, ont, à leur tour, été altérés : leur imperfection ne prouve pas le contraire, puiſque, pour les réformer entiérement, il eût été indiſpenſable de les refondre. Mais la mauvaiſe foi ne pouvoit conſerver l'eſpoir de demeurer cachée, qu'en ſe bornant à tronquer, ou à interpoler. Quoi qu'il en ſoit, des originaux qui ont paſſé par tant de mains infidelles, ſeront toujours des pièces ſuſpectes pour tous ceux qui connoiſſent les hommes. Que ſert donc une tradition, dans laquelle on ne peut avoir aucune confiance ?

D'ailleurs, les langues originales s'oublient, & deviennent auſſi difficiles à entendre qu'à interprêter : par conſéquent le ſecours des traductions, en ſe trouvant indiſpenſable, préſente une nouvelle ſource d'erreurs. Chaque idiôme a ſon expreſſion, ſa force & ſon génie : ce qui fait image dans une langue, eſt ſans grace, & n'a aucun ſel dans une autre : jamais on ne peut bien entendre celle d'un Peuple, ſans avoir vécu chez lui : c'eſt pourquoi les langues mortes ne ſe traduiſent plus qu'imparfaitement. Un ſtyle ſerré & concis n'offre au Traducteur que des paſſages obſcurs, & le fait tomber dans mille contre ſens. Il y a beaucoup de traductions de Cicéron

& d'Horace : il n'y en a pas une à laquelle on ne puiſſe faire quelques reproches. Les métaphores, les hyperboles, & tous les autres tropes, ſont autant d'énigmes, qui produiſent, dans la verſion, autant de fautes ; & ce qui n'étoit dans l'original, qu'une ſimple comparaiſon oratoire, paroîtra au Traducteur un fait certain. Ainſi, tout ouvrage écrit dans une langue morte, aura déja ſouffert une première altération, en paſſant dans une autre langue : s'il y a eu enſuite de nouvelles verſions de cette ſeconde langue, devenue morte auſſi, dans les dialectes qui lui auront été ſubſtitués, la dernière Vulgate ne doit plus reſſembler à l'original, défiguré par tant de coſtumes différens.

Cependant l'incertitude d'une pareille tradition s'accroîtra de plus en plus, ſi l'on revient à cette réflexion : que tout ce qui ſort de la main des hommes porte le cachet de la foibleſſe humaine. En dépit d'eux, leurs paſſions ſe gliſſent dans tout ce qu'ils imaginent ; & les Traducteurs n'ont pas plus été exempts d'illuſions & de foibleſſes, que les Hiſtoriens & les Docteurs de l'Egliſe. Ainſi, ceux qui ont interprété l'Ecriture-Sainte, uniquement dominés par le deſir d'y trouver ce qui pouvoit être conforme à leur ſentiment, ont infailliblement vu tout ce que leur imagination vouloit y découvrir. Ces verſions ont été

faites dans des temps où le fanatisme étoit à son comble, & où le peu de lumières répandues sur la terre, se trouvoit le partage des Théologiens: personne ne pouvoit donc alors relever leurs erreurs? Voici un exemple assez récent du peu d'exactitude de ces Traducteurs. La Vulgate fait parler Saint Paul en ces termes : *Fidelis sermo : si quis Episcopatum desiderat, bonum opus desiderat* (1). Tel est le vrai sens de cette phrase. C'est une vérité certaine ; si quelqu'un desire l'Episcopat, il desire un excellent emploi. Mais cette vérité, qui est devenue plus certaine que jamais, se trouvant exprimée de la sorte, a l'air d'un trait de satyre. Ainsi, pour écarter toute malignité, dans une version de l'Ecriture, imprimée à Cologne, aux dépens de la Compagnie, en 1739, on s'est cru autorisé à rendre ce passage de Saint Paul de la manière suivante. *C'est une vérité certaine : que si quelqu'un desire l'Episcopat, il desire un ministère très-saint.* L'intention a pu être fort louable ; néanmoins n'est-ce pas se mettre à cent lieues de l'original, que de traduire : *bonum opus*, par : *un très-saint ministère ?*

L'Ecriture-Sainte ne peut donc pas être la vraie pierre de touche de l'Orthodoxie ; d'autant que, telle qu'elle est, elle a pu être prise dans les sens

(1) *I Epitre à Timothée, chapitre* 3.

les plus contraires, lorſque les hommes, en devenant plus inſtruits, ont voulu, malgré la défenſe, l'examiner de plus près. Aſſurément des paſſages obſcurs, des lacunes, des différences, des contradictions, des faits auſſi incertains qu'incroyables, ſont des traits qui s'éloignent trop d'un Dieu qu'on voit ſi lumineux, ſi fixe, ſi uniforme, ſi conſéquent dans la formation de l'univers, pour qu'on puiſſe lui attribuer des diſparates de cette eſpèce. La tradition n'eſt, ni l'œuvre de ſes mains, ni l'effet de ſon inſpiration. Pour le ſuppoſer, elle auroit dû être telle, qu'aucun mortel n'eût pu ſe refuſer à y reconnoître ſon Auteur. Mais ces monumens trop fragiles n'ont pu ſoutenir l'éclat de la lumière : des déſertions formelles ont appris à connoître les premiers détrompés, & leurs écrits ont achevé de déſairer le reſte.

C'eſt vraiſemblablement ce qu'avoit prévu le Concile de Trente, lorſque, pour *arrêter & contenir les eſprits*, ſuivant lui, *inquiets & entreprenans*, il avoit défendu que, dans les choſes *de la foi*, ou même *de la morale*, & en ce qui pouvoit avoir quelque relation avec le maintien de la doctrine chrétienne, *perſonne ne ſe confiant en ſon propre jugement, n'eût l'audace d'expliquer l'Ecriture-Sainte ſuivant ſon idée, ni de lui donner des interprétations contraires à celles que lui donne*,

& lui a donné la ſainte Mère Egliſe, à qui il appartient de juger du véritable ſens & de la véritable interprétation des ſaintes Ecritures, ou oppoſées au ſentiment unanime des Pères (1). On ne peut rien trouver de plus tranchant. Mais de quelle autorité l'Egliſe décide-t-elle qu'elle ſeule ait le droit de décider que tel paſſage de l'Ecriture *ne peut être entendu d'une autre manière, que l'a toujours entendu cette Egliſe Catholique* (2)? Elle répondra que cette autorité lui vient de Jéſus-Chriſt; & ſi on lui demande ſes preuves, elle renverra à la tradition, qu'elle ne permet ni d'interpréter, ni d'examiner. Voilà, ſans doute, une ſingulière manière de juſtifier ſes droits. C'eſt le deſpotiſme qui dit aux Peuples: *Il ſuffit que je règne, pour vous convaincre que j'ai le droit de faire ma volonté.* Comment reconnoître à ces déciſions tyranniques les Miniſtres de Jéſus, qui leur a adreſſé ces paroles? *Malheur à vous, Docteurs de la loi, parce que vous vous êtes ſaiſis de la clef de la ſcience; & non-ſeulement vous n'y êtes pas entrés vous-mêmes, mais vous avez empêché d'y entrer ceux qui le vouloient faire* (3).

Au ſurplus, il ſeroit bien étonnant que Dieu, pour établir un culte de ſon choix, eût ſuivi ſer-

(1) *Quatrième Seſſion.* (2) *Cinquième Seſſion.*
(3) *Saint Luc, chapitre 11.*

vilement la marche adoptée par tous ceux qui ont voulu devenir chefs de Secte. Il n'y a pas une seule Religion qui n'ait sa tradition particulière, & consignée pareillement dans des livres, ou fixée par des Hiéroglyphes, si l'art d'écrire a été inconnu du Peuple qui la professe. Ces livres, ou tout autre monument, attestent, à l'envi, qu'ils ont été faits par des Prophètes, par des Dieux du second ordre, ou même par la Divinité : ces livres contiennent des preuves qui paroissent de la dernière évidence à tous ceux qui les révèrent : ces livres ont leurs faits précis & leurs passages obscurs, leurs beautés & leurs platitudes, leur sagesse & leurs absurdités couvertes du nom de miracles ; & ces livres, qui en imposent tant, quand on y ajoute foi, paroissent toujours ce qu'ils sont, c'est-à-dire, une pure invention des hommes, à ceux qui, n'ayant pas les mêmes préjugés, ne les lisent point avec un prisme.



CHAPITRE XXVI.

Le Meſſie promis aux Juifs devoit-il être déivril ?

L'OBSCURITÉ & le myſtère ayant ſervi de manteau à tous les cultes, il a été propoſé à leurs Croyans plus ou moins d'articles de foi, à la tête deſquels on a toujours placé l'immortalité ou la déification du Chef de Secte. Le plus ſouvent ce ne fut point celui-ci qui ſongea à ſe faire regarder comme un Dieu. Cette prétention n'a pu appartenir qu'à des Tyrans, qui, pour mieux ſe ſouſtraire à la vengeance de leurs peuples, ont dû vouloir enchaîner, par l'idée de leur immortalité, le déſeſpoir de leurs victimes. Mais les Chefs des Sectes Religieuſes ſe ſont ordinairement contenté, pour captiver les eſprits & donner plus de poids à leur doctrine, de s'annoncer comme de grands Prophètes, choiſis par l'Etre-Suprême pour éclairer les humains : c'eſt la ferveur de leurs Proſélytes, qui, après leur mort, en ont fait des Dieux.

Cependant le Judaïſme ne pouvoit jamais produire que des Déiſtes, puiſque le premier précepte de ſa loi eſt, *un ſeul Dieu tu adoreras.* Mais il admettoit des Prophêtes, qui, depuis

qu'on s'étoit éclairé chez les Juifs, s'occupoient moins à faire des miracles, qu'à rappeler aux Princes & à leurs peuples les volontés de Dieu, pour les faire rentrer dans leur devoir, quand ils s'en écartoient. C'eſt ce que nous apprend S. Paul, en écrivant aux Corinthiens : *deſirez les dons ſpirituels, & ſur-tout celui de prohétiſer.... car celui qui prophétiſe parle aux hommes pour les édifier, pour les exhorter & les conſoler* (1).

Moïſe fut, chez les Juifs, le premier & le plus grand des Prophêtes. Après avoir établi le culte le plus raiſonnable qu'on puiſſe propoſer aux hommes par le ſecours du merveilleux & de la révélation, il ſentit qu'avec un peuple inconſéquent, volage & ſuperſtitieux, il ne pouvoit perpétuer ſon ouvrage, qu'en prolongeant la chaîne des moyens qu'il avoit employés. Il annonça donc *qu'il viendroit après lui un Prophête auſſi grand que lui-même* ; il recommanda *de l'écouter dans tout ce qu'il diroit* (2). Placés, de cette manière, dans une attente indéfinie, les Juifs devoient prêter l'oreille à tous ceux qui élevoient la voix au nom de la Divinité, pour reconnoître l'inſpiré qui leur étoit promis. Ils ſe trouvoient, par ce moyen, rappelés ſans ceſſe à leurs autels & à leurs devoirs ; tandis que les autres Prophêtes, pour

---

(1) *Chapitre 14.* (2) *Actes des Apôtres, chapitre 3.*

donner plus de valeur à leurs mercuriales, ne manquoient pas de ſe rapprocher avec ſoin des prédictions de Moïſe. Ainſi s'établit, chez les Juifs, le dogme relatif à la venue du Meſſie, qu'ils attendent encore, quoique les Chrétiens aſſurent qu'il a déjà paru.

C'eſt ici que l'on ſent plus que jamais l'inconvénient d'une tradition qui n'eſt établie que par des livres, & combien l'oubli des Langues anciennes répand de l'incertitude & de l'obſcurité ſur les faits & ſur les principes. La ſignification des mots varie tellement, qu'une heureuſe repartie de Boileau à Louis XIV nous apprend qu'autrefois *gros* étoit ſynonime de *grand*. D'ailleurs, on ſait encore que dans toutes les Langues l'emploi d'une expreſſion en change le ſens, ſuivant la liaiſon, l'inverſion, la conſtruction de la phraſe ou le rapprochement d'un autre mot. Voilà donc ce qui va former autant d'énigmes, ſi-tôt que la Langue ſera éteinte. Par conſéquent, aujourd'hui qu'on entend aſſez mal le Latin, qu'on entend plus mal encore le Grec, & que perſonne ne ſait plus l'Hébreu, comment pourra-t-on s'aſſurer de la véritable ſignification du mot *Meſſie*, en Langue Hébraïque ? Cette explication devient pourtant de la dernière importance, ou, pour mieux dire, elle eſt indiſpenſable, ſe trouvant la clef de tous les dogmes du Chriſtianiſme. Tout l'édifice croule, ſi les Juifs

ne regardoient pas le Meſſie comme devant être un Dieu, mais ſeulement comme un grand Prophête.

Ce ſont donc les principes primitifs qu'il faut ſe rappeler, pour ſavoir à quoi s'en tenir; & ces principes établiſſent le Déiſme pur & ſimple. Or, le Meſſie n'a jamais pu être conſidéré comme un Dieu par des Déiſtes, ces deux croyances étant abſolument contraires. Que l'on conſulte les Ecritures, & l'on en trouvera vingt preuves pour une: que ſeulement on ſe borne à parcourir l'Evangile, & il paroîtra évident que Jéſus n'y eſt annoncé que comme un grand Prophête, ſubordonné à l'Etre-Suprême, d'après même ſes propres diſcours. Ne lit-on pas, dans S. Marc, qu'un Scribe ayant demandé à Jéſus quel étoit le premier de tous les Commandemens, il eut pour réponſe: *Le premier de tous les Commandemens eſt celui-ci: Ecoute, Iſraël, le Seigneur ton Dieu* EST LE SEUL DIEU; & qu'alors le Scribe repliqua: *Maître, ce que vous avez dit eſt très-véritable:* IL N'Y A QU'UN DIEU, ET IL N'Y EN A POINT D'AUTRE QUE LUI (1). Saint Matthieu raconte que Jéſus, après avoir opéré le miracle des Démons chaſſés & envoyés dans un troupeau de cochons, vint en ſa Ville, où il guérit un

(1) *Chapitre 12.*

Paralytique. Lorſque le peuple, vit cet autre miracle, il fut ſaiſi d'étonnement, & glorifia Dieu *qui avoit donné une telle puiſſance aux hommes* (1). Sans doute, il ſeroit difficile de rien trouver de plus poſitif, & qui prouvât avec plus d'évidence que les Juifs ne regardoient point le Meſſie comme devant être un autre Dieu. Auſſi, que répondirent-ils à Pilate, quand ce Juge, ne trouvant pas vraiſemblablement les preuves ſuffiſantes, parut refuſer de condamner Jéſus, en leur diſant : *Mais encore, quel mal a-t-il fait ?* (2) l'ayant interrogé moi-même, en votre préſence, je ne l'ai trouvé coupable d'aucun des crimes dont vous l'accuſez. Alors tout le peuple s'écria : (3) *Crucifiez-le, crucifiez-le. Nous avons une Loi ; & ſelon notre Loi il doit mourir*, PARCE QU'IL S'EST FAIT FILS DE DIEU (4).

D'ailleurs, Moïſe, bien loin de dire aux Juifs qu'ils verroient quelque jour un Dieu parmi eux, ne voulut même pas qu'ils puſſent croire que ce Prophête, qu'il leur annonçoit devoir être auſſi grand que lui, fût tout autre qu'un homme mortel. Ce ſont les obſcurités qui, avec le temps, permettent à la ſuperſtition de dénaturer la croyance : ainſi Moïſe eut grand ſoin d'aſſurer aux

---

(1) *Chapitre 9.* (2) *Saint Marc, chapitre 15.* (3) *Saint Luc, chapitre 23.* (4) *Saint Jean, chpaitre 19.*

Juifs que ce Prophète ſeroit *un de leurs frères*; comme il l'étoit lui-même.

Les autres prédictions qui ont un rapport formel avec le Meſſie, l'ont pareillement déſigné comme un mortel, annonçant qu'il ſeroit un rejeton de la Maiſon de David. En conſéquence, que diſoit le peuple, lors de l'entrée triomphante de Jéſus dans Jéruſalem? *Hoſanna au Fils de David: beni ſoit celui qui vient au nom du Seigneur!* Que répondoit ce peuple, quand on lui demandoit qui eſt celui-ci? *C'eſt Jéſus le Prophête*; & non pas Jéſus-Dieu.

Ce fut plutôt ce titre de fils de David, que celui de Dieu ou de Meſſie, qui ſervit de prétexte aux Princes des Prêtres & aux Scribes, pour faire punir de mort celui qui les avoit décriés dan l'eſprit du peuple: s'ils inſiſtèrent auprès de Pilate, ce ne fut qu'en ſoutenant *que Jéſus avoit ſoulevé tout le peuple de la Judée* (1). Quand il fut condamné, les ſoldats qui le gardoient, fléchiſſant le genou, ſe mocquoient de lui, en diſant: *Je vous ſalue, Roi des Juifs* (2). Jéſus étoit donc regardé comme un ſéditieux, & non pas comme un Dieu. Il ſe prétendoit le Meſſie, qui, comme deſcendant de David, devoit remonter ſur le trône de ſes pères. Il n'en falloit pas davantage, ſans

(1) *Saint Luc, chapitre 23.* (2) *Saint Matthieu, chapitre 21.*

doute, pour le perdre, quand on pouvoit le soupçonner d'avoir voulu se faire un parti parmi le peuple.

Si Jésus répondit, dans l'interrogatoire que lui fit subir Pilate, qu'il étoit *le Roi des Juifs*, ce fut pour attester qu'il étoit le Christ, & non pas pour prétendre qu'il fut un Dieu. En lui supposant cette dernière intention, il ne se seroit pas restreint à l'Empire de la Judée; & sur la question que lui fit Pilate, *êtes-vous le Roi des Juifs?* il se seroit écrié: *Je suis le Roi de l'Univers; je suis le Maître du Ciel & de la Terre.* Il devient donc évident que la réponse que fit Jésus, laquelle seroit regardée aujourd'hui comme un trait de folie, n'avoit d'autre objet que l'accomplissement des prédictions qui avoient restitué au Messie la couronne de David. On ne peut douter que Jésus ne cherchât aussi à se rapprocher des prophéties, lorsqu'on lui a oui dire à S. Pierre: Remettez votre épée dans le fourreau, car pensez-vous que je ne puisse pas prier mon Père de me donner douze millions d'Anges; *mais comment s'accompliroient les écritures, qui ont prédit qu'il faut que cela se fasse ainsi* (1). En effet, s'il se fût démenti un seul instant; toutes ses peines étoient perdues; & il n'est pas le seul qui ait su, dans des cir-

(1) *Saint Matthieu, chapitre 21.*

constances

conftances auffi critiques, foutenir fon caractère jufqu'au dernier moment.

Il paroît encore démontré qu'en Hébreu le mot *Meffie* étoit fynonyme du mot *Chrift*. Je fais, dit à Jéfus la Samaritaine, que *le Meffie*, qui eft appelé *Chrift*, doit venir (1): & André apprend à fon frère Simon-Pierre qu'il a trouvé *le Meffie*, c'eft-à-dire, *le Chrift* (2). Mais ce mot *Chrift* n'a n'a jamais été traduit par le mot Dieu. Tout le monde fait qu'il fignifie *oint*, *ou marqué par la main du Seigneur*, ainfi qu'il étoit écrit dans le Prophête Ifaie : l'efprit du Très-Haut eft fur moi, *c'eft pourquoi il m'a oint*, & m'a envoyé pour annoncer l'Evangile aux pauvres (3). D'après ce paffage, on voit que le Meffie étoit appelé Chrift; parce que, devant occuper le Trône de David, il falloit qu'il fût oint ou facré. C'eft là ce qui caufoit tant d'inquiétude à Hérode, qui, après avoir eu une entrevue avec les Mages, affembla les Princes des Prêtres & les Scribes du peuple, pour s'informer d'eux où *le Chrift* devoit naître (4). La feule conduite de ce Prince, telle qu'elle eft décrite dans le récit de S. Matthieu, fournit une nouvelle preuve que les Juifs ne voyoient pas un Dieu dans le Meffie. Hérode

(1) *Saint Jean*, *chap.* 4. (2) Ibidem, *chap.* 1.
(3) *Saint Luc*, *chap.* 4. (4) *Saint Matthieu*, *chap.* 2.

n'avoit pu ſonger à faire mourir le Chriſt, qu'en le conſidérant comme un Prophête ſujet à la mort. Un Dieu ne lui auroit inſpiré que de la vénération; & le Meſſie ne lui cauſoit que de l'ombrage, parce que, devant être un deſcendant de David, ce Meſſie avoit des droits au Trône qu'il devoit faire valoir, puiſqu'il étoit écrit : Béthléem, terre de Juda, *c'eſt de vous que ſortira le Chef qui doit gouverner mon peuple d'Iſraël* (1).

Au ſurplus, il faut entendre maintenant ce que Jéſus a dit lui-même. S'il prêche ſur la montagne, c'eſt pour recommander aux peuples de devenir *les vrais enfans du Père qui eſt au Ciel* : & pour cela, il faut qu'ils ſoient parfaits, *comme le Père céleſte eſt parfait.* Enfin, dans le même ſermon, Jéſus parle plus de vingt fois de la puiſſance de Dieu, qu'il nomme alternativement *ſon Père & le Père des autres humains ;* leur aſſurant que celui-là ſeul entrera dans le Royaume des Cieux, qui aura fait la volonté de ſon Père. Après ſa Réſurrection, Jéſus ſe montrant à Marie-Magdeleine, lui parla ainſi : Ne me touchez point, parce que je ne ſuis pas encore monté vers mon Père. Mais allez trouver *mes frères*, & dites-leur de ma part, *que je monte vers mon Père & votre Père, vers mon Dieu & votre Dieu* (2).

---

(1) *Saint Matthieu, chap.* 2. (2) *Saint Jean, chap.* 20.

D'ailleurs, ce ne ſont pas là les ſeuls paſſages de l'Evangile qui doivent paroître déciſifs à quiconque pourra les lire, dégagé de tout préjugé. Saint Matthieu rapporte qu'un jeune-homme très-riche s'approchant de Jéſus, lui dit : *Bon* Maître, quel bien faut-il que je faſſe pour avoir la vie éternelle ? alors Jéſus lui répondit : *Pourquoi m'appelez-vous bon ? il n'y a que Dieu ſeul qui ſoit bon* (1).

Dans une autre circonſtance, Jéſus établit lui-même, en préſence de ſes Diſciples, la diſtinction qu'il mettoit entre lui & la Divinité : il leur dit : N'appelez perſonne ſur la terre votre père, *parce que vous n'avez qu'un père qui eſt dans les Cieux :* n'affectez point non plus d'être appelés Docteurs, *parce que vous n'avez qu'un Maître qui eſt le Chriſt* (2). Jéſus ſe fâche quand on lui donne un titre qui n'appartient qu'à Dieu : Jéſus approuve le Scribe qui lui avoit dit qu'il n'y avoit qu'un Dieu ſeul & unique : Jéſus apprend à ſes Diſciples la différence qu'il y a entre lui & le Créateur ; l'un règne au Ciel, & l'autre ſur la terre : Jéſus ne ſe prétendoit donc pas l'égal de la Divinité ? On verra même que, dans toutes les circonſtances de ſa vie, il s'eſt fait un devoir de rendre hommage à la puiſſance de l'Eternel. Dans

(1) *Chapitre* 20. (2) *Saint Matthieu, chapitre* 23.

ſon entrevue avec la Samaritaine, il dit à cette femme: Le temps va venir, ou même eſt déjà venu, que les véritables Adorateurs *adoreront le Père* en eſprit & en vérité; car *le Père* cherche des Adorateurs qui l'adorent de cette manière (1). Une autre fois il s'eſt exprimé en ces termes: *Je ne puis rien faire de moi-même:* je juge ſelon ce que j'entends; & mon jugement eſt juſte, parce que je ne cherche point ma volonté, *mais la volonté de celui qui m'a envoyé* (2).

Un jour les Juifs voulurent lapider Jéſus pour avoir dit: *Moi & mon Père nous ne ſommes qu'un;* & telle fut ſon excuſe: *N'eſt-il pas écrit dans votre Loi, je l'ai dit, VOUS ÊTES DES DIEUX, en parlant de ceux à qui Dieu a adreſſé ſa parole* (3). Jéſus n'avoit donc employé qu'une métaphore, en ſe mettant ſur la même ligne du Très-Haut. Je m'en retourne à mon Père, dit-il à ſes Diſciples, *parce que mon Père eſt plus grand que moi* (4). Dans une réponſe qu'il fait à des Phariſiens, Jéſus ne ſe compare qu'à un Prophête, & leur dit: Dans trois jours ma vie ſera conſommée; ainſi il faut que je marche aujourd'hui, demain & après-demain, *parce qu'il ne faut pas qu'un Prophête ſoit mis à mort ailleurs que dans Jéru-*

---

(1) *Saint Jean, chapitre* 4. (2) Ibidem, *chapitre* 5. (3) Ibidem, *chapitre* 10. (4) Ibidem, *chapitre* 14.

ſalem (1). Il commence le ſermon, après la Cêne, par annoncer une diſtinction entre Dieu & lui; & s'adreſſant à ſes Diſciples : Vous croyez *en Dieu*, leur dit-il; croyez auſſi en moi (2). Jeſus jeûne, prie, va au Temple comme les autres Juifs; il ne fait pas une action importante, ſans invoquer l'aſſiſtance du Tout-Puiſſant : on le voit, dans le Jardin des Oliviers, ſe proſterner la face contre terre, & dire : Mon Père! s'il eſt poſſible, que ce calice paſſe bien loin de moi; *néanmoins qu'il en ſoit, non comme je veux, mais comme vous le voulez* (3). Enfin, au moment de rendre le dernier ſoupir, *mon Dieu, mon Dieu*, s'écrie-t-il, *pourquoi m'avez-vous abandonné* (4)? Ainſi, voilà le Déiſme, dans toute ſa force, juſqu'à la mort de Jéſus-Chriſt : comment donc ce ſyſtême a-t-il pu changer dans la ſuite?

Ceux-mêmes qui furent frappés de tout ce que faiſoit Jéſus, ne le regardèrent que comme un Prophête, puiſque les uns diſoient : *Jean-Baptiſte eſt reſſuſcité des morts;* les autres : *Elie eſt venu paroître au monde;* & pluſieurs : *un des anciens Prophêtes eſt ſorti du tombeau* (5).

A la vérité, le Meſſie eſt ſouvent appelé, dans

---

(1) *Saint Luc*, *chap.* 13. (2) *Saint Jean*, *chap.* 14. (3) *Saint Matthieu*, *chap.* 26. (4) Ibidem, *chap.* 27. (5) *Saint Luc*, *chap.* 9.

l'Evangile, le fils de l'homme & le fils de Dieu. Mais, c'eſt encore à cette occaſion qu'il ſeroit important de connoître le génie de l'Hébraïſme, pour ſavoir quel pouvoit être, dans l'original, le vrai ſens d'une expreſſion qui a beaucoup ſervi à autoriſer une innovation dans la croyance. Au ſurplus, peut-on douter que cette manière de parler ne fût auſſi une expreſſion figurée? a-t-on jamais pu entendre, chez le Peuple Juif, par fils de Dieu, une émanation de Dieu même? La négative vient d'être démontrée, & par l'incohérence de ce ſyſtême avec le dogme du Déiſme Juif, & par les faits rapportés. Il eſt conſtant que le fils de Dieu ne pouvoit offrir d'autre idée que celle de l'Envoyé du Seigneur, ainſi qu'il étoit écrit dans le Prophête Iſaïe: *Voici mon Serviteur que j'ai choiſi, mon Bien-Aimé en qui j'ai mis toute mon affection;* je ferai repoſer ſur lui mon eſprit, & il annoncera la juſtice aux Nations (1). Mais il y a plus: le Meſſie auroit été annoncé ſous le titre d'un Dieu, que les Juifs n'auroient pas pu encore le regarder comme tel: on en va juger par ce qui eſt écrit dans l'Exode. N'y lit-on pas: *Le Seigneur dit à Moïſe: je vous ai établi* LE DIEU DE PHARAON; & Aaron votre frère ſera *votre Prophête* (2). Cependant ce Dieu

(1) *Saint Matthieu, chapitre* 12. (2) *Chapitre* 7.

de Pharaon, qui avoit en effet les attributs de la Divinité, puiſque l'Eternel lui donnoit un Prophête, a-t-il reçu de la part des Juifs les honneurs divins? Non aſſurément: & quoiqu'il ſe ſoit ici annoncé comme un Dieu, bien plus formellement que Jéſus, il n'a jamais obtenu que le titre de ſimple Prophête. A la vérité, dit le Deutéronome, il n'eut point ſon ſemblable, ayant été le ſeul à qui le Seigneur ait parlé face-à-face (1).

A plus forte raiſon le titre de fils de Dieu devoit-il être une expreſſion métaphorique, ſynonyme de Meſſie & de Chriſt? Auſſi, lorſque les Poſſédés que Jéſus délivroit s'écrioient *qu'il étoit le fils de Dieu;* leur recommandoit-il, en les menaçant, de ne pas publier *qu'il fût le Chriſt* (2). Ce qui achève la démonſtration de cette vérité, c'eſt que le propre de l'idiôme hébreu étoit le ſtyle figuré, qui paroît même appartenir au génie brillant des Orientaux. Tous leurs livres ſont écrits en ce genre; & l'Hiſtoire de l'Ancien & du Nouveau Teſtament eſt remplie d'images pompeuſes & de paraboles.

Il convenoit d'autant mieux que le Meſſie s'appellât le Fils de l'Homme & le Fils de Dieu, que ce titre appartenant à toutes les Créatures, étoit particulièrement dû à ceux qui ſe prétendoient diſtin-

(1) *Chapitre* 34. (2) *Saint Luc, chapitre* 4.

gués par l'Etre-Suprême. *Nous ſommes tous enfans de Dieu*, écrivoit Saint Paul aux Romains, *&, en cette qualité, nous ſommes ſes héritiers, & par conſéquent cohéritrers de Jéſus-Chriſt* (1).

Ce Fils de Dieu étoit auſſi Fils de David; & le Fils de David ne pouvoit être qu'une Créature humaine. Il ſera grand, dit l'Ange à Marie, dans Saint Luc : *On l'appelera le Fils du Très-Haut, & le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, ſon père, pour règner éternellement ſur la maiſon de Jacob* (2). L'Ange, en confirmant les prédictions qui avoient rapport au Meſſie, dit bien qu'on le nommera le Fils du Très-Haut; mais il établit en même temps que c'eſt David qui ſera le vrai père du Chriſt. D'ailleurs, c'eſt uniquement par la volonté & la ſeule puiſſance du Seigneur Dieu, que ce Fils de David doit recouvrer le trône de ſes ayeux; & ſi le Fils de l'Homme règne à jamais ſur la maiſon de Jacob, c'eſt que l'Eternel a dit : *Tel eſt mon plaiſir.* Ainſi, le titre de Fils de Dieu, de même que les mots, *Meſſie & Chriſt*, n'ont jamais pu exprimer en Hébreu qu'un Prophète, le plus grand de tous, ſi l'on veut, mais non pas l'égal, non pas même le ſecond du Dieu d'Iſraël, qui, dans l'opinion des Juifs, ne pouvoit avoir ni égal, ni ſecond, étant le ſeul Dieu du

---

(1) *Chapitre 8.* (2) *Chapitre 1.*

Ciel & de la Terre, ſans dépendance & ſans partage.

Au ſurplus, les Juifs, bien loin d'avoir pu appercevoir une Divinité dans le Meſſie, n'ont ſeulement pas reconnu le Meſſie dans la perſonne de Jéſus, malgré cette quantité de prodiges inouis dont l'Evangile fait mention, & quoiqu'ils aient eu pour témoin la Nation la plus ſuperſtitieuſe & la plus facile à captiver par des miracles. Plein de cette idée, on ſe dit avec ſurpriſe : Quoi! les Juifs ont vu & n'ont pas cru! Mais une autre réflexion fait ajouter auſſi-tôt : S'ils n'ont pas cru, c'eſt qu'ils ont vu. En effet, l'étonnement que doit d'abord produire leur incrédulité, s'affoiblit de plus en plus, quand on rapproche les événemens des prophéties. On voit qu'il n'y a eu réellement d'accompli que ce qui pouvoit s'appliquer à toutes perſonnes, ou à des circonſtances qu'il étoit aiſé de faire naître. Ainſi, Saint Matthieu donne à Jéſus le ſurnom de *Nazaréen*, de même que le Prophête l'avoit annoncé (1). Mais tout Domicilié de Nazareth ne portoit-il pas le même ſurnom? Enſuite l'Evangile attribue à Saint Jean-Baptiſte ce qui avoit été prédit par Iſaïe, touchant le Prophête Elie. En conſéquence, Saint Matthieu fait dire par Jéſus à ſes Diſciples : *que ce Saint*

---

(1) *Chapitre* 2.

Jean-Baptiſte étoit Elie qui devoit venir & précéder le Meſſie. Cependant le même Saint Jean-Baptiſte, interrogé par les Juifs qui lui firent demander s'il étoit *le Chriſt*, *ou Elie*, *ou un Prophête*, avoit répondu *que non*, *pour confeſſer la vérité* (1). Très-certainement toute prédiction s'accomplira ſans peine, dès qu'on pourra faire de pareilles interprétatious ; & voilà comme ſe ſont expliqués les oracles de Noſtradamus.

Jéſus eſt encore dit, dans Saint Matthieu, guérir les eſtropiés & les malades, pour réaliſer ces paroles du Prophête Iſaïe : *Il a pris nos infirmités, & s'eſt chargé de nos maux* (2). Mais ce don de guérir les maladies étant commun à tous les inſpirés, ne pouvoit donc pas être la marque diſtinctive du Meſſie.

Quant à l'entrée triomphante de Jéſus dans Jéruſalem, quelque puérile qu'elle ſoit, ſi l'on peut la regarder comme l'accompliſſement des Prophéties, c'étoit, ſans doute, une de ces prédictions qu'il appartient à tout le monde d'effectuer.

Quoique l'Ange Gabriel eût pris ſoin d'apprendre lui-même à Marie le nom qu'elle devoit donner à ſon Fils, il lui indiqua celui de *Jéſus*, tandis que, ſuivant le Prophête Iſaïe, ce devoit être

---

(1) *Chapitre* 17. (2) *Chapitre* 8.

le nom d'*Emmanuel* (1). Il devenoit donc aſſez inutile que Saint Matthieu ſe donnât la peine d'expliquer ce mot, puiſque Jéſus a eu un tout autre nom. Cet Evangéliſte prétend que ce mot *Emmanuel* ſignifioit Dieu avec nous. En ce cas, cette expreſſion devoit être employée pour déſigner indiſtinctement tous les Prophêtes; car c'eſt par eux que les Juifs reconnoiſſoient que Dieu ſe manifeſtoit à ſon Peuple. Pour s'en convaincre, il faut entendre ce Peuple parler lui-même dans l'Evangile. On y lit que ceux qui virent Jéſus reſſuſciter, dans la ville de Naïm, le fils unique d'une veuve, glorifièrent Dieu, en diſant : *Un grand Prophête s'eſt élevé parmi nous, & le Seigneur a viſité ſon Peuple*(2). Sous la dénomination d'Emmanuel, Jéſus ou le Meſſie n'auroit donc paru aux Juifs qu'un de ces Prophêtes, par leſquels Dieu ſe communiquoit aux hommes. Si donc la nouvelle doctrine eût annoncé Jéſus comme une émanation de Dieu, de ce moment les Juifs auroient pu moins que jamais reconnoître en lui le Meſſie.

Une autre Prophétie, qui devoit ſervir à indiquer le Chriſt, eſt encore celle d'Iſaïe : *Il ne diſputera point, il ne criera point, & l'on n'entendra*

---

(1) *Saint Matthieu, chapitre 1.* (2) *Saint Luc, chapitre 7.*

point sa voix dans les places publiques (1). Or, on ne peut pas dire que Jésus ait rempli ces conditions. De plus, il paroît qu'il étoit constant pour les Juifs que, suivant les Ecritures, *jamais Prophête ne devoit sortir de Galilée* (2). Ils faisoient aussi une autre objection contre Jésus, & disoient: *Nous savons d'où est cet homme-ci, au lieu que, quand le Christ viendra, on ne saura d'où il est* (3). En effet, le Messie ne devoit point avoir de père ni de mère connus, conformément à ce passage des Pseaumes, qu'on lui avoit appliqué : *Vous êtes Prêtre selon l'ordre de Melchisedech* (4); car ce Melchisedech étoit sans père, sans mère, & sans généalogie.

Pour convaincre les Juifs, il auroit fallu pareillement qu'ils eussent vu Elie précéder le Messie, & descendre avec lui du ciel, au bruit du tonnerre : il auroit fallu sur-tout que Jésus eût été notoirement un descendant de David, & qu'en cette qualité il fût parvenu à remonter sur le trône de ses ancêtres. Mais, au contraire, il a paru aux yeux de tous sorti de la dernière classe du Peuple : *N'est-ce pas-là le fils du Charpentier?* disoient de lui ses propres Concitoyens (5). Enfin, les Juifs ont vu Jésus conduit au supplice, & expirer sur une

(1) *Saint Matthieu, chapitre 12.* (2) *Saint Jean, chapitre 7.* (3) Ibidem. (4) *Pseaume 109.* (5) *Saint Marc, chapitre 6.*

croix. Alors comment auroit-ils pu reconnoître, à de pareils traits, le Meſſie dont la deſtinée devoit être ſi brillante ? Jéſus ne parut même pas tel aux perſonnes ſur qui ſes miracles firent la plus vive impreſſion, puiſque celles-là diſoient : *Quand le Chriſt viendra, fera-t-il plus de prodiges, que n'en a fait celui-ci* (1) ? Pourquoi cette incrédulité ſoutenue ? C'eſt qu'entre autres choſes, il étoit dit que le Meſſie régneroit avec gloire ſur la maiſon de Jacob, & rétabliroit dans toute ſa ſplendeur l'empire de David. Ainſi, la ſeule opiniâtreté des Juifs à rejetter la miſſion de Jéſus, même après ſa paſſion, a détruit cette prophétie par le fait ; & il n'y a point d'explication anagogique à lui donner, quand les enfans de la maiſon de Jacob ne ſont pas encore du nombre des Nations qui ont adopté la nouvelle loi.

D'ailleurs, n'étoit-il pas écrit : que le Meſſie feroit pour les Juifs la plus grande faveur du ciel, & non le préſent le plus funeſte ? « Les jours » viennent, dit le Seigneur, *où je contracterai* » *une nouvelle alliance avec la maiſon d'Iſrael* » *& la maiſon de Juda*. Le pacte que je ferai » avec eux ſera bien différent de celui que je fis » avec leurs pères, au jour où, les prenant par » la main, je les tirai de la terre d'Egypte : ils

(1) *Saint Jean, chapitre 7.*

» n'ont pas accompli la condition du traité ; aussi » les ai-je négligés. Maintenant voici l'alliance » que je me propose de faire avec la maison » d'Israël. *Je mettrai mes loix dans leurs esprits*, » *& je les écrirai sur leurs cœurs ; je serai leur* » *Dieu, & ils seront mon Peuple. Il ne sera plus* » *besoin d'enseigner alors son prochain, ni son* » *frère, en disant : Connoissez-le Seigneur, parce* » *que tous me connoîtront, depuis le plus petit* » *jusqu'au plus grand ;* car je leur pardonnerai » leurs iniquités, & je ne me souviendrai plus de » leurs péchés ». (1)

Comment, d'après cela, tout le raisonnement de l'école parviendroit-il à démontrer, d'une manière satisfaisante, qu'il ait pu entrer dans la volonté d'un Dieu juste, de ne faire qu'une promesse trompeuse au Peuple qu'il avoit choisi ; de lui envoyer, au lieu d'un Rédempteur, l'instrument de sa perte, quand il avoit juré de le protéger éternellement ?

---

(1) *Epitre de Saint Paul aux Hébreux*, *chap.* 8.



CHAPITRE XXVII.

Les Apôtres ont-ils hautement déifié Jésus-Christ?

Que de murmures de toutes parts ! que de voix s'élèvent pour crier au blasphême ! Mais que ceux qui vont tant déclamer, descendent dans le fond de leur cœur, & s'assurent, avant tout, si c'est bien réellement le pur intérêt de la Religion qui excite leur zéle. Eh ! où est-elle cette Religion, pour qu'on se présente aujourd'hui pour la défendre ? Exilée du monde, elle n'a même plus d'asyle aux pieds des autels ; examinez les Ministres qui les entourent ; & vous lirez sur leur visage cet air de distraction ou de cagoterie, qui dépose également contre l'intime conviction. Qu'ils ne viennent donc pas soutenir un systême que l'opinion générale abandonne, quoique l'habitude le maintient encore ; & qui, sans doute, eût déjà fait place à la vérité, si ceux qui en ont tiré de si grands avantages, n'avoient pas intérêt de perpétuer l'erreur. Ce ne sont donc point ces gens-là qu'il faut entendre ; leur conduite, plus encore que leur état, les rend récusables. On connoît leur fanatisme ; il s'est assez montré dans toutes les circonstances ; c'est lui qui fit une boucherie du

Peuple Indien ; c'eſt lui qui fomenta tant de guerres inteſtines ; c'eſt lui qui, en Eſpagne & en Portugal, fit jetter dans des braſiers ardens le Citoyen vertueux, mais dont la fortune pouvoit faire envie ; c'eſt lui qui couvrit de ſon manteau l'horrible maſſacre de la Saint-Barthélemi ; c'eſt lui qui porta un coup mortel à la France, en faiſant rejetter de ſon ſein tant de ſujets précieux ; c'eſt lui, enfin, qui a oſé faire jouer tous les reſſorts de l'intrigue, pour mettre obſtacle à la révolution ſi avantageuſe, qui, en émouſſant ſon poignard, a permis de ne plus voir, dans cet empire, que des frères & des citoyens, n'importe de quelle Secte on pût être.

Taiſez-vous, voix mercénaires : on vous devine trop aiſément. Il eſt clair que ce ne ſont plus des autels dont vous n'approchez vous-mêmes qu'avec ennui, que vous cherchez à ſauver du naufrage ; mais le total de votre brillante fortune. Pourquoi vous être auſſi tant éloignés des maximes de l'Evangile ? On le conçoit encore : une morale ſi ſimple ne vous auroit pas permis de prendre tant d'empire ſur l'eſprit des Peuples. Il vous falloit des moyens qui, en impoſant à la crédulité, laiſſaſſent un libre cours à votre inſatiable avarice.

Il eſt donc temps de remonter à la ſource, pour examiner avec ſoin ce qu'il eſt à propos de croire,

&

& ce qu'il eſt bon de rejetter. On a déjà vu qu'il s'en falloit de beaucoup que Jéſus eût laiſſé appercevoir, dans l'Evangile, le projet d'anéantir la foi de ſes Pères, pour ſe faire adorer comme un Dieu. Dans pluſieurs circonſtances, il a pris, il eſt vrai, le ton affirmatif & tranchant, qui convient à tout Chef de Secte, parce qu'il facilite la perſuaſion. Il s'eſt dit *la Lumière du Monde* (1) : il s'eſt annoncé lui-même pluſieurs fois comme étant *le Meſſie* : il apprend à la Samaritaine, *que celui qui lui parle eſt le Chriſt*; mais il n'ajoute pas que ce Chriſt eſt un Dieu, à qui il faut élever des autels ; & jamais il n'a dit à ſes Diſciples, ni aux Peuples qu'il a inſtruits : *Proſternez-vous, & adorez-moi.* Jamais auſſi ſes Diſciples ne lui ont rendu, pendant ſa vie, aucun de ces hommages dûs à la Divinité.

Jéſus prenoit évidemment le titre de Meſſie, pour donner plus de poids à ſes inſtructions. Il n'y avoit point de moyens plus ſûrs que celui-là pour ſe faire entendre des Juifs. Il deſiroit que ſa doctrine proſpérât parmi eux, mais il ne vouloit rien de plus. N'avoit-il pas dit à ſes Diſciples ? *Je ne cherche aucune gloire de la part des hommes* (2) ; *car le Fils de l'Homme lui-même n'eſt pas venu pour être ſervi, mais pour ſervir, & pour que ſa vie*

---

(1) *Saint Jean, chapitre 8.* (2) Ibidem, *chapitre 5.*

devînt la rançon de plusieurs (1) ; *& Dieu n'a pas envoyé son Fils au monde, pour commander le monde, mais afin que le monde soit sauvé par lui* (2).

Le sermon sur la montagne, qui fut une des premières leçons que Jésus donna aux Peuples, & qui est le précis de tous les préceptes de l'Evangile, ne dit rien de sa Divinité. C'étoit pourtant le cas de l'établir, si son objet eût été de s'attribuer les honneurs divins. Mais Jésus se borna à prêcher *l'humilité, la douceur, l'innocence, & un zèle toujours égal pour donner l'exemple de la vertu.* Il recommanda *une justice abondante* ; il défendit *de ne jamais blesser personne, faisant sentir qu'il est du devoir de l'homme de savoir pardonner* ; il apprit que *l'ame peut se souiller d'un adultère, sans que le corps en ait commis le crime* ; il démontra comment la pureté des mœurs exige *que le mariage soit indissoluble* ; & combien il est déplacé *de proférer le plus petit jurement.* Jésus fit aussi connoître aux Peuples, que *la patience est une vertu précieuse, & qu'on ne peut approcher de la perfection qu'en aimant jusqu'à son ennemi.* Il observa qu'il n'y avoit plus de mérite, *dès qu'on faisoit l'aumône, dès qu'on se mettoit en prière, ou qu'on jeûnoit par ostentation.* Il leur prouva *qu'on ne peut servir Dieu*

---

(1) *Saint Marc*, *chap.* 10. (2) *Saint Jean*, *chap.* 3.

& l'argent à-la-fois, & qu'il n'appartient à personne de juger son prochain. Prenez garde, leur dit-il, *plus le sentier de la vertu est étroit, plus il est facile de s'en écarter. Défiez-vous des hypocrites ; songez que Dieu lit au fond des cœurs ; & faites pour les hommes tout ce que vous voulez qu'ils fassent pour vous ; car c'est-là la loi & les Prophètes.*

A l'égard du culte, Jésus voulant établir la certitude que c'étoit uniquement à l'Eternel qu'il falloit adresser ses hommages, enseigna, en même temps, quelle étoit la prière qu'il convenoit de faire à l'Etre-Suprême, ne dénommant que le Créateur seul dans cette Oraison. Voici, dit-il, comme vous prierez : *Notre Père, qui êtes dans les Cieux, que votre Nom soit sanctifié, &c.* Et Jésus termine cette Oraison, en affirmant que, si l'on ne pardonne point les fautes d'autrui, on ne doit pas espérer que *le Père céleste* pardonne celles qu'on pourra commettre soi-même.

Or, voilà les devoirs de l'homme, décrits dans toute leur étendue ; mais on n'y trouve rien qui ait le moindre rapport avec ces dogmes dont l'Eglise a surchargé la conscience des Fidèles. Ce n'est point, d'après ce sermon, la foi ajoutée à l'opinion *de la Trinité, de la virginité de Marie, de l'indispensabilité du Baptême, de l'efficacité de la Confession, du Mystère du Sacrifice de la Messe,*

qui permettra de se faire des trésors dans le ciel; mais uniquement l'observation des préceptes que Jésus vient de donner. Quand le Peuple demanda à Saint Jean-Baptiste ce qu'il falloit faire pour être sauvé, il répondit pareillement : *que celui qui a deux robes en donne une à celui qui n'en a point, & que celui qui a de quoi manger fasse la même chose* (1).

Jésus s'étoit expliqué plus clairement encore, s'il est possible, en commençant sa Prédication : « *Ne croyez pas que je sois venu pour détruire la* » *loi & les Prophètes : je ne suis point venu les* » *détruire, mais pour les accomplir.* Oui, je vous » le dis en vérité : le ciel & la terre ne passeront » point, que tout ce qui est écrit dans la loi *ne soit* » *accompli, jusqu'à un seul iota.* Quiconque aura » donc violé la loi, ou un des plus petits pré- » ceptes de la loi, *& aura enseigné aux hommes* » *à les violer, il sera très-petit dans le Royaume* » *des Cieux.* Mais celui qui les aura observés » & enseigné à les observer, sera très-grand dans » le Royaume des Cieux ». (2)

Parlant une autre fois au Peuple & à ses Disciples, Jésus leur dit : Les Scribes & les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse. *Observez donc,*

---

(1) *Saint Luc, chapitre 3.* (2) *Saint Matthieu, chapitre 5.*

& faites toutes les choses qu'ils vous diront ; mais ne les imitez point en leurs œuvres ; car ils disent & ne font pas (1).

Aucun Juif ne fut, en effet, plus religieux observateur que Jésus du culte de Moïse ; il va constamment dans les synagogues, & ne manque jamais *de s'y rendre les jours du Sabat* (2). Il ordonne à ceux qu'il guérit, *d'offrir le don prescrit par Moïse* (3). Il observe les jeûnes & fait exactement la Pâque. Il se rend à Jérusalem les jours indiqués, pour prier dans le temple. Il chasse de ce temple avec indignation les Changeurs & les Marchands : il ne leur permet même pas de passer, au travers, aucun de leurs effets (4) ; & pour apprendre à le révérer à jamais, il s'écrie, dans le transport de son zèle : *N'est-il pas écrit, ma maison sera appellée par toutes les Nations une maison de prière, & vous en faites une caverne de brigands* (5). D'ailleurs, Jésus pouvoit si peu renverser le culte de Moïse, que c'eût été de sa part aller contre les prophéties, qui avoient annoncé, en parlant du Messie, *qu'il n'acheveroit point d'éteindre la mêche qui fume encore* (6).

Passe-t-on de l'Evangile aux actes des Apôtres ?

---

(1) *Saint Matthieu, chapitre* 13. (2) *Saint Luc, chapitre* 4. (3) *Saint Matthieu, chapitre* 8. (4) *Saint Marc, chapitre* 11. (5) Ibidem. (6) *Saint Matthieu, chapitre* 12.

Jésus-Christ y est littéralement annoncé sous le titre d'un simple mortel. Saint Pierre, dans sa première prédication, s'écrie : « O Israélites, » écoutez ce que je vais vous dire. Jésus de Na- » zareth, *cet homme* que Dieu a choisi parmi » vous, pour opérer des signes, des prodiges & » des miracles : c'est celui-là même que l'Eternel » a ressuscité, en le délivrant des douleurs de » l'enfer, parce qu'il étoit impossible qu'il y fût » retenu (1).

Dans sa seconde Prédication, Saint Pierre ne fut pas moins expressif; car, pour justifier la mission de Jésus, il rappella la prophétie de Moïse, lorsqu'il avoit dit aux Israélites : Le Seigneur votre Dieu vous suscitera, d'entre vos frères, *un Prophète semblable à moi.* Saint Pierre, établissant que Jésus a été ce Prophète, n'ajoute sûrement pas qu'il faut lui bâtir des temples, & lui offrir de l'encens; mais il se contente de recommander aux Peuples *de faire pénitence & de se convertir* (2). Que dit Saint Paul dans l'aréopage? Dieu a marqué un jour où il doit juger l'univers avec justice, *par l'homme* qu'il a établi pour cela, ce dont il a donné une preuve certaine au monde, en le ressuscitant des morts (3).

---

(1) *Actes des Apôtres, chapitre* 2. (2) Idem. *chapitre* 3. (3) Idem, *chapitre* 7.

Les Apôtres & Paul lui-même reſtent conſtamment attachés aux pratiques du Judaïſme : *C'eſt dans le temple & ſous le portique de Salomon* que Saint Pierre aſſemble les Fidèles (1). Ils n'ont pas d'autre point de réunion que les Synagogues (2). Saint Paul a ſoin de s'y rendre tous les jours du Sabat (3). Dans le premier Concile tenu à Jéruſalem, où s'agita la queſtion de ſavoir, ſi les nouveaux Chrétiens devoient continuer à ſe faire circoncire, les Apôtres ne crurent pas devoir prononcer contre cet uſage (4). Et Saint Paul, arrivé à Lyſtre, s'empreſſa de faire circoncire un Diſciple, nommé Timothée (5).

Long-temps donc les Juifs & les Chrétiens ſemblèrent ne former qu'une ſeule & même Secte (6) ; ils célébroient en commun *la Fête des Pains ſans levain* (7). Les Fidèles de la Circonciſion, ayant oui dire que Saint Pierre étoit allé prêcher chez les Gentils, lui reprochèrent d'être entré *chez des gens incirconcis* ; & cet Apôtre crut devoir *ſe juſtifier* par une explication (8). C'eſt dans le temple que Saint Paul conduit les Gentils devenus ſes Proſélytes (9). Inſtruit que les Juifs ſe

(1) *Actes des Apôtres, chapitre* 5. (2) Idem, *chapitre* 9. (3) Idem, *chapitre* 12. (4) Idem, *chapitre* 15. (5) Idem, *chapitre* 16. (6) Idem, *chapitre* 18. (7) Idem, *chapitre* 20. (8) Idem, *chapitre* 11. (9) Idem, *chapitre* 21.

plaignoient qu'il avoit enseigné de renoncer à la foi de Moïse, *& qu'on ne devoit plus circoncire les enfans, ni vivre selon les anciennes coutumes*, Saint Paul est d'avis avec les autres Apôtres qu'il faut prouver *la fausseté de ces discours*, en montrant au public *qu'il continuoit à garder la loi.* Il fut donc convenu qu'*il se purifieroit* avec quatre hommes qui avoient fait un vœu. En conséquence, dès le lendemain, Saint Paul *se purifia* : il entra dans le temple avec ces quatre hommes, pour déclarer les jours *que devoit durer sa Purification, & quand l'offrande devoit être faite par chacun d'eux* (1). Cet Apôtre écrit aux Romains : *Il est bien vrai que la Circoncision vous est utile, si vous gardez la loi* (2). Comparoissant au tribunal de Festus, il soutient, pour se blanchir, *qu'il n'a rien fait, ni contre la Loi des Juifs, ni contre le Temple* (3). Arrivé à Rome, & parlant devant les principaux d'entre les Juifs, il leur dit : Mes Frères, *quoique je n'aie rien fait, ni contre le peuple, ni contre nos coutumes paternelles*, on m'a arrêté prisonnier à Jérusalem, & je suis mis entre les mains des Romains (4).

A la vérité, ce même Saint Paul a écrit aux

---

(1) *Actes des Apôtres, chapitre 21.* (2) Idem, *chapitre 3.* (3) Idem, *chapitre 25.* (4) Idem, *chapitre 28.*

Philippiens que Jésus, ayant la forme de Dieu, n'a point cru que ce fût une usurpation d'être égal à Dieu (1). Lors même que la démonstration de la Divinité consisteroit en de simples mots, l'Apôtre prouveroit-il ici celle de Jésus-Christ? Que veut dire *cette forme de Dieu*, qui permet, non pas d'être, mais de croire *qu'on peut être* l'égal du Créateur. Ce qu'il y a de plus inconcevable, c'est que cet égal de Dieu se trouve, dans le même passage, subordonné à son égal, qui, par sa *prééminence*, *a le pouvoir d'élever Jésus au dessus de toutes choses* (2). Remarquez que c'est le seul endroit où S. Paul dit que Jésus est l'égal de Dieu, & que par-tout ailleurs il donne le premier rang à l'Eternel. Tout est à vous, écrit-il aux Corinthiens; & vous, vous êtes à Jésus-Christ, *& Jésus-Christ est à Dieu* (3). Dans son Epitre à Timothée, il va encore plus loin, disant à ce Disciple: *Il n'y a qu'un Dieu*, & qu'un Médiateur entre Dieu & les hommes, *Jésus-Christ homme* (4).

On ne peut donc pas s'arrêter à un passage assez obscur, & qui est démenti par mille autres. Ces contradictions ne prouvent que de l'incertitude. C'est la vacillation de toute doctrine naissante: c'est la même origine de tout systême humain.

---

(1) *Actes des Apôtres*, *chapitre* 2. (2) Idem. (3) Idem, *chapitre* 3. (4) Idem, *chapitre* 2.

D'ailleurs, jamais une opinion, écrite dans le particulier à des Prosélytes, ne doit prévaloir sur une profession de foi faite publiquement & dans des circonstances décisives. Ainsi, dès que les Apôtres n'ont pas songé, dans le principe, à changer le culte ; dès que Saint Paul convient qu'il n'a *rien fait*, *ni contre la Loi de Moïse*, *ni contre le Temple* ; dès qu'il avoue aux Romains qu'il a *exactement suivi les coutumes paternelles*, que devient le Christianisme ? Aujourd'hui se douteroit-on seulement que la croyance des Juifs soit la pierre fondamentale de la Religion de Jésus-Christ ? Le Déisme le plus formel se trouve converti en pluralité de Dieux. On a même renversé le Temple du Créateur, pour élever sur ses ruines celui qu'on a dédié au Fils ; & dans peu celui-ci a fini par obtenir tous les hommages.

Mais quelle tournure a-t-on prise pour accréditer davantage ce nouveau systême, & cacher avec plus d'adresse combien il s'éloignoit de la source qu'on lui a donnée ? On a imaginé de particulariser aussi le Saint-Esprit, parce qu'il en est beaucoup parlé dans l'Ancien Testament : de sorte qu'en reconnoissant ainsi trois Dieux, le génie inventeur du Théologien a produit son chef-d'œuvre par la découverte de l'unité. Mais le malheur veut que ce systême soit combattu par la probabilité, par la raison, par la croyance des Juifs,

par celle des Apôtres, & par ce qui eſt écrit dans l'Evangile même.

Premièrement, il eſt conſtant que les Juifs n'ont jamais entendu déſigner par *l'Eſprit-Saint* un autre Dieu que Dieu lui-même. C'étoit une expreſſion figurée, qui déſignoit la partie pour le tout. Auſſi diſoit-on *l'Eſprit de Dieu* (1), comme l'Eſprit-Saint; & l'on a vu, dans le Prophète Iſaïe, que l'Eternel, en parlant du Chriſt, a dit: Je ferai repoſer ſur lui *mon Eſprit.* Or, quoiqu'on diſtingue dans l'homme la ſubſtance corporelle & la ſubſtance ſpirituelle, il n'eſt jamais venu dans l'idée de prétendre que chaque individu formoit deux êtres par unité. Cette thèſe, qui ſeroit abſurde à l'égard de l'eſpèce humaine, l'eſt encore cent fois plus, relativement à l'Etre-Suprême, chez lequel on ne reconnoît qu'une ſeule ſubſtance. Dieu ne ſe montre à notre imagination qu'un pur eſprit; ce qui la fait ſouvent dénommer dans les Livres ſaints ſous ce nom-là, comme exprimant abſolument la même idée. C'eſt ce que Jéſus a pris ſoin lui-même de confirmer, lorſqu'enſeignant la Samaritaine, il lui a dit: *Dieu eſt eſprit ;* c'eſt pourquoi il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en eſprit & en vérité (2).

---

(1) *Saint Matthieu, chapitre* 3. (2) *Saint Jean, chapitre* 4.

Dans le Livre des Juges, on lit que *l'Esprit du Seigneur* se saisit de Jephté. Dans le Livre des Rois, *l'Esprit de Dieu* remplit David; & *l'Esprit de Dieu* ayant abandonné Saül, *l'Esprit malin* agite ce Prince : *l'esprit de sagesse* repose sur Salomon : dans Ezéchiel, *l'Esprit du Seigneur* transporte ce Prophète au milieu d'une grande campagne. Ainsi, le plus souvent on trouve dans l'Ecriture-Sainte l'Esprit de Dieu, pour Dieu lui-même.

Secondement, il est littéralement exprimé dans l'Evangile, que l'Esprit-Saint ne devoit jamais avoir d'autre signification que l'Esprit de Dieu. Quand Jésus envoie ses Apôtres prêcher, il leur dit, au rapport de S. Matthieu : Ce n'est pas vous qui parlez, mais *l'Esprit de votre Père* qui parle en vous (1); & suivant S. Luc: *L'Esprit-Saint* vous enseignera sur l'heure ce qu'il faudra que vous disiez (2). L'Esprit du Père & le Saint-Esprit étoient donc, en Langue Hébraïque, absolument synonymes. C'est ce que le passage d'Isaïe, lu par Jésus dans la Synagogue de Nazareth, vient encore justifier. Il commençoit ainsi : *L'Esprit du Seigneur repose sur moi* (3). La même preuve se tire d'une autre prédiction du Prophète Joël, exprimée en

(1) *Saint Matthieu, chapitre* 10. (2) *Saint Luc, chapitre* 12. (3) Idem, *chapitre* 4.

ces termes : Il arrivera aux derniers temps, dit le Seigneur, que je répandrai *de mon Eſprit* ſur toutes ſortes de perſonnes..... En ce temps-là je répandrai *de mon eſprit* ſur mes ſerviteurs & ſur mes ſervantes ; & ils prophétiſeront (1).

Ainſi, quoiqu'il ſoit beaucoup parlé de l'Eſprit-Saint dans les Ecritures, on ne peut pas dire que les Juifs aient jamais ſongé à le diſtinguer d'avec Dieu. Leur croyance s'y oppoſoit formellement : ils ne pouvoient pas plus admettre un *Saint-Eſprit-Dieu*, & autre que l'Eternel, qu'un *Chriſt-Dieu*, & l'égal de l'Eternel. En effet, on a vu Jéſus-Chriſt, dans l'Evangile, prier très-ſouvent le Père céleſte ; mais il n'y eſt pas dit, une ſeule fois, qu'il ſe ſoit adreſſé en particulier au Saint-Eſprit.

Cette opinion du Saint-Eſprit annoncé ſéparément étoit tellement une innovation, que pluſieurs de ceux baptiſés par Jean répondirent à S. Paul qui leur demandoit, *s'ils avoient reçu le Saint-Eſprit :* Nous n'avons pas même oui dire *qu'il y eût un Saint-Eſprit* (2). Cependant, malgré la queſtion que fait ici S. Paul, on ne trouve nulle part rien qui puiſſe faire ſoupçonner que les Apôtres aient eu l'intention de montrer une troiſième Perſonne

---

(1) *Actes des Apôtres*, *chapitre* 2. (2) Idem, *chapitre* 19.

Divine dans le Saint-Efprit. On lit bien, dans les Actes des Apôtres, que *l'Eprit de Jéfus* ne leur permit pas de paffer en Bithynie (1); S. Paul écrit auffi aux Corinthiens, que le Seigneur Jéfus eft *l'Efprit* (2) : mais ces deux paffages prouveroient feulement que les Apôtres regardoient Jéfus comme étant lui-même *l'Efprit-Saint.* Donc ils n'ont pas reconnu une troifième Perfonne dans cet Efprit-Saint; & s'ils ont cent fois prêché de croire en Jéfus-Chrift, jamais ils n'ont ajouté de croire féparément au Saint-Efprit. Au contraire, S. Paul a donné lui-même la définition de l'Efprit de Dieu, en le comparant avec l'efprit humain. « Quel eft l'homme, dit-il dans une de fes Epitres, » qui connoît ce qui fe paffe dans » l'homme, finon *l'efprit de l'homme* qui eft en » lui? De même, il n'y a auffi que *l'Efprit de* » *Dieu* qui connoiffe ce qui eft en Dieu (3) ». Mais, puifqu'on ne diftingue pas deux perfonnes dans l'homme, malgré l'efprit qui eft en lui, l'Apôtre ne faifoit sûrement pas cette diftinction à l'égard de l'Etre-Suprême.

Cette invention appartient entièrement à la fubtilité de la Théologie, qui, pour confolider fon fyftême, a prétendu que cette troifième Per-

---

(1) *Actes des Apôtres, chapitre 16.* (2) Idem, *chapitre 3.* (3) Idem, *chapitre 2.*

ſonne procédoit également du Père & du Fils. Il eſt fâcheux, ſans doute, que cette nouvelle opinion ſoit encore formellement contrariée par l'Evangile, où Jéſus dit à ſes Diſciples : Je vous enverrai, de *la part de mon Père, l'Eſprit de vérité qui procède de mon Père* (1). C'eſt donc contre la propre reconnoiſſance de Jéſus que l'Egliſe a avancé que le Saint-Eſprit étoit une émanation du Père & du Fils : c'eſt même contre ſon propre ſyſtême. Revient-on à l'établiſſement de la Divinité de Jéſus-Chriſt ? Elle prétend alors qu'il a été conçu par l'opération du Saint-Eſprit : & de cette manière l'émanation devient, à ſon tour, le principe de ſon principe. Quel raiſonnement !

Saint Jean eſt le ſeul des quatre Evangéliſtes qui ait annoncé Jéſus comme une Divinité, en diſant : Au commencement étoit *le Verbe, & le Verbe étoit en Dieu, & le Verbe étoit Dieu* (2). Mais l'Auteur des rêveries de l'Apocalypſe, & celui qui ſe trouve à chaque page en contradiction avec les trois autres Evangéliſtes ſur les faits, peut bien être ſuſpect d'erreur relativement aux principes.

Plus on étudie le ſyſtême de la Trinité, plus on y découvre de l'invraiſemblance & de l'abſurdité. L'Egliſe, en décidant que les trois Perſonnes

---

(1) *Saint Jean, chapitre* 15. (2) Idem, *chapitre* 1.

formoient unité, étoit forcée de les reconnoître égales en toute chose : c'est aussi ce qu'elle a fait. Mais cette égalité se trouve encore une fois démentie par l'Evangile. On doit se rappeler que Jésus a dit, dans S. Jean, que *son Père étoit plus grand que lui.* Deux autres passages du même Evangéliste viennent confirmer cet aveu. Dans l'un, Jésus apprend à ses Disciples que *sa nourriture est de faire la volonté de celui qui l'a envoyé, & d'achever son œuvre* (1) : dans l'autre, il leur répète qu'il est descendu du Ciel, non pour faire sa volonté, *mais pour accomplir la volonté de son Père qui l'a envoyé* (2).

Consultera-t-on les Apôtres ? on ne les trouvera pas moins expressifs pour attester que Jésus-Christ est subordonné à la puissance de Dieu. Je veux que vous sachiez, dit S. Paul aux Corinthiens, que Jésus-Christ est le Chef de tout homme ; que l'homme est le Chef de la femme ; *& que Dieu est le Chef de Jésus-Christ* (3). D'après cette décision, si Dieu devoit être à Jésus-Christ ce que Jésus-Christ étoit aux hommes, il n'y a pas de doute que, dans l'opinion de l'Apôtre, la distance ne fût infinie entre l'Eternel & son Fils.

Cette égalité des trois Personnes est donc une

(1) *Saint Jean, chapitre* 4. (2) Idem, *chapitre* 6.
(3) Idem, *chapitre* 11.

innovation

innovation introduite par l'Eglife, & à laquelle les Apôtres n'ont pas plus fongé qu'à la diftinction du Saint-Efprit. Voilà comme l'on a altéré la fource, par des myftères plus propres à alimenter la fuperftition, qu'à former l'homme à la vertu. L'Eglife reconnoît qu'il n'y a qu'un Dieu; cependant elle veut qu'il y ait trois Perfonnes. Mais où trouve-t-elle des autorités auffi impofantes que nombreufes, pour étayer fon opinion? elle en préfente une feule; encore eft-ce l'affertion de S. Jean, qui, en diftinguant le Père, le Verbe & le Saint-Efprit, a avancé, en même temps, que ces trois ne faifoient qu'un (1). Ne falloit-il pas, avant tout, démontrer la poffibilité d'une unité divifée, fans opérer de multiplication? Aux yeux de la raifon, du moins, il n'y plus d'unité dès qu'on apperçoit pluralité: ce ne font pas les mots de *confufion* & de *confubftantialité* qui pourront changer la nature des chofes. Convertir en problêmes les maximes de la Religion, c'eft provoquer le doute, l'incrédulité & l'erreur.

Qu'on fuive l'Eglife dans l'explication qu'elle a donnée elle-même de ce fyftême, & l'on découvrira autant de contradictions que de folutions. Elle établit que les trois Perfonnes *font de toute éternité;* & cependant elle convient que le Père

(1) *Epitre I, chapitre* 5.

est le principe des deux autres. Or, si ces deux autres Personnes ont été engendrées par le Père, il est incontestable qu'elles doivent lui être postérieures. L'Eglise soutient que la toute-puissance appartient *également* aux trois Personnes : néanmoins elle est forcée *d'attribuer cette toute-puissance au Père*, comme étant le principe des deux autres. Ainsi plus d'égalité entre les trois Personnes ; celui à qui appartient la puissance n'est-il pas toujours le supérieur de celui à qui il veut bien la communiquer ? L'Eglise, en avouant qu'il y a deux natures en Jésus-Christ, prétend, malgré cela, qu'il est consubstantiel du Père ; ce qui est une absurdité manifeste. L'Eglise fait unir substantiellement à la personne du Fils un corps & une ame semblables aux nôtres. Ici il y a contradiction dans le systême, & inconséquence dans le raisonnement. Contradiction ; parce que, si Jésus a uni à sa Personne Divine une ame & un corps, au lieu de n'avoir que deux substances, il doit en réunir trois, *substance divine*, *substance spirituelle*, *substance corporelle :* inconséquence dans le raisonnement ; parce qu'un Dieu, qui est tout esprit, n'avoit pas besoin de se revêtir d'une ame ; & parce qu'aussi la raison nous indique que, si c'est dans le sein de la mère que se forme le corps d'un enfant, c'est du Ciel qu'il doit recevoir son ame au moment qu'il est conçu. Enfin l'Eglise veut,

pour mieux établir la Divinité de Jésus-Christ, que Marie soit demeurée toujours Vierge : mais, outre que les Apôtres n'ont pas plus parlé de cette inconcevable virginité, que de la miraculeuse Assomption de Marie ; avec la meilleure volonté possible, on ne peut pas y ajouter foi, puisque l'Evangile atteste qu'elle ne fut pas mère de Jésus seulement ; mais qu'elle eut encore quatre autres enfans, qui s'appeloient *Jacques*, *Joseph*, *Judas* & *Simon* (1).

C'est le moment, sans doute, de regretter ces livres jetés au feu dans le seizième siècle, par le zèle des Conciles. Les Scribes, témoins oculaires de tant de faits importans, en rendant compte de ce qui s'étoit passé, avoient répandu sur toutes ces circonstances une lumière importune, mais bien utile pour écarter l'erreur & anéantir les préjugés. On ne peut en douter, d'après deux passages de S. Paul, qui, renonçant à justifier l'exactitude contestée des Généalogies de Jésus, conseille à Timothée *de ne plus s'en occuper* (2), & recommande à Tite d'éviter les questions, qu'il appelle folles, *les recherches généalogiques*, les contestations & les disputes touchant la Loi (3).

Il est donc certain que, sans cet acte indigne

---

(1) *Saint Matthieu*, *chapitre* 4, & *Saint Marc*, *chapitre 6*. (2) *Chapitre 1*. (3) *Chapitre 3*.

de violence & de mauvaiſe foi de la part des Théologiens Catholiques, telle circonſtance, qui s'eſt montrée ſi long-temps un prodige aux yeux de la ſuperſtition, auroit parue, dans ſon explication, avoir des cauſes tout humaines. Il eſt trop aiſé d'abuſer les hommes, quand on leur ôte les moyens de reconnoître leur erreur. Les Prêtres n'ignoroient pas que ce qui a été ſupprimé s'oublie avec le temps, tandis que ce qu'on laiſſe ſubſiſter acquiert chaque jour une nouvelle conſiſtance, que les impreſſions de l'enfance achèvent de réaliſer.

Le moment arrive, néanmoins, où un trait de lumière perce la nuit des temps. La réflexion, tôt ou tard, fait appercevoir le menſonge. On s'inſtruit, on vérifie, & l'on remarque avec ſurpriſe que, pour qu'une opinion pût avoir la valeur qu'on lui a prêtée juſqu'alors, il faudroit lui trouver une analogie parfaite avec celle qui en eſt le principe & la baſe; il faudroit, du moins, qu'elle eût été établie par les Apôtres; il faudroit encore que les Chrétiens n'euſſent pas d'autre Temple que celui des Juifs, puiſqu'après même l'Aſcenſion de Jéſus, ſes Diſciples, loin d'abandonner celui de Jéruſalem, y furent aſſidus plus que jamais, *pour y louer & bénir Dieu* (1); & que

(1) *Saint Luc, chapitre 4.*

S. Paul ne ceſſa d'aller dans les Synagogues, *que lorſque les Juifs l'en eurent chaſſé* (1); il faudroit, enfin, que le Catholiciſme ne fût pas évidemment une inſtitution humaine, ouvrage des circonſtances & de la néceſſité, qui n'ont fait ſonger qu'après coup à élever de nouveaux autels.

C'eſt alors que, ſe dégageant auſſi-tôt de tout préjugé, on ſe met à la place de celui qui entendroit, pour la première fois, prêcher l'Evangile, & l'on examine ce qu'il auroit à répondre. Quoi! c'eſt un Dieu deſcendu parmi les hommes que vous m'annoncez? Sans doute que la contrée où il a paru a été ſoumiſe à ſes loix, dès que vous dites que toutes les Prophéties qui avoient prédit ſon arrivée ont eu leur accompliſſement? — Non: les peuples de ce pays, aveuglés par leurs paſſions, l'ont méconnu; ils l'ont même condamné à mourir. — Mais, lorſqu'on aura voulu le conduire au ſupplice, tant de perſonnes qu'il avoit inſtruites & guéries, qu'il avoit nourries dans le déſert ſi miraculeuſement, ſont accourues pour l'arracher des mains de ſes bourreaux? — Non: il ne s'eſt pas élevé une voix en ſa faveur. — Au ſurplus, étant Dieu, c'eſt en vain qu'on a eſſayé de le faire périr, & ſes meurtriers ont dû être engloutis. — Non: il a été crucifié. — Un Dieu crucifié!

---

(1) *Actes des Apôtres, chapitre* 19.

— Anéantiſſez-vous devant ce myſtère ! & ſachez que l'Eternel, ſon père, a bien voulu ſacrifier le fils pour la rédemption du genre humain. — Nous voilà donc tous ſauvés ? — Non : il faut croire auparavant tout ce que je vais vous dire. — Mais les choſes que vous allez m'apprendre ne doivent pas faire la matière d'un doute ; autrement la mort d'un Dieu crucifié courroit les riſques de manquer ſon effet. Ainſi je prévois votre réponſe : c'eſt que le Dieu que vous me prêchez, & qui n'étoit venu dans ce monde que pour ſauver particulièrement le peuple ingrat & aveugle qui l'a mis à mort, eſt ſorti du tombeau, & s'eſt montré rayonnant de gloire à tous les regards, pour que chacun reconnût ſon erreur, & pût ſe repentir de ſon crime. — Non : ſes Diſciples ſeuls diſent l'avoir vu. — Du moins ont-ils fourni des preuves de cette Réſurrection trop évidente, pour qu'on pût s'y refuſer ; & alors ce peuple choiſi de Dieu ſe ſera empreſſé de rentrer dans le devoir, en érigeant des Temples à leur Sauveur ? — Non. — Par conſéquent ce ſont les Apôtres infailliblement qui, en lui dreſſant des autels, ont, les premiers, donné l'exemple d'honorer Jéſus comme Dieu ? — Non. — Qu'ont donc fait ces Diſciples ? — Ils ont prêché l'Evangile, atteſtant leur miſſion par toutes ſortes de prodiges ; car Jéſus avoit promis que quiconque croiroit en lui auroit

le don des miracles. — Ainſi vous avez le pouvoir de tranſporter les montagnes, de tarir les rivières, de reſſuſciter les morts? — Non. — Mais où ſont donc vos lettres de créance? dans les Hiſtoriens, je le vois; & tous les contemporains de Jéſus-Chriſt ont écrit, à l'envi, les merveilles que vous m'en rapportez? — Il exiſte le récit des quatre Evangéliſtes. — Et que ſont ces Evangéliſtes? — Des témoins oculaires, des Diſciples de Jéſus. — J'aimerois bien autant des Ecrivains déſintéreſſés. Il eſt étonnant que, parmi les Juifs, il ne s'en ſoit pas trouvé un ſeul qui ait pris la peine de tranſmettre à la poſtérité cette intéreſſante Hiſtoire. — Comme ils étoient les contempteurs de Jéſus, on a cru qu'il étoit prudent de faire brûler tous leurs livres. — Enfin, cette animoſité a eu un terme, puiſque la converſion des Juifs a été prédite par toutes les Prophéties? — On en a ramené quelques-uns. — Comment quelques-uns! ce n'eſt donc pas la Nation entière qui a reconnu qu'elle étoit dans l'erreur? — Non; mais cela arrivera un jour. — Choſe impoſſible: les voilà répandus par toute la Terre; la plupart habitent des régions où le Chriſtianiſme eſt à peine connu; des régions où on le regarde comme un ſyſtême faux & abſurde; des régions où il eſt en exécration. Pourriez-vous m'apprendre qui oſera aller convertir les Juifs dans ces pays, où tout

Miſſionnaire ſeroit empalé avant d'avoir pu faire un ſeul Chrétien ? Ainſi, vous aurez beau dire ; je ne puis ajouter foi à des faits qui ſont conſtamment rejetés par ceux qui, en ayant vu l'exécution, devoient être les premiers détrompés. — Cependant vous êtes obligé de les croire, parce que l'Egliſe vous l'ordonne. — Qu'eſt-ce que l'Egliſe ? — C'eſt la réunion de pluſieurs Prélats & Docteurs, qui, convoqués par le Pape pour régler les articles de Foi, n'ont jamais prononcé que des déciſions orthodoxes, étant infaillibles comme leur Chef. — Ce ne ſont donc pas des hommes ? — Ils ſont hommes ; mais la vertu du Saint-Eſprit agit en eux conſtamment. — A quoi voulez-vous que je connoiſſe ce que vous dites ? — C'eſt la ſageſſe de leurs décrets qui va vous en convaincre. Par exemple, ſachant qu'elle eſt l'inquiétude de l'eſprit humain, pour prévenir toute erreur, l'Egliſe s'eſt réſervée à elle ſeule le droit d'interpréter les Ecritures. — Et ſes explications ont-elles toujours été généralement approuvées ? — Il s'en faut : l'Eſprit-Malin agiſſant ſur quelques hommes, ceux-ci ont ôſé les décrier. — Mais ils ont trouvé, ſans doute, autant de réprobateurs qu'il y a eu de perſonnes qui ont connu leurs opinions erronées ? — Nullement ; des Peuples entiers ont été de leur avis. — Dans ce cas, il faut que je les entende. — Gardez-vous en bien ; l'Egliſe vous

le défend. — Cependant, pour ſe décider, il faut connoître les raiſons des deux parties. — Cela eſt inutile, dès que l'Egliſe a prononcé qu'ils avoient tort. — Votre Egliſe eſt donc juge & partie? — Dites qu'elle eſt juge ſeulement. — Mais voilà la véritable intolérance; ſes effets ſont odieux, & je l'abhorre: ainſi, allez porter ailleurs les décrets de votre Egliſe. — Vous ſerez damné. — Je n'en crois rien: jamais un Dieu plein de juſtice ne pourra perdre celui qui ſuit les lumières de ſa conſcience. — Songez que l'Egliſe a le droit de commander à la conſcience par le droit de lier ou de délier, ſur la Terre comme dans le Ciel, tout ce qu'il lui plait: ſoumettez-vous à ce qu'elle ordonne; ou tremblez en apprenant que, depuis pluſieurs ſiècles, elle a déclaré les incrédules anathêmes. — Allez, allez, vous dis-je, établir vos préjugés loin de moi! une Religion, telle que ſe montre la vôtre, doit être, en effet, le bourreau de la conſcience & de la raiſon: oui, vous me voyez bénir le Ciel de n'avoir entendu parler d'une telle doctrine, que dans un âge où la vérité ſeule laiſſe des impreſſions profondes.



CHAPITRE XXVIII.

De la Foi & des Dogmes.

Il n'y a point de Religion qui ait commandé plus impérieusement la Foi que le Christianisme, & qui l'ait étendue à un aussi grand nombre d'articles différens. Aussi l'Eglise ne s'est-elle pas bornée à l'ériger en vertu; elle a, en outre, placé cette vertu à la tête de toutes les autres. Cependant la Foi n'est autre chose que la crédulité; & la crédulité est-elle donc un si grand mérite? *Heureux les pauvres d'esprit*, a dit Jésus, car le Royaume des Cieux leur est destiné. Mais qui osera soutenir que le fils de Marie ait prétendu que le Paradis ne seroit peuplé que d'idiots? Une proposition pareille répugneroit trop au bon sens. Dans cette hypothèse, l'intelligence, à l'aide de laquelle l'homme a su s'élever jusqu'à la connoissance de son Créateur, au lieu d'être un bienfait du Ciel, deviendroit pour nous un sujet de malédiction.

Le fanatisme, toujours aveugle, confond ce qui paroît le moins dans le cas de faire équivoque. Dans quelle circonstance Jésus-Christ est-il venu prêcher l'Evangile? C'est à une époque, où les

Prêtres de l'ancienne Loi étoient, ce que feront les Miniftres de toute Religion qui commencera à vieillir, des hommes fans mœurs & fans principes, qui s'attachoient à la lettre plutôt qu'à l'efprit des chofes; des fophiftes, des cagots, des orgueilleux; des fectaires uniquement zélés pour leur intérêt; des Prêtres enfin, c'eft tout dire. Leur relâchement, fuivant l'ufage, étoit paffé jufqu'au Peuple: des fchifmes s'étoient formés, & avoient produit les Sectes des *Pharifiens*, des *Saducéens* & des *Hérodiens*: l'impiété étoit grande, & la corruption plus grande encore.

Les Publicains, cette race financière, avoient, par leur génie de fifcalité, fait faire à tous les Ordres de Citoyens l'apprentiffage de la mauvaife foi & du brigandage: on en étoit venu jufqu'à convertir en un champ de foire le Temple du Seigneur. Il falloit donc s'élever fortement contre ce fyftême général d'impiété, d'aftuce & de diffolution; il falloit démafquer tous ces hypocrites, & faire renoncer tout le monde à cet efprit de fauffeté & de libertinage, en relevant le prix de la candeur. Tel fut auffi le but de cette leçon: *Bienheureux les pauvres d'efprit.* Elle eft abfolument la même que celle donnée, dans une autre circonftance, par Jéfus-Chrift, quand il témoigna tant de prédilection pour de petits enfans qu'on lui préfentoit, afin qu'il les bénît. L'Evangile

rapporte que ses Disciples cherchoient à les écarter, mais que Jésus dit aux douze : *Laissez laissez ces enfans venir jusqu'à moi ; car le Royaume du Ciel est pour ceux qui leur ressemblent.* Une autre fois encore, voulant réprimer l'orgueil de ses Disciples, il prit aussi un petit enfant & le mit au milieu d'eux, en leur disant : En vérité, *si vous ne vous convertissez & ne devenez pas comme de petits enfans, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux.*

Ainsi, c'est l'humilité, c'est la sagesse, c'est l'innocence que Jésus entendoit recommander par les deux paraboles des pauvres d'esprit & des petits enfans, qui offrent absolument la même idée : mal à-propos on est parti de là pour imposer aux Fidèles l'obligation d'une foi aveugle. Il faut, sans doute, que l'homme triomphe de ses passions pour plaire à Dieu ; mais non pas qu'il renonce à sa raison, qui, seule, lui permet de les maîtriser.

Les Epitres de S. Pierre & de S. Paul viennent nous apprendre combien ces Apôtres ont eu de peine à inspirer cette Foi à leurs Néophytes. On les voit sans cesse revenir sur la nécessité de croire. Cependant alors tout paroissoit se réduire à un seul dogme, celui de Jésus-Christ ressuscité, & de tous les morts ressuscitant comme lui. Si Jésus-Christ *n'est pas ressuscité*, écrit S. Paul aux Corinthiens, notre prédication est vaine, & votre

Foi eſt vaine auſſi. Nous ſommes même convaincus d'être de faux témoins à l'égard de Dieu, puiſque nous avons rendu témoignage de lui qu'il a reſſuſcité Jéſus-Chriſt, lequel il n'a pas retiré du tombeau, *ſi les morts ne reſſuſcitent point* (1). Quoi ! c'eſt un dogme ſi ſimple, déjà admis chez les Payens, qui reconnoiſſoient un Enfer pour le crime, & un Elyſée pour la vertu, qui a pu ſouffrir les plus grandes difficultés, à cauſe de la prétention que chaque mortel reſſuſciteroit au dernier jour *en corps & en ame :* & quand on y a joint pluſieurs autres articles de foi, on veut que l'eſprit ſoit plus docile ! Dans des temps plus éclairés, le ſeul ſyſtême de la réſurrection des corps, qui ne ſe conçoit point, à beaucoup près, comme celui de l'immortalité de l'ame, auroit été ſuffiſant pour faire entièrement rejeter l'Evangile. On voit même que, dans ces ſiècles d'ignorance, ſans le zèle outré & infatigable de l'Apôtre S. Paul, ſans les perſécutions que les Juifs firent éprouver aux nouveaux Sectaires, ce qui enflamma davantage leur ferveur, & ſur-tout, ſans les grandes aumônes des premiers Chrétiens & la fine politique des Apôtres, qui, en incitant leurs Proſélytes à mettre leurs biens en commun, ne permirent plus aux nouveaux convertis de connoître

(1) *Chapitre* 15.

la misère, l'Evangile auroit, ſans doute, fait beaucoup moins de progrès.

Si pourtant on s'en fût tenu à n'en ſuivre que la morale, le Chriſtianiſme eût été le chef-d'œuvre de la ſageſſe humaine. Mais l'enthouſiaſme a commencé par égarer l'eſprit ; puis la ſuperſtition & la fourberie ont fini par le plonger dans l'aveuglement : c'eſt ainſi qu'inſenſiblement on eſt tombé dans la faute que Jéſus lui-même reprochoit aux Phariſiens & aux Scribes. C'eſt vainement, leur diſoit-il, que vous honorez Dieu, *puiſque vous enſeignez des doctrines & des ordonnances humaines*..... N'êtes-vous donc pas des gens bien religieux, *vous qui détruiſez le commandement de Dieu, pour obſerver votre Tradition !* (1)

Moïſe avoit bien reconnu, dans la chûte d'Adam, le principe des foibleſſes humaines : &, du moment qu'il imagina que le premier homme, après ſon crime, avoit dû changer de nature, il alloit de ſuite de lui donner des deſcendans qui reſſemblaſſent à leur Auteur. En conſéquence, les enfans d'un être peccable & mortel devinrent peccables & mortels comme lui. Mais Moïſe borna là l'effet du crime d'Adam ſur ſa poſtérité. Celui qui paroît avoir eu de la divinité l'idée la plus juſte, ne s'aviſa pas de faire croire aux

(1) *Saint Marc, chapitre 7.*

Iſraélites qu'une faute, dans laquelle il n'avoient point trempé, & dont ils ne pouvoient par conſéquent être reſponſables, en avoit fait néanmoins des réprouvés aux yeux de l'Etre-Suprême. Le baptême d'eau ne fut donc point connu dans l'ancienne loi.

Cependant un premier article de foi veut que *quiconque ne renaît de l'eau, ne puiſſe entrer dans le Royaume de Dieu.* Il eſt fort étonnant qu'on ait pu adopter à la lettre une maxime qui bleſſe ſi formellement la juſtice de l'Eternel. Si le baptême eſt indiſpenſable pour effacer la tache du péché originel, c'eſt à Adam lui-même que l'Auteur des choſes devoit recommander l'établiſſement de cette inſtitution. Mais quand le Peuple, auquel il paroît s'être ſi ſouvent communiqué, n'en a jamais eu la moindre notion, on ne peut croire que cette cérémonie, purement extérieure, ait tout l'effet qu'on lui attribue, ou, pour mieux dire, qu'elle ſoit le ſeul moyen de produire un tel effet. Dans cette ſuppoſition, les Prophètes tels qu'Abraham, Jacob, Moïſe, Samuel, Elie, Iſaïe, à qui Dieu a donné des marques ſi particulières de prédilection, n'en auroient pas moins été rejettés, après leur mort, hors de ſa préſence; & le ſeul Peuple que le Seigneur s'étoit choiſi, éprouvant la même deſtinée, toute la race humaine de ces temps-là n'auroit paru ſur la terre que pour être

indiſtinctement châtiée pour la faute d'autrui. Aujourd'hui même, combien exiſte-t-il de Nations à qui il ne ſera jamais permis de faire connoître l'influence ſalutaire du baptême? Combien auſſi y a-t-il eu, depuis la prédication de l'Evangile, de milliers d'individus qui ſont morts dans l'ignorance de ce qui ſe paſſoit ſur un autre hémiſphère? Tous ces êtres ſeroient donc voués à une damnation éternelle? Homme inſenſé! peux-tu bien calomnier ainſi ton Créateur?

C'eſt à Saint Jean qu'eſt due l'innovation du Baptême d'eau. Cet homme atrabilaire parut, & eut l'horreur de la dépravation de ſes Concitoyens. Il ſe retira donc dans les forêts; là, pour faire comprendre à ceux qui vinrent profiter de ſes préceptes le beſoin qu'ils avoient d'être purifiés totalement, non-ſeulement il les faiſoient baigner dans le Jourdain, mais encore il leur répandoit de l'eau ſur la tête.

Quelle étoit, chez les Juifs, la vraie définition du Baptême? Cette explication ne peut encore être donnée que par apperçu. En conſultant l'Evangile, il paroît qu'il n'y avoit que les Prophètes qui avoient le droit de conférer le Baptême, puiſque les Prêtres & les Lévites, envoyés vers Saint Jean-Baptiſte, de la part des Juifs, lui dirent: Dès que vous n'êtes ni le Chriſt, ni Elie, ni un autre Prophète,

Prophète, *pourquoi donc baptisez-vous* (1)? Or, il eſt certain qu'aucun Prophète n'avoit, avant Saint Jean, fait du Baptême un acte pratique. Le Baptême n'étoit donc autre choſe, dans le principe, que l'avertiſſement de s'amender & de faire pénitence.

L'Egliſe Romaine a établi que le Baptême de Jéſus-Chriſt a une vertu ſupérieure au Baptême de Saint Jean, d'après ce qu'on lit dans l'Evangile: Je vous baptiſe dans l'eau pour vous porter à la pénitence; mais celui qui vient après moi, *eſt plus puiſſant que moi*, & je ne ſuis pas digne de porter ſes ſouliers: *C'eſt lui qui vous baptiſera dans le Saint-Eſprit & dans le feu* (2).

Cependant Jéſus-Chriſt eſt venu, comme les autres, ſe faire baptiſer par Jean: à la vérité, il ne pouvoit pas mieux commencer une miſſion, qui devoit avoir pour objet la réforme du cœur & la recomandation de l'humilité. Mais on pourroit demander à Saint Jean comment, après avoir avoué qu'il n'étoit pas Prophète, il a pu en jouer le rôle, en reconnoiſſant Jéſus pour celui *qui étoit plus grand que lui*. Pourquoi ce refus reſpectueux de le baptiſer, lorſque le Saint-Eſprit n'étoit pas encore deſcendu ſur Jéſus? Saint Jean ſe trouve ici

(1) *Saint Jean, chapitre 1.* (2) *Saint Matthieu, chapitre 3.*

en contradiction avec lui-même. *Je ne le connoissois pas*, dit-il, en parlant du Messie, mais j'ai appris de celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau, *que celui sur qui je verrois descendre le Saint-Esprit, ce seroit lui qui baptiseroit dans le Saint-Esprit* (1). Saint Jean devoit donc attendre l'exécution de ce signe miraculeux, pour recennoître le Christ. C'est tout le contraire : dès qu'il apperçoit Jésus, il s'écrie : *Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du monde* (2). Jésus, dans plusieurs circonstances, a comblé, à son tour, Saint Jean de louanges ; & tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'ils paroissent s'être parfaitement entendus.

D'ailleurs, d'après le systême de l'Eglise, dès que la mission de Jésus a été commencée, celle de Jean-Baptiste auroit dû finir. Mais le contraire est attesté par l'Evangile, où il est écrit : Jésus alla avec ses Disciples en Judée, où il demeura quelque temps avec eux, *& où il baptisoit. Jean baptisoit, de son côté*, à Œnnon, près de Salim, parce qu'il y avoit en ce lieu beaucoup d'eau, de sorte qu'on venoit s'y faire baptiser de toute part (3).

Il est évident que toutes ces pratiques n'étoient que de figures symboliques, mises en usage pour

---

(1) *Saint Jean, chapitre, 1.* (2) Ibidem. (5) Idem, *chapitre 3.*

faire plus d'impreſſion ſur le Peuple & pour mieux, lui indiquer ſes devoirs. Telle étoit la Circonciſion des Juifs : & telle eſt devenue la cérémonie du Baptême. Il paroît que, dans l'origine, on en a diſtingué de deux ſortes, le Baptême d'eau & le Baptême de feu, pour rendre vraiſemblablement plus ſenſible la prééminence de Jéſus ſur Jean-Baptiſte. Au ſurplus, on ne voit pas que Jéſus-Chriſt ait conféré ni l'un ni l'autre de ces Baptêmes ; car l'Evangile nous apprend *qu'il ne baptiſoit pas lui-même*, mais que c'étoient ſeulement ſes Diſciples. Voilà, ſans doute, pourquoi ils en ont conſervé l'uſage. Cependant il eſt ajouté, dans ce même endroit, que Jéſus *quitta la Judée, & s'en retourna en Galilée*, parce que les Phariſiens avoient oui dire qu'il faiſoit plus de Diſciples, & qu'il en baptiſoit plus que Jean (1). Aſſurément on ne pouvoit pas porter plus loin la complaiſance : elle fut telle, qu'on ne trouve nulle part, dans l'Evangile, que le Baptême de Jéſus ait été adminiſtré à perſonne depuis ce moment. Ce n'eſt pas tout : Jéſus, loin d'engager ceux qui avoient reçu le Baptême de Jean à ſe faire baptiſer de nouveau, les félicita beaucoup d'être allé voir, dans le déſert, celui qu'il nommoit *plus qu'un Prophète*. A cette occaſion même, l'Evangile fait un

(1) *Saint Jean, chapitre 4.*

reproche aux Pharisiens & aux Docteurs de la Loi d'avoir méprisé les desseins de Dieu sur eux, *en ne recevant point le Baptême de Jean* (1).

A la vérité, on trouve, dans les actes des Apôtres, que Saint Paul baptisa, une seconde fois, quelques-uns des Diciples qui n'avoient reçu que le Baptême de Jean : & qu'après leur avoir *imposé les mains, le Saint-Esprit vint sur eux* (2). Que résulteroit-il donc de ce fait ? que la vertu du baptême primitif ne s'opéroit pas par l'effusion de l'eau, mais par l'imposition des mains. Ainsi, ce ne seroit point le Baptême, proprement dit, qui auroit la plus d'efficacité, mais cette imposition des mains. N'est-il pas reconnu que les Habitans de Samarie, déjà baptisés au nom de Jésus, n'avoient cependant point reçu le Saint-Esprit, & qu'il fallut, pour leur faire obtenir cette faveur, que les Apôtres envoyassent vers eux Pierre & Jean, *afin de leur imposer les mains* (3).

Le passage de Saint Jean, où Jésus dit *que, si l'on n'est pas né de l'eau & du Saint-Esprit, on ne peut entrer dans le Royaume de Dieu* (4), pris à la lettre, s'éloigneroit trop de l'esprit de l'Evangile. On a donc eu tort d'en conclure que Jésus ait regardé la cérémonie du Baptême comme une

---

(1) *Saint Luc, chapitre 7.* (2) *Chapitre 19.* (3) *Chapitre 8.* (4) *Chapitre 3.*

condition indifpenfable pour rendre l'homme digne de la miféricorde de Dieu. Saint Jean l'Evangélifte, le feul qui faffe attefter par Jéfus la néceffité du Baptême, le met ici en contrariété avec l'intention que le Fils de Marie a conftamment manifeftée. Poura-t-on nier qu'il ait paru tendre ouvertement à élaguer toute vaine pratique, pour fe reftreindre à la morale ? Qu'on fe rappelle la réponfe faite par Jéfus aux Pharifiens & aux Scribes, lorfque ceux-ci vinrent lui reprocher que fes Difciples fe mettoient à table avec des mains impures. Et vous, leur dit-il, *pour obferver avec foin la tradition des hommes*, vous lavez exactement les pots & les taffes, & vous faites beaucoup d'autres chofes femblables ; *mais vous laiffez-là le commandement de Dieu* (1).

Si la cérémonie du Baptême eût été la feule porte du falut, Jéfus-Chrift auroit commencé par baptifer fa mère, fes frères, ou, pour le moins, Saint Jean-Baptifte & fes Difciples. On le voit, il eft vrai, dans une circonftance, laver les pieds aux Apôtres, en leur recommandant de s'en faire autant dans la fuite. Mais cette action ne reffemble en rien au Baptême, qui, fuivant l'opinion de l'Eglife, ne doit pas être réitéré. Il eft évident

(1) *Saint Marc, chapitre 7.*

que la Cêne n'avoit d'autre but que d'enſeigner l'humilité & la charité aux Apôtres.

C'eſt même ce genre d'inſtruction qui ſert à démontrer que les actions ſymboliques étoient en uſage, parmi les Juifs, autant que les expreſſions figurées. Peut-être eſt-il permis de dire que le Baptême appartenoit, dans le principe, aux unes & aux autres. Jéſus, long-temps après avoir reçu le Baptême matériel de Jean, annonce à ſes Diſciples, *qu'il doit être baptiſé d'un autre baptême qu'il eſt preſſé de voir accomplir* (1) ; il leur prédit auſſi *qu'ils ſeront eux-mêmes baptiſés de ce Baptême* ſi deſiré (2), qui eſt celui du Saint-Eſprit, ainſi que Jéſus s'en eſt expliqué dans les Actes des Apôtres. A la vérité, leur dit-il, Jean a baptiſé dans l'eau ; mais pour vous, dans peu de jours, *vous ſerez baptiſé du Saint-Eſprit* (3). Le mot Baptême ne déſignoit donc pas un lavage extérieur ; mais encore le don du Saint-Eſprit. Saint Paul achève de confirmer que c'étoit réellement une expreſſion du ſtyle figuré, lorſqu'il écrit aux Romains : *qu'ayant été baptiſés en Jéſus-Chriſt, ils ont été baptiſés en ſa mort* (4).

Le vrai ſens de cette expreſſion paroît être le retour à la pénitence, ſans laquelle, en effet,

---

(1) *Saint Luc, chapitre 12.* (2) *Saint Marc, chapitre 11.* (3) *Chapitre 1.* (4) *Chapitre 11.*

le méchant ne doit efpérer aucune rémiffion. Race de vipère, difoit Saint Jean aux Pharifiens & aux Saducéens qui venoient à fon Baptême, qui vous a appris à fuire la colère divine, prête à éclater fur vos têtes? *Produifez donc de dignes fruits de pénitence.* (1). Par conféquent la démarche de ceux qui venoient fe faire baptifer étoit la marque du repentir de leurs fautes, & l'acte du Baptême, une invitation à perfévérer dans ce repentir. Cette vérité fe trouve confirmée par Saint Marc. Il dit que Saint Jean étoit dans le défert, *où il baptifoit & prêchoit le Baptême de la Pénitence, pour préparer à la rémiffion des péchés* (2). Saint Luc nous apprend auffi que Jean alla dans tout le pays qui eft aux environs du Jourdain, *prêchant le Baptême de Pénitence, pour la rémiffion des péchés* (3). Ainfi, l'on ne peut plus douter que le Baptême fut alors l'engagement pris de faire pénitence, & une pénitence qui n'avoit aucun rapport avec le péché originel.

On ne voit pas que Jéfus ait jamais reproché à qui que ce foit la faute du premier père; fes Apôtres n'y ont pas plus fongé que lui. Faites pénitence, difoit Saint Pierre à ceux qui vouloient fe convertir: Que chacun de vous foit

---

(1) *Saint Matthieu, chapitre* 3. (2) *Chapitre* 1. (3) *Chapitre* 3.

baptisé au nom de Jésus-Christ, *pour obtenir la rémission de vos péchés ;* alors vous recevrez le don du Saint-Esprit (1). Cette rémission portoit donc uniquement sur les péchés commis par les Cathécumènes. Les effets de ce Baptême, au nom de Jésus-Christ, étoient d'admettre ceux qui le recevoient au rang des Néophytes, & de leur transmettre le don du Saint-Esprit, pour les rendre capables de faire pénitence; mais il en falloit toujours venir à cette pénitence. D'après cela, l'on ne conçoit pas comment l'Eglise a pu errer jusqu'au point de prétendre qu'une simple effusion d'eau extérieure étoit suffisante, non-seulement pour laver la souillure du péché originel, mais même tous les crimes ensemble; de sorte que le plus grand scélérat, qui mourroit dans l'instant physique où il recevroit le Baptême, seroit justifié, quoiqu'il n'éprouvât aucun repentir dans le cœur. Tel est pourtant, suivant les Conciles & les Théologiens, la force du Baptême. Cet Etre-Suprême, qu'ils ont dépeint si injuste & si terrible, ils ont permis de l'appaiser par des expiations tout-à-fait puériles! *Jésus-Christ ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher l'Evangile* (2). Voilà ce que Saint

---

(1) *Actes des Apôtres, chapitre* 2. (2) *I Epitre, chapitre* 1.

Paul écrivoit aux Corinthiens : le Baptême, de l'aveu de cet Apôtre, n'étoit donc pas l'objet le plus important de sa mission, ni la première cause instrumentelle de la justification. En effet, cette effusion d'eau étoit tellement une pure cérémonie, sans efficacité intrinsèque, & seulement pour avertir ceux qui se convertissoient qu'ils étoient arrachés au péché par la grace de Jésus-Christ, que Saint Pierre, en rendant compte de sa conduite à ses frères, leur apprend que les Gentils avoient reçu le Saint-Esprit, *dès qu'il eut commencé à leur parler*; & il ajoute : Je me suis souvenu alors de ce que j'avois oui dire au Seigneur : *Jean a baptisé du baptême d'eau*, mais pour vous, *vous serez baptisés dans le Saint-Esprit* (1). Cependant, c'est le Baptême de Jean, c'est le Baptême d'eau que l'Eglise confère aujourd'hui : c'est un Baptême bien différent de celui des Apôtres, si l'on en juge par les effets qui, communiquant d'une manière sensible le Saint-Esprit, permettoient, *& de parler diverses langues*, *& de prophétiser* (2). Enfin, c'est une vaine cérémonie, par laquelle, d'après la décision de l'Eglise, il faut passer nécessairement pour devenir agréable à Dieu.

---

(1) *Les Actes des Apôtres, chapitre 11.* (2) Idem, *chapitre 19.*

Mais, en dépit de l'anathême plus d'une fois prononcé bien inconſidérément par les Conciles, on peut ſoutenir que les Limbes n'ont jamais exiſté que dans l'imagination des Pères de l'Egliſe. Ce qu'il y a de poſitif, c'eſt que l'Evangile, les Actes des Apôtres, & leurs Epitres mêmes ne font pas plus mention de ces Limbes que du Purgatoire. L'avantage qu'on a retiré de ces inventions atteſte que l'eſprit humain y a eu plus de part que le Saint-Eſprit. Le Baptême a ſervi à conſolider l'autorité du Pape, en étendant ſon empire par l'obligation impoſée de recevoir ce Sacrement pour être ſauvé ; & le Purgatoire eſt devenue la cheville ouvrière de l'opulence eccléſiaſtique, en permettant au Saint Père de tenir banque d'indulgences, & aux individus de ſa Milice noire d'en être les dignes Courtiers.

Les différens cultes répandus dans les contrées de l'univers ont toujours admis de ces inſtitutions pécuniaires. C'eſt pourquoi la Religion fut partout accompagnée du myſtère, parce qu'elle fut conſtamment l'ouvrage de l'impoſture. Si la vérité ne craint point le grand jour, la ruſe ne ſait bien agir que dans l'ombre. C'eſt de cette manière que l'homme plein d'ignorance fut conduit à offrir ſes hommages aux Divinités les plus biſarres. On enchaîna ſa croyance par des ſingularités : & plus on ſut l'entourer de ténèbres,

& mieux on parvint à fomenter ſa ſuperſtition naturelle. En ſe laiſſant mettre ainſi un bandeau ſur les yeux, il n'a pas apperçu que le vrai Dieu ne peut être ni injuſte, ni méchant : il en a laiſſé faire le tyran le plus barbare, qui n'a aucun égard pour l'innocence.

Quoi donc ? il ſeroit vrai que cet infortuné, qui expire en entrant dans la vie, pourroit être éternellement puni, parce qu'on n'auroit pas eu le temps de lui jetter quelques gouttes d'eau ſur la tête ! Et par quel motif raiſonnable le ciel auroit-il ainſi condamné ce malheureux, lorſque ſon ame n'avoit encore pu ſe ſouiller d'aucun crime ? Mais l'Eternel tient dans ſes mains la vie & la mort des hommes : ſi le Baptême étoit d'une néceſſité abſolue, ſeroit-ce un Dieu plein d'équité, qui pourroit jamais ne pas prolonger aſſez le ſouffle de vie dans chaque enfant, pour qu'on pût les ſauver tous ; lorſque leur mort précipitée ſembleroit le noircir d'une double méchanceté ? Ah ! ceſſons d'outrager l'Etre-Suprême par des préjugés qui lui prêtent des traits odieux, par des préjugés qui peuvent avoir les conſéquences les plus dangereuſes. Mettez des fanatiques auprès d'une femme en travail d'enfant : &, ſi l'accouchement s'annonce laborieux, tremblez que, pour faire un régénéré, ils ne ſacrifient la mère, & ſouvent l'enfant avec elle. N'avoit-on pas imaginé dernièrement le

Baptême par injection, sans songer aux effets terribles qui en feroient infailliblement résultés dans les Campagnes, & parmi un Peuple crédule ?

Il en est temps, sans doute : ramenons les choses le plus possible, à la raison. Que l'usage du Baptême soit conservé, si l'on veut, comme un avertissement aux mortels de l'état d'innocence, dans lequel ils doivent se maintenir pour plaire à la Divinité, & s'assurer un bonheur éternel. Que cette pratique religieuse soit fixée à une époque de la vie, ou l'homme, plus avancé en âge, sera plus capable d'en sentir les conséquences; que la perspective de l'obtenir lui fasse aimer, de bonne heure, la vertu, dans l'espoir de se rendre digne de cette robe virile; & que la crainte d'en perdre l'efficacité dirige sa conduite pour le reste de la vie; mais aussi que les Pères de famille soient à jamais délivrés de l'idée affreuse d'avoir engendré de misérables victimes, punies éternellement, pour n'avoir donné que des signes de vie incertains.

Il est un autre dogme qui a répandu plus de terreur encore chez les esprits foibles, & qui, dans des siècles d'ignorance & d'aveuglement, a fait autant de malheureux qu'il a existé de Fidèles. Ce dogme est le Sacrement de la Pénitence converti en Confession auriculaire. Ainsi,

l'Eglise s'est érigée l'arbitre souveraine des consciences ; &, pour qu'il ne manquât rien à ce despotisme inoui, elle a établi qu'un seul péché, oublié par négligence, deviendroit la cause d'une perdition éternelle. On s'est donc mis l'esprit à la torture pour se rappeler ses péchés ; & le soin de les découvrir l'a souvent emporté sur la contrition, seule utile & seule nécessaire.

Mais quels sont les titres que représente l'Eglise, pour établir le droit de déterminer, à son gré, le sort des humains ? Si on veut l'en croire, le tribunal de la Pénitence est d'institution divine, parce que Jésus-Christ, après sa résurrection, a dit à ses Apôtres : Recevez le Saint-Esprit ; *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, & ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez* (1). Les quatre Evangélistes ont-ils de concert attesté ce fait ? Il s'en faut : on a vu, au contraire, combien ils étoient peu d'accord entre eux, particulièrement sur ce qu'ils prétendent être arrivé depuis la résurrection de Jésus, jusqu'au moment de son ascension. Saint Jean rapporte seul que, dans une première entrevue qu'eut Jésus avec ses Disciples, après être sorti du tombeau, il soufla sur eux pour leur communiquer le Saint-Esprit : il est le seul pareillement qui

(1) *Concile de Trente, sixième Session.*

parle du droit, accordé dans cette circonſtance aux Apôtres, de remettre ou de retenir, à leur volonté, les péchés de leurs ſemblables (1). Sans doute, il ſeroit auſſi difficile de concilier ce paſſage avec la ſageſſe de Dieu qu'avec ſa juſtice. On ne concevra jamais que la Divinité ait pu abandonner le ſort de tout le genre humain à la diſcrétion de quelques hommes; qu'elle ait pu conſentir à n'avoir de la pitié que pour ceux qu'il plairoit à ces hommes de favoriſer. Les Rois de la terre, en reconnoiſſant leur inſuffiſance, ſe ſont vus forcés de tranſmettre une portion de leur autorité à quelques-uns de leurs ſujets. Mais il y a des règles que ces Miniſtres de la Juſtice doivent ſuivre. C'eſt la loi qui décide : & celui qui prononce n'en eſt que le ſimple interprête. Ainſi, la prudence humaine l'emporteroit ſur celle de Dieu; lui, qui, embraſſant d'un clin-d'œil tout ce qui exiſte, n'a beſoin ni de Miniſtres, ni de Suppléans; lui qui, étant le principe de la ſageſſe, ne doit jamais s'en écarter !

Ce ſeroit aſſurément admettre l'impoſſible, que de ſuppoſer qu'il ait plu à l'Etre-Suprême d'accorder aux Apôtres un droit auſſi extraordinaire. D'ailleurs, en admettant cette hypothèſe, s'enſuivroit-il que ceux-ci aient eu le pouvoir, à leur

(1) *Chapitre 20.*

tour, de céder ce même droit à perſonne? Si jamais privilège a dû être perſonnel, c'eſt inconteſtablement celui qui, déjà abuſif, le deviendroit beaucoup plus encore, en paſſant à un autre.

Il ne faut pas perdre de vue que l'Evangéliſte S. Jean a fait précéder la faveur de cette prérogative par le don du Saint-Eſprit, ce qui ſuppoſant l'infaillibilité chez celui qui en eſt pourvu, affoiblit par la même raiſon les dangers de l'arbitraire. Il n'y auroit donc que des hommes, conſtamment au-deſſus de leur eſpèce, à qui le droit de remettre les péchés eût pu être tranſmis. Mais, ſi les Apôtres ont encore eu le pouvoir de faire deſcendre le Saint-Eſprit ſur ceux qu'ils ont convertis, il paroît que leurs ſucceſſeurs n'ont pas hérité de tous leurs privilèges, & que l'humanité impuiſſante & fragile a bientôt pris le deſſus. Ce n'eſt pas qu'au défaut de la réalité on ait manqué d'avoir recours à la ſuppoſition. Cependant que furent les Membres de ces Conciles, qui ſe prétendirent long-temps inſpirés du ciel, qui, en conſéquence, déclarèrent anathême quiconque ne ſe ſoumettroit pas à leurs déciſions? Des Prélats intrigans & ambitieux, ou ignorans & débauchés, ſe conduiſant comme les Miniſtres des Souverains, qui ne ſongent qu'à étendre les droits de leur Prince, autant pour dominer davantage, que pour mieux ſatisfaire

leurs projets de fortune. Que fut le ſurplus du Clergé? Des Prêtres avares, ſimoniaques & libertins, qui en imposèrent aux Grands par la force des préjugés, & au Peuple par leur hypocriſie. En ſe plaçant ſur le tribunal de la Pénitence, ils virent tomber à leurs pieds les Potentats de l'univers; &, reconnus maîtres de leur deſtinée par la ſuperſtition, ils s'établirent les Directeurs de leur conduite, & parvinrent de cette manière à diſpoſer de tout à leur gré. De-là cette influence qu'ils eurent dans les affaires publiques; de-là, cet état de grandeur, d'autorité & d'opulence dont on voit encore de fort beaux reſtes. Voilà pourtant ce que peut parmi les hommes l'ambition des plus adroits.

Cependant toutes les circonſtances ne ſont pas également favorables pour produire ces révolutions. Quand le Chriſtianiſme avoit encore à lutter contre les préjugés du Paganiſme, & à ménager les Empereurs qui le pratiquoient, on ne voit pas qu'il ait été queſtion du tribunal de la Pénitence. Mais, s'il eſt conſtant que les Diſciples de Jéſus n'ont jamais confeſſé, il devient prouvé que la faculté qui leur avoit été donnée de retenir ou de remettre les péchés à qui bon leur ſembleroit, ne leur a pas paru être le droit de lire dans les conſciences, & de les gouverner.

Or, il eſt de toute certitude, quoi qu'en diſe

le

le Concile de Trente, que la Confeſſion auriculaire n'a été en uſage que depuis le Concile de Latran ; parce que ce Concile eſt le premier qui en ait fait un devoir pour tout Chrétien, au moins une fois l'année. Qu'on liſe l'Evangile, qu'on conſulte les Actes des Apôtres, qu'on parcoure les Epîtres de Saint Paul, qui contiennent, dans le plus grand détail, les maximes qu'il avoit prêchées, & qui recomandent à peine l'obſervation de quelques pratiques religieuſes. Ce ſera-il dans quelques-uns de ces ouvrages qu'on pourra découvrir les premières traces de la Confeſſion, du moins de celle auriculaire? Saint Marc rapporte bien que toute la Judée & tous les Habitans de Jéruſalem venoient à Saint Jean, & ſe faiſoient baptiſer par lui, *en confeſſant leurs pechés* (1). On trouve même, dans les Actes des Apôtres, que pluſieurs de ceux qui avoient été convertis par Saint Paul, *vinrent confeſſer & déclarer ce qu'ils avoient fait de mal* (2). Mais cette Confeſſion, purement volontaire, réſultoit plutôt de la démarche du Pénitent que d'un aveu circonſtancié de ſes crimes. Il diſoit, comme David, au Prophête Nathan, venu pour lui reprocher la mort d'Urie : *J'ai péché contre le Seigneur.* Il le diſoit *hautement*, moins pour intéreſſer l'Envoyé de Dieu, qui ne pouvoit rien en

(1) *Saint Marc*, *chapitre* 1. (2) *Chapitre* 19.

ſa faveur, que pour appaiſer, par ce premier acte de repentir, la colère de l'Etre-Suprême.

Confeſſez-vous l'un à l'autre, a dit Saint Jacques (1) ; vraiſemblablement pour inviter les Fidèles à exciter mutuellement dans leurs cœurs le regret de leurs fautes ; car s'il leur recommande, en même-temps, de prier auſſi les uns pour les autres, leur aſſurant que c'eſt le moyen de ſe ſauver, ce n'eſt que pour les rendre de plus en plus perſévérans dans l'oraiſon. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut pas dire que Saint Jacques ait voulu parler, dans cette Epître, de la Confeſſion ſacramentèle, puiſque, d'après le ſens que préſente ce paſſage, il ſeroit permis à tout le monde de ſiéger ſur le tribunal de la Pénitence. Comment donc y reconnoître l'inſtitution d'un Sacrement, qui exige que la prérogative de le conférer ſoit attribuée excluſivement aux Miniſtres des Autels? D'ailleurs, il n'eſt écrit nulle part que Saint Jacques, ou Saint Jean, ou Saint Pierre, ou Saint Paul, ou tout autre Apôtre aient exigé de leurs Proſélytes qu'ils vinſſent leur avouer leurs péchés dans le ſecret du tête-à-tête, & que ces mêmes Apôtres ſe ſoient ingérés d'en donner l'abſolution, ou, pour ſe ſervir des expreſſions des Conciles, de dire aux pêcheurs : *Vous ne*

(1) *Chapitre* 5.

recevez la grace de la justification, que parce que je vous absous. Ne sembleroit-il pas que l'orgueil, en personne, ait dicté ce formulaire ?

Voilà donc le Prêtre qui s'établit Juge des consciences ; & Dieu est déchu d'un droit inhérent à la qualité de celui qui, pénétrant seul dans les replis les plus profonds du cœur, sait apprécier nos sentimens, avant même qu'ils nous soient parfaitement connus. Cependant l'Eglise n'a pas manqué de prévoir qu'on seroit étonné quelque jour de la trouver en possession d'un pouvoir si étrange. Elle a donc voulu paroître le légitimer, en l'appuyant d'une autre autorité que celle de Saint Jean. Mais la disette étoit grande, & ses recherches auroient été infructueuses, sans l'ambiguité d'un passage de Saint Matthieu, qui a souffert l'explication qu'on a voulu lui donner. Dès le commencement de sa mission, Jésus créa Saint Pierre le Chef de ses Apôtres, &, pour confirmer sa primauté, il lui promit les clefs du Royaume des Cieux, & ajouta : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, & tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel* (1). Il faut savoir que cette promesse est copiée d'après le Prophête Isaïe, qui, parlant du Roi Eliacim, dit au nom du Seigneur : Je mettrai

(1) *Chapitre 17.*

ſur ſon épaule la clef de la maiſon de David; *il ouvrira ſans qu'on puiſſe fermer, & il fermera ſans qu'on puiſſe ouvrir* (1). Quoique les expreſſions ſoient différentes dans ces deux paſſages, ils doivent néanmoins préſenter le même ſens; & ce ſens, dans le Prophête Iſaïe, eſt d'annoncer la puiſſance inébranlable d'Eliacim ſur la terre ſeulement, qui devoit être *comme un bois qu'on enfonce dans un lieu ferme*; ce qui s'accorde parfaitement avec le diſcours de Jéſus: Je vous dis *que vous êtes pierre*, que ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe, *& que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* (2).

Mais, de quelque manière qu'on interprête ce paſſage, il ne s'entendra jamais comme l'Egliſe l'a expliqué. S'il accorde à Saint Pierre une puiſſance égale dans le ciel & ſur la terre, néanmoins il ne lui en tranſmet pas la jouiſſance tout de ſuite, puiſque Jéſus ne fait que la lui promettre: *Je vous donnerai*, & non pas: *je vous donne* les clefs du ciel. Quand l'Apôtre a-t-il donc reçu ces clefs? Certainement ce n'eſt point pendant ſon ſéjour ſur la terre, du moment que, dans aucun endroit de l'Evangile, on ne voit Jéſus confirmer ſa promeſſe, & lui dire: *Je vous remets ces clefs*. Ainſi, il faut néceſſairement ren-

(1) *Chapitre 22.*

voyer l'accompliſſement de cette promeſſe après la mort de Saint Pierre. Par conſéquent ſi ce n'eſt que dans le ciel que cet Apôtre a reçu le pouvoir de lier & de délier, il n'y a plus, d'après ce paſſage, de tribunal de Pénitence ſur la terre.

A la vérité, Jéſus, ſans avoir promis à ſes Diſciples, les clefs du Royaume des Cieux, leur a dit auſſi comme à Saint Pierre : Tout ce que vous lierez ou délierez ſur la terre, ſera lié ou délié dans le ciel (1). Mais il eſt auſſi difficile d'appliquer ce ſecond paſſage à l'inſtitution du tribunal de la Pénitence, que de le concilier avec l'endroit même de l'Evangile, où il eſt placé.

Premièrement, pour l'adapter à la Confeſſion ſacramentèle, il faudroit que ce paſſage, ne ſe trouvant joint à rien qui puiſſe faire préſumer une telle application, parût abſolument iſolé. Mais il a évidemmeut une liaiſon immédiate avec ce qui le précède & ce qui le ſuit. Ainſi, l'interprétation que lui a donnée l'Egliſe eſt néceſſairement fauſſe, dès qu'elle ne ſe rapporte point à cette liaiſon.

Secondement, ce paſſage & ce qui le précède offrent une contradiction frappante avec ce qui ſuit. Dans cet endroit de l'Evangile, Jéſus apprend

(1) *Saint Matthieu*, *chapitre* 8.

à ses Disciples quelle est la conduite qu'on doit tenir vis-à-vis de quiconque en a mal agi envers soi. Si votre frère pèche contre vous, leur dit-il, allez, & lui représentez sa faute entre vous & lui seul : s'il vous écoute, vous aurez gagné votre frère ; mais, s'il ne vous écoute pas, prenez encore avec vous une ou deux personnes, afin que tout ce que vous aurez fait pour le gagner soit confirmé par deux ou trois témoins ; que s'il ne les écoute pas, dites-le à l'Eglise ; & s'il n'écoute point l'Eglise, qu'il soit à votre égard comme un Payen & un Publicain. Puis Jésus ajoute : Je vous dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel ; ce qui ne présente pas d'autre sens que, ce que vous aurez regardé, sur la terre, comme *un Payen & un Publicain*, sera pareillement regardé, dans le ciel, comme un Payen & un Publicain.

Voici maintenant où se trouve la contradiction. Alors, dit l'Evangéliste, Pierre s'approchant de Jésus, lui demanda : Seigneur, *combien de fois pardonnerai-je à mon frère, lorsqu'il m'aura offensé ?* Sera-ce jusqu'à sept fois ? Jésus lui répondit : Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois, *mais jusqu'à soixante-dix fois sept fois* ; il va même plus loin encore, & il récite à ses Disciples une parabole, dont la morale est que toujours on doit *pardonner du fond du cœur à son frère*, ce qui ne

s'accorde plus avec le pouvoir de lier ou de délier, c'eſt-à-dire, de conſerver ſon reſſentiment, ou d'oublier l'offenſe à ſa volonté. Une ſemblable contradiction, en faiſant ſoupçonner, ou une lacune, ou une altération, avertit ſeulement du danger des traductions, mais ne prouve rien en faveur de l'Egliſe, lorſqu'il eſt conſtant que tout ce paſſage de Saint Matthieu n'a de rapport qu'à l'indulgence qu'il faut avoir pour autrui, & nullement au Sacrement de Pénitence.

D'ailleurs, quelles inſtructions Jéſus donna-t il à ſes Apôtres, lorſqu'il les envoya faire une première miſſion ? Leur dit-il, allez baptiſer les Peuples *au nom du Père, du Fils & du Saint-Eſprit*, & appellez-les en confeſſion ; *car à vous ſeuls appartient le droit de les abſoudre ?* Non ſurement : il leur ordonna de l'avouer devant les hommes, non pas uniquement pour proclamer ſa gloire, *mais pour prêcher en ſon nom de faire pénitence* (1).

C'eſt donc l'Egliſe qui, voulant par-tout des cauſes inſtrumentales, a transformé la néceſſité de ſe repentir de ſes fautes dans l'obligation de s'en accuſer, pour devenir digne d'abſolution. Cependant, Jéſus avoit dit à ſes Diſciples : Ne jugez point, & vous ne ſerez point jugés ; *Un*

(1) *Saint Matthieu, chapitre 10.*

aveugle peut-il conduire un autre aveugle, & tous deux ne tombent-ils pas dans la fosse (1)?

Mais cet esprit d'humilité ne convenoit ni à l'ambition de la Cour de Rome, ni à l'orgueil & à l'intolérance du Clergé. Aussi les Conciles, sans se douter apparemment qu'ils décéloient les vrais motifs qui trop souvent les ont déterminés, ont-ils poussé l'inconséquence jusqu'à déclarer, *que même les méchans Prêtres ne pouvoient pas perdre la puissance de remettre les péchés, à cause de la vertu du Saint-Esprit qu'ils reçoivent en l'ordination.* Quel est donc ce Saint-Esprit, si l'on suppose qu'il réside dans les cœurs les plus souillés de crimes? Quoi, l'homme publiquement connu pour un perverti ne perdra pas, malgré ses infamies, la vertu du Saint-Esprit, parce qu'il sera revêtu de la dignité de Prêtre! Ces thèses étoient bonnes à soutenir dans des temps où le vulgaire a été assez sot pour dévorer pieusement les excrémens du Grand-Prêtre de ses idoles, ou pour se faire un devoir de baiser religieusement la mule du Pape, & de recevoir un souflet d'un Evêque. Mais, dans tout siècle où l'on saura apprécier les choses, l'imposture aura beau crier: *anathême*; il deviendra certain pour tout le monde que ce n'est pas la qualité de Prêtre qui peut

(1) *Saint Luc*, *chapitre 6.*

rendre l'homme ami de Dieu, mais uniquement ſes vertus & ſon horreur pour le vice : d'où l'on conclura que le méchant Prêtre eſt auſſi incapable d'agir ſuivant les inſpirations de l'Eſprit-Saint, que l'homme du monde qui ne vaudroit pas mieux que lui.

Ce qui achève de démontrer que la déciſion des Conciles, touchant la vertu du Saint-Eſprit réſidente indifféremment dans les méchans comme dans les bons Prêtres, eſt erronée, & n'avoit d'autre objet que de rendre l'empire du Clergé abſolu, c'eſt que pluſieurs régicides ſe ſont préparés, par la Confeſſion & même par la Communion, à l'attentat qu'ils projetoient. Tels ont été le Jéſuite *Garnet*, en Angleterre, & *Jacques Clément*, en France. Très-certainement les Confeſſeurs de ces monſtres furent plutôt inſpirés du Diable que du Saint-Eſprit, lorſque leur miniſtère, dans le Tribunal de la Pénitence, tendit entièrement à encourager ces aſſaſſins dans l'exécution de leurs abominables complots.

Comment donc, faudra-t-il éternellement trouver des Prêtres entre l'homme & Dieu, & des Prêtres qui veulent toujours jouer eux-mêmes la Divinité ; qui ne comptent pour rien leurs foibleſſes, leurs erreurs, leur inſuffiſance ; & qui, pour ſe rendre les arbitres des humains, ne ſe contentent même pas de diriger leur conſcience,

& prétendent avoir le droit exclusif de l'absoudre ou de la réprouver ? Superstition incroyable, voilà pourtant les préjugés que tu es capable d'accréditer ; & les Nations que tu aveugles, tu les soumets à une tyrannie qui révolte la raison ! Quoique les Rois soient les Juges des personnes & des actions, ils ne peuvent néanmoins commander, ni à la pensée, ni au cœur : seulement ils sauront les captiver par leur justice, comme les Prêtres par leur adresse ; mais il n'appartient à aucun d'eux d'en approfondir l'anfractuosité. L'Auteur des choses est le seul qui connoisse tous les ressorts de son ouvrage ; & sûrement il n'a pas besoin, pour en découvrir les défauts occultes, du secours de ceux qui n'y voient que ce qu'on veut bien leur en montrer.

On objectera peut-être que les effets avantageux qu'a produit la Confession doivent faire passer sur quelque chose. *Combien de bonnes œuvres n'a-t-elle pas effectuées ; combien de crimes même n'a-t-elle pas prévenus & empêchés ?* On ne prétend point en disconvenir ; mais aussi qu'ils sont loin de nous ces temps où l'usage de la Confession a pu avoir son utilité : dans ces temps-là même, les abus qui en sont résultés, & les inquiétudes qu'elle a suscitées, emporteroient peut-être la balance.

D'ailleurs, quel bien peut opérer cette pratique religieuse, dans un siècle où, déjà tombée en

désuétude, ce ne sont plus les vrais coupables qu'elle peut arrêter ; où même il n'y a que des risques à courir pour l'innocence qui se rend encore à confesse ? Pourroit-on nombrer la multitude des cœurs purs & ingénus, qui ont été corrompus dans le Tribunal de la Pénitence ? Il y a des détails qu'il est toujours dangereux de faire dans un tête-à-tête, lorsque, sur-tout, le titre de Juge chez l'un, en impose à la situation humiliante de l'autre : que, de plus, il est permis, d'un côté, de tout dire, sous prétexte de se mettre en état de prononcer judicieusement ; & que, d'un autre côté, on est obligé de tout entendre & de tout expliquer. A la vérité, l'Eglise est le lieu de ces pieux rendez-vous ; mais, dès qu'on est une fois d'accord, est-il si difficile de se retrouver ailleurs ? Une jeune personne pleine de candeur, & livrée ainsi à un homme adroit, est donc un agneau à la discrétion d'un loup. Aussi qu'est-il arrivé ? que la plupart des mères qui ont acquis de l'expérience, ne conduisent plus leurs filles à confesse ; & s'il n'étoit pas des circonstances où l'Eglise oblige encore d'en passer par ce qu'elle veut ; enfin, s'il n'y avoit pas les Nonnes & quelques Dévotes, dont les Directeurs font les délices, la désertion du Tribunal de la Pénitence seroit à peu près complète.

Mais tous les Ministres de Dieu ont-ils donc l'ame pervertie ? — Du moins ils sont tous hom-

mes. D'ailleurs, qu'à la place d'un libertin on ſuppoſe un Prêtre, comme il y en a infailliblement pluſieurs, ſans eſprit & ſans jugement ? Que de queſtions indiſcrètes celui-ci ne va-t-il pas faire à un jeune enfant, dont l'ignorance prolongée ne peut être qu'avantageuſe pour ſes mœurs & ſa ſanté, & qu'un mot, qu'un ſimple mot peut mettre au fait du myſtère ? Ainſi, ſous tous les points de vue, la Confeſſion auriculaire offre, ſans doute, plus de dangers que d'avantages. Mal à propos l'homme cherche à ſe placer entre Dieu & les autres hommes : c'eſt cet intermédiaire qui gâte tout, parce que les paſſions dominent toujours dans le cœur humain, & que ceux chez qui la vertu parvient à les faire taire, ſont en trop petit nombre.

Qu'on ajoute à ces conſidérations les alarmes & les tourmens qu'ont éprouvé & qu'éprouvent encore les perſonnes qui penſent que l'oubli d'un péché eſt une cauſe certaine de damnation. Voyez ces Béates ? toute leur vie eſt partagée entre l'occupation de faire leur examen de conſcience, & le ſoin de ſe confeſſer : elles ne vivent, elles ne reſpirent qu'aux pieds de leur Directeur ; & l'on ne conçoit pas comment ces ſaintes ames, qui vont lui rendre viſite tous les huit jours, peuvent mettre plus de deux grandes heures, chaque fois, à débiter leurs peccadilles.

Mais que le moment déjà ſi terrible de la mort ſurvienne, & un ſeul Confeſſeur ne leur ſuffira plus: les angoiſſes de l'agonie n'approchent pas de celles qui crucifient l'ame de ces Dévotes. Elles n'ont jamais vu Dieu qu'avec un front ſévère: ainſi, toujours tremblantes à ſon aſpect, leur crainte redouble encore dans ces derniers momens, parce que l'eſprit s'affaiſſe à meſure que le corps s'affoiblit. Souvent même cette terreur paſſe juſqu'à celui qui a vécu dans un oubli profond de la Divinité. C'eſt dans ce moment affreux que les préjugés de ſon enfance ſe réveillent tout-à-coup, ou qu'un Miniſtre des autels vient aſſiéger ſon lit de mort, pour les lui rappeler. Il triomphe le Pontife! Il ſe venge, par les inquiétudes qu'il sème dans l'ame du malheureux qui expire, du mépris que celui-ci a témoigné, pendant ſa vie, pour les décrets de l'Egliſe! Le mourant, qui n'a jamais approfondi ſes devoirs de Religion, & qui ignore ce que Dieu attendoit réellement de lui en cette partie, ne ſait plus appercevoir que l'Enfer. Ainſi, au mal qui le tue viennent ſe joindre toutes les peines de l'eſprit; &, lorſqu'il ne ſeroit plus beſoin que de conſolations pour s'endormir d'un ſommeil de paix, un Paſteur impitoyable prétend qu'il eſt de ſon miniſtère de livrer votre ame aux anxiétés & au déſeſpoir.

Cependant le Chriſtianiſme offriroit encore un

gage d'assurance dans la Communion ; mais on a entouré cet acte de piété de tant d'écueils, qu'en vérité il est plutôt devenu un nouvel objet de terreur, qu'un motif de tranquillité.

Il y auroit ici beaucoup d'observations à faire, si les Ecrivains de la Religion Réformée n'avoient pas déjà démontré que la Tradition n'étoit pas tellement établie avec clarté, qu'on ne pût lui donner les interprétations les plus contradictoires, & y puiser les dogmes les plus opposés.

En effet, l'Eglise soutient que le corps & le sang de Jésus-Christ, avec son ame & sa Divinité, sont non-seulement *contenus*, *tout entiers*, *véritablement & consubstantiellement*, dans le Sacrement de l'Eucharistie, mais encore *dans les deux espèces*, & même *dans chacune des parties de chaque espèce*, *après leur séparation*.

On prétend, au contraire, chez ceux qui professent la Religion Réformée, que cette transubstantiation n'a pas lieu; qu'on ne doit regarder l'Eucharistie que comme une figure & une commémoration ; conformément aux expressions de S. Luc : *Faites ceci en mémoire de moi* (1).

Ces deux systêmes, puisés dans la même source, ont chacun leurs partisans : de part & d'autre, il y a des personnes éclairées, & capables, par con-

(1) *Chapitre 22.*

séquent, de discerner un sentiment absolument faux, d'un sentiment qui paroît raisonnable. Ainsi, dès que chacun reste attaché à son parti, il est évident que les raisons pour & contre se balancent, & qu'elles ont chacune leur côté démonstratif.

Il faut même en convenir ; la probabilité n'est pas pour l'opinion des Catholiques. Qu'on mette à part tout préjugé, pour ne suivre que les lumières intérieures ; alors il est certain que l'on se rangera bientôt du parti des Réformés. Il n'y a point à en douter, la puissance de l'Etre-Suprême est sans bornes ; s'il en étoit autrement, Dieu ne seroit pas Dieu. Il peut donc, suivant sa volonté, confondre les élémens ; créer & anéantir ; organiser la matière ; faire agir les montagnes, & changer la nature des choses. Néanmoins, quel que soit son pouvoir, il ne dépend pas de lui d'opérer l'impossible. Tout miracle est un fait qui surpasse les facultés humaines, sans pourtant choquer la raison, à cause de la possibilité qu'elle semble y entrevoir. Ainsi l'on a cru le changement de la femme de Lot en statue de sel, quoiqu'il n'appartienne à personne d'exécuter de semblables métamorphoses ; parce qu'on en conçoit la possibilité. Mais il est un autre ordre de choses, qui s'éloigne autant de notre intelligence que du pouvoir de la Divinité même. Quoi qu'en puissent

dire les Théologiens, Dieu ne pourra jamais empêcher que la lumière produiſe le jour : elle ne ſeroit plus la lumière, ſi elle ne répandoit que des ténébres. Dieu ne pourroit pas davantage, en opérant une tranſmutation, conſerver à la choſe transformée ſa nature première, tandis que la choſe abſorbante perdroit entièrement la ſienne. Dieu pourroit encore moins faire qu'après cette métamorphoſe les deux portions de matière paruſſent diſtinctes ; continuer même d'être ce qu'elles étoient auparavant. C'eſt pourtant ce qui ſeroit arrivé dans l'inſtitution de l'Euchariſtie, ſi l'on admettoit que Jéſus, en paſſant tout entier dans le pain & dans le vin, n'eût ſouffert, malgré cela, aucun déplacement, aucune altération, aucun changement. Peut-être la ſuppoſition ſeroit-elle admiſſible, ſi l'on ne voyoit dans Jéſus-Chriſt qu'une ſubſtance divine & ſpirituelle. Mais on ſait que les Théologiens lui prêtent les deux natures, celle divine & celle humaine : on ſait auſſi que leur dogme de l'Euchariſtie veut que Jéſus y ſoit contenu *corporellement*. Cependant il eſt moralement impoſſible qu'il y ait des mutations & des diviſions, ſans décompoſition & ſans diminution. La matière eſt diviſible à l'infini ; mais autant de ſéparations, autant de réductions ſur chacune de ſes parties.

D'ailleurs, en conſervant à Jéſus-Chriſt ſa nature

ture humaine, même après sa Résurrection, ne porte-t-on pas atteinte à sa Divinité ? Un corps est toujours circonscrit dans une étendue quelconque. Cependant il faut supposer que Dieu se trouve par-tout, en tout temps; c'est aussi pourquoi on l'appelle *infini*. Le systême des deux natures, réunies chez Jésus, a été formé d'après la Tradition; suivant laquelle, le fils de Marie ne voulant pas que ses Disciples le crussent un esprit, fit toucher ses plaies par Saint Thomas. Mais ce systême de matérialité vient opposer au dogme de l'Eucharistie une nouvelle impossibilité physique, celle du plus contenu par le moins. Les Théologiens ont cru se tirer d'affaire, en ayant recours à la subtilité *des apparences*, qui n'est qu'un mot; & un mot qui ne s'accorde même pas avec leur prétention. La transubstantiation ne pourroit se réaliser à l'esprit, comme aux sens, qu'autant que l'une des deux matières changeroit entièrement de forme. Autrement ce n'est plus une véritable transubstantiation, mais simplement une incorporation qui, laissant à chaque chose sa nature particulière, ramène toujours l'impossibilité du plus contenu dans le moins.

Il existe encore une autre impossibilité, qui ne peut être couverte, ni par le mot des apparences, ni par la puissance de l'Etre-Suprême : c'est celle d'un corps humain divisé en parties innombrables

pour former autant d'hommes, qui, tous ensemble, n'en font qu'un. Si ce myſtère n'eſt même pas admiſſible à l'égard de la ſubſtance divine; à plus forte raiſon doit-il paroître abſurde, quand il embraſſe un corps matériel, qui ne peut pas être entier, diviſé & unique tout-à-la-fois. On ſe trouve donc forcé de rejeter des prodiges qui ne ſont point dans l'ordre concevable des miracles.

Quand on remonte à l'Evangile, l'incrédulité n'en devient que plus forte. Il eſt vrai que Jéſus paroît avoir dit à ſes Diſciples : *Ceci eſt mon corps*, en rompant du pain; & *ceci eſt mon ſang*, en leur préſentant le calice. Ces paroles ſont les mêmes dans les trois Evangéliſtes qui rendent compte de ce fait. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que S. Jean n'en parle point; lui, qui s'eſt particulièrement attaché à décrire avec le plus grand détail tout ce qui s'étoit paſſé dans cette circonſtance. Au ſurplus, on apprend, par le récit des trois autres, que Jéſus avoit mis une diſtinction entre ſon corps & ſon ſang; qu'il annonça le pain, ſeulement, comme ſon corps; & le vin, comme ſon ſang. Ainſi, on voit déjà que l'Egliſe eſt allée bien plus loin que l'Evangile, lorſqu'elle a décidé que le corps de Jéſus ſe trouvoit également & ſubſtantiellement ſous l'une & ſous l'autre des eſpèces.

Que réſulte-t-il de cette prétention? que Jéſus

déiviril, paſſant dans le pain & dans le vin, ſe ſeroit d'abord trouvé deux fois tout entier dans ſes propres mains ; qu'enſuite s'étant diviſé entre ſes Apôtres, il ſeroit entré corporellement dans le corps de chacun d'eux, ſans néanmoins ſortir de ſa place. C'eſt ce qui n'eſt, ni croyable, ni poſſible : & l'opinion de ceux qui ont regardé les expreſſions de Jéſus, *ceci eſt mon corps*, *ceci eſt mon ſang*, comme une façon de parler figurée, paroît, ſans contredit, préférable à toute autre.

Il faut ſe reſſouvenir ici d'une obſervation qu'on a déjà faite : c'eſt que le ſtyle de l'Evangile eſt continuellement enrichi d'images ; & S. Marc dit, *que Jeſus ne parloit point ſans paraboles* (1). Qu'on ſe rappelle auſſi quel étoit le moment où Jéſus a fait la Cêne avec ſes Diſciples ? C'eſt dans une circonſtance où il ne pouvoit pas ignorer que les Princes des Prêtres, les Phariſiens & les Scribes cherchoient à le perdre. La connoiſſance qu'il en avoit eſt atteſtée par l'Evangile même ; puiſqu'on lit, dans S. Luc, qu'avant la fête des pains ſans levain, *ſes ennemis avoient déjà voulu mettre la main ſur lui* (2). C'eſt donc en célébrant cette fête avec ſes Diſciples, qu'il crut devoir leur faire ſes derniers adieux. *J'ai deſiré ardemment*, leur dit-il, *de manger cette Pâque avec vous, avant de ſouf-*

(1) *Chapitre* 4. (2) *Chapitre* 20.

frir (1). Jésus prend alors du pain, en ajoutant, après l'avoir rompu, *Ceci est mon corps :* de même il prend le calice, & leur dit : *Ce calice est la nouvelle alliance en mon sang, qui sera répandu pour vous.* Ainsi, Jésus n'annonçoit pas seulement à ses Disciples le sort qui l'attendoit, il leur apprenoit, en outre, que le sang qu'il alloit répandre, *devoit former une nouvelle alliance entre eux & lui.* C'est là, du moins, le sens que présentent ces paroles. Jésus ne pouvoit avoir d'autre intention, dans ce moment, que d'inviter ses Disciples à lui rester fidèles après sa mort ; ni d'autre objet, que de perpétuer son souvenir parmi eux. C'est pourquoi on l'entend *leur recommander de renouveller la Cêne en mémoire de lui* (2).

Comment ne pas être intimement convaincu que ces paroles de Jésus-Christ ne devoient point être prises à la lettre, quand on consulte cet autre passage de l'Evangile, dans lequel on trouve absolument la même manière de s'exprimer avec son explication ? Saint Jean rapporte qu'un jour Jésus disoit aux Juifs : « *Je suis le pain de vie :* vos » pères ont mangé la manne dans le désert, & ils » sont morts ; mais *je suis le pain* qui est descendu » du Ciel, *afin que celui qui en mange ne meure* » *point..... Si vous ne mangez la chair du fils de*

(1) *Saint Luc, chap.* 22. (2) Ibidem.

» *l'homme, & si vous ne buvez son sang*, vous » n'aurez donc point la vie en vous. Car ma » chair est vraiment viande, & mon sang est » vraiment breuvage; & *qui mange ma chair &* » *boit mon sang, demeure en moi, & moi en* » *lui.* » (1). Sur cela l'Evangéliste observe que plusieurs de ses Disciples, donnant à ces paroles le même sens que l'Eglise leur a prêté depuis, dirent entre eux : *Ce discours est bien dur, & encore on peut l'écouter :* qu'alors Jésus s'appercevant qu'ils murmuroient, voulut les ramener par une explication. Eh quoi! leur dit-il, cela vous scandalise; *mais ne savez-vous pas que la chair ne doit être ici d'aucun usage; que c'est l'esprit qui vivifie, & que les paroles que je vous dis sont esprit & vie.* Cette explication étoit ingénieuse; elle paroît même satisfaisante. Cependant la plupart des Prosélytes qu'avoit fait Jésus ne s'en contentèrent pas, & de ce moment ils se séparèrent de lui; ce que voyant Jésus, il s'adressa aux douze, en leur disant : *Et vous aussi, ne voulez-vous point m'abandonner?* A ces mots, pouvoient-ils manquer de rester immobiles?

Mais en revenant à l'interprétation que Jésus a donnée à ses paroles, il est de toute évidence qu'il n'entendoit parler que de sa morale, lors-

(1) *Saint Jean, chapitre 6.*

qu'il annonçoit que ſa chair étoit vraiment viande, & ſon ſang vraiment breuvage; puiſqu'enſuite il convient que la chair n'eſt d'aucun uſage; que c'eſt ſeulement ce qu'il enſeigne qui eſt eſprit & vie. Cependant l'Egliſe qui vouloit des myſtères qui en impoſaſſent à la crédulité, a rejetté cette explication, pour lui en ſubſtituer une que la raiſon rejette à ſon tour. Les Théologiens ne s'en ſont pas même tenus là; d'un ſacrifice de propitiation, ils ont fait un banquet redoutable, dont il eſt trop difficile de s'approcher dignement, pour en ſortir ſans avoir l'ame ſaiſie d'épouvante.

Jéſus avoit pourtant aſſuré que celui qui mangeroit ſa chair & boiroit ſon ſang, auroit la vie éternelle? Ainſi ce banquet, loin d'être une cauſe de damnation, devoit infailliblement opérer le ſalut de ceux qui y participeroient. Il reſte à examiner maintenant, ſi S. Paul a démenti cette promeſſe, en écrivant aux Corinthiens: *Quiconque mangera ce pain & boira ce calice indignement, ſera coupable du corps & du ſang du Seigneur* (1). On pourroit dire, comme les Diſciples de Jéſus, que cette déciſion eſt un peu dure, puiſqu'elle ne ſemble promettre aucun eſpoir de rémiſſion. Mais, pour bien entendre ce paſſage, il faut ſavoir vis-à-vis de qui S. Paul s'exprimoit en termes ſi fou-

(1) *Chapitre 12.*

droyans. Son Epitre nous apprend qu'il écrivoit aux Prosélytes d'une Doctrine naissante, toujours trop rapprochée de l'imperfection, pour ne pas prêter aux désordres : il écrivoit à de nouveaux Convertis, qui, apportant dans la Secte qu'ils embrassent des vestiges de leur ancienne croyance, font nécessairement naître des erreurs : c'est positivement dont S. Paul se plaint dans sa Lettre. J'apprends, leur dit-il, que quand vous vous assemblez dans l'Eglise, *il y a des divisions parmi vous;* & j'en crois une partie : il faut qu'il y ait *des hérésies*, pour faire connoître les vrais Fidèles. Cet Apôtre écrivoit encore à des êtres, qui, changeant de Religion, autant par des motifs d'intérêt, que par l'effet de la persuasion, ne songent qu'à mettre à profit leur abjuration mercénaire.

On a vu que tout étoit commun parmi les premiers Chrétiens. En conséquence, ils prenoient leurs repas ensemble. Mais bientôt les plus gourmands s'empressèrent d'arriver les premiers pour tout manger; de sorte que les uns mouroient de faim, tandis que les autres se trouvoient ivres. C'est donc contre un si grand abus que S. Paul s'élève avec tant de force dans son Epitre. Lorsque vous vous trouvez ensemble, dit-il aux Corinthiens, *ce que vous faites n'est pas manger la Cêne du Seigneur.* N'avez-vous pas des maisons

pour vous y livrer à l'intempérance ? pourquoi méprisez-vous l'Eglise de Dieu ; *pourquoi humiliez-vous les indigens, qui sont obligés de se retirer sans avoir eu leur portion ?* Mais je vous avertis que celui qui se comporte aussi mal, *mange & boit sa propre condamnation.*

En envisageant les choses de cette manière, on reconnoît qu'en effet Saint Paul devoit employer les plus fortes menaces pour faire une impression vive & profonde. Non-seulement il falloit apprendre à ces impies qu'on ne doit jamais profaner les autels, en transformant le temple du Très-Haut en un lieu de débauche ; mais encore il étoit instant de réprimer au plutôt cette licence, dont les progrès, s'accroissant chaque jour, auroient peut-être occasionné la chûte du Christianisme. Aujourd'hui les usages sont bien différens : on ne se douteroit guères que l'instauration de l'Eucharistie doit son origine à ces festins scandaleux. Ainsi, dès qu'il n'est plus question de souiller le lieu saint par des excès de débauche, les menaces de Saint Paul deviennent sans application. Du moins l'Eglise ne devoit-elle pas s'en servir pour consolider son empire, en faisant d'un Dieu de paix un Dieu de colère ; ce qui a jetté l'effroi dans tous les esprits. Suivant ses décrets, ce n'est pas uniquement l'homme pervers, qui, obligé d'assister chaque année au sacré banquet,

y mange & boit ſa condamnation : c'eſt pareillement celui qui ne croira pas aveuglement tout ce que cette Egliſe ordonne de croire ; c'eſt celui qui, négligeant les devoirs les plus importans de la ſociété, n'aura pas rempli cette foule de pratiques religieuſes qu'elle a mis à leur place : c'eſt celui qu'un doute involontaire viendroit ſurprendre, lorſque, voulant ſe pénétrer d'un de ces myſtères incroyables, la raiſon ſe trouve plus forte que la foi.

Cependant l'homme ſenſé ſe dit à lui-même: Je ne puis être puniſſable que par les fautes de ma volonté ; c'eſt le cri de ma conſcience qui doit m'avertir de mes véritables erreurs. Si je fais tort à mon prochain, ſi je le bleſſe en ce que je lui dois, c'eſt alors que le remords ſe fait entendre. Mais il eſt muet pour tout ce que le cours de la nature me permet ou me preſcrit : l'ordre que je reçois de m'en abſtenir, ou de me conduire d'une toute autre manière, ne peut donc pas être un décret du ciel. Ainſi, loin de moi ceux qui ont pu établir de tels préjugés. Eh! qu'ai-je beſoin d'aller troubler la paix de mon cœur, quand la vertu que je cultive me promet de la rendre inaltérable ? Voilà comme trop de gêne & trop de ſuperſtition ont fini par éloigner les Fidèles d'un culte, qui bleſſe à-la-fois la nature & le bon ſens. Une Religion dogma-

tique ne ſe ſoutiendra jamais que dans des ſiècles d'ignorance. Comparez les Catholiques avec les Juifs. Les premiers ſemblent vivre dans l'oubli abſolu de la Divinité, tandis que les autres, plus rapprochés de la raiſon, ſont conſtamment pleins de zèle & de ferveur. Leur culte a triomphé des temps, de la perſécution la plus opiniâtre, & de la diſperſion même. C'eſt à leur attachement inviolable pour leur Religion qu'ils doivent l'honneur d'être aujourd'hui le Peuple le plus ancien que l'on connoiſſe en Europe. Que ſont devenus les Grecs, les Romains, les Cimbres, les Celtes, les Scytes, & tant d'autres Peuples bien plus fameux que les Juifs? Les révolutions & les guerres les ont plus que diſperſés: depuis long-temps ils ſont confondus parmi les autres Nations, & on ne les reconnoît plus; lorſqu'en tous lieux & après tant de ſiècles, on diſtingue encore ceux qui profeſſent le culte établi par Moïſe. Ainſi, ce qui a été regardé par la ſuperſtition, comme une punition du ciel, eſt une preuve, aux yeux du Philoſophe, que l'inſtitution la plus ſage eſt la ſeule qui puiſſe ſurvivre à tout.

C'eſt donc une grande leçon que celle-là, pour enſeigner combien il ſeroit utile d'abjurer authentiquement des préjugés auxquels on a déjà renoncé par le fait. Quoi de plus préjudiciable à la ſociété que de vivre ainſi éloigné de toute idée qui rappelle un

Dieu de justice ? C'est alors que le méchant, croyant n'avoir plus rien à craindre de l'avenir, devient plus hardi à commettre le crime ; c'est alors que l'homme fragile fait moins d'efforts pour ne pas succomber. Point de Religion : & bientôt plus de mœurs, plus de bonne foi, plus d'humanité. N'est-ce pas-là le tableau qu'offrit Rome, lorsque, les Prêtres du Paganisme démasqués, & leurs Dieux généralement décriés, il n'y eut plus ni culte, ni croyance. Très-certainement, il seroit beaucoup moins pernicieux de pratiquer l'Idolatrie, que de se vouer à l'Athéisme.

CHAPITRE XXIX.

Dans un siècle de lumières la raison doit l'emporter.

Il est rare que ceux qui ont eu assez de courage pour fronder les préjugés établis, n'aient pas éprouvé des persécutions, pour les récompenser de leur zèle. La portion d'hommes qui profitent de l'erreur des autres, ne peut souffrir patiemment qu'on ose tarir la source de sa prospérité. Mais peu importe leurs murmures & leurs poursuites. Quand une fois la vérité a été mise au grand jour, c'est souvent une plante qui produit lentement;

néanmoins elle s'élève en dépit des vents contraires, & le moment arrive où elle étend au loin ſes rameaux chargés de fruits. C'eſt le temps de la récolte qui paye les travaux du Laboureur ; c'eſt la fructification qui dédommage celui qui veut le bien, des peines qu'il n'a pas craint d'encourir dans l'eſpoir de l'opérer.

Et pourquoi héſiteroit-on de combattre les opinions des hommes, lorſqu'elles ſont évidemment erronées ? S'il a plu aux Conciles de ſurcharger le culte de Dieu de dogmes qui ne ſont ni admiſſibles, ni utiles à la gloire du Tout-Puiſſant ; s'il leur a plu de mettre des pratiques religieuſes à la place des vertus ſociales ; s'il leur a plu de faire renoncer l'homme à la raiſon & aux devoirs que lui impoſe la nature, pourquoi n'auroit-on pas démontré la fauſſeté d'un pareil ſyſtême, par les paſſages mêmes de l'Ecriture qui ſervent à le combattre ?

On l'a déjà dit : la morale de l'Evangile eſt ſublime : c'eſt donc elle ſeule qu'il falloit adopter & ſuivre, puiſqu'elle ſeule pouvoit caractériſer l'inſpiration de Dieu, tandis que le reſte décéloit, à chaque page, l'aveuglement & la paſſion. C'eſt à elle par conſéquent qu'on doit revenir quand la raiſon crie aux hommes : Voilà ce que le Maître de l'univers attend de vous. Quel heureux changement alors dans la ſociété ! Quelle

bonne foi parmi les humains ! quelle douceur ! quelle ſimplicité ! quelle condeſcendance ! quel déſintéreſſement ! quel accord ! quelle généroſité ! Ce moment ſeroit celui où toutes les vertus viendroient habiter ſur la terre : & la Grèce, qui s'eſt tant vantée d'avoir donné le jour à ſept Sages, perdroit une partie de ſa gloire, quand on lui compareroit ce nouvel âge d'or.

A le bien prendre, il n'y a réellement qu'un ſeul dogme dans l'Evangile, celui de l'immortalité de l'ame : ce dogme qui promet des récompenſes & des punitions dans l'autre vie, ſuivant les bonnes & mauvaiſes actions de chacun. Si Jéſus inſiſte ſur la qualité de Meſſie, on voit par-tout que c'eſt uniquement pour mieux faire paſſer le ſyſtême de la Réſurrection des Morts, ſur lequel il inſiſte encore davantage. Je ſuis deſcendu du Ciel, dit-il aux Juifs ; & la volonté du Père qui m'a envoyé, eſt que je ne perde aucun de ceux qu'il m'a donnés, *mais que je les reſſuſcite au dernier jour* (1).

Jéſus revient donc ſans ceſſe ſur cette immortalité de l'ame, comme étant la vraie baſe de ſa morale. Il ne tendoit qu'à la réformation du genre humain : c'eſt ce qu'il apprit à ſa famille, quand elle ſongea à tirer parti de ſa réputation. Le monde

---

(1) *Saint Jean, chapitre 6.*

me hait, dit-il aux autres enfans de Marie; *parce que je lui démontre ouvertement que ſes œuvres ſont mauvaiſes* (1). Mais, comme ce n'étoit pas aſſez de déclamer contre les vices pour y faire renoncer, Jéſus avoit trouvé, dans l'immortalité de l'ame, le moyen le plus puiſſant pour rappeller l'homme à ſes devoirs. En conſéquence, il annonçoit aux Juifs que le temps arrivoit où tous ceux qui étoient dans les ſépulcres entendroient la voix du Fils de l'homme. Alors, continuoit Jéſus, *ceux qui auront fait de bonnes œuvres, ſortiront de leurs tombeaux, & reſſuſciteront à la vie, au lieu que ceux qui en auront fait de mauvaiſes, reſſuſciteront pour leur condamnation* (2).

Cependant ce dogme, échappé à Moïſe, qui avoit préféré aux châtimens d'une vie future, ceux qu'inflige le glaive de la juſtice; ce dogme qui, faiſant trembler le méchant dans la proſpérité, & eſpérer l'homme vertueux dans le malheur, oblige l'un à ſe réformer, & encourage l'autre à bien faire; ce dogme ſi important, lorſqu'il en impoſe également à toutes les claſſes de Citoyens, a néanmoins ſouffert la plus grande oppoſition de la part des Juifs, parce que les Prêtres, les Scribes & les Phariſiens, pleins d'ambition, d'hypocriſie, d'orgueil & de perverſité, ne pou-

---

(1) *Saint Jean, chap. 7.* (2) Idem, *chap. 5.*

voient s'accommoder d'une croyance qui leur assuroit un châtiment éternel après leur mort.

Admettroit-on que les Juifs eussent eu quelque idée de l'immortalité de l'ame, il seroit toujours constant que leurs notions en ce genre étoient aussi bornées qu'incertaines. Les principes de leur Religion sembloient même désavouer ce systême, puisqu'après la chûte d'Adam, Dieu dit : Maintenant que l'homme connoît le bien & le mal, empêchons qu'il ne porte sa main à l'arbre de vie, & que, prenant de son fruit, il n'en mange *& ne vive éternellement* (1). Si ce passage ne dément pas formellement l'immortalité de l'ame, il faut savoir que les Juifs devoient entendre par ce mot, ame, une émanation de l'esprit de Dieu, qui, reposant sur l'homme, devenoit le principe de son existence, pendant un temps limité par le Seigneur, & que Dieu reprenoit après pour ne plus le lui rendre. Voici comme s'exprime la Genèse. L'Eternel dit : *Mon esprit ne demeurera pas toujours avec l'homme*, parce qu'il n'est que chair, & le temps qui lui est donné ne sera que *de six vingt ans*. (2). Ainsi, les Juifs ne pouvoient point reconnoître une résurrection des corps, ni distinguer dans l'ame une qualité passible après le trépas. C'est pourquoi l'ancien testament fait éclater, dès

---

(1) *Genèse, chapitre* 3. (2) *Chapitre* 6.

cette vie, la vengeance céleste sur la tête des coupables. Le déluge engloutit une génération corrompue : le feu du ciel tombe sur les Sodomistes; les neuf plaies de l'Egypte désolent l'empire de Pharaon ; les enfans d'Aaron, Nadab & Abiu sont dévorés par une flamme miraculeuse ; Coré, Dathan & Abiron sont abymés dans les entrailles de la terre ; les Sichimistes & Abimelech sont embrasés par un feu qui sort d'une épine ; les Benjamites sont taillés en pièces ; Saül est détrôné, & bientôt il est réduit à se tuer lui-même; Osa tombe mort, pour avoir touché l'arche; l'enfant, né de David & de Bethsabée, femme d'Urie, est frappé par la main du Seigneur ; & le crime de David attire sur sa tête une multitude d'autres calamités ; les chiens s'abreuvent du sang d'Achab, & dévorent l'indigne Jésabel ; enfin l'impie Athalie est égorgée à la porte du temple.

Le systême d'une vie future croisoit donc celui de l'ancien Testament. Aussi la Secte des Saducéens nioit-elle formellement l'immortalité de l'ame. Quand Saint Paul prêcha, *un homme ressuscité & le jugement dernier*, dans l'Aréopage ; dès que ceux qui s'y étoient rendu pour l'entendre, ouirent parler *de la Résurrection des Morts*, les uns s'en mocquèrent ; les autres dirent : Nous vous écouterons sur cela une autre fois ; ainsi Paul fut obligé de

de sortir de leur assemblée (1) : ce qui prouve bien que l'opinion commune étoit alors opposée à l'immortalité de l'ame. Les Apôtres eux-mêmes, tant les instructions que l'on reçoit dans l'enfance ont de force ! les Apôtres assuroient que Jésus étoit ressuscité *le premier d'entre les Morts* (2). Et Saint Paul a établi que cette Résurrection avoit été *un acte particulier de la puissance de Dieu en faveur de Jésus-Christ* (3), dont l'effet postérieur devoit être *la Résurrection des autres Morts* (4).

Il n'y a donc plus à s'étonner si les Juifs n'ont point adopté un dogme nouveau pour eux, quoique Jésus, qui en sentoit toute l'utilité, ait fait les plus grands efforts pour les convaincre, autant par la persuasion, qu'en les intimidant. « Le Fils » de l'Homme, leur dit-il, viendra dans sa » majesté, & tous ses Anges avec lui. Alors il » s'assiéra sur le trône de sa gloire. Assemblant » ensuite tous les Peuples de l'univers en sa pré- » sence, il les séparera, les uns à sa droite, & » les autres à sa gauche ; puis il dira à ceux qui » se trouveront placés à sa droite : Venez les bénis » de mon père, posséder le royaume qu'il vous a » préparé dès le commencement du monde ; car

(1) *Les Actes des Apôtres, chapitre 17.* (2) Idem, *chapitre 27.* (3) *Epitre aux Ephésiens, chapitre 1.* (4) *I Epitre aux Corinthiens, chapitre 15.*

» j'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger ;
» j'ai eu soif, & vous m'avez donné à boire ;
» j'étois sans logement, & vous m'avez mis à
» couvert ; j'ai été nud, & vous m'avez habillé ;
» j'ai été malade, & vous m'avez visité ; j'ai été
» mis en prison, & vous êtes venu me consoler.
» Alors l'humilité des justes leur fera dire :
» mais, Seigneur, quand est-ce que nous vous
» avons rendu ces bons offices ? Et le Roi leur
» répondra à son tour : je vous le dis, en vé-
» rité : *chaque fois que vous avez secouru le*
» *dernier de mes frères, c'est moi-même que vous*
» *avez obligé.* Après cela, s'adressant à ceux qui
» seront à sa gauche : Retirez-vous de moi,
» maudits, leur dira-t-il, & allez au feu de
» l'enfer ; car j'ai eu besoin de votre assistance,
» & vous me l'avez refusée. Alors l'endurcisse-
» ment de ces hommes pervers leur permettra
» de s'écrier : mais, Seigneur, quand est-ce que
» nous vous avons vu souffrir ou manquer de quel-
» que chose ? *Toutes les fois*, leur répondra-t-il,
» *que le malheureux est venu pour flechir votre*
» *ame impitoyable, & que vous l'avez repoussé*
» *avec dédain :* ainsi, vous êtes aussi dignes du
» supplice éternel qui vous attend, que les Justes
» le sont d'une vie à jamais bienheureuse ». (1).

(1) *Saint Matthieu, chapitre 25.*

Cette morale eſt raviſſante : & le génie qui a imaginé ce jugement terrible, eſt encore au-deſſous de la ſageſſe profonde qui lui a fait découvrir que c'étoit là le moyen le plus sûr de conduire l'homme à la perfection.

Qu'ils furent petits, les Saducéens, quand ils entreprirent de combattre ce ſyſtême de l'immortalité de l'ame ! Rien même n'en prouve mieux la juſteſſe, que l'impuiſſance où ils ſe trouvèrent de lui oppoſer un raiſonnement ſolide, puiſqu'ils furent réduits à recourir à de vaines ſubtilités ; & que, ne pouvant réfuter Jéſus, ils cherchèrent à l'embarraſſer. En conſéquence, ils lui demandèrent à qui appartiendroit, lors de la réſurection, une femme qui, pendant ſa vie, auroit épouſé ſept frères ſucceſſivement. Mais la réponſe qu'ils reçurent fut ſans replique. « *Vous êtes dans* » *l'erreur*, leur dit Jéſus, *& vous ne comprenez pas* » *mieux les écritures*, *que les intentions du Tout-* » *Puiſſant : ſachez qu'après la réſurrection on ne* » *ſe mariera plus*, *mais qu'on deviendra ſemblable* » *aux Anges qui ſont dans le Ciel.* Or, com- » ment pouvez-vous douter que les morts reſſuſ- » citent, après avoir lu, dans le Livre de Moïſe ; » ce que Dieu lui dit, du milieu du buiſſon : Je » ſuis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac & le » Dieu de Jacob ; & vous ſavez bien que l'Etre- » Suprême, *n'eſt pas le Dieu des morts*, *mais*

» *le Dieu des vivans :* ainſi vous voyez comme
» vous êtes dans une grande erreur ». (1)

Jéſus ne pouvoit pas établir l'immortalité de l'ame, ni plus adroitement, ni plus démonſtrativement pour les Juifs eux-mêmes, qui ne vouloient reconnoître que ce qui ſe trouvoit écrit dans leur Loi. C'étoit donc le ſeul dogme qu'on pouvoit raiſonnablement leur propoſer : c'eſt auſſi le ſeul qui ſoit clairement annoncé dans l'Evangile. Jéſus en parle continuellement. Il commence par là ſa prédication : Faites pénitence, *car le Royaume des Cieux s'approche* (2). Dans le cours de ſa miſſion, tous ſes préceptes, toutes ſes paraboles ſe rapportent à la vie future. Il n'y a pas lieu d'en douter un inſtant ; le vrai ſyſtême de l'Evangile eſt d'aſtreindre les hommes à pratiquer les œuvres de charité, par la crainte d'un jugement poſtérieur à la mort. Jéſus l'a aſſez fait connoître, en expliquant quels ſeroient ceux qui devoient prétendre à la béatitude, & ceux qui devoient redouter la vengeance du Ciel. Ce n'eſt pas l'obligation de croire, mais l'obligation de faire, qui conſtitue la cauſe efficiente du ſalut. Jéſus l'a confirmé de nouveau, dans une circonſtance qu'on vient de rappeler tout-à-l'heure. Un Scribe, qui ſe trouva

---

(1) *Saint Marc, chapitre 12.* (2) *Saint Matthieu, chapitre 4.*

préſent lorſqu'il expliqua aux Saducéens comment ils devoient entendre la réſurrection des morts, fut frappé de la ſageſſe & de la préciſion de ſa réponſe. Voulant donc vraiſemblablement connoître à fond ſes vrais principes, il s'approcha alors de Jéſus, pour lui demander quel étoit le premier de tous les commandemens. *Aimer de tout ſon cœur & de toutes ſes forces*, lui répond Jéſus, *le Seigneur qui eſt le ſeul Dieu d'Iſraël: voilà le premier commandement;* mais il y en a un ſecond, ſemblable au précédent, & qui veut *qu'on aime ſon prochain comme ſoi-même.* C'eſt fort bien répondre, dit le Scribe; & l'obſervation de ces deux commandemens eſt au-deſſus *de tous les holocauſtes & de tous les ſacrifices.* Jéſus l'applaudit, & *lui aſſure qu'il n'eſt pas loin du Royaume de Dieu* (1).

C'étoit donc à ces deux commandemens qu'il falloit s'en tenir; c'étoit l'amour de Dieu & du prochain qu'il falloit enſeigner aux hommes, ſi l'on vouloit être le véritable organe de l'Evangile. Quoique le zèle ardent des Apôtres leur ait fait ajouter quelque choſe aux préceptes qui s'y trouvent, néanmoins ce n'eſt point à eux que l'on doit tant d'inventions ſubſéquentes. Ils ont prêché, comme le fils de Marie, la pénitence & la réſur-

(1) *Saint Marc, chapitre 12.*

rection des morts ; ils ont particulièrement insisté sur celle de Jésus, comme la preuve d'une vie future & du jugement dernier qu'ils annonçoient. Béni soit Dieu, disoit S. Pierre, qui, selon la grandeur de sa miséricorde, nous a régénérés *par la résurrection de Jésus-Christ, pour nous donner l'espoir d'une vie éternelle* (1).

Mais, combien l'Eglise ne s'est-elle pas éloignée de cette simplicité, dans sa doctrine ; de combien d'articles de foi, qui répugnent à la raison, & de conditions impossibles à remplir, n'a-t-elle pas fait dépendre le salut du genre humain ? Non, ce ne sont point là les seules régles de conduite qui peuvent faire marcher dans la bonne route. La loi doit être égale pour tous. Ainsi, comment seroit-il possible que Dieu eût imposé à une portion d'hommes des obligations dont il auroit dispensé leurs semblables ? Il s'en faut que les devoirs du Christianisme soient connus du monde entier. Eh ! pourquoi donc tant de peuples seroient-ils voués à la colère du Très-Haut, pour avoir péché involontairement ? S'il a mis, dans le cœur de toutes ses créatures, la connoissance du bien & du mal, & non pas celle de ces systêmes absurdes, c'est parce qu'indubitablement sa volonté est d'être principalement honoré par la pratique de la vertu

---

(1) *Epitre, chapitre 1.*

L'Apôtre a été le premier à le dire : il n'entre point dans la justice du Tout-Puissant de faire acception des personnes ; & , *dans toute Nation, celui qui le craint & fait de bonnes œuvres, lui est agréable* (1).

Sans doute, il faut un culte pratique ; il faut des Temples & des autels. Mais à quoi serviront-ils, ces Temples, s'ils sont constamment déserts? C'est positivement pour y rappeler les Fidèles, pour les inviter à y revenir rendre à l'Eternel les hommages qui lui sont dûs, qu'on sollicite une réforme, & qu'on demande le retour à la raison. Quelque douloureuse que soit une amputation, dès qu'un membre est gangréné, il faut en faire le sacrifice, si toutefois on veut sauver le corps: plus on a attendu, & moins il y a de temps à perdre ; car plus le mal s'invétère, & plus il approche de l'incurabilité.

Le culte de Latrie, établi par Moïse, est le seul qui puisse plaire à Dieu ; parce qu'il est le seul qui apprenne à le bien connoître, n'attribuant qu'à lui la toute-puissance & la divinité, & ne permettant pas qu'on lui fasse partager avec un autre les honneurs & les actions de graces que l'homme doit à son Créateur. Ainsi, plus de mystères & plus de subtilités ; plus de personnes en

---

(1) *Actes des Apôtres, chapitre 10.*

Dieu, & plus d'unité ; plus d'invraiſemblances & d'abſurdités ; plus de ſuperſtitions & de petiteſſes : mais, au lieu de tant d'erreurs, qu'on ſe pénètre à jamais de cette vérité : c'eſt que Dieu, que tout être raiſonnable conçoit & trouve même au fond de ſon cœur, eſt un ; & que ſon être infini, mais inſéparable, ne peut pas plus offrir de diviſion en apparence, qu'en réalité ? La vraie profeſſion de foi doit donc être celle du Scribe de l'Evangile : *Il n'y a qu'un Dieu, & il ne peut y en avoir d'autre que lui* (1).

Il faut, ſur-tout, que l'opinion faſſe rentrer les Prêtres dans la claſſe des autres hommes, puiſque la raiſon les place tous indiſtinctement à une égale diſtance de la Divinité. Lorſque leurs paſſions, leurs écarts, leur incapacité même, prouvent, à l'envi, que ces Prêtres ſont de la claſſe commune, ſeroit-ce le moment de s'y laiſſer tromper ? Qu'ils ſoient donc généralement reconnus incapables de pouvoir diſpenſer à leur gré les faveurs de l'Eternel. C'eſt cette fauſſe idée qui eſt devenue la ſource de tant de ſuperſtitions. Leur ſeule prérogative particulière eſt celle de faire brûler l'encens ſur les autels. Voilà une certitude dont chacun doit intimément ſe pénétrer, pour qu'enfin les Prêtres, perdant à jamais l'eſpoir

(1) *Saint Marc, chapitre 12.*

d'abuſer de la crédulité du vulgaire, ne cherchent plus à mêler dans la croyance de nouvelles abſurdités. Ils ſeront contraints d'y renoncer, ſi la ſimplicité du culte eſt telle qu'on ne puiſſe pas l'altérer, ſans que le dernier des mortels s'en apperçoive. On peut même aſſurer qu'ils ne s'occuperont plus d'innovations, s'il exiſte une loi irréfragable, qui leur faſſe défenſe, ſous peine d'être deſtitués, de recevoir le moindre préſent, parût-il être une offrande faite à la Divinité?

Eh! qu'a beſoin de nos ſacrifices l'être qui peut tout par lui-même; quelle ſeroit l'offre digne du Maître de l'univers, & que pourra-t-on lui donner qui ne ſoit pas déjà en ſa puiſſance? C'eſt lui prêter nos propres paſſions, que de lui préſenter les richeſſes mépriſables de la terre. Gardons-nous donc de lui faire injure, en les dépoſant ſur ſes autels? c'eſt réveiller la cupidité des Prêtres qui s'en emparent; c'eſt courir les riſques de les rendre ambitieux & pervertis. Croyons plutôt, comme Moïſe, que Dieu préfère l'offrande de deux tourterelles à une hécatombe; mais ne croyons pas, comme l'a imaginé ce grand homme, pour procurer une ſubſiſtance aſſurée aux Lévites, ne croyons pas, à l'exemple des Idolâtres & de tant de Nations foibles ou barbares, que le ſang fumant des victimes doive ruiſſeler ſur les autels. L'être qui vivifie toute la nature, & qui a voulu

reſter ſeul l'arbitre de la vie & de la mort des humains, ne peut être honoré par la converſion de ſes Temples en boucheries. Que l'encens le plus pur parfume les voûtes ſacrées du Sanctuaire; tandis que, célébrant la puiſſance du Très-Haut, on le ſuppliera d'aggréer l'hommage des cœurs: voilà la ſeule oblation qui puiſſe lui complaire. Celui qui n'a rien à offrir à un bienfaiteur trop puiſſant, s'acquitte pleinement envers lui par une vive reconnoiſſance. Auſſi, pour en pénétrer les hommes de plus en plus, peut-être ſeroit-il à propos de placer, dans une corbeille, ſur les autels, les prémices des productions de la terre; autant comme une action de grace de la part des humains, que pour leur rappeler, ſans ceſſe, que c'eſt à l'Eternel qu'ils doivent les biens dont ils jouiſſent.

En rétabliſſant le culte de Latrie, on ne négligeroit rien pour lui donner une grandeur, une majeſté qui ſuſſent le rendre digne du Tout-Puiſſant. Qui n'eſt pas révolté de la meſquinerie, ſouvent ridicule, qui régne dans la plupart des Egliſes de campagne? Il en faut convenir, ce ton de pauvreté n'annonce point la réſidence d'un Dieu plein de gloire. N'éblouiſſez pas les yeux par un faſte inſenſé; mais auſſi cherchez à les ſatisfaire par une décence convenable.

L'uſage abſurde de célébrer les louanges de

Dieu en une langue étrangère, feroit également profcrit. Pourquoi cette coutume, qui ne permet point au plus grand nombre d'entendre ce que l'on chante à l'Eglife? Ainfi, ceux qui affiftent à l'Office Divin reffemblent plutôt à des perroquets, qui ne prêtent aucun fens à ce qu'ils difent, qu'à des adorateurs de la Divinité, pénétrés des fentimens qu'ils lui expriment. Saint Paul avoit eu une manière de voir bien différente. Si je prie, dit cet Apôtre, dans une langue que je n'entende pas, c'eft mon efprit qui prie, mais mon intelligence n'en retire aucun fruit. Il ne fuffit point de chanter, de cœur, des cantiques, *il eft utile de les chanter avec intelligence;* fi vous ne louez Dieu que du cœur, *comment l'homme fimple du Peuple pourra-t-il répondre AMEN à la fin de votre action de grace, puifqu'il comprend encore moins que vous ce que vous dites?* C'eft trop peu que votre prière foit bonne, fi les autres n'en font pas édifiés. J'aimerois mieux ne dire que cinq paroles dans l'Eglife, *qui fuffent entendues de tout le monde*, que d'en prononcer dix mille *en une langue inconnue* (1).

Cette leçon étoit pleine de fageffe; & l'Eglife ne l'a méprifée auffi ouvertement que pour entretenir les hommes dans l'erreur, en ajoutant le myftère au myftère, par l'enveloppe d'un idiôme

---

(1) *I Epitre aux Corinthiens, chapitre* 14.

étranger. Mais, comme un abus en entraîne toujours un autre, le moyen employé par l'Eglife, pour fouftraire la connoiffance de la vérité, a placé le dégoût où l'on ne devroit jamais rencontrer que la ferveur la plus grande ; & l'Office Divin eft devenu d'un ennui affomant.

C'eft une autre bévue que d'avoir voulu remédier à cet inconvénient par des orgues ou de la mufique dans les jours de grandes fêtes, puifque c'étoit ériger le culte du Seigneur en vain fpectacle ; & que, de ce moment, les peuples fe font rendus à l'Eglife, plutôt pour fatisfaire leur curiofité, que pour fe pénétrer de la grandeur de Dieu. Laiffez laiffez aux Balladins ces miférables reffources, pour fixer l'attention du vulgaire : il en doit être bien autrement à l'égard du culte de la Divinité. Elle feroit nulle la Religion d'un Peuple qui auroit befoin d'être attiré dans les Temples par les charmes de la mufique. Tout ce qui eft un fujet de diftraction & d'amufement, ne convient point dans un lieu où l'on ne doit être occupé que de celui qu'on y révère. Frappez donc les fens par de grandes chofes, & non pas par de vains fons ? Subftituez à ces Pfeaumes de David, hurlés, pour ainfi dire, par des Chantres à gage, de manière qu'on n'y peut rien comprendre, fubftituez ces belles Poëfies du grand Rouffeau, qui peignent fi bien la puiffance de

l'Etre-Suprême, & qui ſont ſi propres à élever l'ame juſqu'à lui? Mariez ces Cantiques avec un chant auſſi ſimple que noble, dont la douce mélodie s'éloigneroit autant de la dure monotonie du plain-chant, que des accords brillans de la muſique; que ce chant aille au cœur, & invite naturellement à mettre ſa voix à l'uniſſon. Tel eſt celui qui ſe fait entendre *au déſert*, & qui en impoſe par ſa modulation pleine & harmonieuſe, ſans roulades & ſans éclats.

Dans les campagnes, rapprochez-vous de la ſimplicité de ces bonnes-gens; faites leur chanter des Cantiques en langue vulgaire, & qui leur permettent de ſavoir quand ils louent Dieu, quand ils le remercient, ou quand ils invoquent ſon aſſiſtance. Alors vous verrez revenir dans les Temples le reſpect & le recueillement. On tremble devant les Grands de la terre: & comment pourroit-on être diſtrait, quand chaque mot viendroit avertir que c'eſt à Dieu même à qui l'on parle?

Régulièrement une fois chaque ſemaine le Peuple ſeroit réuni aux pieds des autels. C'eſt bien le moins qu'on accorde à ſon Auteur un huitième des jours dont il fait jouir. Ce jour-là ſeroit celui du repos. Il eſt plus prudent d'accoutumer le Peuple à s'abſtenir de travail pendant tout un jour, dans un intervalle de temps ſagement calculé, que de le mettre dans le cas d'abandonner

chaque jour ſon attelier ou ſon champ, ſous prétexte de reprendre haleine; car alors il ſeroit bien difficile que les momens de la récréation ne ſe prolongeaſſent pas de plus en plus, & que la pareſſe, prenant inſenſiblement le deſſus, ne fît bientôt un grand nombre de fainéans. Il ſeroit abuſif auſſi de trop rapprocher les jours de repos. On ne peut pas ſe diſſimuler le préjudice qu'a fait aux mœurs, & à la Religion même, la quantité de fêtes chomées, dont le zèle d'une piété aveugle avoit ſurchargé le calendrier. Il eſt néceſſaire que l'homme trouve le temps de ſe repoſer, mais non pas celui de perdre le goût du travail par de longs momens d'inertie, & de ſe livrer à la débauche pour diſſiper ſon ennui.

A l'égard du Service Divin, il ne faudroit point que la longueur des prières fût abſorbante. L'eſprit n'eſt pas capable de prêter ſi long temps une attention ſoutenue. C'eſt pourquoi, ſans doute, Jéſus a dit lui-même : Quand vous prierez, *n'affectez point de parler beaucoup*, comme font les Payens, qui s'imaginent qu'en prononçant bien des paroles ils ſeront exaucés : ne leur reſſemblez donc pas en cela; *votre Père céleſte ſait de quoi vous avez beſoin, avant que vous ouvriez la bouche pour le lui demander* (1). En effet, ce ne ſont

---

(1) *Saint Matthieu, chapitre 6.*

pas des paroles que Dieu peut exiger de ſa créature, mais de bonnes œuvres & des vertus. Une heure le matin, une heure le ſoir ſeroient ni trop ni trop peu. Combien de milliers d'êtres qui paſſent des années entières ſans en conſacrer autant au Seigneur !

On pourroit partager l'Office entre des inſtans employés au chant des Cantiques, & le ſoin d'offrir l'encens & les prémices. Il ſeroit utile auſſi de faire des exhortations. L'homme a beſoin qu'on lui rappelle ſes devoirs ; & de ſemblables remontrances ſeroient toujours écoutées attentivement, parce que, ſe trouvant dégagées de tous ces principes dogmatiques qui en ont rendu la morale auſſi sèche que révoltante, on n'y rencontreroit plus que le pur langage de la ſageſſe. Ainſi, les Grands apprendroient que le Ciel punit infailliblement la mauvaiſe foi, l'avarice, la dureté de cœur, l'injuſtice & le libertinage : le Peuple ſeroit averti que Dieu a proſcrit les emportemens, les ſévices, la pareſſe & la débauche. Chacun ſeroit donc ramené aux devoirs de ſa condition : ne voyant plus, dans la Divinité, qu'un Dieu vengeur de crimes réels, on ne pourroit pas douter d'une vérité ſi ſenſible, ni négliger de faire tous ſes efforts pour en prévenir les conſéquences. Il ne manque aux hommes qu'une connoiſſance palpable de l'Eternel, réſultante d'un juſte accord entre la raiſon & les

effets de ſa juſtice, pour empêcher qu'aucun d'eux aille chercher déſormais, dans le ſcepticiſme, les moyens de s'étourdir ſur ſes écarts.

La nature offrant dans chaque ſaiſon de nouveaux beſoins & de nouvelles faveurs, ces quatre époques formeroient les quatre ſeules grandes fêtes de l'année, ſpécialement inſtituées pour implorer les bienfaits du Tout-Puiſſant, & lui rendre de plus amples actions de grace : mais, ſans multiplier les jours de repos, la pompe ſeule des cérémonies diſtingueroit ces jours de fête. Leur objet ſeroit uniquement de ſe rapprocher un peu de l'humanité. Il faut en convenir, l'homme ſe laiſſe prendre par l'éclat impoſant de tout ce qui fait ſpectacle ; & une proceſſion majeſtueuſe va faire, pour le moment, d'un impie un être dévotieux. Ainſi, puiſque le vrai but de la Religion doit être d'avertir les humains de rapporter à Dieu tout ce qu'ils attendent de leurs veilles & de leurs travaux, pour qu'ils ne forment aucune tentative injuſte ou déplacée, il eſt à propos de leur rappeler quelquefois plus particulièrement qu'ils ne peuvent rien qu'avec l'aſſiſtance du Créateur.

On aboliroit à jamais toutes ces macérations & tous ces jeûnes : ce ne ſont pas là les ſacrifices que le Ciel demande aux mortels. Bien au contraire ; c'eſt aller contre ſes intentions que de ſe ruiner le tempérament, en crucifiant ainſi le phyſique.

Il

Il y a, ſans doute, aſſez d'infirmités dans la vie, qui minent continuellement la ſanté, ſans en groſſir la maſſe par des langueurs & des étiſies qui ont une cauſe volontaire. C'eſt ainſi qu'on devient homicide de ſoi-même : qu'importe en pareil cas que la mort ſoit, ou lente, ou précipitée ; le ſuicide n'en eſt pas moins réel. Il s'en faut auſſi que cette doctrine rigoureuſe ait été prêchée par les Apôtres, malgré l'excès de leur ferveur ; il ſembleroit plutôt qu'ils l'ont proſcrite. Il y aura, dit S. Paul, *des eſprits d'erreur qui défendront de manger des viandes que Dieu a créées, comme ſi tout ce qu'il a fait n'étoit pas bon. Mais croyez qu'on ne doit rien rejeter de ce qui peut être mangé avec action de graces* (1) ; puiſqu'il eſt vrai que ce n'eſt pas la viande *qui nous rend agréables à Dieu ; que ſi nous en mangeons, notre condition n'en deviendra pas meilleure, & qu'en nous en abſtenant, nous ne pouvons en recevoir aucun préjudice* (2). En effet, il y a une autre manière de ſervir l'Etre-Suprême, bien plus conforme à ſa ſageſſe, que tout cet appareil de pénitences, dans lequel il entre ſouvent plus d'orgueil que de componction. S'il faut mortifier la chair, c'eſt par les privations de la ſobriété ; c'eſt ſur-tout en réprimant cet

---

(1) *I Epitre à Timothée, chapitre 4.* (2) *I Epitre aux Corinthiens, chapitre 8.*

appétit concupiſcible qui tend à dépraver le cœur ; en l'entr'ouvrant à l'attrait des paſſions : mais on peut jouir tant qu'une conſcience pure ne reproche rien, ou n'avertit pas que telle action eſt criminelle.

D'ailleurs, le jeûne, tel qu'il ſe pratique aujourd'hui, eſt une véritable dériſion. Eh quoi ! un Prélat ſenſuel, qui aura pour cent écus de poiſſons ſur ſa table, ſera réputé avoir jeûné ce jour-là, tandis qne le miſérable qui n'auroit eu qu'un morceau de bouilli à ſon dîner, ſeroit coupable pour avoir fait un auſſi triſte repas ! Non, ce n'eſt point ainſi que Dieu peut juger les hommes : & Jéſus qui ſavoit bien juſqu'où entraîne un faux zèle, pour ſouſtraire ſes Diſciples à une pareille erreur, leur avoit reproché qu'ils étoient ſans intelligence, dès qu'ils paroiſſoient ne pas comprendre que tout ce qui entre, *du dehors, dans l'homme, ne le peut ſouiller ;* parce que les alimens n'entrent pas dans ſon cœur, mais paſſent dans ſon eſtomac. *Ce qui ſouille l'homme*, continuoit Jéſus, *c'eſt ce qui ſort de l'homme même ;* car c'eſt du fond du cœur que partent les mauvaiſes penſées, les adultères, les fornications, les homicides, les larcins, l'avarice, les méchancetés, la fourberie, les impudicités, l'œil malin & envieux, les médiſances, l'orgueil & l'inconduite (1).

---

(1) *Saint Marc, chapitre 7.*

Ce ſont donc là les ſeules fautes réelles ; les ſeules qui peuvent nous noircir aux yeux de Dieu ; les ſeules dont il faut ſe garantir ; les ſeules, enfin, qui, nous faiſant encourir ſa diſgrace, doivent nous faire craindre ſa colère.

De même que Jéſus plein d'indignation a chaſſé les vendeurs du Temple ; de même auſſi on aboliroit toutes ces locations ſcandaleuſes de bancs & de chaiſes, ainſi que tous ces droits honorifiques établis dans l'Egliſe. Devant Dieu, tous les hommes ſont égaux ; il n'y a que la vertu ou le crime qui puiſſe, dans le Sanctuaire, mettre entre eux quelque diſtinction. Qu'il eſt vain, qu'il eſt coupable même, celui qui s'avance avec fierté juſqu'aux pieds des autels, pour ſe faire donner l'eau bénite & l'encens ! C'eſt prouver, par tant d'orgueil, qu'on eſt bien peu pénétré de la majeſté du Saint des Saints ; puiſqu'on oſe, en ſa préſence, ſe faire rendre des honneurs qui ne ſont dûs qu'à lui ſeul.

Si l'on pouvoit admettre des préſéances dans les Temples, ce ne pourroit être qu'en faveur des vieillards. Ils ſont peut-être trop peu priſés dans nos mœurs ; ce qui a rendu les jeunes-gens d'une préſomption ſans égale. Ceux-ci ont oublié qu'il falloit vieillir pour acquérir de l'expérience, & que l'eſprit ſans expérience eſt la ſource de mille erreurs. Plus de conſidération pour les vieillards

rameneroit plus de respect pour les pères. Il ne faut pas que les enfans soient, comme chez les Romains, des esclaves ; mais aussi rien n'est plus funeste à la société, que le fils prenne, dans son imagination, le pas sur le père. Alors le jeune-homme n'écoute plus qu'avec impatience les leçons de ceux qui lui ont donné le jour. Que lui dira-t on qu'il ne croie pas déjà savoir ? D'ailleurs, *y pense-t-on ? & comment ! vouloir encore le tenir par les lisières, comme s'il n'étoit pas assez grand pour se conduire enfin lui-même ?* Mais en voyant, dès la plus tendre enfance, rendre des égards particuliers à la vieillesse, on adopteroit nécessairement l'idée qu'elle mérite. De là il résulteroit, de part & d'autre, plus de circonspection dans le commerce de la vie : les uns ne voudroient pas démentir leur réputation ; & les autres craindroient de blesser, par leurs étourderies, le respect qu'ils devroient aux anciens.

Cependant il pourroit encore y avoir dans les Temples des places distinctes, & destinées à ceux qui feroient coupables d'une injustice, ou publique, ou prouvée judiciairement. C'est ainsi qu'on voit, en Allemagne, les filles qui ont fait une faute, obligées d'assister à l'Eglise, les cheveux coupés & la tête couverte. Mais il n'y auroit ni loi, ni contrainte pour forcer le délinquant à venir prendre son siége particulier ; il suffiroit que,

s'il ſe plaçoit ailleurs, perſonne ne voulût s'aſſeoir à côté de lui, ou que, s'il ne paroiſſoit plus à l'Egliſe, chacun ſût qu'en s'y montrant, il ne devroit occuper que le ſiége ſéparé des autres. Dans tous les cas, ſon obſtination à ne pas vouloir expier ſa faute devant Dieu, ſeroit priſe pour une marque d'endurciſſement; de même ſon zèle à reconnoître publiquement ſon erreur, en juſtifiant ſon repentir, le diſpenſeroit de ſe ſoumettre une ſeconde fois à la même humiliation. La vengeance de Dieu ne doit pas s'étendre au-delà de la réſipiſcence : ce ſeroit l'outrager que de le croire implacable. Il faut punir, & non pas opprimer. Une ſévérité mal entendue révolte l'ame & l'endurcit dans le crime, au lieu de la corriger. Tout l'art du châtiment conſiſte peut être à faire rougir de la faute commiſe. On ne peut donc pas douter qu'en montrant en ſpectacle l'homme vicieux, ce ne fût un moyen infaillible de provoquer ſa réformation, & d'arrêter la chûte de beaucoup d'autres.

Il faudroit auſſi que l'opinion établît que quiconque négligeroit de rendre habituellement ſes devoirs au Créateur, ſeroit regardé comme un homme ſans principes & peu digne de confiance. Celui qui peut violer ſes plus ſaintes obligations, ſera-t-il plus ſcrupuleux à l'égard de celles que ſon intérêt voudra lui faire mépriſer? qu'eſt de-

venue la bonne-foi, depuis que la Religion s'eſt ſi étrangement affoiblie ? Ils ſont trop rares les hommes qui ſe portent au bien par un penchant naturel à la vertu ! Cet effort exige, d'ailleurs, des connoiſſances : il faut, avant d'en être capable, avoir profondément médité ſur ſoi-même ; il faut connoître la délicateſſe & la ſavoir apprécier. Mais le peuple, qui ne calcule que ſes intérêts, parce qu'il eſt ſans ceſſe maîtriſé par ſes beſoins, ne ſera jamais vertueux par principe, lorſqu'en faiſant le mal il y trouvera ſon plus grand avantage, ſans entrevoir au-delà une punition qui l'attend. Il eſt donc indiſpenſable de faire connoître à la claſſe ſans intelligence un Dieu vengeur, que ſon défaut de conception ne lui permettroit pas d'imaginer ; &, pour mieux lui apprendre à redouter le courroux du Ciel, il faut l'accoutumer à ſervir, à honorer, à invoquer cet Etre-Suprême qui, ſondant le fond des cœurs, applaudit à la vertu & ſe déclare contre le crime. Malheur à celui qui feroit aſſez impie pour ne jamais ſe rendre au Temple, quand une fois il verroit tous ſes Concitoyens s'empreſſer d'y accourir. Quel eſt le mortel qui, dans ſa vie, n'ait pas cent fois, par un mouvement involontaire, élevé ſes regards ſupplians vers les Cieux ? L'hommage dû à l'Eternel eſt donc inné dans tous les cœurs. Il n'eſt rien auſſi qui donne plus d'extenſion à

l'ame, que l'idée ſi grande de la Divinité. Que l'homme eſt fort aux pieds des autels; & quelle ſource n'y trouve-t-il pas de conſolations & d'eſpérances! O mon ame, s'écrioit David, pourquoi te laiſſes-tu abattre? attends tout du ſecours de ton Dieu : je vais célébrer encore ſes louanges; *&, me pénétrant de ſon auguſte préſence, j'en recevrai une nouvelle énergie qui diſſipera ton trouble & ta douleur!* (1)

Pour ôter au Clergé tout moyen de ſuggeſtion; & pour que ſa conduite fût auſſi déſintéreſſée que régulière, chaque Prêtre jouiroit d'un revenu fixe & honnête, afin que le ſervice de l'Egliſe pût être gratuit. L'âpreté eccléſiaſtique ſe montre juſque dans les moindres choſes. Qu'ont-ils imaginé, ces Prêtres, pour exciter la généroſité de ceux qui ont beſoin de leur miniſtère? Ils attachent aux cierges de l'autel l'offrande ou les honoraires qu'on leur accorde; parce qu'en étalant ainſi l'argent de celui qui donne, c'eſt piquer ſon orgueil, & le forcer à donner davantage.

Le ſage en rit : mais il eſt indigné de la différence qu'ils mettent dans les apprêts de leurs fonctions, ſuivant que c'eſt la fortune ou l'indigence qui les emploie. Eſt-ce dans le Sanctuaire de la Divinité que les Pontifes eux-mêmes de-

(1) *Pſeaume 41.*

vroient établir de pareilles diſtinctions ? S'ils les tolèrent par condeſcendance, c'eſt une foibleſſe criminelle; s'ils les admettent par avarice, c'eſt un véritable attentat. Eh ! qu'êtes-vous, Miniſtres de Dieu, pour humilier ce miſérable qui eſt déjà aſſez honteux de ſon indigence ? Comment voulez-vous que l'homme du monde daigne l'appercevoir, ſi, vous-mêmes, vous le traitez avec dédain ? Mais oubliez-vous que le premier de vos devoirs eſt d'être l'appui du malheureux ? C'eſt á vous de le ſecourir, ſi vous êtes aſſez riches pour le faire, ou d'avertir l'opulent que Dieu lui commande de laiſſer tomber un regard de pitié ſur l'infortune. Egoïſtes que vous êtes, c'eſt pour vous-mêmes que vous appelez de toutes parts les largeſſes & la protection; vous recevez, & vous ne donnez rien, ou ſi peu, qu'il paroît conſtant que vous ne croyez même pas au jour de la reſtitution ! Seroit-ce donc l'approche des agoniſans & des morts qui vous familiariſe ſi bien avec ce moment terrible ? A force de contempler les dernières convulſions de la nature & les horreurs de la deſtruction, votre cœur ſe blâſe; il devient de marbre; & vous ne ſongez plus qu'à vos intérêts ! Auſſi, qui ne feroit pas révolté de voir les Prêtres, ſourds aux cris d'une famille éplorée, ſe partager, avec cette avidité qui leur eſt propre, les dépouilles d'un mort opulent, quand ils arrivent à la porte

de ſon hôtel pour l'enlever? Paſſe-t-on, de-là, dans un autre quartier? c'eſt une indignité nouvelle : trois, quatre ou cinq cadavres ſont portés, pêle-mêle, avec la plus grande indécence, à leur dernier gîte. Un Prêtre ou deux, dans leurs habits les plus ſales, les eſcortent; & le tout court la poſte, pour arriver au plus vîte : ici le défaut de ſalaire rend ſeul le fardeau accablant. Quel ſpectacle! il révolte, il allume l'indignation! En vérité, l'on ne ſe douteroit jamais que les Miniſtres qui peuvent s'oublier juſqu'à ce point, appartiennent à un culte qui commande le déſintéreſſement & la charité. Faiſons donc diſparoître pour jamais ces différences qui ſont autant d'outrages pour l'humanité! que du moins les funérailles de tout Citoyen deviennent un honneur rendu à ſa mémoire : c'eſt le dernier ſervice que les plus miſérables attendent de la ſociété. Ah! ceſſons de les inſulter juſque ſur les bords de la tombe, & dans un moment où chacun rentre, en dépit de l'orgueil, dans cet état d'égalité parfaite que lui avoit deſtiné la nature!

L'uſage de prononcer une très-courte oraiſon funèbre, ces quatre mots ſeulement, *il fut juſte & ſage*, pourroit avoir ſon utilité; s'il étoit permis, à quiconque auroit à ſe plaindre du défunt, d'élever la voix pour arrêter l'Orateur, & pour demander à l'Eternel une juſtice que l'importance

de l'oppreſſeur eût empêché d'obtenir plutôt. Cette vexation étant parfaitement démontrée, on graveroit ſur ſa tombe : *Quand on a voulu faire ſon éloge, il a fallu garder le ſilence.* C'eſt alors que chacun régleroit ſa conduite & s'étudieroit à ne point bleſſer ſon prochain. Quel eſt l'homme, l'homme éclairé, ſur-tout, qui ne tienne pas au maintien de ſa réputation ? La vanité y eſt intéreſſée : & certes l'on redouteroit d'éprouver une honte dont il ne ſeroit plus poſſible de ſe laver ; on trembleroit de ne pouvoir plus ſe juſtifier, devant Dieu, de l'accuſation ainſi déférée à ſa vengeance. Aſſurément la plus ſalutaire de toutes les Religions, & la plus agréable à la Divinité, doit être celle qui tendroit à obtenir conſtamment des hommes les ſeules vertus qui ſont la ſûreté & le charme de la ſociabilité : en un mot, la plus raiſonnable & la meilleure de toutes les Religions doit encore être celle qui, écartant du lit de la mort ces préjugés qui l'ont rendue ſi terrible, ne laiſſeroit d'effroi, dans ces derniers momens, qu'aux êtres pervers, dont la conſcience ſe ſentiroit enfin harcelée par le remords, plus dévorant que jamais pour avoir été plus tardif.



CHAPITRE XXX.

CONCLUSION.

Quelqu'avantageuse que parût être la révolution qu'on desireroit pouvoir préparer, il faudroit y renoncer pour toujours, s'il ne restoit d'autre voie, pour l'opérer, que celle de la contrainte. La violence ne sait faire que des martyrs ou des esclaves. C'est par le secours de la persuasion qu'on doit soumettre les consciences; c'est avec l'arme de la vérité qu'il faut poursuivre l'hypocrisie, & la contraindre de jeter enfin, loin d'elle, le masque qu'elle a déjà soulevé.

La Religion, disoit, dans une Assemblée du Clergé, un Prélat qui a bien prouvé depuis qu'un Athée est un homme sans principes & qui ne respecte rien: *La Religion n'est plus qu'une affaire de politique.* Cependant, parlez à cet impie de lui arracher l'encensoir des mains; & vous l'entendrez crier à la profanation; & vous le verrez soulever toute la gente ecclésiastique contre un projet qui toucheroit moins sa croyance que sa fortune?

Voilà, néanmoins, une première question qui se présente: *Quand la perspective des plus grands*

avantages ne doit pas permettre d'agir contre la justice, peut on avoir le droit de disposer des richesses du Clergé? La solution de cette question dépend, ce semble, de deux observations bien simples. La première : *Quelle est l'origine de l'opulence ecclésiastique ?* La seconde : *Quelle a été, dans le principe, la destination des revenus de l'Eglise ?*

1°. Il est constant que les grands biens, dont le Clergé se trouve en possession, proviennent, la plupart, d'abus de confiance & de suggestion. Combien de Princes, combien de Grands Seigneurs, qui, après s'être souillés d'attentats pendant leur vie, se laissèrent persuader que d'immenses bienfaits, prodigués à l'Eglise, seroient, aux yeux de Dieu, une suffisante expiation! De là, la découverte du Purgatoire. Si, immédiatement après la mort, on eût fait passer les ames des méchans en Enfer, il n'y auroit plus eu moyen de les en retirer. Le Clergé les mit donc en réserve, dans un lieu à part, en s'attribuant le droit de les en arracher par des prières, qu'il promit, & qu'il ne fit pas; par des aumônes, dont il ne se rendit le dispensateur, que pour tout garder. Ainsi, l'on ne crut pas devoir trop payer de tels services; & plus ils parurent importans aux esprits foibles, & plus le Clergé fut le maître de les mettre au prix qu'il voulut. Voilà quelle fut l'ori-

gine de ces riches fondations, dont les Prélats ayant aujourd'hui la bonne portion, ne sont pas ceux qui en font le meilleur usage. Mais, quand l'erreur est enfin reconnue, les abus qu'elle a produits doivent ils encore subsister?

Que l'on consulte les maximes de notre Jurisprudence; & l'on apprendra qu'elles ont établi, que toute donation, pour être valable, *doit être le fruit d'une volonté libre*; parce que « La » suggestion, dit Ricard, n'est autre chose qu'une » *fausseté déguisée*, & dont l'artifice est d'autant » plus à craindre, *qu'il a apparemment plus de* » *rapport avec le vrai* ». (1). La nullité d'une pareille donation se trouve donc prononcée, sans même qu'il soit besoin de s'inscrire en faux pour prouver la suggestion, conformément à l'article XLVII de l'Ordonnance des Testamens, du mois d'août 1735. Par conséquent une nouvelle disposition de l'objet donné devient absolument & légalement libre.

2°. Les donations faites à l'Eglise ont été particulièrement destinées, par les donataires, au soulagement des pauvres; & l'application que le Clergé s'en est faite à lui-même est d'autant plus illégitime, qu'elle est contraire à l'esprit de l'Evangile. Quand Jésus envoya les Apôtres prêcher sa

(1) *Traité des donations, troisième Partie, chap. I.*

doctrine, que leur recommanda-t-il? Il leur dit formellement : *Ne possédez ni or, ni argent, ni aucune autre monnoie dans votre bourse ; ne portez ni sac en chemin, ni deux robes, ni souliers, pas même de bâton* (1). Et les Prélats sont couverts de pourpre, de soie & de broderies; & les Prélats portent une crosse d'or, qui ne ressemble guères à la houlette qui lui servit de premier modèle !

Il n'y a personne, en général, qui soit moins charitable qu'un Ecclésiastique. Concentré en lui-même, il n'a d'autres relations avec l'humanité que celles qui peuvent servir ses jouissances; son ame se rétrécit par la privation des sentimens que fait éprouver la nature. Etre isolé, il ne connoît d'autres souffrances que les siennes propres, & n'est occupé qu'à s'en garantir. Comment seroit-il sensible aux peines d'autrui ? La mauvaise santé d'une épouse qu'on adore, ou d'un enfant qu'on chérit, ne lui a jamais appris à trembler pour la destinée des autres. Aussi voit-il d'un œil sec le spectacle des calamités qui affligent ses semblables. Que lui importe? il est à l'abri de pareils malheurs : son revenu est inaltérable ; & ses Fermiers seront ruinés cent fois, avant qu'il sache perdre une obole.

Cependant, cette fortune que l'homme d'Eglise

---

(1) *Saint Matthieu, chapitre 10.*

fait servir à tant de dépenses folles ; cette fortune ; dont le moins dénaturé détache quelques portions, pour soutenir l'ambition d'une famille qui a besoin de secours, dans un siècle où il faut tout payer, pour suivre la route qu'elle s'est tracée ; cette fortune, à laquelle l'ostentation arrache quelquefois une charité donnée souvent à la beauté, pour la séduire, & qui pourtant paroît à celui qui s'en glorifie l'entier accomplissement de ses obligations; cette fortune, sur laquelle la véritable indigence a seule des droits réels, quoiqu'elle n'en obtienne jamais rien, doit-elle donc rester à la merci de ces mandataires infidèles ? « Les conditions, dit » Domat, qui dépendent uniquement du fait de » la personne à qui le testateur les a imposées ; » doivent s'accomplir *comme il l'a réglé*, & aussi- » tôt que l'exécution peut en être faite : *& sa dis-* » *position a son effet, ou cesse de l'avoir, selon* » *que cette personne accomplit ou n'accomplit pas* » *la condition* ». (1) Ainsi les Ecclésiastiques, ayant cessé de remplir les engagemens qui leur avoient été imposés, les ont annullés par leur propre fait : d'où il résulte que leurs propriétés, dont ils n'ont jamais eu qu'une jouissance précaire, sont devenues, par le mépris de leurs obligations, d'une disposition entièrement libre.

---

(1) *Loix civiles, des Testamens livre 3, titre 3, Section 8.*

Ce point de droit établi, on pourroit demandet à l'Eglise comment elle a pu enfreindre ses propres décrets, par l'admission de la pluralité des bénéfices? Avec quelle avidité toute cette horde ecclésiastique ne court-elle pas après les dépouilles de la superstition & de l'imbécillité? Les Prélats eux-mêmes sont les plus ardens dans ce genre d'intrigue; & de riches Evêchés n'étant plus suffisans pour soutenir leur faste ou alimenter leur avarice, ils y réunissent encore les plus grasses Abbayes. Le scandale est vraiment à son comble; & l'on ne peut appercevoir, en cette partie, que des abus à réformer.

Mais ne se trouve-t-on point arrêté, dès le premier pas, par la suprématie du Pape, à qui, en sa qualité *de Chef de l'Eglise universelle, appartient seul le droit de ce qui peut être expédient pour l'extirpation des abus?* Ce pouvoir universel & illimité, que les Pontifes de Rome se sont arrogé dans des temps d'ignorance, sert à prouver, quand les lumières dissipent l'erreur, que les passions de l'homme ont plus coopéré à la constitution du Catholicisme, que les inspirations divines. Etoit-ce donc au Successeur de S. Pierre à qui Jésus avoit dit, *que le plus grand parmi les Apôtres devoit être comme le plus petit* (1); qu'il

(1) *Saint Luc, chapitre 22.*

appartenoit

appartenoit de ſe ceindre le front d'une triple couronne, de diſtribuer celles de la terre à ſon gré, d'avoir même aſſez d'impudence pour les placer, avec ſes pieds, ſur la tête des Souverains? On eſt révolté quand on lit dans l'hiſtoire de pareils faits; & l'on ne conçoit pas comment l'homme peut devenir brute au point de ſe laiſſer abuſer de la ſorte.

Quand l'illuſion eſt détruite, c'eſt ſans doute le moment de venger l'humanité qui a été dupe ſi long-temps de ſon aveuglement & de ſes préjugés. Alors la peine qu'on doit impoſer à des captateurs tyranniques, c'eſt la privation des avantages qu'ils ont retirés de leurs ſéductions. La nature même de ces abus les rend plus intolérables. Une autorité ſans bornes paroîtroit moins déplacée qu'un pouvoir mercantille. Cependant *les dévolutions*, *les diſpenſes*, *les préventions*, *les obédiences*, *les commendes*, *les grades*, *les réſignations*, *&c.*, forment des droits excluſifs, que la Cour de Rome ne s'eſt réſervés que pour mettre à prix de pareilles faveurs. Elle n'a pas craint de compromettre ſa dignité par une fiſcalité toujours odieuſe. Convenoit-il au Chef de l'Egliſe de tenir à des prérogatives dont l'argent fait le principal attribut; & n'eſt-ce pas là une véritable ſimonie? Ce ſeroit donc lui épargner de la honte & même

un crime, que de profcrire cet indigne agiotage.

La pofition critique dans laquelle fe trouve l'Etat, femble auffi exiger cette fupreffion. Il y a des circonftances où un empire a befoin de toutes fes reffources. Alors on doit fur-tout prohiber la fortie des efpèces verfées comme contributions dans les coffres d'une puiffance étrangère. Si les peuples font obligés de payer, que ce foit du moins d'une manière utile pour eux. Si leurs deniers, en ceffant d'être détournés, peuvent offrir un fupplément qui allégeroit d'autant la charge publique, pourquoi n'y auroit-on pas recours, lorfque déjà, la maffe des contributions étant énorme, on doit craindre de la groffir encore? C'eft une juftice, de la part du Siége Apoftolique, de faire remife à la France d'un tribut qu'elle n'a jamais pu lui devoir légitimement. On n'a pas oublié les difficultés conftamment oppofées à l'admiffion du Concordat. En effet, l'Eglife d'un Etat libre doit être libre comme l'Empire. Ainfi, la gloire de la France autant que fes befoins exigent que la Nation s'affranchiffe enfin d'un tribut qui caractérife un genre de fervitude humiliant, & qui reftreint fes facultés. A l'avenir, les difpenfes feroient donc délivrées par les Evêques, & fujets au contrôle, où les droits feroient payés fuivant un tarif. Il faut remarquer que ces difpenfes ne pourroient plus concerner que les mariages; devenant inu-

tiles à l'égard des collations, d'après le ſyſtême d'un nouveau plan.

Quand on veut renverſer un arbre, on coupe les racines qui l'attachent à la terre. De même, puiſqu'il eſt connu que les bénéfices ſont les ſeuls nerfs du corps eccléſiaſtiqne, que c'eſt uniquement par de tels ligamens qu'il tient à ſes antiques préjugés, un nouvel ordre de choſes en cette partie va infailliblement repouſſer l'erreur & produire les plus grands avantages. D'ailleurs, un gouvernement ne doit point connoître dans ſon ſein de citoyens inutiles; ils nuiſent indiſpenſablement à la ſociété, ſoit parce que l'inertie eſt la ſource du déſordre, ſoit parce que ces fainéans profitent plus que perſonne du labeur des malheureux.

Cependant, à l'exception des Curés, à l'exception de trois ou quatre Ordres Religieux, dévoués à l'éducation des jeunes-gens, ou au ſoin des malades, quels ſervices les autres Eccléſiaſtiques rendent-ils à la patrie? Aucun, abſolument aucun. On peut même dire, les préjugés mis à part, que cette claſſe d'hommes lui eſt auſſi funeſte qu'à charge.

Voyez ces Prélats dans leurs Diocèſes? Leur moleſſe y porte le ſcandale & leur faſte ne ſert qu'à y introduire le luxe. La ſomptuoſité de leur table procure une plus grande valeur aux denrées, qui ſemble d'abord retourner au profit du mal-

heureux ; mais en examinant les chofes de plus près, on voit que cette cherté eft toujours défavantageufe au plus grand nombre, en groffiffant la dépenfe de chacun, & en faifant connoître une quantité de privations au citoyen qui n'eft pas dans l'aifance.

Quoi! ce font ces hommes dont la nonchalance égale la fenfualité ; ces hommes à qui une fortune brillante accorde toutes les jouiffances de la vie ; ces hommes qui, malgré leur étalage, fe font pourtant appercevoir, le matin, dans les rues de la Capitale, fous un coftume trop fimple pour qu'il ne foit pas fufpect ; ces hommes qui pofsèdent les plus belles propriétés du Royaume ; ces hommes qui, cependant, n'ouvrent jamais la main pour faire un acte de bienfaifance, & qui ne favent donner que pour leurs plaifirs ; quoi! ce font de pareils hommes qui ont ofé tenir obftinément à des privilèges abufifs, enfans de la fuggeftion & de la foibleffe humaine ; de cette foibleffe qui, par l'effet d'une vénération imbécille, ne s'eft pas contentée d'enrichir le Clergé, & qui l'a, en outre, exempté de contribuer, comme les autres, aux charges de l'Etat!

Il eft donc temps que les biens eccléfiaftiques rendent à la patrie ce qu'ils lui doivent. S'il a pu être une époque où l'Eglife s'eft approprié tout ce qu'elle a voulu, voici le moment, auffi, où

l'Etat doit rentrer dans des propriétés, & mal acquises, & scandaleusement employées, pour en rendre l'usage plus utile & plus louable. Ce n'est point à la Religion à offrir un salaire à l'indolence, à l'égoïsme, au déréglement. Il faudroit, en conséquence, une loi mûrement concertée dans une Assemblée Nationale, qui, accordant liberté entière de conscience, exposeroit, avec autant de sagesse que de vérité, les motifs puissans qui ne permettent plus de s'arrêter, ni à la révélation, ni aux miracles, ni même à la tradition; ce qui réfère entièrement aux lumières intérieures le choix du culte qu'on doit rendre à la Divinité, & amène l'établissement de la Religion naturelle, qui est : *un seul Dieu sans division, sans sujétion, sans cohésions possibles ou présumées.*

Cette exposition lumineuse auroit moins pour objet d'éclairer le public sur la fausseté de ces dogmes qu'il a déjà jugés par son indifférence, que d'apprendre à chacun comment il faudroit apprécier les réclamations, qu'un intérêt pécuniaire ne rougiroit pas, sans doute, d'élever encore. Cependant, quelle allégation spécieuse pourroit-on proposer, lorsque, sans proscrire, ni les Prêtres, ni les autels érigés par eux, on se contenteroit de reprendre des biens dont ils ne sont plus dignes à tous égards?

Au reste cette décision, en faveur de la Religion

naturelle, étant portée irrévocablement, le Clergé s'amuſeroit-il long-temps à des déclamations ſuperflues; & le moment de la récipiſcence ne ſeroit-il pas, pour les membres qui le compoſent, celui de cette révolution ? Qu'on n'en doute pas un ſeul inſtant; oui, c'eſt alors que bientôt le fourbe renonceroit à des erreurs qu'il propage, parce qu'il y trouve ſon profit; c'eſt alors auſſi que l'idiot s'efforceroit de juger les choſes avec plus de diſcernement: &, ſi la force des préjugés l'emportoit encore chez quelques-uns, ces derniers s'éclypſeroient avec cette génération. Ainſi la ſuivante, dégagée de toute ſuperſtition, nous devroit l'intuition de la Divinité, la pratique des vertus réelles, & la paix de ſa conſcience.

La première opération qui ſe préſenteroit à faire, ſeroit donc de travailler au cadaſtre de toutes les poſſeſſions eccléſiaſtiques, afin d'en mieux ſupputer la juſte valeur, & partir de là pour le ſurplus de la réforme. Ce ſeroient les Aſſemblées Provinciales, ſous l'inſpection des Etats-Généraux, que l'on chargeroit de tout ce qui pourroit être relatif à cette nouvelle adminiſtration. Quand il s'agit de finance & de manutention de deniers, on ne peut trop multiplier les ſurveillans, pour écarter la fraude & prévenir les abus.

Les propriétés foncières du Clergé continueroient d'être inaliénables. Seulement les Chapelles

& les autres emplacemens qui exigeroient des conſtructions avant qu'on en pût tirer parti, ſeroient vendus, ainſi que les effets mobiliers & l'argenterie des Egliſes & des Maiſons Religieuſes qui ſeroient ſupprimées, pour le produit ſervir, ſi l'on veut, à payer, dans chaque Province, le remboursement des charges de judicature.

On ne pouvoit guères ſe diſſimuler que la vénalité de ces charges ne fût très-funeſte à la ſociété, puiſqu'elle éloigne l'homme digne de les remplir, pour y placer l'incapacité qui a de l'argent. N'eſt-il pas ridicule qu'on devienne un Magiſtrat, c'eſt-à-dire, celui qui va décider de la fortune & de la vie de ſes Concitoyens, comme on ſe rend le propriétaire d'une métairie? Il ſera plus ſage, ſans doute, qu'un Juge ſoit électif à la nomination des Notables de chaque Ville. Mais comme cette place exige autant de prudence que de connoiſſances dans les loix, on ne devroit point ſe mettre ſur les rangs, avant d'avoir parcouru, pendant dix années de ſuite, la carrière du Barreau. Cependant, afin de ne pas troubler l'ordre & maintenir l'immutabilité, ſi importante, des charges de judicature, on en laiſſeroit la jouiſſance à chaque Magiſtrat durant ſa vie; lui payant, pour acquérir la propriété de ſon Office, un tiers de la finance comptant, & le ſurplus en rente viagère. Il y a lieu de croire qu'au moyen de cet

arrangement, la vente des emplacemens qu'il faudroit aliéner, & des effets mobiliers du Clergé, produiroit des deniers à peu près suffisans pour éteindre à jamais, & sans exciter de réclamations, une vénalité que l'avidité du fisc avoit pu seule imaginer & maintenir. Au surplus, si cette proposition ne convenoit pas, les dissipations du ministère ont su écraser l'Etat par un assez grand nombre d'autres charges, pour que le produit de cette vente trouvât une utile application.

La manière de distinguer les objets qui seroient de nature à être vendus, seroit de calculer la quantité d'Eglises, reconnues nécessaires, d'après un nombre sagement réglé de Paroisses & de Communautés Religieuses que l'on établiroit, suivant l'étendue de chaque Province, la grandeur des Villes, & la distance des lieux. On sait que rien n'est plus mal ordonné que la position des Paroisses, soit dans les Villes, soit à la campagne. Il y a des endroits où elles sont placées les unes sur les autres, tandis qu'ailleurs elles se trouvent dans un éloignement beaucoup trop considérable.

Un nouvel ordre de choses qui tendroit au mieux, exigeroit donc qu'on établît, dans les Villes, une Paroisse pour trois mille individus: ainsi, la Cité qui renfermeroit trente mille ames, auroit dix Paroisses distribuées également dans tous les quartiers. Dans les campagnes, il paroîtroit

avantageux que l'arondiſſement de chaque Paroiſſe fût de trois lieues, c'eſt-à-dire, qu'il y eût une demi-lieue du point central au cercle.

Cette opération faite, on diſtribueroit à ces Egliſes, de même qu'à celles des Communautés Religieuſes qu'on laiſſeroit ſubſiſter, l'argenterie & les ornemens qui leur feroient utiles : c'eſt le ſurplus de ces effets qui feroit vendu avec l'emplacement des Egliſes & Chapelles qu'on auroit réformées. Mais, pour empêcher les abus de ſe gliſſer le moins poſſible, ſoit dans la diſtribution des Paroiſſes & des Communautés Religieuſes, ſoit dans la vente des objets dont on pourroit diſpoſer, il feroit prudent, 1°. que les Aſſemblées Provinciales ayant dreſſé un tableau de la quantité néceſſaire de ces inſtitutions pour chacun de leur diſtrict, ce fût aux Etats-Généraux à déterminer définitivement cette quantité : 2°. qu'à l'égard du mobilier, l'inventaire en fût fait publiquement, toujours par les Aſſemblées Provinciales, & que les Etats-Généraux réglaſſent enſuite ce qu'il faudroit donner aux Paroiſſes & aux Communautés Religieuſes : 3°. que la vente des objets, tant meubles qu'immeubles, qui, après ces premières opérations, ſe trouveroient diſponibles, fût pareillement publique, & faite par la voie de l'enchère.

Quant à l'arrangement relatif aux autres propriétés du Clergé; comme le ſoin de les faire valoir en-

traîneroit immanquablement des inconvéniens ſans nombre, & ne permettroit jamais qu'on pût compter ſur un revenu fixe & certain, il ſeroit indiſpenſable de donner à ferme tous les biens immeubles, à l'exception, cependant, de ceux dont le produit ſeroit invariable, comme les rentes & autres redevances ſemblables.

Cette adjudication, après avoir été annoncée pendant trois mois, par pluſieurs affiches & publications antérieures, ſe feroit encore publiquement. Toute perſonne pourroit être admiſe à l'enchère, en donnant une caution valable. Toutefois on en excluroit les membres des Aſſemblées Provinciales, leurs parens ou leurs aſſociés, & ceux qui tiendroient déjà à ferme un autre domaine eccléſiaſtique. D'ailleurs, les Etats-Généraux, d'après l'eſtimation qui ſeroit faite de chaque article, lui fixeroient un prix au-deſſous duquel il ne pourroit pas être livré. On auroit ſoin auſſi de varier l'époque des termes de ces adjudications, pour empêcher que, ſi leur renouvellement arrivoit dans le même temps, la néceſſité ſuppoſée de trouver des amodiateurs n'influât ſur la modicité de leurs offres.

Sur-tout, point de ces verſemens de caiſſes ruineux; & que, pour les prévenir, le produit des biens ſitués dans chaque Province ſoit immédiatement appliqué aux dépenſes des mêmes diſ-

tricts. Afin que ce produit fût toujours connu, on feroit imprimer les baux, ainfi que tous les comptes de geftion, avec les pièces juftificatives, qui feroient vérifiées tous les ans par l'Affemblée Nationale. Dans toute adminiftration publique on ne peut jamais trop répandre la lumière; ce font les ténèbres qui encouragent l'infidélité, & qui facilitent les malverfations.

Quand la maffe des revenus eccléfiaftiques auroit atteint une proportion déterminée & invariable, alors on formeroit quatre parts de ces revenus. La première, deftinée aux appointemens du Clergé; la feconde, employée tant à la dépenfe qu'exigeroit dans les Paroiffes le fervice divin, qu'en aumônes; la troifième, appliquée à l'entretien des maifons religieufes; & la quatrième, formée de ce qu'il y auroit de refte après cette diftribution, feroit réunie aux revenus de l'Etat, & ferviroit, dans chaque Province, à acquitter les charges qui lui feroient particulières.

Il refteroit enfuite à calculer les fommes que néceffiteroient, dans chacune de ces Provinces, le Clergé, les maifons religieufes, la dépenfe du fervice divin, & les aumônes. Rien, fans doute, ne feroit plus facile, puifque chaque Eccléfiaftique auroit un revenu fixe & proportionné au rang qu'il occuperoit dans l'Eglife, & que la même fixité relative s'étendroit fur tout le refte. L'article feul

des aumônes pourroit recevoir quelque augmentation, en cas de calamités publiques, telles que la grêle ou la gelée. Mais ces circonstances particulières ne pourroient pas détruire la précision du compte de la dépense, qui résulteroit de ce simple apperçu, *tant d'Ecclésiastiques devant recevoir tant, donnent une somme de tant :* ainsi de suite pour l'entretien des Paroisses & des Maisons Religieuses. De plus, tous ceux à qui la distribution des revenus ecclésiastiques se trouveroit confiée, seroient tenus de dresser, tous les ans, un état détaillé de l'emploi de ces deniers. Cet état, après avoir été vérifié & arrêté d'une manière authentique, seroit présenté aux Assemblées Provinciales ; qui l'examineroient de nouveau ; parce qu'il deviendroit, pour elles, une des pièces justificatives de la délivrance des sommes dont ces Assemblées auroient elles-mêmes un compte à rendre aux Etats-Généraux. A cet état seroit joint un procès-verbal, qui constateroit la quantité des sommes nécessaires pour l'année suivante. Si-tôt donc que les Assemblées Provinciales auroient pris connoissance de ce procès-verbal, leur caisse seroit ouverte pour les payemens. Alors les Ecclésiastiques pourroient y aller recevoir leurs appointemens, qui leur seroient comptés, d'après un certificat présenté par chacun d'eux, lequel resteroit à la caisse pour servir de quittance : ces appointemens seroient exempts de toute imposition.

Pource qui concerne les deniers destinés aux Maisons Religieuses & aux Paroisses, il seroit peut-être imprudent d'en rendre les Supérieurs & les Curés les seuls dépositaires : c'est pourquoi cet argent, dans les Paroisses, seroit donné en compte à la Fabrique ; & dans les Communautés, au Conseil de la maison, composé du Procureur & de quatre anciens Religieux. En conséquence, on déposeroit ces différentes sommes dans un coffre ayant une serrure à deux clefs, dont l'une resteroit entre les mains du Curé, & l'autre seroit remise aux Fabriqueurs : pareillement dans les Communautés, le Supérieur auroit une de ces clefs, & le Conseil de sa maison garderoit l'autre : ainsi, ils demeureroient tous responsables de ce dépôt.

On ne prétend pas, cependant, que ce soit là l'organisation la plus heureuse qu'on puisse donner à l'administration des revenus du Clergé. Les premières notions qu'on acquiert en tout genre, n'atteignent jamais le plus haut degré de perfection ; mais, en préparant de nouvelles idées, elles permettent à d'autres de faire mieux. Dans cet espoir, achevons donc l'opération commencée. On croit qu'elle exigeroit encore une seconde distribution, qui porteroit sur le corps ecclésiastique. Ainsi, il faudroit le partager en cinq classes ; la première composée des Evêques, la seconde des Chanoines, la troisième des Curés, la quatrième

des Aſpirans ou Vicaires, & la cinquième des Religieux.

Eh quoi, diront peut-être quelques eſprits chagrins, *encore des Evêques ?* On répond, qu'ils peuvent devenir utiles, en les rendant des chefs actifs, qui, ayant leurs devoirs tracés, ſeroient obligés de les remplir avec exactitude. Mais comme les Evêchés, au lieu d'être une pure faveur du Monarque, deviendroient une charge réelle de l'Etat, on commenceroit par faire, en cette partie, deux réductions eſſentielles; l'une portant ſur le nombre, & l'autre ſur les revenus. On compte, en France, dix-neuf Archevêchés, & cent dix-neuf Evêchés: ce qui fait, en tout, cent trente-huit Prélats. Il faudroit donc les réduire à vingt-un; ou, pour mieux dire, les Siéges des Archevêchés ſeroient ſeuls conſervés, ſous telle dénomination qu'on voudroit leur donner: & l'on placeroit au même rang Strasbourg, qui comprendroit les Evêchés ſuffragans de Trèves, & Ajaccio, qui réuniroit ceux de la Corſe.

On fixeroit définitivement le revenu de l'Epiſcopat à 15000 livres. Cependant, comme chaque Prélat ſeroit aſtreint à une réſidence non interrompue de onze mois tous les ans; lorſqu'un Evêque, après avoir pris ſes vacances, s'abſenteroit de ſon Diocèſe plus de quinze jours, ſous quelque prétexte que ce pût être, il perdroit un

mois d'appointemens ; s'il étoit abſent ſix ſemaines, il en perdroit deux ; ſi ſon abſence ſe prolongeoit pendant trois mois, on lui retrancheroit un tiers de ſon revenu ; puis les deux tiers pour ſix mois ; & le tout pour neuf mois de déplacement. Cette amende & toutes celles du même genre rentreroient dans la portion deſtinée aux aumônes publiques. Le ſeul cas où un Evêque pourroit conſerver ſon revenu en entier, ſeroit celui où on le nommeroit Député aux Etats-Généraux.

Pour parvenir à la Prélature, il ſeroit indiſpenſable d'avoir été cinq ans Chanoine, & de l'être dans le moment de la nomination. Ici, les perſonnes qui prétendent faire ſuppléer le mérite par la fortune ou la naiſſance, vont s'écrier : *Mais on n'auroit donc plus d'Evêques de condition ?* Eh bien, quand cela ſeroit, en réſulteroit-il un ſi grand mal ? L'uſage de ne conférer la Prélature qu'à des Rejetons d'une famille illuſtre a écarté de ces places les ſujets les plus capables. Ce premier abus en produit néceſſairement un autre. Des Prélats de condition ne faiſant cas que des hommes de la même trempe, leur donneront conſtamment la préférence. S'ils n'en trouvent point dans leurs Diocèſes, ils iront en chercher partout, plutôt que de choiſir un Eccléſiaſtique d'une naiſſance commune. C'eſt une injuſtice criante, qui produit à la fois le découragement & le dé-

ſordre. Dès que vous ferez paſſer le prix du ſavoir & du zèle à celui qui n'a pour tout mérite qu'une naiſſance un peu relevée, chacun ceſſera de faire des efforts qui n'obtiendroient point de récompenſe; & le bien ne fut jamais l'effet d'un abandon général. On a une autre manière de voir les choſes, quand on s'occupe ſérieuſement à établir une réforme. Que la Cour ceſſe donc à jamais de diſtribuer les Evêchés. N'a-t-elle pas l'art de s'attacher aſſez de créatures par les emplois militaires dont elle diſpoſe auſſi, ſans chercher encore à tirer le même parti des premières dignités de l'Egliſe ?

Les Prélats, étant chargés de maintenir la diſcipline eccléſiaſtique, auroient eux-mêmes, chaque année, un compte à rendre de leur conduite, ou du moins il faudroit qu'elle fût aſſez irréprochable pour qu'il ne s'élevât contre eux aucune plainte fondée, lorſqu'ils viendroient préſenter aux Aſſemblées Provinciales les états de recette & de dépenſes, avec les procès-verbaux dreſſés dans leur Diocèſe. Les accuſations ſeroient motivées par des faits de malverſations, de déréglement ou d'injuſtices. Sur ces dénonciations les Aſſemblées Provinciales déféreroient le jugement de l'Evêque à un tribunal formé de Députés pris dans les différens Chapitres de ſon Diocèſe, au nombre de deux par chaque Chapitre. La procédure ſe feroit

en

en public; on l'imprimeroit même au moment de prononcer la ſentence.

Tous les Eccléſiaſtiques, & les Prélats eux-mêmes, qui auroient commis quelque faute, ſeroient ſoumis à la peine de l'interdiction. On en connoîtroit de deux ſortes, *l'interdiction ſuſpenſive, & l'interdiction excluſive.* Les Prélats devant l'exemple, cette punition ſeroit plus rigoureuſe pour eux que pour tout autre. Son effet ſeroit d'enlever à l'Evêque, reconnu coupable, toutes les prérogatives de ſa dignité avec les revenus. Cependant on lui laiſſeroit encore 2000 livres pour prix des ſervices qu'il auroit rendus juſqu'au jour de ſa deſtitution. En conſéquence, on lui nommeroit un Coadjuteur, pour remplir ſes fonctions, avec 10000 livres d'appointemens. Mais ce ſuppléant, qui ſeroit toujours pris dans la claſſe des Chanoines, ne pourroit, néanmoins, à la mort du Prélat, obtenir cette dignité, qu'autant qu'il ne s'éleveroit contre lui aucune réclamation.

L'interdiction, pour les autres Eccléſiaſtiques, ſeroit ſuſpenſive ou excluſive. Elle ſeroit ſuſpenſive ſeulement, ſi la faute ne paroiſſoit pas tenir à des vices enracinés ou dont l'influence ſeroit pernicieuſe dans le commerce de la vie. Par exemple, ſi le Chef d'une Communauté avoit manqué de charité envers ſes Religieux, en les moleſtant par humeur, ou ſi un Curé avoit des préférences in-

juſtes pour les pauvres, en accueillant les uns & en rebutant les autres; alors le premier perdroit ſa place de Supérieur, & le ſecond ſeroit ſuſpendu momentanément de ſes fonctions, & privé, pendant ce temps-là, d'un tiers de ſes appointemens.

Mais l'interdiction excluſive deviendroit la ſuite de tous les écarts, ou ſcandaleux, ou criminels, tels qu'un penchant crapuleux pour l'ivrognerie, un goût paſſionné pour le jeu, une négligence coupable dans ſes devoirs, & particulièrement une infidélité marquée dans l'emploi des deniers, ou dans la diſtribution des aumônes. Cette interdiction opéreroit donc, pour le Religieux, l'excluſion de ſon Ordre, &, pour l'Eccléſiaſtique Séculier, la ceſſation abſolue & perpétuelle de ſes fonctions, & la privation entière de ſon revenu. L'Etat ou l'Autel ne doivent point nourrir celui qui ne mérite, ni la confiance des hommes, ni la faveur du Ciel.

Les Prélats ſeroient tenus de faire, chaque année, la viſite de leur Diocèſe, mais d'une manière bien différente de celle en uſage aujourd'hui. Ils n'iroient pas, de ville en ville & de bourgade en bourgade, pour étaler leur luxe & donner la Confirmation à droite & à gauche. Ces pratiques religieuſes ſont excellentes pour ſatisfaire l'orgueil des uns & amuſer la curioſité des autres. Mais quel bien réel en réſulte-t-il; & que ſert aux

malheureux l'abondance des graces que doit répandre ſur lui la Confirmation, ſi, conſtamment en but à la plus affreuſe indigence, il ne rencontre jamais, chez ſon Paſteur, qu'un égoïſte ou un avare, qu'un négligent ou un néceſſiteux comme lui ?

Les Prélats tiendroient des ſéances publiques dans les Métropoles de leur Diocèſe, ainſi nommées à cauſe des Chapitres qu'on y établiroit. C'eſt dans ces ſéances qu'on procéderoit à l'examen de la conduite tenue par tous les membres compoſant le Clergé, & que ſeroient prononcées les deſtitutions, les ſuſpenſions & les excluſions contre ceux qui auroient dérogé à la nobleſſe de leur miniſtère. Mais les Prélats ne ſeroient pas les ſeuls juges du ſort de ces Eccléſiaſtiques. La déciſion arbitraire d'un homme eſt toujours dangereuſe, parce qu'il a ſes paſſions & ſes foibleſſes, qui le rendent le plus ſouvent partial & injuſte. C'eſt pourquoi il eſt bon de lui aſſocier d'autres Juges, pour que l'équité s'affermiſſe ſur les opinions lumineuſes & débattues de cet aréopage. Ainſi, les Prélats auroient pour Aſſeſſeurs, dans chaque Métropole, les membres de leur Chapitre.

On prendroit pour baſes des opérations les procès-verbaux & les états de recette & de dépenſe, que chacun de ces Chanoines auroit recueillis dans les Maiſons Religieuſes & dans les

Paroiſſes où ils auroient tenu eux-mêmes de ſemblables aſſemblées. Les Religieux ou les Eccléſiaſtiques Séculiers que ces procès-verbaux indiqueroient comme coupables, comparoîtroient dans ces ſéances, pour répondre aux reproches qui auroient été faits contre eux. On n'auroit aucun égard aux délations anonymes, comme toujours ſuſpectes. Mais la publicité des ſéances donnant à tout le monde le droit d'y aſſiſter, chaque particulier pourroit également s'y faire entendre, & alors on le feroit ſigner au procès-verbal. Si l'accuſation regardoit un des Chanoines compoſant l'aſſemblée, celui-là ſeroit jugé dans les ſéances d'une autre Métropole. Pour qu'une deſtitution ou une ſuſpenſion fût prononcée, il faudroit que l'accuſé eût contre lui la moitié des voix ; les deux tiers ſeroient indiſpenſables pour légitimer une interdiction expultrice.

C'eſt dans ces mêmes aſſemblées que les Prélats feroient la promotion des nouveaux Eccléſiaſtiques, qui, pour être élus, auroient beſoin de réunir la pluralité des ſuffrages. On régleroit auſſi, dans ces ſéances, les ſecours néceſſaires aux Paroiſſes qui auroient éprouvé quelques déſaſtres. Enfin, elles ſeroient terminées par la délivrance des certificats d'appointemens, donnés à chaque Eccléſiaſtique, pour atteſter au Caiſſier des Aſſemblées Provinciales, s'il y a ou s'il n'y a pas quel-

ques retenues à faire ; celui des Prélats feroit expédié par les différentes Métropoles de fon Diocèfe. Auffi-tôt la clôture de ces féances, le procès-verbal en feroit imprimé & rendu public, pour qu'on pût mieux apprécier les décifions qu'on y auroit prononcées.

L'inutilité des Chanoines n'eft pas moins conftante que celle des Evêques. Lors donc qu'on fonge à les conferver, on a déjà fait entrevoir que ce n'étoit que fous la réferve d'une réforme, qui pût arracher des bras de l'indolence ces êtres nuls pour la fociété. D'ailleurs, la place de Chanoine ne feroit plus qu'une récompenfe méritée pour des fervices réels. Ainfi, dans chaque Ville où il y auroit eu précédemment le fiége d'un Evêché, il feroit établi un Chapitre ou Métropole, dont les membres feroient en nombre proportionné à l'étendue de l'ancien Diocèfe. Cet arrangement auroit pour principal motif de ne plus permettre qu'on pût obtenir de Canonicat avant d'avoir été Curé de Paroiffe pendant quinze ans. Le traitement de chaque Chanoine feroit une penfion de 2400 livres.

Ces Chanoines feroient tenus à une réfidence non moins ftricte que les Evêques, & ils fubiroient la même peine, lorfqu'ils feroient quelqu'abfence prohibée.

Au lieu de toutes ces heures de chœur, paffées dans l'ennui & fans utilité, leur occupation feroit

de veiller, conjointement avec les Prélats, au maintien de la discipline eccléfiaftique. A cet effet, ils fe diftribueroient les différens cantons de leur département, pour faire la vifite des Paroiffes & des Communautés Religieufes qui y feroient fituées.

Le Chanoine vifiteur tiendroit auffi fes féances en public; il auroit pour Affeffeurs, dans les Paroiffes, le Curé & fes Fabriqueurs, avec fix autres Notables nommés par les Paroiffiens, pour balancer l'intelligence qui auroit pu régner entre le Curé & les membres de la Fabrique. Dans les Communautés Religieufes, ces Affeffeurs feroient le Supérieur avec fon Confeil, & pareillement fix perfonnes notables appelées pour que la vérification fût plus exacte. Chaque article de délibération feroit propofé hautement, & les étrangers auroient la liberté de faire leurs obfervations.

C'eft dans ces affemblées qu'on arrêteroit définitivement les comptes de recette & de dépenfe de chaque année : alors, appercevant les faux emplois qui auroient été faits, on fe réformeroit pour l'année fuivante. Dans ces affemblées, chaque Curé feroit tenu d'expofer fa conduite & celle de fes Vicaires; il en feroit de même des Supérieurs de Communautés à l'égard de leurs Religieux : il y auroit auffi une ou deux féances indiquées, auxquelles ni les Curés ni les Supérieurs ne pourroient affifter. S'il s'élevoit des reproches,

ſoit contre eux, ſoit contre leurs inférieurs, les accuſés comparoîtroient en préſence de leurs délateurs, pour fournir leurs moyens de juſtification. Mais, lorſque les plaintes ſeroient reconnues fondées, ſi la faute étoit légère & qu'elle parût ne mériter qu'une ſimple réprimande, on la recevroit en pleine aſſemblée, de la bouche du Chanoine viſiteur : ſi, au contraire, cette faute paroiſſoit aſſez grave pour exiger, ou une ſuſpenſion, ou une excluſion ; dans ce cas, le coupable ſeroit ajourné à l'aſſemblée de l'Evêque, pour y être jugé définitivement. Des opérations auſſi importantes démontrent la néceſſité de faire connoître, par la voie de l'impreſſion, le procès-verbal des ſéances tenues par le Chanoine viſiteur, avant qu'il fût préſenté à l'aſſemblée préſidée par le Prélat : cette pièce étant à charge & à décharge, la juſtification des accuſés & l'utilité de leur punition, quand ils ſeroient coupables, exigeroient, à l'envi, qu'on prît les plus grandes précautions pour qu'il ne fût inſéré, dans ce premier procès-verbal, que l'expreſſion de la pure vérité.

Il faudroit, pour être nommé Curé, non-ſeulement avoir paſſé par le grade de Vicaire, mais encore en avoir exercé les fonctions pendant ſix ans. Leur revenu ſeroit de deux mille livres ; & leurs devoirs conſiſteroient à connoître les pauvres de leur Paroiſſe & la nature de leurs beſoins. Cette

recherche ne se borneroit pas à porter des secours à la plus affreuse indigence, & à visiter les malheureux, lorsqu'ils seroient malades, pour empêcher qu'ils s'apperçussent de la cessation de leur travail, & pour donner en même temps des consolations à leur famille au désespoir. Les Pasteurs iroient à la découverte de la nécessité, que la honte tient cachée : afin même de lui épargner une humiliation, les secours qu'ils lui prodigueroient, ne paroîtroient être donnés qu'à titre de prêt non exigible. Ils pourroient en outre aider ceux qui, sans être dans la misère, auroient besoin de quelques avances pour former une entreprise, commencer un état, ou faire un mariage. Ces Pasteurs ne manqueroient pas aussi d'encourager la jeunesse au travail, par la distribution de quelques récompenses : leur charité s'étendroit jusqu'à chercher à reconcilier les inimitiés connues.

Le Curé rendroit ses comptes à la Fabrique, à la fin de chaque mois ; c'est alors qu'on lui remettroit l'argent du mois suivant. Cette Fabrique seroit composée de six personnes, prises dans toutes les classes de Citoyens. On occuperoit ces charges pendant deux ans, sans pouvoir être continué davantage. Ainsi, chaque année, les trois plus anciens Fabriqueurs seroient remplacés par trois nouveaux, nommés par la Paroisse. Le Curé justifieroit l'emploi des aumônes, en donnant les

noms de ceux qu'il auroit aſſiſtés : à l'égard des pauvres honteux à qui l'on ne paroîtroit faire que des prêts, & des perſonnes qui auroient beſoin de quelques avances, le Paſteur en retireroit une reconnoiſſance pour ſa décharge. Le ſurplus de la dépenſe ſeroit prouvé par les quittances des ouvriers & des marchands. Le Curé qui auroit négligé de mettre ſes comptes en régle à la fin de chaque mois, ſeroit interdit ſuſpenſivement ; & cette tache ne lui permettroit plus d'aſpirer au Canonicat.

Tout acte judiciaire lui ſeroit défendu. Si un Paſteur avoit à ſe plaindre ſoit d'une injuſtice ou d'une délation calomnieuſe ; lorſque la vérité auroit été conſtatée dans l'aſſemblée du Chanoine viſiteur, il ſeroit arrêté que la Fabrique prendroit ſon fait & cauſe au nom de la Paroiſſe. N'eſt-il pas indécent qu'un père plaide contre un des individus de ſa propre famille ?

Le Curé, en partageant ſes fonctions avec ſes Vicaires, auroit ſoin de veiller de fort près leur conduite ; il deviendroit même répréhenſible, ſi tout autre que lui dévoiloit leurs écarts dans la ſéance du Chanoine viſiteur.

On établiroit, dans chaque Paroiſſe, deux ſortes de Vicaires. Vicaire en chef, ou Prêtre ; & Vicaire en ſecond, ou Aſpirant : les appointemens du Vicaire en chef ſeroient de 1500 livres, &

ceux du Vicaire en ſecond de cent piſtoles.

On ne deviendroit jamais Vicaire en chef, avant d'avoir été Vicaire Aſpirant trois ans de ſuite. Tant que les réclamations qui pourroient s'élever contre les Vicaires, ne produiroient que de ſimples réprimandes, on ne reviendroit point ſur les trois premières; mais la quatrième, en montrant des habitudes vicieuſes, compteroit pour une faute grave; & une faute grave exigeant une ſuſpenſion, cette tache ne permettroit plus à ce Vicaire de paſſer à une Cure, qu'après avoir prolongé l'exercice de ſon Vicariat pendant ſix années, qui commenceroient à courir du jour qu'il rentreroit en fonctions: encore faudroit-il qu'il s'acquittât de ſes devoirs, pendant ces ſix ans, ſans mériter de reproches. Dès que le même ſujet, dans quelque grade eccléſiaſtique qu'il fût placé, auroit déjà encouru deux fois la peine de la ſuſpenſion, s'il s'y trouvoit expoſé une troiſième fois, alors on prononceroit contre lui l'interdiction excluſive.

Du jour que le Vicaire en chef auroit ſes ſix ans complets d'exercice, ce ſeroit lui qui, de droit, remplaceroit le Curé, lorſque cet emploi deviendroit vacant par cauſe d'interdiction ou de mort. Cependant il faudroit que ſa nomination fût agréée par la Paroiſſe, dans l'aſſemblée du Chanoine viſiteur, & même confirmée dans la ſéance tenue par le Prélat, d'après l'examen des procès-verbaux antérieurs.

On ne feroit jamais placé Vicaire Afpirant dans le chef lieu de fa famille, afin de prévenir les abus qui pourroient en réfulter lorfque ce Vicaire feroit devenu Pafteur. Les Candidats, deftinés à occuper ces places, ne pourroient être pris ailleurs que dans des maifons de fanté ou d'éducation. C'eft là qu'ils feroient leur Séminaire : peut-on mieux apprendre à fervir Dieu, qu'en apprenant à fervir l'humanité ? Ce genre d'inftruction vaudroit, fans doute, l'étude sèche & futile d'une Théologie abfurde & fophiftique. Il feroit donc arrêté que pour être nommé Vicaire, il faudroit avoir dix ans d'exercice dans ces Maifons Religieufes. Ainfi, le premier degré eccléfiaftique feroit regardé comme un falaire, qui, avec une conduite conftamment fage, en promettroit un plus grand. S'il eft utile de contenir les hommes par la crainte des punitions, il n'eft pas moins avantageux d'enflammer leur émulation par l'efpoir de récompenfes fucceffives.

On ne pourroit nommer de Vicaire Afpirant, qu'à mefure qu'il fe préfenteroit des places vacantes. Alors les Communautés Religieufes, fituées dans la Ville la plus proche, donneroient une lifte des Afpirans qu'elles pourroient avoir, avec une épithète caractériftique à chacun d'eux. Pour fe mettre fur les rangs, il feroit néceffaire d'avoir trente-quatre ans accomplis, pour qu'on

ne pût pas parvenir au grade de Curé avant quarante ans. Ce n'eſt point à des enfans qu'on doit confier le ſort de la claſſe la plus malheureuſe des Citoyens. Il faut que la main qui va s'ouvrir ſur l'indigence, ſoit dirigée par le ſang-froid de l'âge & la ſageſſe que donne ordinairement l'expérience. Les mêmes conſidérations exigeroient qu'il fût défendu de choiſir, pour être Vicaire Aſpirant, un ſujet qui auroit déjà mérité des reproches graves. On ne doit jamais craindre de paroître trop difficile, quand il s'agit de confier à des hommes un poſte qui va les propoſer pour exemple au public, & offrir, d'ailleurs, plus d'une tentation à l'avarice.

L'élection du Vicaire Aſpirant ſeroit faite au ſcrutin, dans les ſéances des Chanoines viſiteurs, par le Préſident & ſes Aſſeſſeurs : il faudroit qu'il réunît les trois quarts des voix pour être agréé. Il y a lieu de croire qu'un Paſteur, qui ſe trouveroit par ce moyen du choix de ſa Paroiſſe, y ſeroit mieux accueilli que s'il étoit nommé ſans ſon aveu. C'eſt un grand acheminement au bien, que de ſe rapprocher en tout de l'eſprit de conciliation.

On ne pourroit paſſer Vicaire en chef, qu'après avoir été trois ans Vicaire Aſpirant. C'eſt dans ces trois années qu'on parcourroit les grades pour arriver à la dignité de Prêtre. Chaque promotion ſeroit annoncée au commencement des aſſemblées

du Chanoine viſiteur ; &, dans le procès-verbal, il ſeroit fait mention des plaintes qui pourroient être dirigées contre l'Aſpirant, pour être rapportées à la ſéance du Prélat. Ainſi, l'examen à ſoutenir dans cette circonſtance, porteroit plutôt ſur la conduite que ſur la capacité. Sans doute il eſt néceſſaire qu'un Eccléſiaſtique ſoit inſtruit ; mais on doit encore plus rechercher chez lui la vertu que le ſavoir : d'ailleurs, les lumières qui lui ſeront utiles arriveront toujours, s'il joint de l'eſprit à de la bonne volonté.

Auſſi-tôt que le Vicaire Aſpirant ſeroit rentré dans la ſociété, il auroit la liberté de ſe choiſir une compagne. Tous les hommes, comme l'a dit Jéſus lui-même, *ne ſont pas propres au célibat.* (1) C'eſt une vertu factice, qui contrarie trop fortement la nature, pour qu'elle ne ſoit pas tôt ou tard rejetée par ceux-mêmes qui ont fait vœu d'y demeurer attachés. Le nombre des occaſions de chûte eſt aſſez grand, ſans qu'on s'étudie à l'augmenter encore. Il faut des exemples de vertus ; & l'on s'expoſe à devenir un objet de ſcandale ! On ne ſait même pas ſe maſquer parfaitement aux yeux des hommes ; comment pourroit-on prétendre en impoſer à la Divinité ? Que ſes Miniſtres ſoient donc des pères de familles honnêtes,

(1) *Saint Matthieu, chapitre 20.*

pour renoncer à devenir des séducteurs, des adultères, des débauchés en tout genre !

Si le célibat continuoit d'être prefcrit dans les Maifons Religieufes, ce feroit feulement à caufe de la plus grande décence. On conçoit que la pureté des mœurs ne peut jamais permettre la réunion des deux fexes dans une même clôture. Il en réfulteroit infailliblement des jaloufies, des diffentions & un brigandage fcandaleux. D'ailleurs, la nouvelle tâche qu'on impoferoit aux Religieux demanderoit d'eux, à l'avenir, trop d'activité, pour ne pas exiger en même temps qu'ils fuffent dégagés des embarras du ménage. Mais, comme ils auroient liberté entière, ce facrifice ne tiendroit plus à la contrainte : & celui qu'un penchant décidé pour le mariage inviteroit à prendre un femblable engagement, pourroit, à fon gré, fuivre l'impulfion de la nature.

Telle eft donc l'opération qui feroit particulière aux Maifons Religieufes. On commenceroit par brifer tous les nœuds, en permettant à tous les Religieux & Religieufes, qui defireroient rentrer dans le monde, de déferter leurs cellules. Cependant cette liberté feroit à peu près illufoire, fi elle n'étoit pas accompagnée des moyens de fe foutenir dans la fociété. C'eft pourquoi on accorderoit à ces affranchis des fecours proportionnés à leur âge ; parce que, fuivant qu'on entaffe plus

ou moins d'années, on eſt plus ou moins dans le cas de gagner ſon pain. Ainſi, ceux qui auroient cinquante ans, obtiendroient une penſion viagère de 600 livres; à trente ans, elle ſeroit de 400 livres; & au-deſſous de trente ans, on recevroit 1500 livres une fois payées.

A l'égard des Cénobites que leur goût pour une vie régulière ou la force de l'habitude pourroient encore retenir dans le cloître, on leur laiſſeroit le choix entre une Maiſon d'éducation & une Maiſon de ſanté. Car tous les Ordres Monaſtiques ſeroient fondus enſemble, pour être enſuite diſtribués en deux claſſes ſeulement; l'une employée à l'inſtruction de la jeuneſſe, qui a ſi grand beſoin d'être réformée dans toutes ſes parties; & l'autre au ſoin des pauvres malades, à qui il eſt ſi important, de l'aveu même du gouvernement, de porter de prompts ſecours.

Néanmoins, pour entretenir une certaine rivalité toujours précieuſe, & rendre plus facile l'adminiſtration de ces deux claſſes de Religieux, il ſeroit à propos de les ſubdiviſer. On formeroit donc de chacune quatre autres corps réguliers, ayant leurs Chefs & leurs régles particulières. Il y auroit, par conſéquent, quatre Ordres d'Inſtituteurs, & quatre Ordres d'Hoſpitaliers : la même diviſion ſeroit obſervée dans les Communautés de femmes.

C'eſt ainſi que des occupations utiles ſuccéde-roient à une inertie non moins fatiguante que dangereuſe. Le Religieux ceſſeroit de redouter l'approche de ſa cellule, lorſqu'il n'auroit plus à s'y conſumer, pendant des journées entières, dans le ſein de l'indolence & de l'ennui. Toujours en activité, il jouiroit alors du plaiſir de ſe trouver un inſtant avec ſoi-même : il n'y a que les gens oiſifs qui ſe redoutent, & qui, foncièrement mélancoliques, ſe fuient le plus qu'ils peuvent. Mais le contentement eſt le premier prix du travail ; & le malheureux qui ſuccombe ſous le poids de la fatigue, trouve encore le courage de chanter.

Le travail conduit auſſi à l'eſtime publique : celui qui s'y livre, ſe rend utile ; & dès qu'on devient utile, on ſe trouve un être recommandable. Dans un moment où les Moines ne jouiſſent plus d'aucune conſidération, on ſait, néanmoins, diſtinguer les Ordres Religieux qui ſont précieux à la ſociété par les ſervices qu'ils lui rendent, en tenant, ſoit des Collèges, ſoit des Hôpitaux. Ce genre d'obligations commande même la reconnoiſſance plus que tout autre. Que ne doit-on pas à quiconque s'empreſſe de prodiguer des ſoins à l'humanité, dans les deux circonſtances de la vie qui exigent davantage, & des inſtructions, & des ſoulagemens. Il eſt auſſi néceſſaire de perfectionner l'enfance, que de voler au ſecours du miſé-

rable,

rable, qu'une fièvre ardente ou tout autre mal accablent. Voici encore une autre vérité non moins constante : c'est que la réunion de plusieurs individus, qui est l'effet de la constitution monastique, rend les Religieux plus propres que des particuliers isolés, à remplir des fonctions d'une aussi grande importance. Qu'ils s'y livrent donc entièrement; & que, sortant enfin de l'état de néant & de mépris dans lequel ils croupissent depuis trop long-temps ils deviennent bientôt la classe de Citoyens la plus intéressante.

Cette réforme exigeroit qu'on distribuât les Villes du Royaume en trois ordres. Celles du premier ordre auroient, pour les hommes, six Maisons d'éducation & six Hôpitaux; les Villes du second ordre auroient quatre Maisons d'éducation & quatre Hôpitaux; celles du troisième auroient deux Maisons d'éducation & deux Hôpitaux. Le nombre de ces deux genres d'établissemens seroit le même, pour les femmes, dans chacun de ces trois ordres de Villes. Mais la Capitale, à cause de son étendue, en obtiendroit vingt; c'est-à-dire, elle auroit dix Collèges pour les hommes, & dix pensions pour les femmes: de même on lui donneroit dix Maisons de santé pour chacun des deux sexes. Ce nombre ne paroîtra pas trop grand à ceux qui feront réflexion que de semblables établissemens ne peuvent être bien gérés,

si la multitude des individus à soigner y vient jeter la confusion. Sur-tout, pour exciter de plus en plus une heureuse émulation entre les différens Ordres Religieux, on ne manqueroit pas de leur partager également les Maisons d'éducation & les Maisons de santé ; afin que chacun d'eux craignant de mériter, moins que ses concurrens, la confiance publique, ils fissent tous à l'envi des efforts qui pussent constamment les en rendre dignes. On auroit aussi l'attention de distribuer, dans chaque Ville, ces établissemens à une distance proportionnée, qui permît à chaque quartier de se trouver à leur proximité. Un des grands inconvéniens qu'on remarque dans la Capitale, c'est la situation si mal ordonnée des Collèges & des Hôpitaux.

On assigneroit à chacune de ces Maisons un revenu suffisant, dont le Supérieur seroit tenu de justifier l'emploi dans les séances publiques des Chanoines visiteurs. C'est là qu'après avoir aussi rendu compte de la conduite de ses subordonnés, ceux-ci, à leur tour, seroient entendus sur le sien. L'exclusion d'un sujet qui auroit trois ans de profession, ne pourroit être prononcée que dans les assemblées tenues par les Evêques ; &, dans ce cas encore, il faudroit que les deux tiers de la Communauté eussent demandé son expulsion. Mais, à l'égard du Religieux qui n'auroit pas ces trois ans d'exercice, il pourroit être renvoyé dans

la féance du Chanoine viſiteur, ſur la ſimple demande du Conſeil de la Communauté, & quoique les plaintes ne fuſſent pas graves ; parce qu'on ne doit pas pouvoir forcer un corps libre de recevoir, contre ſon gré, un ſujet qui lui déplairoit. Cet arrangement impoſeroit l'obligation aux Supérieurs majeurs de ne changer leurs Religieux de maiſon, que dans le courant du mois qui ſuivroit les ſéances du Chanoine viſiteur.

Le coſtume des Religieux n'auroit plus rien de ſingulier & de groteſque : il ſuffiroit qu'il fût modeſte & ſimple ; tel qu'un habit noir & un manteau, pour les hommes, avec une médaille dont la couleur du cordon diſtingueroit l'Ordre ; & une robe de toile blanche, pour les femmes, avec les cheveux flottans & noués d'un ruban, dont auſſi la couleur ſeroit la marque particulière de chaque Congrégation.

En rendant la liberté à tous les Religieux, on détruiroit en même temps les entraves inſupportables du cloître. Le Palais des Rois ne paroîtroit bientôt qu'un cachot affreux à celui qui n'auroit plus le pouvoir d'en ſortir. Il n'y a point de bonheur ſans liberté : & nous qui trouvons ſi tyranniques les loix du ſérail, nous en avons établi de bien plus cruelles encore ; puiſqu'elles retiennent une multitude de victimes infortunées dans une clôture qu'on a rendue le centre de toutes les

privations. Le maintien des mœurs n'exige point une pareille gêne : ce ſont les verroux qui provoquent les tentations ; la difficulté devient un charme qui aiguiſe davantage le deſir. D'ailleurs, les Sœurs-Griſes, quoique libres, occaſionnent-elles plus de ſcandale que les autres Religieuſes? Il faut leur rendre cette juſtice, que leur maintien eſt auſſi décent que leurs œuvres de charité ſont utiles. Comment donc n'arrivera-t-il jamais, en France, ce jour où l'on ne verra plus de priſons que pour le crime ?

La liberté accordée à l'état Religieux ne permettroit pas néanmoins qu'on pût y être admis avant d'avoir perfectionné ſon éducation ; c'eſt pourquoi l'âge de la réception ſeroit fixé à dix-huit ans, pour les hommes, & à quinze ans, pour les femmes. Du reſte, la quantité des Religieux de chaque Maiſon étant déterminée, le nombre des Elèves ou Novices qu'on y admettroit ſeroit pareillement limité.

Le Religieux qui auroit l'intention de rentrer dans la ſociété, ſeroit entièrement libre d'y venir ſiéger. Cependant, pour ne pas embarraſſer ſon Ordre, en laiſſant un emploi vacant au milieu d'une année, il ſeroit obligé d'en attendre la fin, fixée à l'époque de l'aſſemblée tenue par le Chanoine viſiteur. Il faut que l'homme ſoit libre, autant que l'intérêt de la ſociété peut le permettre ; &,

ſi-tôt que cet intérêt ceſſe, il n'y a plus d'engagemens obligatoires à lui faire prendre, puiſqu'il en réſulteroit la perte de ſes droits naturels. Quelle inconſéquence ! de l'avoir, ſans néceſſité, chargé de fers qu'il ne pouvoit plus rompre, ou du moins dont il lui étoit impoſſible de ſe débarraſſer, ſans prouver une contrainte antérieure à ſon ſacrifice. Mais les ſuites de cet eſclavage ſont-elles donc moins terribles, lors même que ce n'eſt point la violence qui en a reſſerré les nœuds ; & le Religieux, dans la dépendance entière de ſes Supérieurs & de ſes Confrères mêmes, ne devoit-il pas toujours trouver un réfuge contre les chagrins qu'un tel aſſujetiſſement lui préparoit ? La raiſon & la juſtice le vouloient ainſi : néanmoins on l'a inhumainement livré à la diſcrétion de l'autorité, de l'envie, & de toutes les paſſions monacales. Ses Maîtres & ſes Confrères peuvent impunément le moleſter, l'abreuver de mépris, le charger de perſécutions : ſon devoir eſt de tout ſouffrir ; & quelle que ſoit l'horreur de cette ſituation, il n'exiſte aucun tribunal qui puiſſe venir à ſon ſecours, auquel même il ait le droit d'adreſſer ſes plaintes. Ainſi, c'eſt dans le moment où il deviendroit indiſpenſable de lui reſtituer ſa liberté, qu'il n'eſt plus permis de la lui rendre. Laiſſera-t-on donc long-temps encore ſubſiſter une prohi-

bition qui eſt contraire à tout eſprit de ſageſſe, de juſtice & d'humanité ?

Le Religieux qui viendroit reprendre ſa place dans la ſociété, & qui auroit douze ans de ſervice, pour les hommes, & dix ans, pour les femmes, recevroit, en quittant ſa Communauté, une ſomme de trois mille livres. Cette perſpective ne peut qu'enflammer le zèle : ce ſeroit, d'ailleurs, une aſſez foible récompenſe pour des travaux auſſi longs que pénibles.

Il eſt fâcheux, ſans doute, qu'en arrachant le Religieux aux horreurs de la mort civile, la crainte de rendre cette réforme trop convulſive ne permette pas de faire recouvrer toutes les prérogatives de Citoyen à ceux qui ſe trouveront engagés au moment de la révolution. Mais les mêmes raiſons n'exiſtant pas pour leurs ſucceſſeurs, ceux-ci déſormais ne perdroient aucuns de leurs privilèges. Où eſt donc la néceſſité de renoncer aux droits que donne la nature, pour établir le repos des familles; & quelle atteinte portent à l'ordre public les Congrégations libres, dont les membres jouiſſent, pourtant, des héritages de leurs ancêtres ? L'uſage contraire eſt un abus enfanté par une politique du moment & un intérêt coupable, mais que proſcrivent, à l'envi, la juſtice & la nature. Il eſt temps qu'il n'y ait plus d'eſclaves

en France, & que tous les Citoyens, n'importe de quelque état qu'ils ſoient, ne connoiſſent d'autres liens que ceux qui doivent attacher l'homme à la vertu : c'eſt la ſeule chaîne dont l'Etre-Suprême veut qu'on ſe charge, & la ſeule auſſi qui puiſſe rendre digne de lui offrir l'encens ſur ſes autels.

Plus de vœux irrévocables & indiſcrets : alors l'état eccléſiaſtique ſera plus que jamais une reſſource pour les familles indigentes, ſans préſenter les inconvéniens & les dangers qui l'entourent aujourd'hui. L'homme ſans reſſources y trouveroit un aſyle contre l'infortune; &, ayant de la conduite, il pourroit s'aſſurer les moyens de rentrer dans la ſociété, quand ſes goûts ou le penchant de ſon cœur le ſolliciteroient d'y revenir. Placé Vicaire Aſpirant, la penſion qu'il obtiendroit en cette qualité lui procureroit un bien être, avec la perſpective d'une augmentation progreſſive. S'il prenoit un autre parti, les trois mille livres qu'il recevroit, lui offriroient les avances néceſſaires pour commencer un état; tandis que la tâche qu'il viendroit de remplir dans une Maiſon d'éducation l'auroit perfectionné dans les ſciences & les arts, ou que, dans un Hôpital, il ſe ſeroit inſtruit de tout ce qui a rapport à la Médecine. Une Demoiſelle ſans fortune pourroit auſſi, en ſuivant la même marche, s'amaſſer une dot, toujours con-

ſidérable aux yeux de celui qui ſauroit apprécier la vertu ; & l'Amant qui enviroit le bonheur de lui appartenir, ſeroit infailliblement un époux digne d'elle.

L'Etat, de ſon côté, opéreroit par cette révolution la réforme des mœurs : il rendroit à la Patrie une foule de bras inutiles, & au bonheur une multitude d'êtres harcelés par l'ennui : il anéantiroit des préjugés perfides, & feroit rentrer les hommes dans le ſentier de la vertu, en reſtituant à la Divinité des hommages que trop d'abſurdités lui ont fait perdre : il offriroit de nouveaux ſoulagemens aux malheureux : il profiteroit lui-même d'un ſupplément qui, à l'aide d'une adminiſtration ſage, ne pourroit manquer d'être conſidérable : enfin, il y auroit à gagner pour tout le monde dans ce changement que l'amour du bien fait deſirer, que les abus rendent néceſſaire, & que la raiſon & l'équité réclament puiſſamment.

Alors on auroit des Prêtres inſtruits & capables ; des Prêtres, dont le zèle ne dégénereroit plus en fanatiſme, puiſque leur culte ſeroit celui de la tolérance ; dont la paſſion dominante ne ſeroit plus l'avidité, puiſque ce vice les conduiroit à leur perte ; dont le but ne ſeroit plus l'établiſſement de la ſuperſtition, puiſqu'ils n'auroient rien à attendre de la crédulité. On auroit des

Prêtres honnêtes & exemplaires, lorſque les penchans de la nature ne leur feroient plus interdits; des Prêtres qui, au lieu de perdre leur temps à faire machinalement des récitations inutiles, ne feroient plus occupés qu'à rechercher le malheur, pour lui offrir des conſolations & le rendre plus ſupportable. Il eſt poſſible, ſans doute, qu'un vil intérêt, ſecondé par une ignorance ſtupide, oſe encore s'élever contre une réforme ſi avantageuſe; mais ſes motifs feront trop mépriſables, pour qu'on puiſſe prêter l'oreille à ſes clameurs: & celui-là ſeul doit être entendu, qui prend pour deviſe: *Ma conſcience & la vérité.*

F I N.

TABLE

DES CHAPITRES.

CHAP. I. *Causes des loix prohibitives contre les gens de main-morte.* pag. 8
CHAP. II. *Pourquoi tant de siècles sans réclamations?* 15
CHAP. III. *Rigueurs de la vie monastique.* 19
CHAP. IV. *Briéveté du Noviciat.* 25
CHAP. V. *De l'irrévocabilité des vœux.* 30
CHAP. VI. *L'inertie des Religieux est une des causes principales de leur malheur.* 34
CHAP. VII. *La vie du cloître est contraire à l'ordre physique.* 37
CHAP. VIII. *De l'âge requis pour prononcer les vœux.* 45
CHAP. IX. *Vœux forcés.* 50
CHAP. X. *Difficultés de la réclamation.* 55
CHAP. XI. *Nullité positive & radicale de l'irrévocabilité des vœux.* 66
CHAP. XII. *Effets inséparables de la constitution monastique.* 76
CHAP. XIII. *Premières causes du mal.* 82
CHAP. XIV. *L'imposture des Prêtres a suivi la progression de l'ignorance & de leur cupidité.* 92

CHAP. XV. *La superstition conduit au fanatisme, & le fanatisme à la barbarie.* pag. 97

CHAP. XVI. *La chûte de la Religion entraîne après elle l'oubli de tous les principes.* 103

CHAP. XVII. *Le relâchement des Ministres de Dieu ne laisse plus aucun espoir de réforme.* 107

CHAP. XVIII. *Importance de la Religion dans un Empire.* 113

CHAP. XIX. *De l'ame & de son immortalité.* 124

CHAP. XX. *La Religion est-elle d'institution divine?* 134

CHAP. XXI. *De l'Idolâtrie.* 139

CHAP. XXII. *Problême qu'il n'appartient point à l'homme de résoudre.* 146

CHAP. XXIII. *De l'impossibilité de définir l'Etre-Suprême, peut-on tirer la conséquence qu'il n'existe pas?* 158

CHAP. XXIV. *Sur la Révélation & les Miracles.* 166

CHAP. XXV. *Incertitude de la Tradition.* 200

CHAP. XXVI. *Le Messie promis aux Juifs devoit-il être déiviril?* 234

CHAP. XXVII. *Les Apôtres ont-ils hautement déifié Jésus-Christ?* 255

CHAP. XXVIII. *De la Foi & des Dogmes.* 282

CHAP. XXIX. *Dans un siècle de lumières la raison doit l'emporter.* 331

CHAP. XXX. *Conclusion.* 363

Fin de la Table.

